

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana – Fandrosoana



RAPPORT DE FIN DE MANDAT DU BUREAU PERMANENT 2015 - 2021



« Gouvernance électorale
crédible et démocratique »

Monsieur Le Président de la République,

Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Monsieur Le Président du Sénat,

Madame Le Président de l'Assemblée Nationale

Monsieur Le Président de la Haute Cour Constitutionnelle,

Conformément à la Loi 2015 – 020 du 19 Octobre 2015, instituant la Commission Electorale Nationale Indépendante dénommée « CENI », Nous avons l'honneur et le plaisir de vous remettre le Rapport de fin du mandat du Bureau Permanent pendant la période 2015 – 2021.

Nous vous prions de croire en l'assurance de notre très haute considération.

MOT DU PRESIDENT



Le mandat de la troisième version de la CENI, que nous avons eu l'honneur de présider, touche à sa fin. Ce fut six années pleines de difficultés et de turbulences.

Effectivement, au début de notre mandat, pendant la période pré-électorale, beaucoup ont pensé au pire à propos de l'élection présidentielle de 2018.

Cependant, nous pouvons constater actuellement que toutes les institutions de l'Etat sont mises en place : de la Présidence de la République jusqu'aux Communes, en passant par le Parlement.

La CENI a pu mettre en œuvre avec soin son leitmotiv : « Gouvernance électorale crédible et démocratique », grâce aux efforts de transparence qu'elle a initiés et toujours appliqués avec rigueur.

Beaucoup d'innovations ont été apportées pour améliorer la gestion électorale à Madagascar :

- Initiative pour l'amélioration du cadre légal, financée par le PNUD.
- Strict respect des dispositions légales sur la Révision Annuelle de la Liste Electorale (RALE).
- Cadre de concertation avec les acteurs au processus électoral au niveau national, mais aussi au niveau de tous les districts de Madagascar.
- Audit de la liste électorale par des experts internationaux de l'OIF, assistés par les représentants des acteurs.
- Audit du logiciel de traitement des résultats, effectué par un cabinet international indépendant, financé par le SACEM..
- Confrontation effective des Procès-Verbaux issus des Bureaux de Vote, entre les mains des candidats, avec les Procès-Verbaux originaux, en cas de doute.

La moralité tirée de notre mandat c'est que seule une transparence infaillible engendre la crédibilité des élections, à l'abri des problèmes post-électorales.

Toutefois, nous avons aussi connu des limites au cours de notre mandat. Des chantiers cruciaux n'ont pas pu être achevés, dont notamment :

- La fiabilisation de la liste électorale qui devrait être améliorée avec un système de traitement plus performant.
- Le cadre légal des élections qui doit être plus explicite, pour arriver à une réelle codification.
- Le renforcement de l'indépendance de la CENI, tant sur le plan financier que de l'infrastructure.

Pour finir, nous tenons à apporter ici nos remerciements à l'endroit de la Communauté Internationale sous l'égide du PNUD, à la Haute Cour Constitutionnelle, au Gouvernement, et à toutes les parties prenantes aux élections, pour tous les appuis et collaborations fructueuses qu'ils ont daignés nous accorder pour mener à bien notre mission.

Tout cela a engendré un pays en paix qui aspire à un développement durable, malgré la pandémie qui sévit actuellement.

Nous vous souhaitons bonne lecture !

Yves Herinirina RAKOTOMANANA

Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| SOMMAIRE | I |
| LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES | II |
| LISTE DES PHOTOS | V |
| LISTE DES GRAPHES | VII |
| LISTE DES FIGURES..... | VII |
| LISTE DES TABLEAUX..... | VIII |
| LISTE DES ANNEXES | VIII |
| INTRODUCTION | 1 |
| 1 EVOLUTION DU CONTEXTE..... | 3 |
| 1.1 HISTORIQUE DE L'OGÉ | 3 |
| 1.2 MISSION ET VISION DE LA CENI | 5 |
| 1.3 PRESENTATION DE LA CENI | 7 |
| 2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET OPERATIONNELLE AU SEIN DE LA CENI | 9 |
| 2.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE | 9 |
| 2.2 STRUCTURES OPERATIONNELLES DU NIVEAU CENTRAL | 13 |
| 2.3 STRUCTURES OPERATIONNELLES DES DEMEMBREMENTS TERRITORIAUX..... | 17 |
| 2.4 INFRASTRUCTURES ET MATERIELS | 21 |
| 3 REALISATIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL | 30 |
| 3.1 SYSTEME DE PILOTAGE DES ACTIVITES DANS LE PROCESSUS ELECTORAL..... | 30 |
| 3.2 ENCADREMENT JURIDIQUE DU PROCESSUS ELECTORAL | 34 |
| 3.3 FIABILISATION DE LA LISTE ELECTORALE | 41 |
| 3.4 RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS | 50 |
| 3.5 SECURISATION ELECTORALE | 60 |
| 3.6 DEVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES AUX ELECTIONS..... | 63 |
| 3.7 EDUCATION CIVIQUE ELECTORALE, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION | 71 |
| 3.8 ACTIVITES MEDICO-SOCIALES AU SEIN DE LA CENI | 87 |
| 4 ORGANISATION DES ELECTIONS..... | 92 |
| 4.1 INNOVATIONS EN MATIERE DE LOGISTIQUE ELECTORALE ET INFORMATIQUE..... | 92 |
| 4.2 ORGANISATION TECHNIQUE ET OPERATIONNELLE DES ELECTIONS | 95 |
| 5 RESSOURCES FINANCIERES ET DEPENSES | 104 |
| 5.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT | 104 |
| 5.2 INVESTISSEMENTS REALISES..... | 106 |
| 6 ANALYSE DES RESSOURCES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE..... | 115 |
| 6.1 ANALYSE DES REGLES ET DES PROCEDURES EN VIGUEUR PAR RAPPORT AU STATUT DE LA CENI | 115 |
| 6.2 OPERATIONNALITE DANS LA GESTION DU PROCESSUS ELECTORAL..... | 117 |
| 7 SYNTHESE DE TOUTES LES RECOMMANDATIONS..... | 120 |
| CONCLUSION | 125 |
| ANNEXES | 126 |

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES**ABREVIATIONS**

AAENA
AC
AE
AG
ANRCM
A-WEB
BE
BP
BRIDGE
BU
BV
CA
CCFVP
CCO
CDMT
CEC
CED
CEN
CENI
CENI-T
CEP
CER
CF
CFM
CID
CNI
CIR
CLRE
CNE
CNI
CNIDH
CNTDI
COI
COMGEN
COVID-19
CSBII
CTD
CU
CUA
CVO
DAAF
DCF

DEVELOPPEMENT

Association des Anciens de l'Ecole Nationale de l'Administration
Agence Comptable
Agent électoral
Assemblée Générale
Autorité Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée
Association of World Election Body
Bureau Electoral
Bureau Permanent
Building Resources in Democracy Governance and Elections
Bulletin Unique
Bureau de Vote
Chef d'Antenne
Commission de Contrôle du Financement de la Vie Politique
Centre de Commandement Opérationnel Covid-19
Cadre des Dépenses à Moyen Terme
Commission Electorale Communale
Commission Electorale de District
Commission Electorale Nationale
Commission Electorale Nationale Indépendante
Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition
Commission Electorale Provinciale
Commission Electorale Régionale
Contrôle Financier
Conseil du Fampihavanana Malagasy
Centre Informatique de District
Carte Nationale d'Identité
Centre Informatique Régional
Commission Locale de Recensement des Electeurs
Conseil National Electoral
Carte Nationale d'Identité
Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme
Centre National de Traitement des Données Informatiques
Commission de l'Océan Indien
Commandement de la Gendarmerie Nationale
Coronavirus Disease 2019
Centre de Santé de Base niveau II
Collectivités Territoriales Décentralisées
Commune Urbaine
Commune Urbaine d'Antananarivo
Covid-Organics
Direction des Affaires Administratives et Financières
Délégation du Contrôle Financier

| | |
|-----------|--|
| DEPSEF | Direction des Etudes de la Planification, du Suivi-Evaluation et de la Formation |
| DIRCAB | Directeur de Cabinet |
| DIREELCOM | Direction de l'Education Electorale et de la Communication |
| DLM | Dispositif de Lavage des Mains |
| DOCPERF | Document de Performance |
| DOE | Direction des Opérations Electorales |
| DRS | Direction Régionale de la Santé |
| DS | Direction de la Sécurité |
| DSI | Direction du Système d'Informations |
| ECES | European Centre for Electoral Support (Centre Européen d'Appui Electoral) |
| ECF-SADC | Electoral Commissions Forum of SADC |
| EISA | Electoral Institute of Southern Africa (Institut Electoral pour une Démocratie durable en Afrique) |
| EMGAM | Etat-Major Général des Armées Malagasy |
| EMMOREG | Etat-Major Mixte Opérationnel de la Région |
| ENMG | Ecole Nationale de la Magistrature et des Greffiers |
| EPI | Equipements de Protection Individuelle |
| FCV | Fonds de Contrevaleur |
| FDf | Formation de Formateurs |
| FDP | Feuille de Dépouillement et de Pointage |
| FDR | Feuille de Dépouillement de Résultat |
| FDS | Forces de Défense et de Sécurité |
| FES | Friedrich-Ebert-Stiftung |
| FKT | Fokontany |
| FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| FTP | Protocole de Transfert de Fichier |
| HCC | Haute Cour Constitutionnelle |
| HOPE | Hetsika Olom-Pirenena Entanina |
| HTH | High Test Hypochlorite |
| IDEA | Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale |
| IMM | Institut Médical de Madagascar |
| ININFRA | Institut National des Infrastructures |
| IPM | Institut Pasteur de Madagascar |
| IRMAR | Isika Rehetra Miaraka @ Andry Rajoelina |
| ITEC | Indian Technical and Economic Cooperation |
| KMF/CNOE | Komity Mpanaramaso ny Fifidianana/Comité National d'Observation des Elections |
| LFI | Loi de Finances Initiale |
| LFR | Loi de Finances Rectificative |
| MAEP | Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche |
| MBE | Membre du Bureau Electoral |
| MEF | Ministère de l'Economie et des Finances |
| MEN | Ministère de l'Education Nationale |
| MICA | Ministère de l'Industrie, du Commerce de l'Artisanat |
| MID | Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation |
| MPTDN | Ministère des Postes, de la Télécommunication et du Développement Numérique |

| | |
|----------------|---|
| MSI | Marie Stoppes International |
| MINSAN | Ministère de la Santé Publique |
| NTIC | Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication |
| OGE | Organe de Gestion des Elections |
| OIF | Organisation Internationale de la Francophonie |
| OJM | Ordre des Journalistes de Madagascar |
| ONM | Ordre National des Médecins |
| ORL | Oto-Rhino-Laryngologie |
| ORTM | Office de la Radio-Télévision de Madagascar |
| OSC | Organisation de la Société Civile |
| OVEC | Organe de Vérification et d'Enregistrement des Candidatures |
| PACEM | Projet d'Appui au Cycle Electoral Malagasy |
| PAD | Prêt-à-Diffuser |
| PCED | Président de la Commission Electorale de District |
| PCENI | Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante |
| PCER | Président de la Commission Electorale Régionale |
| PCR | Polymerase Chain Reaction |
| PEV-MADAGASCAR | Prévention de la Violence Electorale à Madagascar |
| PIP | Programmes d'Investissement Public |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |
| PNUD/FW | PNUD/Funding Windows |
| PP | Partis politiques |
| PRMP | Personne Responsable des Marchés Publics |
| PRODOC | Project Document |
| PSH | Personne en Situation de Handicap |
| PSRMV | Président de la Section de Recensement Matériel de Vote |
| PTA | Plan de Travail Annuel |
| PTF | Partenaires Techniques et Financiers |
| PTP | Plan de Travail Pluriannuel |
| PV | Procès-Verbal |
| RALE | Révision Annuelle de la Liste Electorale |
| RAPPCEP | Rapporteur de la Commission Electorale Provinciale |
| RECEF | Réseau des Compétences Electorales Francophones |
| RNM | Radio Nationale Malagasy |
| RPI | Ressources Propres Internes |
| RSA | Republic of South Africa |
| SACEM | Soutien au Cycle Electoral à Madagascar |
| SADC | Southern African Development Community |
| SAFIDY | Sampana Anarahamaso ny Fifidianana, Ivon'ny Demokrasia Ifarimbonana |
| SAT | Structure d'Appui Technique |
| SCAD | Service du Contentieux et des Affaires Disciplinaires |
| SE | Secrétaire Exécutif |
| SEA | Secrétaire Exécutif Adjoint |
| SEN | Secrétaire Exécutif National |
| SER | Service des Etudes et de la Règlementation |
| SFD | Service de la Formation et de la Documentation |
| SGBD | Système de Gestion de Bases de Données |

| | |
|--------|---|
| SGF | Service de la Gestion Financière |
| SIIGFP | Système Intégré Informatisé de Gestion des Finances Publiques |
| SLE | Service de la Logistique Electorale |
| SMM | Service du Monitoring des Médias |
| SMS | Service Médico-Social |
| SPB | Service de la Programmation Budgétaire |
| SPP | Secrétaire Permanent Provincial |
| SPR | Secrétaire Permanent Régional |
| SQL | Structured Query Language |
| SRD | Service des Relations avec les Démembrements |
| SRMV | Section de Recensement du Matériel de Vote |
| SSD | Service de la Santé de District |
| TA | Tribunal Administratif |
| TAFITA | Mouvement Tambazotra Ametraka Fifidianana Iraisana sy Tsara Antoka |
| TDR | Test de Diagnostiques Rapides |
| TPI | Tribunal de Première Instance |
| TVM | Televiziona Malagasy |
| UA | Union Africaine |
| UCTS | Union des Coopératives de Transport Suburbain |
| UCTU | Union des Coopératives de Transport Urbain |
| UGP | Unité de Gestion du Projet |
| UNESCO | United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture) |
| UNICEF | United Nations International Children's Emergency Fund (Fonds d'Urgence International des Nations Unies pour l'enfance) |
| USAID | United States Agency for International Development (Agence des Etats-Unis pour le Développement International) |
| USB | Universal Serial Bus |
| VPCEd | Vice-Président de la Commission Electorale de District |
| VPCEP | Vice-Président de la Commission Electorale Provinciale |
| VPCEr | Vice-Président de la Commission Electorale Régionale |
| VSAT | Very Small Aperture Terminal |

LISTE DES PHOTOS

| | |
|--|----|
| PHOTO n° 1 : SCHEMA SYNTHETISANT L'EVOLUTION DE L'OGÉ ET LES PRESIDENTS SUCCESSIFS | 4 |
| PHOTO n° 2 : LE PRESIDENT DE LA CENI ET LES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE EN VISITE A UN BUREAU DE VOTE LE JOUR DU SCRUTIN LORS DES COMMUNALES ET MUNICIPALES EN 2019 | 6 |
| PHOTO n° 3 : MEMBRES DU BUREAU PERMANENT DE LA CENI EN OCTOBRE 2015 | 9 |
| PHOTO n° 4 : MEMBRES DU BUREAU PERMANENT DEPUIS SEPTEMBRE 2020..... | 10 |
| PHOTO n° 5 : LES MEMBRES DU BUREAU PERMANENT..... | 11 |
| PHOTO n° 6 : LES MEMBRES DU SECRETARIAT EXECUTIF NATIONAL..... | 12 |
| PHOTO n° 7 : LES SIX (06) PRESIDENTS DE LA CEP | 13 |
| PHOTO n° 8 : ORGANIGRAMME AVEC PHOTOS DU SE, DE LA SEA, DES DIRECTEURS ET DES CHEFS DE SERVICE..... | 15 |
| PHOTO n° 9 : ASSEMBLEE GENERALE DU PERSONNEL LE 10 AVRIL 2017, DIRIGEE PAR LE PRESIDENT DE LA CENI | 17 |
| PHOTO n° 10 : CONSTRUCTIONS SACEM UGP ET LOCAUX DE BUREAU ET MAGASINS CENI ALAROBIA..... | 21 |
| PHOTO n° 11 : INSTALLATIONS DE L'ININFRA UTILISEES PAR LA CENI DEPUIS 2010..... | 21 |

| | |
|---|-----|
| PHOTO n° 12 : SIEGE DE LA CENI AVANT 2016 | 21 |
| PHOTO n° 15 : MAGASIN DE STOCKAGE D'ENGRAIS DU MAEP, SIEGE DE LA CED DE FARATSIHO..... | 23 |
| PHOTO n° 15 : MUSEE AKIBA, AU VILLAGE TOURISTIQUE, MISE A LA DISPOSITION ET REHABILITEE PAR LA CENI EN 2018 POUR ABRITER LES CED DE MAHAJANGA I ET II | 23 |
| PHOTO n° 15 : SIEGE DE LA CED D'ANTANANARIVO II DANS LES LOCAUX DU FOKONTANY D'ANDOHANIMANDROSEZA..... | 23 |
| PHOTO n° 16 : SIEGE DE LA CED DE BEFOTAKA SUD | 24 |
| PHOTO n° 17 : BATIMENTS COMPOSES DE BUREAUX, SALLES DE REUNION ET MAGASINS DE STOCKAGE INAUGURES EN 2018 A AMBATONDRAZAKA ET EN 2020 A ANTSIRABE..... | 24 |
| PHOTO n° 18 : TERRAIN APPARTENANT A LA CER DE L'AMORON'I MANIA | 25 |
| PHOTO n° 19 : STUDIO DE MONTAGE AUDIOVISUEL DE LA CENI | 26 |
| PHOTO n° 20 : MATERIEL INFORMATIQUE AU SEIN DU CNTDI | 26 |
| PHOTO n° 21 : DOTATION DE MOTOCYCLETTES 125 CC TYPE CROSS | 27 |
| PHOTO n° 22 : REMISE DE DEUX VEHICULES 4x4 EN 2017 | 27 |
| PHOTO n° 23 : MOTOCYCLETTES 125 CC TYPE CROSS ACQUISES SUR FINANCEMENT DE LA SADC..... | 28 |
| PHOTO n° 24 : MEMBRES DU BUREAU PERMANENT ET DU SECRETARIAT EXECUTIF NATIONAL LORS DE L'ATELIER D'ELABORATION DES DOCUMENTS STRATEGIQUES A ANTANANARIVO | 30 |
| PHOTO n° 25 : DOCUMENTS D'ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS | 34 |
| PHOTO n° 26 : QUELQUES PARTICIPANTS LORS DE L'ATELIER DE CONSULTATION SUR LA REVISION DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS A ANTANANARIVO. SEPTEMBRE 2016..... | 36 |
| PHOTO n° 27 : UN GROUPE DE TRAVAIL EN PLEINE DISCUSSION LORS DE L'ATELIER DE DE CONSULTATION SUR LA REVISION DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS EN SEPTEMBRE 2016 | 37 |
| PHOTO n° 28 : ATELIER DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS ET DES REDACTEURS EN CHEF EN 2018. | 50 |
| PHOTO n° 29 : ATELIERS DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS ET DES REDACTEURS EN CHEF DANS LES PROVINCES | 53 |
| PHOTO n° 30 : ATELIER DE FORMATION DES FORMATEURS DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE A IHOSY, 19 MARS 2019. | 55 |
| PHOTO n° 31 : ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DU CONSEIL D'ETAT ET DES TRIBUNAUX EN 2019..... | 58 |
| PHOTO n° 32 : SEANCE DE TIRS A LANGAINA LE 25 SEPTEMBRE 2020 | 61 |
| PHOTO n° 33 : RECYCLAGE DES FORCES DE L'ORDRE ET DE SECURITE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES EN 2019 | 62 |
| PHOTO n° 34 : SIGNATURES DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA CENI ET SES PARTENAIRES..... | 63 |
| PHOTO n° 35 : CADRE DE CONCERTATION MULTI-ACTEUR SUR LES TEXTES ET LOIS REGISSANT L'ELECTION PRESIDENTIELLE ET SUR LE CALENDRIER ELECTORAL (MAI 2018)..... | 64 |
| PHOTO n° 36 : REUNION AVEC LES PTF A NEW YORK, ETATS-UNIS EN OCTOBRE 2018..... | 65 |
| PHOTO n° 37 : PRODUCTION DES IMPRIMES SENSIBLES EN AFRIQUE DU SUD POUR LES LEGISLATIVES | 66 |
| PHOTO n° 38 : MEMBRES DU RECEF PARTICIPANT A LA 6EME ASSEMBLEE GENERALE ANTANANARIVO, MADAGASCAR LE 22/03/2018..... | 67 |
| PHOTO n° 39 : FORMATION POUR LA GESTION DES ELECTIONS DANS LES PROCESSUS ELECTORAUX..... | 67 |
| PHOTO n° 40 : ATELIER DE CONCERTATION SOUS PLUSIEURS THEMES EN 2016 / PANNEAU PUBLICITAIRE RALE | 72 |
| PHOTO n° 41 : SUPPORT DE SENSIBILISATION POUR L'INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE..... | 73 |
| PHOTO n° 42 : LE TICBUS EQUIPE D'ORDINATEURS ET DE CONNEXION INTERNET HAUT DEBIT..... | 74 |
| PHOTO n° 43 : ATELIER DE FORMATION DE FORMATEURS POUR LES OSC | 75 |
| PHOTO n° 44 : PANNEAU PUBLICITAIRE CONCERNANT L'INCITATION AU VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2019 | 76 |
| PHOTO n° 45 : PARTICIPANTS A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE GLOBALE DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DE LA CENI (FIANARANTSOA/TOLIARA)..... | 78 |
| PHOTO n° 46 : INTERVIEW DU PRESIDENT DE LA CENI PAR LES JOURNALISTES..... | 81 |
| PHOTO n° 47 : TOURNAGE DE L'EMISSION « OLOM-PIRENENA AHO » LORS DU LANCEMENT DE LA RALE 2017-2018 A MAHAJANGA..... | 81 |
| PHOTO n° 48 : DISPATCH DES KITS DE VISIBILITE DESTINE AU PERSONNEL DES DEMEMBREMENTS DE LA CENI | 82 |
| PHOTO n° 49 : DEBAT DU PREMIER TOUR DE LA PRESIDENTIELLE | 83 |
| PHOTO n° 50 : PAGE D'ACCUEIL DU COMPTE FACEBOOK DE LA CENI..... | 84 |
| PHOTO n° 51 : LA CENI A AMENAGE UN ESPACE PARTICULIER POUR LA RNM ET LA TVM POUR L'INTERVENTIONS EN DIRECT | 85 |
| PHOTO n° 52 : EQUIPE SERVICE MONITORING DES MEDIAS | 85 |
| PHOTO n° 53 : SITUATION ROOM A ANTSAHAVOLA LORS DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE | 86 |
| PHOTO n° 54 : JOURNAUX QUOTIDIENS ET PUBLICATION FB SUR LA CENI | 87 |
| PHOTO n° 55 : PERSONNEL MEDICAL DE LA CENI AVEC LES REPRESENTANTS DU MINSANP ET DE L'UNICEF..... | 89 |
| PHOTO n° 56 : RENCONTRE AVEC LES 36 CANDIDATS A L'ELECTION PRESIDENTIELLE..... | 121 |

| | |
|---|-----|
| PHOTO N° 57 : SIGNATURE DE LA CHARTE DE BONNE CONDUITE ET D'INTEGRITE DES CANDIDATS | 123 |
| PHOTO N°58 : DEMEMBREMENTS DE LA PROVINCE D'ANTANANARIVO LORS DE L'ATELIER D'ELABORATION DU RAPPORT DE FIN DE MANDAT | 134 |
| PHOTO N°59 : DEMEMBREMENTS DE LA PROVINCE D'ANTSIRANANA LORS DE L'ATELIER D'ELABORATION DU RAPPORT DE FIN DE MANDAT | 134 |
| PHOTO N°60 : DEMEMBREMENTS DE LA PROVINCE DE FIANARANTSOA LORS DE L'ATELIER D'ELABORATION DU RAPPORT DE FIN DE MANDAT | 135 |
| PHOTO N°61 : DEMEMBREMENTS DE LA PROVINCE DE MAHAJANGA LORS DE L'ATELIER D'ELABORATION DU RAPPORT DE FIN DE MANDAT..... | 135 |
| PHOTO N°62 : DEMEMBREMENTS DE LA PROVINCE DE TOAMASINA LORS DE L'ATELIER D'ELABORATION DU RAPPORT DE FIN DE MANDAT | 136 |
| PHOTO N°63 : DEMEMBREMENTS DE LA PROVINCE DE TOLIARA LORS DE L'ATELIER D'ELABORATION DU RAPPORT DE FIN DE MANDAT | 136 |

LISTE DES GRAPHEs

| | |
|---|-----|
| GRAPHE N° 1 : EFFECTIF DU PERSONNEL DES DEMEMBREMENTS | 20 |
| GRAPHE N° 2 : RALE 2017-2018 ET MISE EN PLACE DU FICHER ELECTORAL NATIONAL | 47 |
| GRAPHE N° 3 : EVOLUTION DU NOMBRE DES JEUNES (18-35 ANS) INSCRITS DANS LA LISTE ELECTORALE | 48 |
| GRAPHE N° 4 : EVOLUTION DU NOMBRE DES FEMMES INSCRITES DANS LA LISTE ELECTORALE..... | 48 |
| GRAPHE N° 5 : EVOLUTION DU NOMBRE DES ELECTEURS DANS LA LISTE ELECTORALE DE 2015 A 2021 | 49 |
| GRAPHE N° 6 : RESULTAT DE LA NORMALISATION | 49 |
| GRAPHE N° 7 : STATISTIQUE DES MISSIONS DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES, D'EXPERTISE EN GOUVERNANCE ELECTORALE A L'EXTERIEUR | 71 |
| GRAPHE N° 8 : PATHOLOGIE LES PLUS FREQUEMMENT RENCONTREES | 88 |
| GRAPHE N° 9 : SITUATION DES CAS DU COVID-19 | 91 |
| GRAPHE N° 10 : NOMBRE DE PROVINCES COUVERTES PAR LA LISTE DE CANDIDATURE..... | 96 |
| GRAPHE N° 11 : COLLEGES ELECTORAUX PAR REGION | 97 |
| GRAPHE N° 12 : REPARTITION DES BUDGETS PAR ACTIVITE | 97 |
| GRAPHE N° 13 : NOMBRE D'ELECTEURS PAR PROVINCE..... | 98 |
| GRAPHE N° 14 : FINANCEMENT DES ELECTIONS SENATORIALES 2020..... | 99 |
| GRAPHE N° 15 : FINANCEMENT DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2018 | 99 |
| GRAPHE N° 16 : FINANCEMENT DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 2019 PAR SOURCE DE FINANCEMENT | 100 |
| GRAPHE N° 17 : CANDIDATS MAIRES PAR ENTITE DANS LES 6 PROVINCES..... | 101 |
| GRAPHE N° 18 : : LISTE DE CANDIDATS CONSEILLERS PAR ENTITE DANS LES 6 PROVINCES | 101 |
| GRAPHE N° 19 : FINANCEMENT DES ELECTIONS COMMUNALES DE 2019 PAR SOURCE DE FINANCEMENT..... | 102 |
| GRAPHE N° 20 : RESSOURCES BUDGETAIRES ALLOUEES PAR GRANDE RUBRIQUE 2015 A 2021- FINANCEMENT ETAT (RPI)..... | 105 |
| GRAPHE N° 21 : HISTOGRAMMES COMPARATIFS DES PREVISIONS BUDGETAIRES ET DES DEPENSES SUR RESSOURCES INTERNES DE 2015 A 2020 | 106 |
| GRAPHE N° 22 : EXECUTION DES BUDGETS D'INVESTISSEMENT DE 2015 A 2020 SUR RESSOURCES PROPRES INTERNES..... | 107 |
| GRAPHE N° 23 : CONTRIBUTIONS DES PTF AU PROCESSUS ELECTORAL | 109 |
| GRAPHE N° 24 : LES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES AU PROJET SACEM..... | 110 |
| GRAPHE N° 25 : REPARTITION DU PERSONNEL PAR DIRECTION AU SEIN DU SECRETARIAT EXECUTIF NATIONAL..... | 129 |
| GRAPHE N°26 : CREDITS ALLOUES A LA CENI PAR GRANDE RUBRIQUE DE 2017 A 2021 | 168 |
| GRAPHE N°27 : EVOLUTION ANNUELLE DES CREDITS ALLOUES A LA CENI PAR GRANDE RUBRIQUE..... | 169 |
| GRAPHE N°28 : POURCENTAGE FINANCEMENTS OBTENUS | 172 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| FIGURE N° 1 : PROCESSUS SIMPLE DE PLANIFICATION..... | 31 |
| FIGURE N° 2 : ATELIER DE FORMATION..... | 51 |
| FIGURE N° 3 : CARTOGRAPHIE DES PTF BILATERAUX..... | 69 |
| FIGURE N° 4 : CARTOGRAPHIE DES PTF MULTILATERAUX | 70 |
| FIGURE N° 5 : SCHEMA DU CIRCUIT DE L'INFORMATION AU SEIN DE LA CENI | 80 |
| FIGURE N° 6 : INDICATIONS SUR LE DEPLOIEMENT DES MATERIELS DANS LES SIX HUB PRINCIPAUX | 93 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|--|-----|
| TABLEAU N° 1 : DEMEMBREMENTS A CINQ NIVEAUX..... | 19 |
| TABLEAU N° 2 : STATISTIQUES POUR ILLUSTRER LES ATTRIBUTIONS DE LA CENI DANS LA GESTION DES PRECONTENTIEUX ELECTORAUX DE 2018 A 2021 | 40 |
| TABLEAU N° 3 : FORMATIONS EN CASCADE A L'INTENTION DES MEMBRES DES OVEC LORS DE L'ELECTION LEGISLATIVE DE 2019 | 56 |
| TABLEAU N° 4 : SESSION DE FORMATION RELATIVE A LA GESTION DES BUREAUX DE VOTE ET DES TRAVAUX DE RECENSEMENT DES MATERIELS DES VOTES LORS DE L'ELECTION LEGISLATIVE DE 2019 | 57 |
| TABLEAU N° 5 : STATISTIQUE DES MISSIONS DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES, D'EXPERTISE EN GOUVERNANCE ELECTORALE A L'EXTERIEUR ... | 71 |
| TABLEAU N° 6 : NOMBRE DE PROVINCES COUVERTES PAR LA LISTE DE CANDIDATURES | 98 |
| TABLEAU N° 7 : LISTE DES HUIT(08) CIRCONSCRIPTIONS N'AYANT AUCUNE CANDIDATURE AUX ELECTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX ET MUNICIPAUX | 102 |
| TABLEAU N° 8 : ENVELOPPES BUDGETAIRES ALLOUEES A LA CENI (EN MILLIER ARIARY) | 105 |
| TABLEAU N° 9 : EXECUTION DES BUDGETS ANNUELS | 105 |
| TABLEAU N° 10 : ENVELOPPES BUDGETAIRES DEFINITIVES ALLOUEES A LA CENI DANS LES LOIS DE FINANCES..... | 106 |
| TABLEAU N° 11 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES SUR RESSOURCES INTERNES (EN MILLIER ARIARY)..... | 107 |
| TABLEAU N° 12 : EXECUTION DU BUDGET ELECTORAL SUR RPI PAR NATURE DE DEPENSES (EN MILLIERS D'ARIARY)..... | 108 |
| TABLEAU N° 13 : EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES AU PROJET SACEM | 109 |
| TABLEAU N° 14 : DETAILS DE L'EXECUTION FINANCIERE PAR COMPOSANTE ET ACTIVITES 2017-2020 (EN USD)..... | 111 |
| TABLEAU N° 15 : UTILISATION DE LA SUBVENTION REÇUE DE LA SADC..... | 113 |
| TABLEAU N° 16 : EXECUTION FINANCIERE ET PREVISIONS BUDGETAIRES SUR FCV JAPON : (EN MILLIER ARIARY) | 114 |
| TABLEAU N° 17 : ATTRIBUTION DE CHAQUE DIRECTION DE LA CENI | 128 |
| TABLEAU N°18 : PERSONNEL DES DEMEMBREMENTS DE LA CENI (2016-2021) | 133 |
| TABLEAU N°19 : ACQUISITION DE LA CENI EN 2017 | 138 |
| TABLEAU N°20 : DONS DE MATERIEL EN 2017 | 138 |
| TABLEAU N°21 : ACQUISITIONS ET DONS REÇUS EN 2018..... | 140 |
| TABLEAU N°22 : ACQUISITIONS DE MATERIEL 2019 | 142 |
| TABLEAU N°23 : ACQUISITIONS DE MATERIELS 2021..... | 143 |
| TABLEAU N°24 : MISSION DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES | 165 |
| TABLEAU N°25 : PATHOLOGIES FREQUENTES RENCONTREES | 166 |
| TABLEAU N°26 : SITUATION COVID-19 AU SEIN DE LA CENI | 167 |
| TABLEAU N°27 : CREDITS ALLOUES A LA CENI | 168 |
| TABLEAU N°28 : DEPENSES ELECTORALES SUR RPI | 170 |
| TABLEAU N°29 : FINANCEMENTS EXTERIEURS DES ELECTIONS | 171 |
| TABLEAU N°30 : BUDGET REAMENAGE DU PROJET SACEM | 173 |
| TABLEAU N°31 : CONTRIBUTIONS FINANCIERES PAR DONATEUR AU PROJET SACEM..... | 174 |

LISTE DES ANNEXES

| | |
|--|-----|
| ANNEXE I. ATTRIBUTIONS DE CHAQUE DIRECTION DE LA CENI | 127 |
| ANNEXE II. REPARTITION PAR DIRECTION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DU SIEGE DE LA CENI | 130 |
| ANNEXE III. ATTRIBUTIONS ET FONCTIONNEMENT DES DEMEMBREMENTS DE LA CENI | 132 |
| ANNEXE IV. REPARTITION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DES DEMEMBREMENTS DE LA CENI (2016-2021)..... | 133 |
| ANNEXE V. PHOTO DES MEMBRES DE DEMEMBREMENT DE LA CENI PAR PROVINCE | 134 |
| ANNEXE VI. ACQUISITIONS DE MATERIEL ET DONS RECUS PAR LA CENI DURANT LE MANDAT : | 137 |
| ANNEXE VII. EVOLUTION ET RECOMMANDATIONS POUR LA CONTINUITE DE L'AMELIORATION DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS | 144 |

| | |
|--|------------|
| ANNEXE VIII. MISSIONS DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN EXPERTISE ET EN GOUVERNANCE ELECTORALE_RELATIONS INTERNATIONALES | 158 |
| ANNEXE IX. STATISTIQUE ET SCHEMA DES PATHOLOGIES FREQUEMMENT RENCONTREES :..... | 166 |
| ANNEXE X. TABLEAU DE LA SITUATION COVID-19 AU SEIN DE LA CENI | 167 |
| ANNEXE XI. RECAPITULATIF DES CREDITS ALLOUES A LA CENI PAR GRANDE RUBRIQUE DE DEPENSE - FINANCEMENT ETAT (RPI) | 168 |
| ANNEXE XII. EXECUTION DU BUDGET ELECTORAL SUR RPI (PAR NATURE DE DEPENSES) | 170 |
| ANNEXE XIII. FINANCEMENTS EXTERIEURS DES ELECTIONS (2015-2021) | 171 |
| ANNEXE XIV. BUDGET REAMENAGE DU PROJET SACEM PAR COMPOSANTE (EN USD)..... | 173 |
| ANNEXE XV. CONTRIBUTIONS FINANCIERES PAR DONATEUR AU PROJET SACEM ET LEUR UTILISATION PAR ANNEE (EN USD) | 174 |
| ANNEXE XVI. LISTE DES IMPRIMES ACQUIS SUR FINANCEMENT DU PROJET « SACEM »..... | 175 |
| ANNEXE XVII. FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME DE GESTION DE BASE DE DONNEES « ORACLE »..... | 176 |
| ANNEXE XVIII. INVENTAIRE DES MATERIELS ELECTORAUX | 177 |
| ANNEXE XIX. LISTE DES RADIOS MEMBRES DE LA COALITION DES RADIOS PARTENAIRES DE LA CENI PENDANT LES ELECTIONS LEGISLATIVES, COMMUNALES ET SENATORIALES. | 190 |

INTRODUCTION

Aux termes de l'article 63 de la loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015, relative à la structure indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) », qui dispose que : « le Président de la Commission Electorale Nationale Indépendante doit présenter un rapport général au terme de son mandat », il est établi le présent document.

Ayant pris officiellement ses fonctions à la suite de sa prestation de serment en date du 29 octobre 2015, son mandat prend fin ce 29 octobre 2021. Il en est ainsi également de celui des Commissaires électoraux, membres du Bureau Permanent de la CENI.

Sur le plan méthodologique, tenant compte de la date à laquelle le Président doit présenter publiquement le rapport, la démarche de conception de ce rapport s'est faite en trois étapes.

Dans un premier temps, il a été procédé à la revue de toutes les principales innovations faites et les activités réalisées durant ces six années. Pour les aspects stratégiques ayant fait l'objet de conception de documents de cadrage et de plan de mise en œuvre, des compilations et des collectes d'informations ont été faits. Pour les aspects opérationnels et de mise en œuvre, les rapports établis annuellement, et ce, après l'organisation des élections servaient de documents sources pour la conception. Par la suite, il a été procédé à la rédaction du document.

Dans un deuxième temps, des ateliers provinciaux ont été organisés au niveau des six chefs-lieux de province pour enrichir le document. Le rapport pré-validé a été transmis préalablement aux démembrements afin que ces derniers puissent apporter leurs contributions. Chaque Commission Electorale Provinciale (CEP) et chaque Commission Electorale Régionale (CER) ont coordonné et consolidé ces activités. Les ateliers provinciaux ont abordé de manière exhaustive le rassemblement des données et des informations collectées relatives aux activités et à l'organisation des élections pendant la période du mandat. C'est durant ces ateliers que les démembrements se sont munis de tous les documents nécessaires à la préparation de la passation pour la fin de mandat.

Enfin, la dernière étape fut la validation du rapport consolidé. Cet atelier final se focalisait sur

l'approbation du rapport de fin de mandat par les membres du Bureau Permanent. Une fois le rapport finalisé et imprimé, il est procédé tel qu'a été mentionnée ci-dessus à sa présentation et sa publication.

Il convient de préciser que ce rapport doit être présenté publiquement devant tous les acteurs du processus électoral. Il est adressé à toutes les Institutions de la République ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers qui ont accordé leur soutien et apporté leur appui au titre de la coopération bilatérale et/ou multilatérale avec l'OGE. Les dispositifs de communication existants seront également utilisés pour en permettre une large diffusion. Ce document est également établi pour l'usage des nouveaux membres du Bureau Permanent car il pourrait leur servir dans la conception de leur programme de travail.

Concernant le contenu, au vu de tout ce qui précède, à la différence des rapports annuels et par rapport au contexte et aux vécus, ce document développe à travers sept thématiques les grands axes d'interventions de la CENI, l'évolution de la réalisation des activités électorales et les résultats obtenus. Sont surtout mis en exergue les faits marquants, les grandes réalisations et les innovations faites durant le mandat de 6 ans (d'Octobre 2015 à Octobre 2021). Dans une optique de la continuité et de pérennité, sont mis en avant les acquis démocratiques et techniques en matière de gestion des opérations électorales dont entre autres : l'établissement de la liste électorale, la transparence et l'inclusivité des démarches, la protection des votes, la sécurisation des bulletins de vote, la mise en cohérence et la coordination des activités de l'organe en charge des élections-avec celles des juridictions, le traitement et la publication des résultats.

Par ailleurs, suivant l'étendue de ses compétences et en tirant des leçons de ses expériences, bien que des solutions aient été apportées au fur et à mesure de la réalisation de sa mission, certaines difficultés persistantes, sur lesquelles les acteurs sont unanimement d'accord, y sont également rapportées et soulignées dans le but d'éclairer et d'attirer l'attention des décideurs.

Enfin, dans ce document figure la synthèse de toutes les recommandations de la CENI formulées dans ses rapports annuels et ses rapports d'organisation des élections. Il est souligné que ces

recommandations ont été tirées du document spécial publié et adressé aux différentes autorités et acteurs en septembre 2020 à la suite d'un cadre de concertation public.

En considération de ces contenus, le rapport se présente comme suit :

Une brève introduction, est suivie du premier chapitre qui explique l'évolution du contexte dans lequel la CENI a assuré sa mission, ce à travers l'historique de sa mise en place, de sa mission, de sa vision et de sa présentation en tant qu'organe en charge de la gestion des opérations électorales.

Le deuxième chapitre développe l'évolution de l'organisation de la structure afin que, préalablement à l'élection présidentielle de 2018, les services du siège et les démembrements de la nouvelle CENI issue de la Loi de 2015 soient opérationnels. Y sont notamment décrites les différentes étapes de mise en place et d'opérationnalisation de ses démembrements destinés à assurer les opérations électorales au niveau territorial local.

Le troisième chapitre retrace les grandes réalisations relatives à la mise en œuvre du processus électoral par rapport au statut et à la mission plus large que la loi assigne à la CENI. Cette partie expose notamment les démarches adoptées et les opérations réalisées par la CENI pour atteindre son objectif qui est : « *d'organiser une élection crédible, démocratique et dont les résultats sont acceptés par tous* ». C'est-à-dire, la mise en place de tous les dispositifs de pilotage, de gestion et de mise en œuvre, en application des normes actualisées selon les conditions et modalités prévues par la législation régissant les élections et le référendum en vigueur depuis 2018. Sur le plan opérationnel, c'est l'ensemble des activités de la CENI, initiées et mises en œuvre par elle conformément aux dispositions de la loi, en tenant compte des exigences des acteurs, qui ont été consignées dans les dispositions de la nouvelle Loi organique de 2018. Ses activités vont de la conception d'un document stratégique et de

« cadrage » jusqu'à la mise en œuvre qui se rapporte aux volets suivants :

- l'encadrement juridique,
- la fiabilisation de la liste électorale,
- le renforcement de capacités de la CENI et des autres acteurs,
- la sécurisation du processus,
- le développement des partenariats et des relations internationales,
- la sensibilisation et l'éducation civique électorale,
- la communication et,
- la partie sociale relative au personnel de l'organe.

Le quatrième chapitre se focalise sur les bonnes pratiques, les faits marquants et les innovations apportées lors de l'organisation des différentes élections de 2018 à 2020. Ils concernent particulièrement la logistique électorale et le traitement des résultats électoraux.

En considération de la sensibilité du volet budgétaire et financier et dans un souci de transparence, le cinquième chapitre explique de manière globale la gestion durant le mandat.

Compte tenu des difficultés rencontrées et de l'environnement dans lequel l'organe a assuré sa mission, le sixième chapitre se veut être plus analytique. Il concerne plus particulièrement le volet fonctionnement et opérationnalité de l'organe.

Avant d'arriver à la conclusion et aux annexes, le dernier chapitre aborde les recommandations formulées en considération des difficultés persistantes ainsi que de l'évolution de l'environnement et du contexte politique, économique et social à Madagascar et dans le monde. Notons que, la récente survenance de la pandémie du COVID-19, a inévitablement eu un impact ayant entraîné des complications et des difficultés supplémentaires au niveau de l'organisation des élections.

1 EVOLUTION DU CONTEXTE

Le contexte est décrit à travers l'évolution de l'histoire de la création de l'organe en charge de la gestion des élections, de sa vision, sa mission ainsi que son organisation en général.

1.1 HISTORIQUE DE L'OGÉ

La mise en place d'un organe indépendant en charge de la gestion des opérations électorales (OGE) qu'est la CENI à Madagascar est le résultat des vents de démocratisation, de mondialisation et de régionalisation sur le continent Africain. La tendance vers la normalisation, l'harmonisation des pratiques démocratiques n'a pas laissé indifférent Madagascar dont la situation et le contexte politique ont subi des vagues marquées par des crises répétitives depuis la fin des années quatre-vingt-dix. C'est cette note de changement démocratique qui est à l'origine de la création de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) en charge de la gestion des élections et dont l'existence juridique a évolué au fil des temps et au gré du contexte et de sa mission.

Avant 2010, les élections ont été gérées par le Ministère de l'Intérieur, sous l'observation d'un organe dénommé « Conseil National Electoral (CNE) ». Depuis 2010, une décision politique prise unanimement va mener à l'institution d'un organe indépendant qui assurera désormais la gestion de toutes les opérations électorales sur le plan opérationnel. La première version de 2010 dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) » a été érigée par Décret. Les autres versions (CENI-T, CENI) ont été instituées par une Loi.

En 2010, la CENI a changé de dénomination. Devenue CENI-T ou « Commission Electorale Nationale Indépendante de la Transition », celle-ci a été instituée par la Loi n° 2012-004 du 01 février 2012. Elle avait comme mission d'organiser les

élections de sortie de crise pour un retour à l'ordre constitutionnel. Sa base juridique est la Feuille de Route signée par tous les acteurs politiques en septembre 2011.

En 2015, la commission a repris sa dénomination initiale « Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ». Prévues par la Constitution en tant qu'organe pérenne, elle est instituée par la Loi de 2015-020 du 19 Octobre 2015. Les défis majeurs de cette CENI sont tout d'abord de réussir à consolider la paix, à préserver la sérénité et de maintenir les acquis démocratiques et les bonnes pratiques de 2010 à 2013. Conscients de ces enjeux, les dirigeants de la Commission électorale nouvellement constituée ont pris toutes les mesures pour asseoir une gestion saine pour le nouveau cycle électoral de 2015 à 2021 avec, comme leitmotiv :

- en premier lieu, de respecter les normes et les standards internationaux ainsi que les dispositions légales en vigueur;
- en second lieu, de respecter, de sécuriser, de protéger la sincérité et l'équité de tous les scrutins et, enfin, de renforcer la confiance des acteurs et surtout des électeurs. Ceci explique le choix de sa vision et l'orientation de ses actions pour ce mandat de 2015-2021.

A travers l'histoire, ces évolutions démontrent :

- d'une part, la volonté des acteurs et des parties prenantes de pérenniser les acquis et les bonnes pratiques ;
- et d'autre part, les avancées positives de la démocratie à Madagascar.

La photo 1 ci-après résume synthétiquement lesdites évolutions.



RAKOTOMANANA Herinirina

2010



« Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) » : Décret n°2010-142 du 24 mars 2010
CENI : Election / Référendum



ATALLAH Béatrice

2012



« Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition (CENI-T) » : la Loi n°2012-004 du 01 février 2012 a institué la deuxième version de la commission. Après la signature de la Feuille de Route par tous les acteurs politiques malgaches le 17 Septembre 2011 et en tirant des leçons du premier exercice
CENI-T : Organe transitoire



RAKOTOMANANA Herinirina

2015



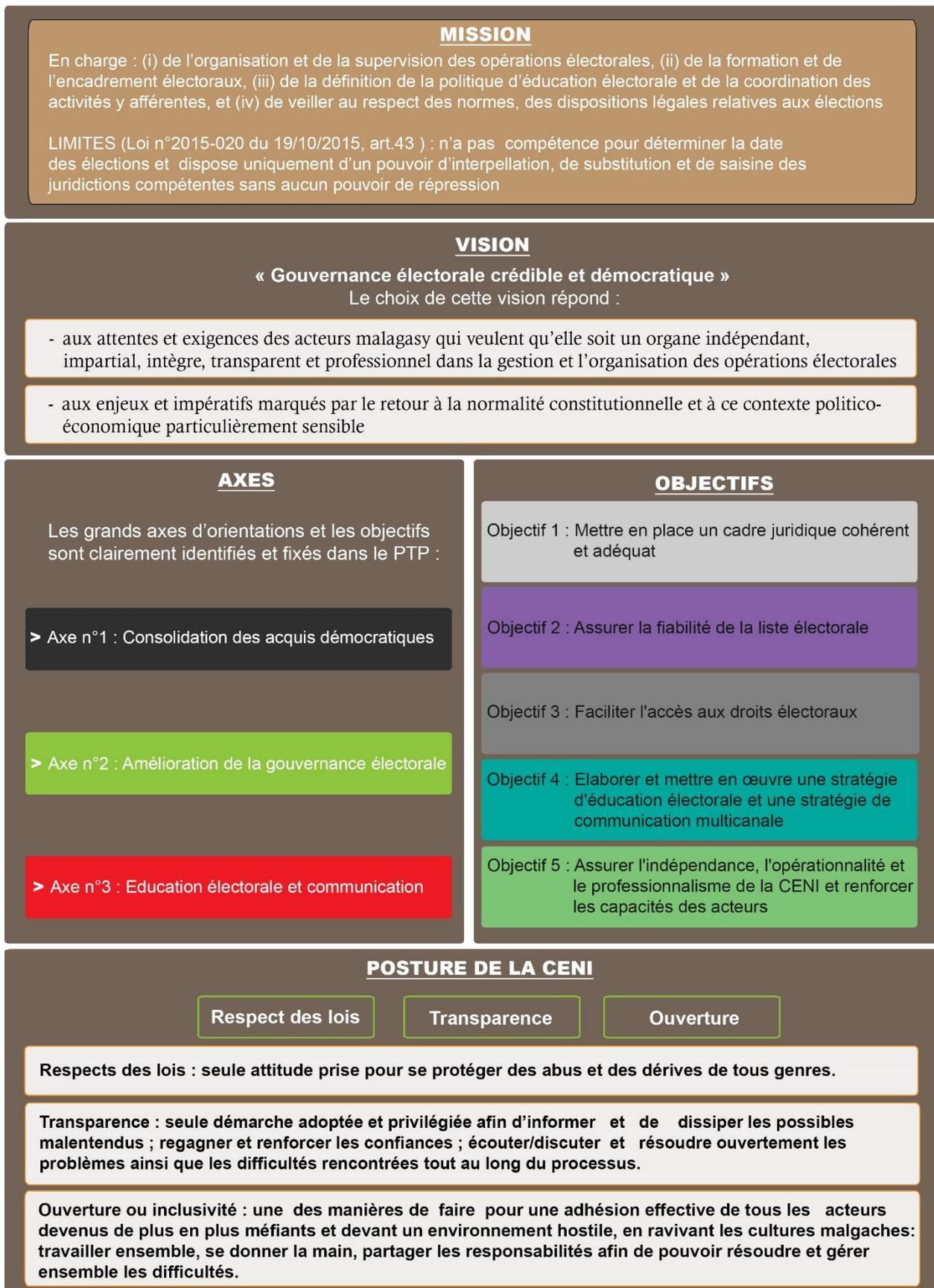
« Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) »
Loi n° 2015-020 du 19 octobre 2015, « l'organisation et la gestion de toutes les opérations électorales et référendaires ».
CENI : Organe constitutionnel pérenne
Missions élargies

Photo n° 1 : Schéma synthétisant l'évolution de l'OGE et les Présidents successifs

1.2 MISSION ET VISION DE LA CENI

Face à un contexte particulièrement difficile, la mission de la CENI est d'assurer sereinement la gestion du processus complet du cycle électoral

constitué par la phase « **pré-électorale** », la phase du « **scrutin** » et la phase « **postélectorale** ».



Partant de cette vision, de ces grands axes stratégiques et de ces objectifs, le Plan de Travail Pluriannuel (PTP) pour la période de 2015-2021 a été conçu. Ce PTP est décliné en Plan de Travail Annuel (PTA) pour la mise en œuvre des activités. Lesdits documents servent de cadre de gestion pour toutes les activités à entreprendre, pour les réunions de cadrage budgétaire des crédits à allouer avant l'inscription du budget de la CENI dans les Lois de Finances. Ils constituent également des documents de plaidoyer pour les partenaires techniques et financiers (PTF).

RESULTATS

Concernant la planification, la disponibilité des documents de cadrage ont permis aux acteurs d'avoir une visibilité sur la conduite des opérations, d'agir ou d'intervenir de manière cohérente et synergique et de développer des dialogues politiques.

Du côté des PTF, leurs interventions se sont alignées sur l'évaluation des besoins réels, et ce, par rapport aux grands axes prioritaires de la CENI. Quand bien même les partenaires aient leurs propres politiques de financement et d'intervention, ces documents stratégiques leur ont permis de veiller à ce qu'il y ait complémentarité et synergie d'actions.

Pour les acteurs de la société politique et de la société civile, ces documents mis à leur disposition lors des cadres de concertation, dispositifs de communication jugés efficaces par tous, leur ont permis de voir comment orienter leurs activités et à quel niveau réagir.

Concernant la gestion du processus électoral, les différents rapports¹ de la CENI et ceux des acteurs, particulièrement de la Société civile et de la Communauté internationale à travers le Projet SACEM, ont démontré que l'objectif d'« organiser des élections crédibles, démocratiques et dont les résultats sont acceptés par tous » est atteint malgré des critiques exprimées par certains acteurs politiques et quelques franges de la population.

En effet, tenant compte des réalisations de 2017 à 2020, la réussite du processus est reconnue unanimement, tant sur le plan national qu'international. Dans une démarche transparente et inclusive, la mise en place des Institutions de la République est effective. A marquer dans les annales de l'histoire de Madagascar, pour la première fois, deux présidents élus se sont passés le pouvoir respectant le principe d'alternance démocratique et ce, dans un environnement apaisé.

Sur le plan opérationnel, la CENI a réussi à relever le défi de veiller à ce que les acquis techniques et démocratiques soient maintenus quel que soit le contexte tant politique que financier. Elle a



Photo n° 2 : Le Président de la CENI et les représentants de la Communauté Internationale en visite à un bureau de vote le jour du scrutin lors des communales et municipales en 2019

¹ Deux types de rapports : Rapports annuels d'activité et Rapports des élections.

maintenu son cap en s'assurant que les normes et les qualités de mise en œuvre déjà instaurées soient gardées, dans la conviction que c'est le seul moyen de préserver la paix et la confiance de tous les acteurs. Elle est arrivée à aller jusqu'au bout de son mandat en mobilisant efficacement et rationnellement son capital humain et les moyens mis à sa disposition, afin de s'assurer de l'effectivité de sa mission.

LIVRABLES

Les livrables sont :

Le Plan de travail Pluriannuel (PTP), les Plans de Travail Annuel (PTA), les Rapports annuels des activités, les Rapports d'organisation de chaque élection, les délibérations des résultats provisoires de toutes les élections depuis 2018 à 2020, et les documents de synthèse des recommandations pour l'amélioration de la gestion du processus électoral au lendemain des élections de 2018 à 2020.

1.3 PRESENTATION DE LA CENI

Dans cette partie, il sera présenté de manière globale conformément aux différentes dispositions légales en vigueur le statut, la composition des membres et l'organisation centrale et territoriale de la CENI de 2015. Les détails sur son organisation sont développés dans le titre traitant de la structure organisationnelle et l'opérationnalité de la CENI.

1.3.1 Statut

Devant la nécessité de préserver les regains de confiance et les exigences des acteurs politiques, il a été décidé de rendre pérenne la Commission électorale. La CENI de 2015 est désormais un Organe constitutionnel, car selon les termes de l'article 5, alinéa 2 de la Constitution : « *L'organisation et la gestion de toutes les opérations électorales relèvent de la compétence d'une structure nationale indépendante* ». Son statut présente une forme de singularité et l'aligne comme un organe *sui generis* empêchant tout classement dans une quelconque catégorie de personne morale de droit public.

Pour renforcer son indépendance, l'organe a des particularités suivant les dispositions des articles 3 et 6 de la Loi n° 2015-020 du 19 Octobre 2015. Il est doté d'une personnalité juridique et jouit d'une autonomie administrative et financière. La CENI n'entretient aucun lien hiérarchique avec les autres Institutions de l'Etat et dispose de plus de marge de manœuvre dans l'exercice de sa mission.

Comme symbole de son indépendance physique, la CENI est dotée d'un siège central sis à Antananarivo, capitale de Madagascar. Quant aux démembrements, par échelon administratif, leurs bureaux sont implantés au niveau des chefs-lieux des Provinces, Régions et Districts.

1.3.2 Organisation générale

D'un point de vue global, la CENI est constituée de quatre blocs : l'Assemblée Générale, le Bureau Permanent, le Secrétariat Exécutif et les démembrements au niveau territorial.

Qu'il s'agisse du Bureau Permanent (BP), du Secrétariat Exécutif National (SEN) ou des démembrements, leur composition et leur organisation ont connu des évolutions durant ce mandat².

Du côté du Bureau Permanent, composé par les membres de la formation permanente et qui constitue également l'AG, la sensibilité de la mission et les difficultés dans la conduite des opérations ont justifié la décision de création d'une direction de cabinet du Président. Sa mission est d'appuyer le Président dans l'exercice de sa fonction.

Du côté du Secrétariat Exécutif National, dans un souci d'efficacité³, de nouvelles directions et services ont été créés. Au fur et à mesure de la mise en œuvre des activités, des services ont été éclatés pour assurer plus de performance dans le traitement des dossiers.

Enfin, du côté des démembrements, l'objectif a été de mettre en place tous les paliers et de les rendre opérationnels. Durant ce mandat, toutes les

² Cf. Chapitre 2.1 décrivant en détail la structure opérationnelle du niveau central.

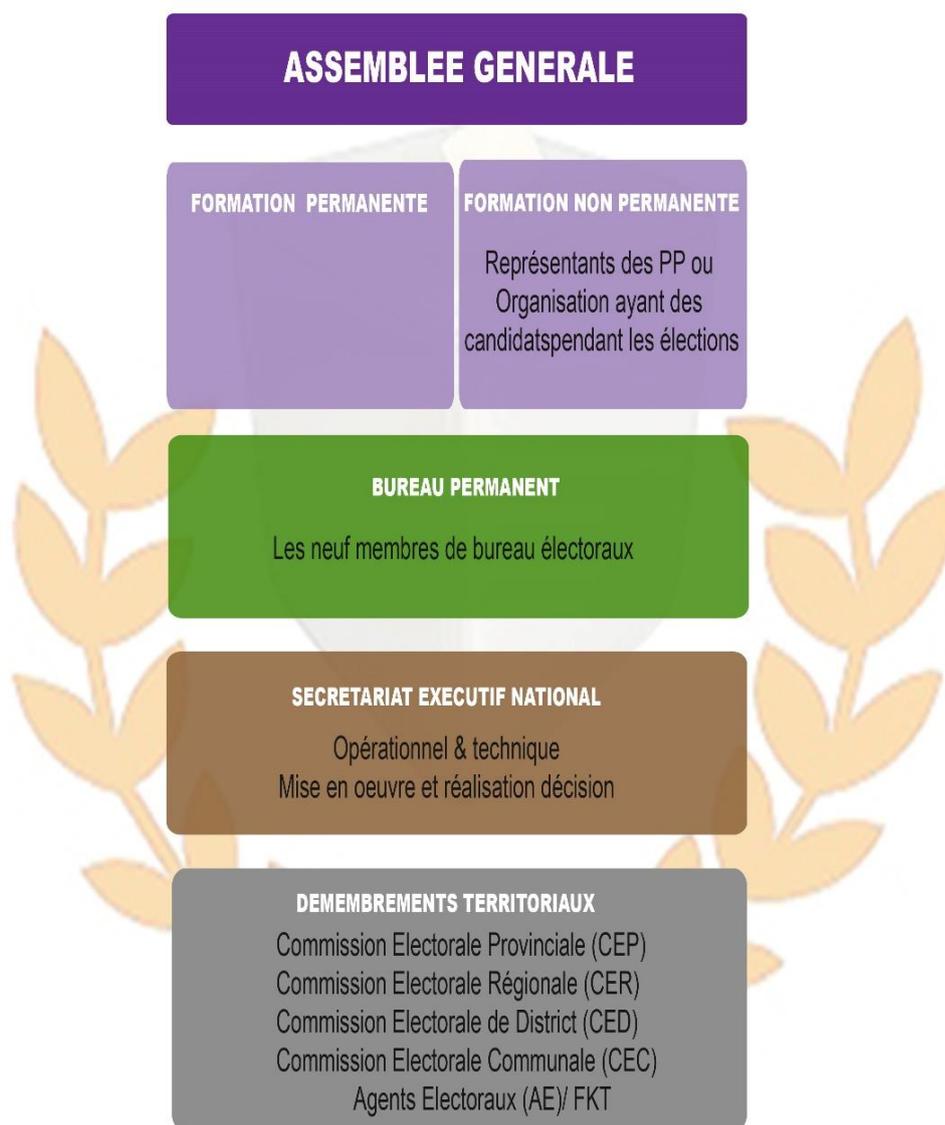
³ Délibération n°019/CENI/D/2020, modifiant les dispositions de la délibération modifiée n°004/CENI/D/2016 du 26 janvier 2016 fixant

l'organisation et les attributions du Secrétaire Exécutif National de la Commission Electorale Nationale Indépendante

structures allant de la province jusqu'aux Fokontany ont été mises en place et rendues opérationnelles⁴.

Ces évolutions des structures tant au niveau central qu'à celui des démembrements démontrent :

- d'une part, la consolidation et le développement de la structure ainsi que l'amélioration de son organisation ;
- d'autre part, l'adaptation de l'organisation pour assurer le bon fonctionnement des services et la réalisation efficace de sa mission



⁴ Cf. Chapitre 2.2 sur les structures opérationnelles des démembrements territoriaux.

2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET OPERATIONNELLE AU SEIN DE LA CENI

L'organisation et le fonctionnement de la CENI sont prévus par la Loi 2015-020 du 19 Octobre 2015 la régissant, ainsi que par son Règlement Intérieur. La présente section décrit ainsi la structure organisationnelle et opérationnelle au sein de cet organe.

2.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Commission Electorale Nationale Indépendante est une structure permanente au niveau national. Elle dispose des démembrements territoriaux à plusieurs niveaux. Les organes de la CENI sont :

- l'Assemblée Générale (AG),
- le Bureau Permanent (BP),
- le Secrétariat Exécutif National (SEN), et
- les Démembrements territoriaux

2.1.1 L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'organe suprême de la CENI. En période électorale, elle est composée de tous les membres de la formation permanente et ceux de la formation non permanente. En dehors des périodes électorales, elle est composée de tous les membres de la formation permanente qui est constituée par l'ensemble des Commissaires

des articles 13 et 15 de la loi suscitée, la formation permanente de la CENI est un organe collégial constitué de neuf (9) membres, dont la composition se trouve dans l'organigramme du Bureau Permanent ci-dessous.

Conformément aux articles 6 et 7 du Règlement Intérieur de la CENI, c'est l'AG qui élit les membres du Bureau Permanent pendant sa première réunion. Elle règle par délibération les matières qui lui sont dévolues par la loi. A cet effet, elle :

- définit l'orientation stratégique de la gestion et de l'organisation des élections,
- arrête la stratégie de l'éducation citoyenne en matière électorale,
- arrête le projet de budget de la CENI sur proposition du Secrétariat Exécutif National.

2.1.2 Le Bureau Permanent

Suivant l'article 55 de la Loi 2015-020, la CENI est administrée par un Bureau Permanent composée de neuf (09) membres, dont :

- un Président,
- trois Vice-Présidents,



Photo n° 3 : Membres du Bureau Permanent de la CENI en Octobre 2015

Electoraux Nationaux (CEN). Selon les dispositions



Photo n° 4: Membres du Bureau Permanent depuis Septembre 2020

- deux Rapporteurs, et
- trois Conseillers.

Le Président, les Vice-Présidents et les Rapporteurs sont élus par et parmi les membres de la formation permanente de la CENI. Chacun de ces postes fait l'objet d'une élection distincte et séparée. Les autres membres assurent d'office la fonction de Conseillers. Le Président est élu par et parmi les membres de la formation permanente en AG par scrutin uninominal à deux tours. Les Vice-Présidents et les Rapporteurs sont élus en AG par scrutin uninominal à un tour. Les votes sont secrets et à l'aide d'un bulletin unique. Pour le Président, le candidat élu est celui qui obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. A défaut, le Président est élu au second tour à la majorité relative des suffrages exprimés parmi les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages au premier tour. Tandis que pour les Vice-Présidents

et les Rapporteurs, ils sont élus à la majorité relative des suffrages exprimés.

La nomination des Commissaires électoraux nationaux, membres de l'actuel Bureau permanent, a été constatée par décret du Président de la République n°2015-1459 du 28 octobre 2015 complété par les décrets n°2015-1464 du 02 novembre 2015 et n°2016-828 du 06 juillet 2016, et modifié par le décret n°2020-1082 du 02 septembre 2020.

Le Bureau Permanent, étant une entité collégiale, prend toujours ses décisions en collégialité.

Dans l'accomplissement de leurs tâches, les membres du Bureau Permanent sont appuyés par des membres de Cabinet.

Les attributions et le fonctionnement des Cabinets sont déterminés par décision du Président de la CENI après délibération du Bureau Permanent.

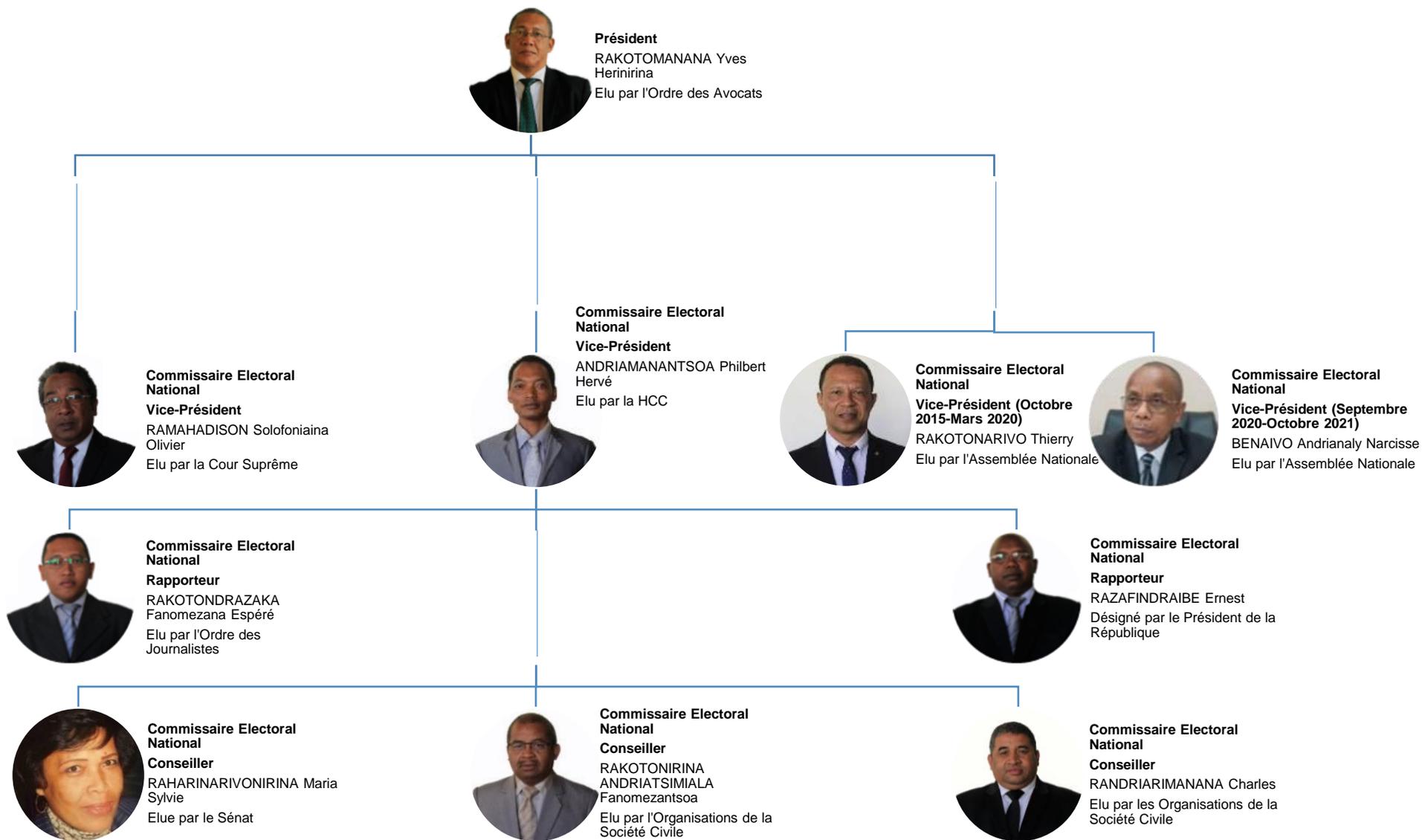


Photo n° 5 : Les membres du Bureau Permanent

2.1.3 Le Secrétariat Exécutif National

La CENI dispose d'un Secrétariat Exécutif National (SEN). Il est la structure technique et administrative chargée de la mise en œuvre des délibérations de l'AG de la CENI pour la réalisation des opérations

Sous la supervision du Président de la CENI, le SE coordonne l'ensemble des activités électorales tant au niveau central que territorial. Les Secrétariats permanents au niveau des provinces et des régions, ainsi que les Antennes locaux au niveau des districts relèvent du Secrétariat Exécutif



Photo n° 6 : Les membres du Secrétariat Exécutif National

pré-électorales, électorales et post-électorales.

Dans son organisation, le Secrétariat Exécutif National (SEN) est dirigé par un Secrétaire Exécutif (SE). Il est assisté par un Secrétaire Exécutif Adjoint (SEA). Six directions, instituées selon chaque spécialisation, assurent avec le SE et le SEA la mission au sein du SEN. Il s'agit de :

- La Direction des Opérations Electorales (DOE),
- La Direction du Système d'Informations (DSI),
- La Direction des Affaires Administratives et Financières (DAAF),
- La Direction des Etudes, de la Planification, du Suivi/Evaluation et de la Formation (DEPSEF),
- La Direction de l'Education Electorale et de la Communication (DIREELCOM), et
- La Direction de la Sécurité (DS)

National. Un organigramme établi par décision du Bureau Permanent et délibéré en AG fixe l'organisation du Secrétariat Exécutif National⁵.

2.1.4 Les démembrements territoriaux

La CENI est représentée au niveau des Provinces, des Régions, des Districts et des Communes par ses démembrements dénommés respectivement :

- la Commission Electorale Provinciale (CEP) ;
- la Commission Electorale Régionale (CER) ;
- la Commission Electorale de District (CED) ;
- la Commission Electorale Communale (CEC)

- Les démembrements de la CENI sont des organes collégiaux. Ils élisent en leur sein un Président, un Vice-président et un Rapporteur.

L'exécution des travaux au niveau des *Fokontany* est assurée par des agents électoraux. Selon les

⁵ Photo 8 : Organigramme du SEN muni des photos du SE, de la SEA, des Directeurs et des Chefs de Service en 2021

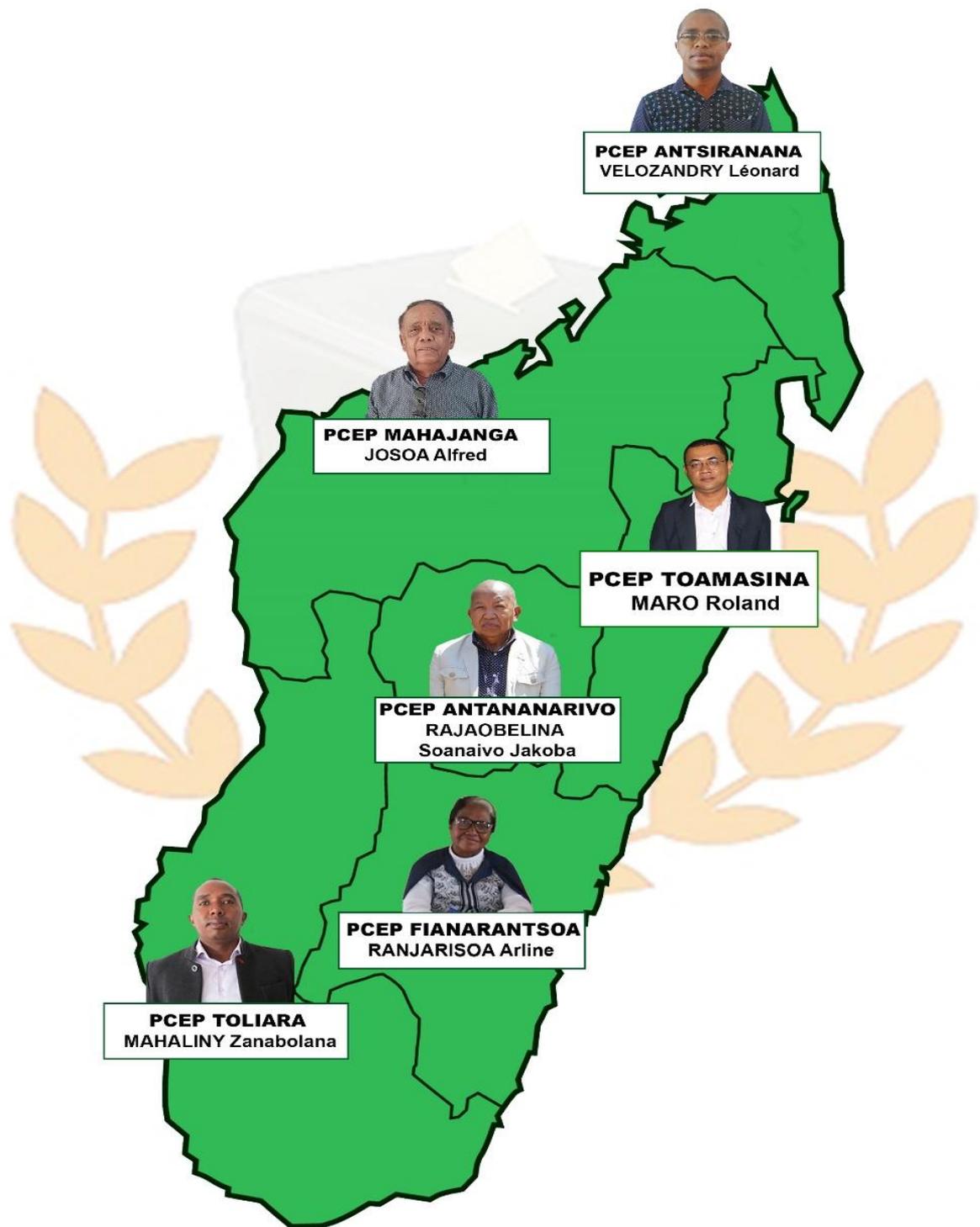


Photo n° 7: Les Six (06) Présidents de la CEP

dispositions de l'article 105 de la Loi 2015-020 du 19 octobre 2015 : « Les agents électoraux, dont l'effectif sera déterminé par le Règlement Intérieur, sont nommés par décision de la Commission Électorale de District sur proposition des Commissions Électorales Communales ».

2.2 STRUCTURES OPERATIONNELLES DU NIVEAU CENTRAL

Au niveau de son Siège en 2021, les structures opérationnelles de la CENI sont constituées par les 6 directions et les 21 services regroupés au sein du Secrétariat Exécutif National.

2.2.1 Organigramme du Secrétariat Exécutif National de la CENI

L'organigramme, ainsi que les effectifs du personnel du Secrétariat Exécutif National de la CENI ont été fixés par la Délibération n°004/CENI/D/2016 du 28 janvier 2016. Le Secrétariat Exécutif National était organisé initialement en 6 directions et 18 services. Et depuis sa mise en place, cet organigramme a évolué à plusieurs reprises afin de donner à la CENI une structure plus adéquate pour la réalisation de sa mission et l'atteinte de ses objectifs.

En 2017, au niveau central, pour mieux harmoniser les relations avec les démembrements ainsi qu'adapter la gestion budgétaire et financière de la CENI aux contraintes de l'inscription du financement de ses activités et de son budget dans le Budget Général de l'Etat, trois services ont été créés :

- un Service chargé des Relations avec les Démembrements (SRD) rattaché au Secrétaire Exécutif qui a été mis en place et fixé par la Délibération n°010/CENI/D/2017 du 14 septembre 2017.
- le Service de la Programmation Budgétaire (SPB) et le Service de la Gestion Financière (SGF) rattachés à la Direction des Affaires Administratives et Financières. Ces deux Services ont été prévus par la délibération n°007/CENI/D/2017 du 15 juin 2017.

En 2018, afin de permettre, d'une part, à la CENI d'avoir un meilleur suivi et une connaissance en temps réel des différentes informations et propos (positifs ou négatifs) en lien avec sa mission et ses activités, véhiculés par les médias et de réagir conséquemment pour, notamment, lutter contre d'éventuelles désinformations du public et, d'autre part, afin de prendre en charge l'organisation

sanitaire du personnel, ont été érigées, par la Délibération n°005/CENI/D/2018 du 11 janvier 2018, les unités ci-après:

- le Service du Monitoring des Médias (SMM), nouvelle composante de la Direction de l'Education Electorale
- le Service Médico – Social (SMS), sous la hiérarchie directe du Secrétaire Exécutif National, qui assure le suivi de la santé des membres du personnel de la CENI ainsi que de leur famille.

Afin de répondre au besoin sécuritaire accru à l'approche des élections, il a également été procédé à la révision à la hausse de l'effectif du personnel militaire par la Délibération n°010 bis/CENI/D/2018 du 19 avril 2018.

Enfin, en 2020, pour la mise en œuvre des diverses recommandations émises par les observateurs nationaux et internationaux relatives à la gestion du contentieux au niveau de la CENI, la réorganisation du Service des Affaires Juridiques et du Contentieux au sein de la Direction des Etudes, de la Planification, du Suivi-Evaluation et de la Formation (DEPSEF) a été adoptée par la délibération n°019/CENI/D/2020 du 05 novembre 2020 donnant ainsi naissance à deux nouveaux services :

- le Service des Etudes et de la Réglementation (SER), et
- le Service du Contentieux et des Affaires Disciplinaires (SCAD)

Ainsi, l'organigramme en 2021 du Secrétariat Exécutif National, indiquant les principaux responsables de cette structure opérationnelle centrale de la CENI, est schématisé dans la page suivante.

Pour l'exécution de ses opérations financières, la CENI au niveau central est appuyée d'une Délégation du Contrôle Financier (DCF), ainsi que d'une Agence Comptable (AC) constituées par des agents issus du Ministère en charge des finances.

➤ DELEGATION DU CONTRÔLE FINANCIER

En application des dispositions de l'article 112 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015, la Direction Générale du Contrôle Financier a mis à la disposition de la CENI une délégation du contrôle financier dirigée par un Inspecteur d'Etat, assurant la fonction de Délégué du Contrôle Financier (DCF), appuyé de fonctionnaires de cadre A et de cadre B.

➤ AGENCE COMPTABLE

Aux termes de l'article 111 de la loi n°2015-020 : du 19 octobre 2015 « La comptabilité de la CENI pour les crédits relevant du Budget général de l'Etat est tenue, suivant les règles de la comptabilité publique par un comptable public mis à sa disposition par le Ministre chargé des Finances »

Sous le leadership et la coordination du SE, chaque direction assure les missions à elles assignées⁶, sur la base du Plan de travail annuel (PTA) et du calendrier électoral qui se déclinent en chronogrammes d'activités. Chaque directeur mobilise ses services et les démembrements concernés par les opérations.

Des instructions sont communiquées pour assurer l'exécution efficace et à temps des activités. L'existence des antennes permanentes à chaque échelon territorial facilite le suivi-évaluation des actions, par étape, des opérations.

La mise en place des dispositifs de communication interne renforce la fluidité et la transmission régulière des consignes de travail en intra-direction, et entre le Siège et les démembrements.

En cas de besoin et suivant la nature et la sensibilité des activités, des descentes sur terrain sont organisées. Il en est ainsi lors de la supervision de la révision annuelle de la

liste électorale (RALE) et du renforcement des capacités des démembrements pendant la phase pré-électorale.

2.2.2 Ressources humaines

Les ressources humaines de la CENI se répartissent entre l'organe délibérant et la structure exécutive.

Les ressources humaines au niveau du Siège de la CENI, en chiffres (en juin 2021) :

- Bureau permanent : **9 membres** dont 1 femme
- Cabinets : **41 membres** dont 24 femmes
- Secrétariat exécutif national :
 - ✓ **207 cadres et agents** d'exécution qui se répartissent comme suit :
 - En genre : **79 femmes et 128 hommes**
 - Sur le plan statutaire : **56 agents de l'Etat** mis à disposition et **151 contractuels** sous régime du Code du travail
 - Sur le plan fonctionnel :
 - ✚ **10 cadres supérieurs** dont :
 - 1 Secrétaire Exécutif National
 - 1 Secrétaire Exécutif Adjoint
 - 6 Directeurs + 1 Adjoint de directeur
 - ✚ **114 cadres intermédiaires** dont :
 - 21 Chefs de Service
 - 02 Agents de rang de chef de Service DCF
 - 02 Agents du MEF de rang de chef de Service
 - 84 Assistants
 - 03 Agents de rang d'Assistant DCF
 - ✚ **83 agents d'exécution** comprenant des :
 - secrétaires, chauffeurs, mécaniciens, coursiers et femmes de ménage

La répartition par direction est présentée dans l'Annexe II

⁶ Cf. ANNEXE I détaillant les attributions de chaque direction du SEN.

Le personnel de la structure exécutive, représentée par le Secrétariat Exécutif National (SEN), a été recruté à l'issue d'un processus de sélection opérée par le Bureau Permanent⁷. Il a été étoffé au fil des six années de mandat, suivant les possibilités budgétaires pour atteindre un taux de réalisation de 93% par rapport aux effectifs prévus dans son organigramme en 2021.

Afin d'assurer la sécurité de ses membres, de ses structures et du processus électoral en

Secrétariats permanents de ses démembrements.

2.3 STRUCTURES OPERATIONNELLES DES DEMEMBREMENTS TERRITORIAUX

La gestion des opérations électorales est surtout un travail matériel et sur terrain. D'où, l'opérationnalisation des démembrements territoriaux revêt un caractère important et



Photo n° 9 : Assemblée Générale du personnel le 10 Avril 2017, dirigée par le Président de la CENI

général, la CENI dispose également d'un détachement permanent d'agents des Forces de Défense et de Sécurité (FDS).

Pour la protection des droits des travailleurs, l'élaboration d'un Règlement du personnel a été entamée en 2021. Le principal objectif est de préciser les droits et obligations, les mesures disciplinaires ainsi que la procédure de mise en œuvre des sanctions applicables au personnel permanent du Secrétariat Exécutif National de la CENI et des

urgent. Dans cette orientation, l'effectivité des cinq structures des démembrements de la CENI ainsi que leur attribution et leur nombre quantitatif est nécessaire à la mise en place d'une bonne organisation électorale.

2.3.1 Démembrements à cinq niveaux

Progressivement, jusqu'en 2017, les cinq niveaux de démembrement de la CENI ont été mis en place. Si les CEP et les CER sont plutôt des hiérarchies de supervision, de suivi

⁷ art.73 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015

et de coordination des activités, les CED sont, quant à elles, la véritable cheville ouvrière des opérations électorales. Elles ont la charge de la réalisation dans leur circonscription des instructions émanant du Sièg.

La CEC est la structure de proximité reliant la CENI aux électeurs et aux circonscriptions administratives de base. Elle est appuyée d'agents d'exécution au niveau des *Fokontany*.

Les trois membres de chaque démembrement territorial de la CENI, sont appelés en session à l'occasion des opérations électorales à réaliser. Suivant des critères de désignation tels que la neutralité, le professionnalisme, l'intégrité en matière d'organisation et d'observation d'élection, ils sont désignés parmi les personnalités résidentes dans la circonscription, siège du démembrement.

Actuellement, les fonctions de CER sont cumulées avec celles des CEP au niveau des régions chefs-lieux des provinces pour des raisons budgétaires.

Les fonctions de CEC sont cumulées avec celles des CED, au niveau des quatorze (14) districts pour lesquelles les Communes ont un statut particulier ou Communes classées

urbaines de première catégorie⁸. Chacune des commissions électorales locales, est appuyée d'une structure permanente dans l'exercice de leurs attributions :

- Le Secrétariat Permanent Provincial (SPP), pour la CEP,
- Le Secrétariat Permanent Régional (SPR) pour la CER, et
- L'Antenne de District pour la CED.

En vertu des articles 94, 97, et 100 de la Loi n° 2015-020 du 19 Octobre 2015, chaque secrétariat permanent et chaque antenne locale est dirigé par un fonctionnaire de Cadre A ou B de la Fonction publique, mis à la disposition de la CENI par l'Administration. Le personnel de chaque antenne de District comprend par ailleurs un Chef de Centre Informatique de District (CID) qui est un technicien en informatique sous contrat avec la CENI.

Les Agents électoraux (AE) désignés par les CED assurent les travaux au niveau des *fokontany*, notamment le recensement des électeurs en leur qualité de Président de la Commission Locale de Recensement des Electeurs (CLRE).

⁸ Communes à statut particulier : Antananarivo Renivohitra (I à VI), Antsiranana I, Fianarantsoa I, Mahajanga I, Toamasina I, Toliara I, Antsirabe I, Nosy Be , Sainte Marie

Le tableau ci-dessous récapitule globalement l'organisation par échelon des démembrements de la CENI, ainsi que les structures mises en place durant le mandat.

- contribuent aux activités d'information et de sensibilisation des électeurs en vue d'une large participation aux scrutins.

En termes de planning, et selon la disponibilité budgétaire, d'une manière générale, la mise en place des démembrements s'est faite dans le temps en trois étapes d'après le schéma ci-après :

Les détails pratiques correspondant à ces attributions et au fonctionnement des démembrements sont développés dans le tableau en annexe⁹.

Tableau n° 1 : Démembrements à cinq niveaux

| Niveau | Dénomination | Nombre | Membres | Structure permanente |
|------------------|--------------|--------|---|----------------------------------|
| Provinces | CEP | 6 | 1 Président 1 Vice-président 1 rapporteur | Secrétariat permanent Provincial |
| Régions | CER | 16 | 1 Président 1 Vice-président 1 rapporteur | Secrétariat permanent Régional |
| Districts | CED | 119 | 1 Président 1 Vice-président 1 rapporteur | Antenne |
| Communes | CEC | 1686 | 1 Président 1 Vice-président 1 rapporteur | |
| Fokontany | AE | | Agent Electoral | |



2.3.2 Attributions et fonctionnement

Suivant les dispositions des articles 86 et 87 de la Loi 2015-020 du 19 Octobre 2015, les démembrements territoriaux :

- assurent la représentation au niveau local de la Commission Électorale Nationale Indépendante.
- constituent des structures d'exécution des opérations électorales et de leur organisation matérielle,

2.3.3 Démembrements en statistiques

Comme souligné plus haut, le personnel des démembrements de la CENI est composé du personnel de la structure permanente et celui de la structure non permanente. Les statistiques ci-dessous représentent ainsi ces deux catégories de personnel au niveau des Démembrements territoriaux. Son objectif consiste à mettre en évidence :

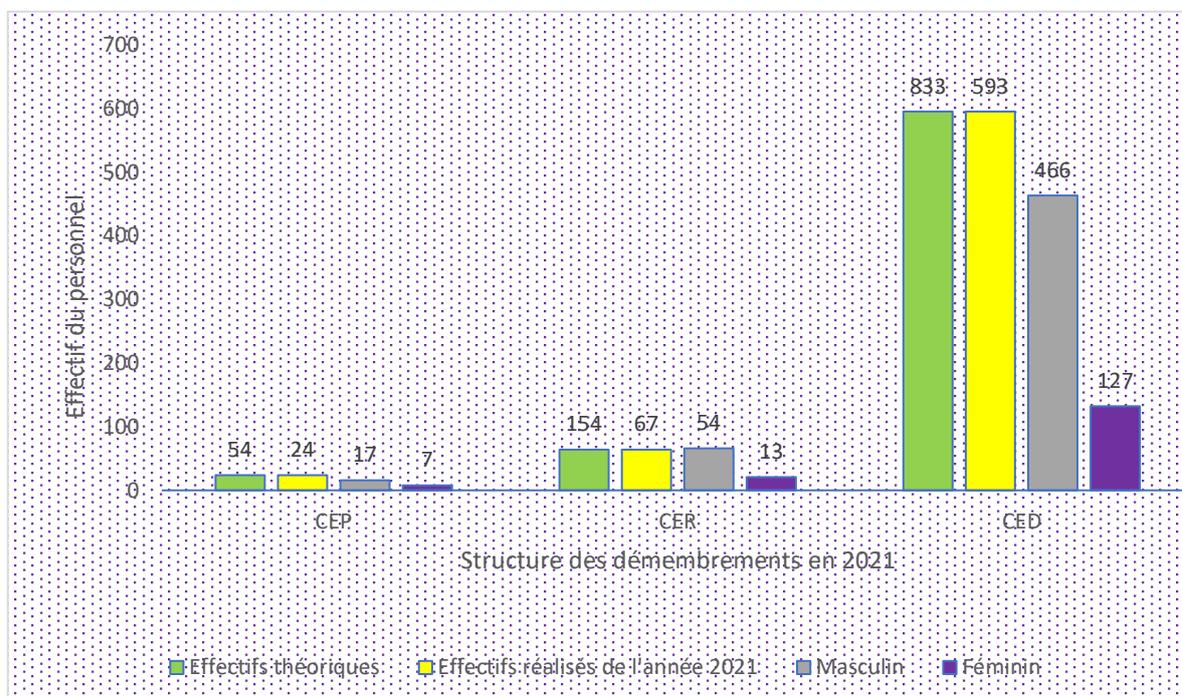
⁹ Cf Annexe III

- d'une part, les effectifs réalisés par rapport aux effectifs théoriques prévus par la Loi 2015-020 du 19 Octobre 2015 et le Règlement Intérieur de la CENI.
- d'autre part, la parité homme/femme au niveau des structures territoriales.

En raison du nombre conséquent et de la difficulté à comptabiliser le personnel homme et femme de la structure au niveau communal, seules les trois structures supérieures ont été relevées dans cette statistique.

Ces trois niveaux de Démembrements territoriaux montrent que l'effectif des membres est stable. L'exigence de la loi et du règlement intérieur de la CENI est respectée. Toutefois, par rapport à la parité homme/femme, l'effectif du genre masculin est largement supérieur à celui du genre féminin au niveau de toutes ces structures, comme le montrent le graphe ci-dessus et le tableau en annexe IV.

Une telle situation peut s'expliquer non en raison de la compétence mais par les enjeux sécuritaires prévalant dans certaines localités du territoire national.



Graphe n° 1 : Effectif du personnel des démembrements

2.4 INFRASTRUCTURES ET MATERIELS

2.4.1 Situation en matière d'infrastructures

A son niveau central à Antananarivo comme pour la majorité de ses démembrements

territoriaux dans les provinces, régions et districts, les structures de la CENI sont hébergées dans les locaux mis à leur disposition par l'Administration.

Ainsi le Siège de la CENI est implanté depuis 2010 dans une partie des installations de



Photo n° 12 : Siège de la CENI avant 2016



Photo n° 11 : Installations de l'ININFRA utilisées par la CENI depuis 2010



Photo n° 10 : Constructions SACEM UGP et locaux de bureau et magasins CENI Alarobia

l'ININFRA, institut appartenant au Ministère en charge des travaux publics.

Au niveau des démembrements, suivant la disponibilité et les conventions avec les autorités locales, les bureaux des CEP, des CER et des CED sont généralement abrités dans les bâtiments de l'Administration ou d'une Collectivité territoriale décentralisée. A ce jour, aucune CEC n'a de bureau connu.

Sur l'ensemble des 119 districts, seuls deux chefs-lieux de région bénéficient de constructions réalisées par la CENI : Ambatondrazaka et Antsirabe

Durant le mandat, suivant les ressources budgétaires offertes par le Gouvernement, des travaux d'aménagement et de réhabilitation de bureaux ont également été réalisés au Siège de la CENI ainsi que pour un nombre limité de localités.

2.4.1.1 Situation au niveau du Siège

✓ L'existant avant 2016

Le Siège situé dans l'enceinte de l'ININFRA à Alarobia était constitué avant 2016 de

- 26 locaux de bureau dont 2 grandes salles en « open space » ;
- 1 grande salle de réunion ;
- 1 centre national de traitement des données informatiques (CNTDI) comprenant un box bureau du directeur, une salle informatique et un local serveur ;
- 1 bâtiment entrepôt dont une partie a été aménagée en bureau ;
- 1 bâtiment annexe sise aux 67Ha Sud, au 4^{ème} étage de l'immeuble des Microréalisations du Ministère de l'Economie et des Finances, comprenant 5 locaux servant de bureau.

✓ Les grandes réalisations

Compte tenu des besoins ressentis et en vue des activités prévues, la CENI a procédé au fur et à mesure des moyens disponibles, à des travaux d'extension et d'amélioration de ses infrastructures :

- en 2017 :

- Construction de locaux prévus à l'origine pour la conservation de la documentation et des archives mais, en raison de l'insuffisance de bureaux, le bâtiment abrite actuellement le Service Médico-Social, le Service de la Logistique Electorale, l'Unité de Gestion et de Passation de Marchés, le Service de la Planification et du Suivi Evaluation ainsi qu'un magasin de fournitures et un autre de matériel informatique.

- en 2018 :

- Construction d'un magasin de stockage de matériel électoral
- Aménagement du bureau du Président et travaux de peinture de l'ensemble des locaux du Siège
- Construction de 3 hangars de stockage ouverts de près de 400 m²
- Construction par le PNUD d'un bâtiment Siège du Projet SACEM à usage de bureau des experts de l'UGP, et de salle de réunion du Comité de Pilotage du Projet

2.4.1.2 Situation au niveau des démembrements

✓ L'existant

Les démembrements territoriaux de la CENI ont à leur disposition **143 locaux ou bâtiments de bureau** qui sont actuellement utilisés par les CEP, les CER et les CED existantes, dont :

- **141** sont des **bâtiments administratifs installés dans** :
 - 04 bureaux de Faritany
 - 18 bureaux de Région,
 - 11 bureaux de Préfecture
 - 65 bureaux de District,
 - 20 bâtiments des ministères au niveau des services déconcentrés dont, entre autres, ceux du : MAEP, MEN (CiSco), MSP, MEF, MICA...,
 - 17 bureaux de Commune
 - 06 bureaux de Fokontany
- la **CED d'Ambilobe** est hébergée dans un local d'une association privée (Association Vohikala)

- le Siège de la CED de Befotaka-Sud est installé dans une construction en bois de 02 pièces réalisée sur les propres initiatives des membres de

la Commission dans l'enceinte du District.



Photo n° 15 : Magasin de stockage d'engrais du MAEP, Siège de la CED de Faratsiho



Photo n° 15 : Musée Akiba, au Village touristique, mise à la disposition et réhabilitée par la CENI en 2018 pour abriter les CED de Mahajanga I et II



Photo n° 15 : Siège de la CED d'Antananarivo II dans les locaux du Fokontany d'Andohanimandroseza

Les grandes réalisations

Compte tenu de l'insuffisance de locaux de bureau, des conditions précaires sous lesquelles ils sont octroyés (plusieurs commissions électorales ont été sommées de déménager car les locaux ont été repris par le « propriétaire ») et l'impératif de l'opérationnalisation de ses démembrements,

constructions de deux bâtiments type R+0, comprenant un bureau de la CER, un bureau de la CED, une salle informatique, une salle de réunion, un local de stockage, ont été réalisées sur financement de l'Etat malagasy.

- en 2018 :
 - Construction d'un bâtiment à usage de bureaux destiné à la

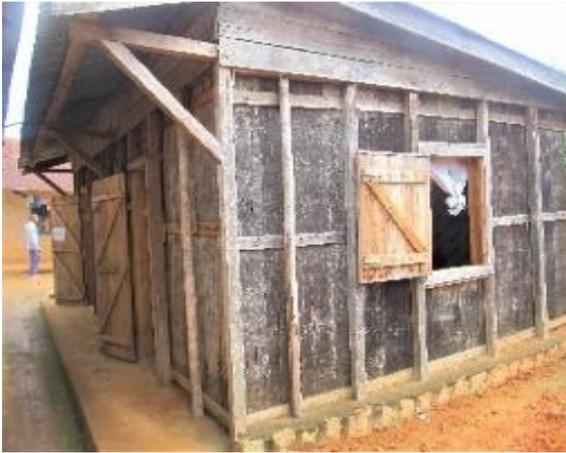


Photo n° 16 : Siège de la CED de Befotaka Sud

la CENI a procédé également à des travaux soit de construction, soit de réhabilitation des bureaux disponibles au niveau des régions et des districts dans la mesure de ses possibilités budgétaires.

- **Les nouvelles constructions :**

En 2018 et 2019, dans le cadre du programme « Construction-réhabilitation bâtiments et équipement de la CENI », les

CER d'Alaotra Mangoro et la CED d'Ambatondrazaka

- en 2019 :
 - Construction de murs de clôture des bureaux de la CER/CED à Ambatondrazaka
 - Construction d'un bâtiment à usage de bureaux de la CER de



Photo n° 17 : Bâtiments composés de bureaux, salles de réunion et magasins de stockage inaugurés en 2018 à Ambatondrazaka et en 2020 à Antsirabe

Vakinankaratra et de la CED d'Antsirabe 1

- **Les réhabilitations de bureaux :**

- **en 2018 :**

- CER de Boeny et CED de Mahajanga 1 et 2
- CED de Maevatanana
- CED d'Antsohihy
- CED de Morondava
- CED de Manakara

- **en 2019 :**

- CED d'Ambato-boeny
- CED d'Ambanja
- CED de Tsiroanomandidy
- CED de Soavinandriana
- CED d'Ambohimahaso
- CED de Tsaratanàna

- **Donation de terrain prêt à bâtir**

La CER de la Région Amoron'i Mania a obtenu une donation de 7 ares de terrain prêt à bâtir sis à Ankorombe, provenant de la Région.

nouvelles dotations, acquises dans la période de 2017-2019, proviennent :

- des Programmes d'investissement public (PIP) financés sur les ressources de l'Etat malagasy (RPI) ou du Fonds de contrevaletur (FCV) japonais alloués à la CENI et inscrits dans le Budget Général de l'Etat,
- de la Présidence de la République de Madagascar,
- des dons du PNUD dans le cadre du Projet d'appui aux activités pré-électorales et aux acteurs politiques,
- des acquisitions et donations faites par le projet SACEM,
- de dons de matériels effectués par le Gouvernement Chinois et des achats faits sur le fonds mis à la disposition de la CENI provenant de la SADC via le Gouvernement de l'Angola.

Ainsi, suivant la disponibilité des moyens



Photo n° 18 : Terrain appartenant à la CER de l'Amoron'i Mania

2.4.2 Situation des matériels au niveau du Siège et des démembrements

Comme pour ses infrastructures de bureau, le matériel nécessaire pour le fonctionnement de la CENI et de ses démembrements et pour la logistique électorale a été hérité de la CENI-T. La CENI a néanmoins bénéficié d'un renouvellement partiel et progressif de ses équipements dans le cadre de ses programmes d'investissement et de l'appui des partenaires techniques et financiers. Ces

budgetaires alloués à la CENI et la disposition des partenaires, pour le bon fonctionnement de toutes ses structures et l'organisation des élections, des efforts particuliers indispensables ont été faits en matière d'équipement. Des acquisitions ont été réalisées en matière de :

- matériel de communication et de télécommunication
- matériel informatique
- matériel roulant
- matériel et mobilier de bureau
- matériel technique dont, notamment, le matériel électoral

2.4.2.1 Matériel de communication et de télécommunication

2.4.2.2 Matériel informatique

Le matériel informatique hérité de la CENI-T,



Photo n° 19 : Studio de montage audiovisuel de la CENI

L'acquisition de matériels de communication et télécommunication a contribué grandement à la réalisation des activités de communication tant au niveau interne qu'externe. Ces outils ont, non seulement, permis de garantir une meilleure qualité de

dont une certaine partie s'est normalement détériorée à l'usage, a été manifestement insuffisant face aux besoins des opérations.

L'organisation des élections durant le dernier cycle électoral n'a pu se faire sans le



Photo n° 20 : Matériel informatique au sein du CNTDI

productions audiovisuelles mais également d'assurer une facilitation de communication et d'échange entre le personnel de la CENI centrale et ses démembrés. Ils ont été de ce fait indispensables lors de l'organisation des divers événements qui se sont déroulés, soit au niveau du Siège soit à l'extérieur, tout au long du processus électoral, mais en particulier pour les années électorales de 2018 et 2019. La liste détaillée des acquisitions réalisées est donnée en annexe VI du présent rapport

renouvellement et le renforcement du parc existant par l'acquisition des différents matériels destinés tant au Centre National de Traitement des Données Informatiques (CNTDI) qu'aux Centres Informatiques de District (CID) et ce, aussi bien par les achats sur les moyens budgétaires affectés à la CENI que par les contributions considérables des partenaires techniques et financiers, et plus particulièrement le projet SACEM, le Gouvernement Japonais ainsi que la SADC.

La liste de matériel acquis durant le mandat sur différentes sources de financement est donnée en annexe XIV.

2.4.2.3 Matériel roulant

En plus du besoin de fonctionnement courant des directions et des services de la CENI et de ses démembrés, l'organisation des élections est surtout une activité de terrain nécessitant des déplacements et une grande mobilité des acteurs. Cela demande également de multiples transports de fournitures et de matériel. Les

- **Les acquisitions de 2017**

Dons du PNUD:

- ✚ 02 Véhicules tout terrain de mission

Sur ressources propres internes :

- ✚ 10 Véhicules de fonction et de représentation

- **Les acquisitions de 2018**

Sur FCV Japon :

- 07 Motocyclettes 125 cc type Cross



Photo n° 21 : Dotation de Motocyclettes 125 cc type Cross

investissements effectués par la CENI sur les moyens propres internes, les donations du PNUD, des Gouvernements Japonais et Chinois en termes de matériel roulant répondent à ces requis.

Ainsi, excepté l'année 2020, des achats ont été faits annuellement durant la période de 2017 à 2021. L'acquisition de 184 motos cross et la dotation de cet outil de travail à chacune des Commissions électorales de niveau provincial, régional et de district, ont particulièrement marqué ce mandat.

Dons du Gouvernement Chinois :

- ✚ 10 Motocyclettes 125 cc type Cross de marque YAMALO

Sur ressources propres internes :

- ✓ 7 Véhicules de fonction :
- ✓ 3 Véhicules de service de transport de matériel et de personnel
 - ✚ 01 Camion Fourgon ISUZU 10 tonnes
 - ✚ 01 Véhicule Minibus FOTON 15 places



Photo n° 22 : Remise de deux véhicules 4x4 en 2017

- ✚ 01 Véhicule Minibus FOTON 08 places
- ✓ **154 Motos type cross LF 125**

- **Les acquisitions de 2019**

Sur ressources propres internes :

- ✓ **Véhicules de service :**
 - ✚ 09 Motos routières HONDA ACE TUF 125
 - ✚ 01 Véhicule 4x4 double cabine WINGLE 5 (Véhicule d'escorte)
- **Les acquisitions de 2021**

Sur Fonds de la SADC :

- ✚ 04 Motocyclettes 125 cc type cross France RIDER

En termes de matériel électoral, 5 340 urnes ont été acquises par la CENI sur le budget qui lui a été alloué dans la loi de finances de 2018 pour combler les insuffisances exprimées par ses démembrements en vue du scrutin présidentiel. En 2019, la CENI a également reçu une dotation de 24.900 urnes provenant de la Présidence de la République de Madagascar afin de répondre aux besoins du double scrutin des élections communales et municipales.

La dotation de matériel à la Direction de la sécurité est également une réponse à la nécessité de se prémunir d'intention malveillante comme d'éventuels accidents pouvant survenir tout au long du processus



Photo n° 23 : Motocyclettes 125 cc type cross acquises sur financement de la SADC

2.4.2.4 Matériel technique

En 2018, en prévision de l'élection présidentielle et des scrutins à venir, le renforcement et le renouvellement des équipements existants se sont avérés indispensables.

Par ailleurs, des besoins ont été ressentis face aux coupures fréquentes voire à l'inexistence d'électricité dans certaines localités perturbant les activités électorales. 76 CED ont ainsi bénéficié de kits comprenant 1 panneau, 1 régulateur et 1 batterie fonctionnant à l'énergie solaire achetés sur les crédits budgétaires de la CENI sur financement de l'Etat Malagasy.

électoral.

Enfin, l'implantation d'une Unité médicale en 2018 au Siège de la CENI à Antananarivo a requis l'achat d'outils spécialisés et de matériel médical, dont la liste est également énumérée en annexe VI, pour l'opérationnalité du nouveau Service médico-social.

2.4.2.5 Matériel et mobilier de bureau

L'ameublement des espaces de travail est l'outil indispensable au quotidien pour effectuer les tâches de bureau. Durant la période de 2017 à 2021, la CENI a procédé, dans la mesure de ses moyens, à l'acquisition de matériel et mobiliers de bureau¹⁰, en première dotation pour certains

¹⁰ Cf Annexe VI

démembrements et pour le renouvellement du matériel en service dans la plupart des cas, laquelle a été prise en charge pour leur grande majorité sur les ressources internes.

La CENI a également bénéficié de matériel acquis sur subvention de la SADC dans le cadre des élections.

3 REALISATIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL

Les réalisations relatives à la mise en œuvre du processus électoral se rapportent sur les 8 sections ci-après : (i) le système de pilotage des activités dans le processus électoral, (ii) l'encadrement juridique des élections, (iii) la fiabilisation de la liste électorale, (iv) le renforcement des capacités, (v) la sécurisation du processus électoral, (vi) le développement des relations avec les parties prenantes aux élections, (vii) l'éducation civique électorale et la sensibilisation et communication, et (viii) les activités médico-sociales au sein de la CENI.

3.1 SYSTEME DE PILOTAGE DES ACTIVITES DANS LE PROCESSUS ELECTORAL

La mise en œuvre du système de pilotage des activités de la CENI peut être structurée en

conçue et l'a mise en place. La deuxième est la phase de sa mise en œuvre pendant la période de 2016-2021.

En effet, la mission confiée à la CENI selon l'article 38 de la Loi n° 2015 – 020 du 19 Octobre 2015 requiert la disponibilité d'une planification stratégique, qui est un outil destiné à l'aider pour aboutir à des décisions et à des actions influençant et guidant ce qu'elle fait, sa manière de procéder et son évolution ultérieure. La planification stratégique fait partie des grandes étapes dans le processus électoral, comme le montre les schémas ci-dessous. Ainsi, pour assurer le pilotage des activités dans le processus électoral, les membres du Bureau Permanent durant son mandat et ceux de son Secrétariat Exécutif ont élaboré des « Documents de planification stratégique », et par conséquent, la mise en œuvre des plans opérationnels.



Photo n° 24 : Membres du BUREAU PERMANENT et du Secrétariat Exécutif National lors de l'Atelier d'élaboration des documents stratégiques à Antananarivo

deux phases. La première est spécifiquement le début de l'année 2016 où la CENI l'a

De ce fait, grâce à ces documents de planification, les activités au sein de la

CENI ont été pilotées dans un dispositif moderne et respectant les principes d'indépendance, d'impartialité, d'intégrité, de transparence et de professionnalisme.

De même, grâce à un mécanisme de planification conjointe, la mutualisation des ressources de l'État gérées par la CENI, avec celles des Partenaires

Staff du Secrétariat Exécutif, a produit des effets positifs dans le pilotage des activités. En effet cette initiative a facilité l'encadrement et le suivi des opérations effectuées au niveau des démembrements, en l'occurrence les RALE, les renforcements de compétences, et l'organisation des élections.



Figure n° 1 : Processus simple de Planification

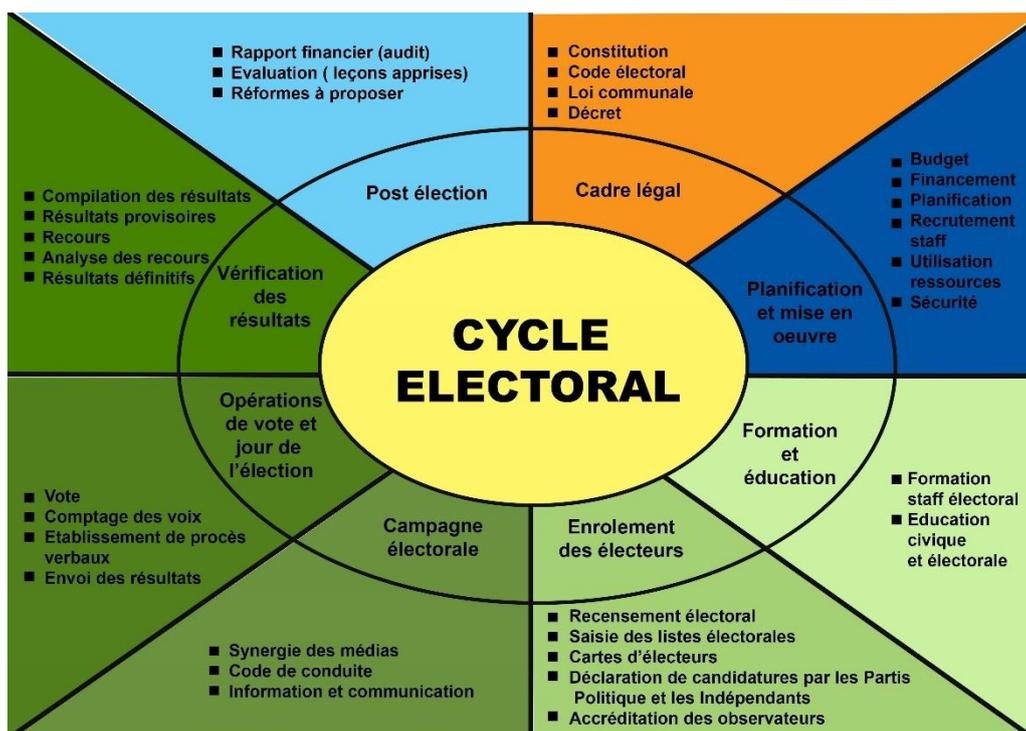
Techniques et Financiers (PTF) gérées par le projet SACEM ou de façon bilatérale, a permis d'assurer l'efficacité et la cohérence des actions pour mener à bien les échéances électorales 2017-2019.

Par ailleurs, l'adoption d'un système de coaching au niveau de chaque Province, dirigé par les Commissaires Electoraux Nationaux, et appuyé par les membres du

En outre, en application des articles 42 et 64 de la Loi 2015-020 instituant la CENI, des outils de suivi/évaluation ont été utilisés ; et ce qui a permis de produire des rapports périodiques sur les activités et sur l'administration électorale durant la période du mandat. Ces rapports ont été adressés à toutes les Institutions de l'Etat par les soins du Président de la CENI et rendus publics dans leur intégralité.

Les réalisations marquantes en matière du système de pilotage des activités dans le processus électoral sont constituées par :

- les différentes étapes de l'élaboration des Documents de planification stratégique ;
- la réalisation de toutes les activités correspondant à la mise en œuvre de ces documents de planification ; et
- la mise en œuvre du système de suivi/évaluation.



3.1.1 Elaboration des « documents de planification stratégique »

Elle a été concrétisée par :

- L'élaboration d'un **Plan de Travail Pluriannuel (PTP) de 2016-2021**, ayant comme **vision** une : « **Gouvernance électorale crédible et démocratique** » et constitué par trois axes stratégiques :
 - Axe N°1 : *Consolidation des acquis démocratiques* ;
 - Axe N°2 : *Amélioration de la gouvernance électorale* ;
 - Axe N°3 : *Education civique électorale et communication*.

Pour chaque axe stratégique, des domaines ont été fixés, tels que :

- *Domaine 1 : Encadrement juridique des élections* ;
- *Domaine 2 : Mise en œuvre du processus électoral (avant, pendant et après le scrutin)* ;
- *Domaine 3 : Renforcement des capacités de la CENI, de ses démembrements et des parties prenantes au processus électoral* ;

sauf pour l'éducation civique électorale et la communication qui est un domaine particulier.

- L'élaboration des **Plans de Travail Annuel (PTA)**, qui ont permis de :

- éclairer et accompagner les membres du Bureau Permanent de la CENI dans les décisions à prendre, au cours de leur mandat
- appuyer les réalisations par la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi et d'évaluation des activités
- assurer annuellement l'exécution des activités par des Budgets de Programme relatifs à ces documents de planification.

Les PTA de la CENI sont composés de trois **Programmes** spécifiques, dont les activités sont groupées dans des **Actions**. Ils sont ainsi constitués par :

- Programme 1 : *Administration et coordination* ;

- Programme 2 : *Mise en œuvre du processus électoral* ;
- Programme 3 : *Education civique électorale et communication*

3.1.2 Mise en œuvre des « documents de planification stratégique »

- **PTA de 2016 à 2021** :

Toutes les activités de la CENI sont contenues et pilotées à l'aide de ces plans opérationnels (PTP, PTA) chaque année. Il en est de même des élections organisées depuis 2018. Ces plans étaient soutenus par des chronogrammes et des budgets bien établis avec des stratégies claires liées aux diverses opérations électorales.

Par ailleurs les PTF ont aussi apporté leurs appuis en assimilant leurs interventions dans des PTA intégrés.

- **Projet d'appui aux activités pré-électorales et aux acteurs politiques** :

Dans son plan de travail annuel de 2016, la CENI a bénéficié d'un appui du PNUD pour un montant estimatif de 650.000 USD, soit près de 2.086.357.000 Ariary (*au taux de 1 USD = 3.209,78 Ariary*). Cet appui a été octroyé pour :

- l'élaboration d'un Document stratégique pour la révision de l'encadrement juridique des élections,
- l'élaboration de deux Documents de stratégie sur l'éducation électorale et la sensibilisation, et sur la communication,
- la migration du fichier électoral sous Oracle,
- les activités de sensibilisation dans le cadre de la révision annuelle de la liste électorale 2016-2017,

Les fonds correspondant à ces activités ont été gérés directement par le PNUD dans le cadre d'un intitulé : « **Projet d'appui aux activités pré-électorales et aux acteurs politiques** ».

- **Projet « Soutien Au Cycle Electoral à Madagascar (SACEM) 2017-2019 »**



Le Document de projet a été élaboré avec l'appui du **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)**, dont l'objectif est d'*accompagner la CENI afin de contribuer à la tenue d'élections crédibles, transparentes, pacifiques et inclusives pendant le cycle électoral 2017-2019 ; et ainsi de créer un environnement propice pour la consolidation de la paix et de la démocratie à Madagascar.* Un Comité de pilotage conjoint entre la CENI et les Partenaires Techniques et Financiers qui ont contribué au financement du projet a été mis en place pour faire le suivi/évaluation périodique des activités. En outre, une structure appelée « Unité de Gestion du Projet (UGP) » a été instituée au sein du PNUD pour le pilotage de toutes les activités.

À l'issue des trois scrutins (élections présidentielle, législatives et communales) appuyés par le projet, un bilan positif de l'appui du Projet SACEM a été dressé. ***En effet, elles ont été globalement bien organisées selon l'avis des observateurs et les résultats acceptés par les parties prenantes.*** Il a été rapporté que le projet a ainsi couvert toutes les phases du cycle électoral, en appuyant la CENI à travers la mise en œuvre des activités suivantes :

- La mise à jour et la fiabilisation du fichier électoral ;
- La révision du cadre légal et le renforcement de la gouvernance électorale ;
- L'éducation civique électorale et la sensibilisation, ainsi que le renforcement de la communication ;
- L'opérationnalisation de la CENI avant, pendant et après les élections ; et
- L'effectivité de la gestion du projet SACEM par l'assistance technique.

Un atelier bilan du projet a été organisé en Janvier 2020, et qui a permis de conclure que :

- ***La réussite du cycle électoral malagasy de 2017-2019 a été reconnue par l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux.***
- ***Les initiatives d'appui et d'intervention menées autour des axes stratégiques du Projet SACEM coordonné par le PNUD ont abouti aux résultats attendus, c'est-à-dire à des élections présidentielle, législatives, municipales et communales réalisées dans un climat de paix, de transparence et d'inclusivité.***
- ***Les acquis méritent d'être capitalisés et pérennisés.***
- ***La gouvernance électorale doit être améliorée et renforcée, par la mise en œuvre des perspectives identifiées au cours du bilan.***

3.1.3 Mise en œuvre d'un système de suivi/évaluation

Le système de suivi/évaluation est matérialisé par la production et la présentation en public des Rapports annuels des activités et des rapports sur l'administration des différentes élections organisées. Pendant la période du mandat les rapports ci-après ont été produits par la CENI, sous la supervision du Président de la CENI :

- Cinq (05) Rapports d'activités annuels (2016 à 2020) ;
- Cinq (05) Rapports des élections organisées (*sénatoriales de 2015, présidentielle de 2018, législatives et communales de 2019, et sénatoriales de 2020*) ;
- Des Rapports sur l'évaluation périodique de la performance de la CENI à l'aide des « **Documents de performance (DOCPERF)** » envoyés au Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) tous les trois (03) mois pendant l'année d'exercice budgétaire et en fin d'année, et renfermant les indicateurs définis dans les PTA et dans le **Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT)**.

Des recommandations, à l'endroit des Institutions de la République, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des autres parties prenantes aux élections notamment nationaux qu'internationaux, ont été émises dans chaque rapport d'activité annuel et chaque rapport des élections. Ces recommandations sont développées dans la dernière partie du présent rapport.

3.2 ENCADREMENT JURIDIQUE DU PROCESSUS ELECTORAL

L'encadrement juridique du processus électoral englobe à la fois la définition des règles du jeu électoral et le règlement des différends qui en découlent. Bien que la CENI ne soit pas la principale habilitée en la matière, le minimum de compétence légale que la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 lui a conféré est suffisant pour initier la réforme de l'encadrement juridique du processus électoral. La présente partie résume les différentes activités de la réforme de

la gestion du précontentieux ainsi que de la collaboration avec les juridictions électorales dans le cadre du règlement des contentieux.

3.2.1 Processus de réforme des textes législatifs

A la veille des nouvelles échéances électorales de 2018, le besoin de réforme des lois électorales de 2012, jugées trop contextuelles qui ont régi toutes les élections de sortie de crise, s'est fait ressentir par les parties prenantes aux élections. Consciente de la pertinence de ce besoin, dans le but d'assurer la tenue d'élection juste et crédible dans le respect de la démocratie et des normes et standards internationaux relatifs aux élections, la CENI a initié, avec l'appui technique et financier de ses partenaires, le processus de réforme du cadre légal par la mise en œuvre d'une stratégie de réforme tirée de plusieurs ateliers de consultations multi-acteurs. Cette démarche a été concrétisée en 2016, par un *Document*



Photo n° 25 : Documents d'encadrement juridique des élections

l'encadrement juridique du processus électoral qui a débouché sur l'adoption des lois électorales de 2018. Elle illustre également la mise en application du nouveau cadre légal à travers les actes réglementaires dans le domaine de compétence de la CENI et de ses démembrements. Enfin, elle décrit

stratégique pour une amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malagasy. Le processus est composé de plusieurs activités interdépendantes qui ont débouché sur l'adoption de nouvelles lois électorales résultant d'un procédé inclusif du fait de la

large représentation de tous les acteurs de la vie politique (Partis politiques, OSC, médias, départements ministériels, juridictions et

Ensuite, les activités menées dans le cadre de l'amélioration de l'encadrement juridique des élections ont été organisées de la

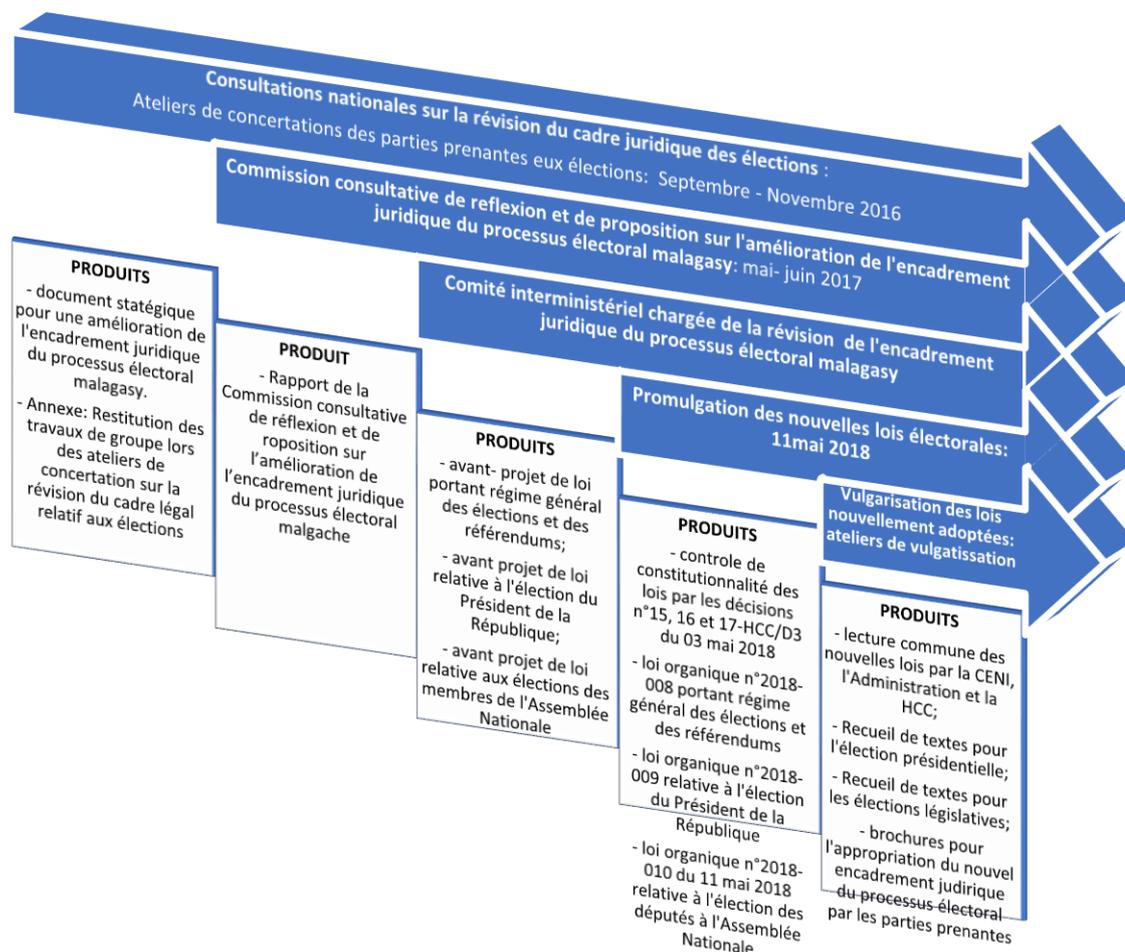


Figure n° 3 : Etapes du processus et produits

organes administratifs concernés par les élections) depuis l'élaboration des avant-projets jusqu'à leur promulgation.

La CENI a pris cette initiative en application des dispositions de l'article 60 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 en recourant à son pouvoir de recommandation en matière de cadre légal.

Dans la mise en œuvre des différentes activités sur l'encadrement juridique des élections, il est à noter que la CENI a toujours bénéficié des appuis techniques et financiers de ses partenaires notamment le PNUD pour l'organisation des ateliers de concertations des parties prenantes. La suite des activités a bénéficié du financement du projet SACEM dont la vulgarisation des nouvelles lois pour plus d'amélioration de l'accessibilité des textes par le citoyen lambda.

manière la plus inclusive possible. D'un côté, les ateliers de consultations ont vu la participation d'une centaine de représentants des OSC, tous les représentants des partis politiques légalement constitués de l'époque ainsi que les départements ministériels, les juridictions et les organes administratifs concernés de près par les élections. De l'autre côté, les ateliers de vulgarisation ont été organisés au profit des mêmes catégories d'acteurs qui vont faire office de relais vers les citoyens qui en sont les premiers destinataires.

La dernière étape du processus est la codification des textes électoraux en vue de leur pérennisation et de leur stabilité. Cette tâche de longue haleine n'est pas du ressort de la CENI. Cependant, elle a toujours attiré l'attention des autorités compétentes pour sa réalisation.



Photo n° 26 : Quelques participants lors de l'Atelier de consultation sur la révision de l'encadrement juridique des élections à Antananarivo. Septembre 2016

3.2.1.1 Etapes du processus et produits

(Voir Fig. 3 ci-dessus)

3.2.1.2 Inputs du processus

Le processus de réforme de l'encadrement juridique des élections a nécessité beaucoup d'investissement tant de la part de la CENI que de tous ses partenaires notamment sur le plan intellectuel, financier et organisationnel. Les ateliers de concertation et de consolidation de 2016 ont vu la participation de 310 citoyens issus de diverses entités dont les OSC, les partis politiques et les entités publiques.

La tenue de ces ateliers a été animée par l'enthousiasme et le dynamisme des participants dans un objectif commun : « promouvoir une meilleure gestion du processus électoral à Madagascar ». Avec l'appui technique et financier du PNUD, la CENI était au front dans les préparatifs de ces ateliers de l'organisation logistique aux conceptions techniques afin que toutes les propositions sans aucune discrimination soient consignées. Bien qu'il ait été procédé à la synthétisation et à l'analyse des résultats des ateliers dans le « *Document stratégique pour une amélioration de l'encadrement*

juridique du processus électoral malagasy », toutes les propositions recueillies lors des divers ateliers de consultation et de consolidation ont été annexées en l'état dans un document de secrétariat intitulé « *Restitution des travaux de groupe lors des ateliers de concertation sur la révision du cadre légal relatif aux élections* » prenant ainsi en considération la contribution de tous les participants qui ont été sollicités.

Ces ateliers cependant ne constituaient que le socle du processus. Les propositions ainsi recueillies ont été étayées par la Commission consultative de réflexion et de proposition pour l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral. Suggérée dans le Document stratégique, la mise en place de cette commission était nécessaire afin d'analyser la pertinence et le pragmatisme des propositions reçues. Toujours dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 61 de la Loi n°2015-020 du 19 octobre 2015, la Commission a été présidée par le Président de la CENI. Chaque partie prenante y était représentée : l'OGE, l'Administration, les Juridictions électorales, les OSC et les partis politiques. Malgré le fait que les deux dernières entités y siégeaient à titre d'observateurs, suivant le Décret qui a institué la Commission, son fonctionnement



Photo n° 27: Un groupe de travail en pleine discussion lors de l'Atelier de de consultation sur la révision de l'encadrement juridique des élections en Septembre 2016

leur a permis de participer à titre de membres à part entière dans un esprit d'inclusivité. Les débats étaient très animés durant les travaux de commission, cependant, il en résultait un document unique, cohérent, pertinent et lisible ayant servi de document de travail de base au comité de rédaction des avant-projets de lois. La présentation des travaux de la commission consultative marquait les limites des pouvoirs de la CENI en matière de cadre légal. Après la publication des nouvelles lois électorales, la CENI s'est assignée comme mission la réalisation d'une campagne de large diffusion des nouvelles dispositions afin de pallier aux diverses conséquences de la limite de la publicité légale qui est usitée à Madagascar en collaboration avec la principale juridiction électorale pour les élections présidentielle et législatives. Les ateliers de vulgarisation avaient pour cibles six cents participants provenant des six provinces qui feront le relais au niveau local. Des outils de vulgarisation adaptés pour être plus accessibles et lisibles pour la majorité ont été mis à disposition. Ces campagnes de vulgarisation ont vu la mobilisation massive, non seulement du personnel du siège mais surtout de tous les démembrés de la

CENI. La satisfaction de la CENI était ce sentiment que les citoyens malagasy s'intéressaient de nouveau et de manière plus dynamique au processus électoral et notamment aux lois électorales.

3.2.1.3 Bilan de fond du processus

De manière générale, le bilan est positif bien que bon nombre de participants ont manifesté leur insatisfaction par rapport aux dispositions des lois électorales de 2018 notamment via les requêtes aux fins de contrôle de constitutionnalité des trois projets de lois électorales faites par un certain nombre de députés. Ce résultat positif fait que les nouvelles lois électorales ont permis la tenue d'élections démocratiques, crédibles et acceptées par tous.

Néanmoins, force est de constater le dynamisme de la matière électorale dont l'encadrement juridique en perpétuelle évolution.

Ainsi, à la fin de chaque exercice, il s'avère nécessaire de revoir les dispositions légales et règlementaires qui régissent les élections dans le but de les mettre à jour suivant les

besoins pratiques et l'évolution des normes et standards démocratiques.

Dans cette optique¹¹, la CENI met à disposition un tableau reflétant l'évolution de l'encadrement juridique du processus électoral durant le mandat de l'actuel bureau permanent en considérant comme point de départ des réformes, les travaux de la Commission Consultative de réflexion et de proposition pour l'amélioration de l'encadrement juridique des élections. Le processus devant se poursuivre, les diverses recommandations émises à l'issue des exercices électoraux réalisées y sont également consignées marquant ainsi la continuité du processus.

Toutefois, les pouvoirs de la CENI dans le domaine de l'encadrement juridique conférés par l'article 61 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 à la CENI ont connu leurs limites.

3.2.2 Mise en œuvre des compétences légales de la CENI en matière d'encadrement juridique du processus électoral

Tout d'abord, en application des dispositions de l'article 75 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015, le pouvoir réglementaire de la CENI pour la mise en œuvre des affaires dévolues à ses attributions se manifeste par l'adoption des délibérations de son Assemblée Générale. Il en est ainsi des différents actes réglementaires d'application au cours des différents processus électoraux tels que :

- Les délibérations portant l'arrêtage et la publication des listes des candidats aux élections ;
- Les délibérations portant proposition de calendrier des élections ;
- Les délibérations portant publication de la liste et de l'emplacement des bureaux de vote ;

- Les délibérations portant arrêtage et publication des résultats provisoires des élections ;
- Les diverses délibérations fixant les divers montants et conditions d'octroi des différentes indemnités des intervenants dans le processus électoral ;
- Les décisions de son Président sur la liste et la composition des OVEC et des SRMV, etc.

Mais il en est de même des affaires relatives au fonctionnement de l'OGE, telles que la détermination de son règlement intérieur, l'organisation de son Secrétariat Exécutif National, les actes relatifs à la mise en œuvre de son indépendance financière et administrative.

A cet effet, la CENI tient un registre unique et autonome de ses actes réglementaires, s'agissant des décisions du Président de son Bureau Permanent ou des délibérations de l'Assemblée Générale de sa formation permanente.

Ensuite, la Loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 a assigné à la CENI le devoir de « présenter des recommandations dans un rapport distinct au Gouvernement et à l'Assemblée Nationale suivant la nature des éventuelles modifications » dans le cas où à l'issue d'un processus électoral, elle constate l'inadéquation de certaines dispositions légales ou réglementaires relatives au processus.

Dans cette optique, à l'issue des différentes élections nationales et des élections communales de 2018 à 2020, la CENI a fait le bilan de la praticité et de l'efficacité des dispositions légales de 2018 à garantir un processus électoral équitable, juste et démocratique. Sans pour autant remettre en cause la stabilité des nouvelles lois électorales, elle a consigné dans un document intitulé « *Synthèse des recommandations pour l'amélioration de la gestion du processus électoral au lendemain des élections de 2018-2020* » en septembre

¹¹ Voir Annexe VII : EVOLUTION ET RECOMMANDATIONS POUR LA CONTINUITÉ DE L'AMÉLIORATION DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS.

2020, adressé aux pouvoirs exécutif et législatif.

Ce document contient non seulement les vécus et constats de l'OGE et de ses démembrements mais également ceux des OSC à travers l'observation électorale et des partis politiques à travers les diverses doléances et plaintes précontentieuses et contentieuses. Les résultats de cet exercice ont été transmis aux autorités compétentes au vu de poursuivre les efforts faits en matière d'encadrement juridique.

3.2.3 Gestion des précontentieux électoraux et collaboration avec les juridictions compétentes

Depuis la prise de fonction des membres de la CENI en 2015 des efforts pour parfaire le processus électoral ont été initiés. Pour cela, il a d'abord fallu revoir ce qu'il en était du cadre légal et ce par le biais de concertations avec les acteurs, avec le concours d'experts juridiques. En effet l'amélioration des lois électorales devait passer par un bilan complet de l'état des choses puis la synthèse de toutes les recommandations récoltées. Cette synthèse a été envoyée au Gouvernement sous forme de suggestion dans le but d'améliorer les carences en matière de législation électorale.

La CENI n'a pas vocation à légiférer. Cependant, elle est incontournable étant donné que c'est elle qui est chargée de l'application de ces lois. C'est ainsi que le Gouvernement ayant reçu ces suggestions pour l'amélioration des lois électorales les a transformées en projet de lois envoyé au Parlement.

A l'issue de l'adoption de ces lois, la CENI en collaboration avec la Haute Cour Constitutionnelle et les Tribunaux Administratifs ont :

- organisé des ateliers de mise en communs ou de lecture commune,
- organisé des cadres de concertations sur la vulgarisation,
- désigné des points focaux au niveau de la CENI et des juridictions.

En outre des dispositifs d'accueil ont été mis en place au sein de la CENI durant les traitements et les réceptions des plis électoraux. En sus de cela les dispositifs de communication et de transmission des résultats et des documentations exigés par les juridictions compétentes ont été améliorés. L'objectif est d'accélérer les fouilles des documents demandés (procès-verbaux, fiche de dépouillement et autres preuves).

Cependant, il y a eu des contestations sur la régularité des opérations de vote. En réplique et par souci de transparence, la CENI a appelé les contestataires à venir confronter les procès-verbaux entre leurs mains avec ceux des SRMV. Ainsi, les précontentieux électoraux, que ce soit ceux des élections présidentielles, législatives, communales, et sénatoriales ont bénéficié de cette nouvelle approche.

Tout ceci n'enlève en rien les besoins d'amélioration pour éviter que des contentieux surviennent lorsqu'il y a des retards dans la transmission des décisions. Il faut poursuivre cette collaboration plus étroite avec les juridictions électorales afin d'éviter la méconnaissance des textes électoraux par les administrés.

Tableau n° 2 : Statistiques pour illustrer les attributions de la CENI dans la gestion des précontentieux électoraux de 2018 à 2021

| Catégorie d'élection | Nombre de précontentieux de candidature | Nombre de précontentieux de campagne électorale et de résultats | Nombre de demandes de confrontation | Requête déposée par la CENI en application de l'article 238 de la Loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 | Réception de requête en application de l'article 203 de la loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 |
|-------------------------|---|--|---|---|--|
| Élection présidentielle | Compétence de la HCC | 3 plaintes enregistrées à la CENI | Vérification des plis après 7 demandes par le comité de soutien du candidat Marc RAVALOMANANA durant les résultats provisoires du second tour | 4 plaintes, pour suspicion et tentative de fraude électorale, déposées par la CENI auprès des parquets | 1 plainte transmise à la HCC |
| Élections législatives | 21 dossiers de précontentieux de candidature | 107 doléances enregistrées | 476 confrontations de PV réalisées | | 1 plainte transmise à la HCC |
| Élections communales | 16 dossiers de candidatures aux élections des maires et 18 pour les élections des conseillers municipaux et communaux | 110 doléances dont 95 pour les élections des maires et 15 pour les élections des conseillers municipaux et communaux | 78 confrontations de PV réalisées dont 74 pour les élections des maires et 4 pour les élections des conseillers municipaux et communaux | | |
| Élections sénatoriales | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Source : CENI/DEPSEF

3.3 FIABILISATION DE LA LISTE ELECTORALE

La CENI s'est fixée comme objectif principal l'organisation des élections transparentes crédibles et démocratiques, dont les résultats sont acceptés par tous. Pour y parvenir, la fiabilisation de la liste électorale visait :

- une liste électorale exacte, inclusive et exhaustive ;
- une normalisation des bureaux de vote.

3.3.1 Liste électorale exacte, inclusive et exhaustive

Après une brève explication sur les formalités de l'établissement de la liste électorale, cette sous-section relève surtout les démarches et mesures prises par la CENI pour parvenir à une liste électorale exacte, exhaustive et inclusive.

3.3.1.1 Généralités sur l'établissement de la liste électorale

Il convient de mentionner ici que la structure de base, en l'occurrence la Commission Locale de Recensement des Electeurs (CLRE) conçue pour l'enrôlement des électeurs au niveau des Fokontany, en vue de l'établissement de la liste électorale, est composée du premier responsable du Fokontany et de 2 à 4 représentants du Fokontany, selon la taille du Fokontany concerné. Y participent ainsi les représentants des quartiers, hameaux ou villages composant le Fokontany. Cette structure est de ce fait une structure représentative de la population même.

Par ailleurs, c'est un organe à la fois participatif et inclusif. En effet, aux termes de l'article 14 de la Loi organique n° 2018-008 du 11 Mai 2018 relative au régime général des élections et des référendums, « *sont admis à siéger, à titre d'observateurs, au sein de cette commission : les partis politiques, les organisations non gouvernementales, les associations ou groupements agréés en matière d'éducation civique et d'observation des élections* ». C'est en ce sens que l'établissement de la liste électorale obéit à une règle de transparence, quoique la participation de ces entités laisse à désirer.

Pour terminer les généralités sur l'établissement de la liste électorale, il convient de noter qu'à l'instar des membres des bureaux de vote, les membres des CLRE ne font pas partie du personnel propre de la CENI. Ils sont justement choisis de par leur

appartenance à des entités indépendantes de l'OGE, pour participer à la phase primordiale de l'établissement de la liste électorale au niveau des Fokontany.

Un autre volet important pour parvenir à une liste électorale exacte, inclusive et exhaustive est l'informatisation.

3.3.1.2 Nouveaux systèmes de traitement informatique des données sur les électeurs

Pour atteindre l'objectif d'une liste électorale exacte, inclusive et exhaustive, la CENI a innové et opté pour l'utilisation du nouveau Système de Gestion de Bases de Données ORACLE. Ce Système nouvellement adopté a permis à la CENI de mieux gérer la liste électorale face à l'augmentation annuelle du nombre des électeurs.

Avant 2015, l'application SQL Server utilisée pour la gestion de la liste électorale présentait des limites. Le nombre des électeurs, inscrits dans les cahiers de recensement au niveau des CLRE, n'a cessé d'augmenter. Lors de la consolidation annuelle des données issues des 119 Districts et du traitement des inscriptions multiples de la liste électorale, l'application utilisée s'avérait limitée pour traiter des données volumineuses, obligeant les techniciens à procéder pas-à-pas avant de parvenir à la consolidation finale ; ce qui demandait beaucoup de temps.

Un nouveau Système de Gestion des Bases de Données (SGBD) s'impose pour éviter le blocage lors du traitement des données volumineuses. Après les avis des différents acteurs, à savoir les experts internationaux et nationaux, les Commissaires Electoraux Nationaux, le Staff et les techniciens au niveau de la DSI et les démembrements, l'utilisation du SGBD ORACLE est jugée la meilleure solution pour remplacer les applications SQL Server et MySQL. En effet, Le SGBD ORACLE permet aussi bien de gérer :

- les données sur les électeurs qui ne cessent d'augmenter,
- et le nombre des bureaux de vote qui évolue en fonction du nombre des électeurs,

Le SGBD ORACLE est une application professionnelle souple d'utilisation et pouvant traiter des données volumineuses. En plus elle dispose d'une sécurité certaine tant sur le plan traitement de la liste électorale que sur le plan protection des données électorales.

Le SGBD ORACLE est la solution idoine pour toutes les données électorales de la CENI.

Préalablement à l'utilisation du SGBD ORACLE, les techniciens de la CENI, aussi bien au niveau central que local ont reçu les formations adéquates en 2016.

Sur le plan opérationnel, l'utilisation du nouveau SGBD ORACLE a permis de :

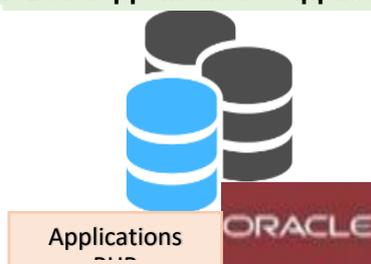
- concevoir de nouvelles applications répondant aux exigences de l'encadrement juridique des élections. Une application est conçue pour chaque type d'élection: présidentielle, sénatoriales, législatives et communales ;
- développer des logiciels nécessaires aux données électorales dont la liste électorale et les résultats.
- développer une application nécessaire à l'enregistrement de candidatures, propre à chaque type d'élection.

Par rapport au traitement informatique des données pour l'établissement de la liste électorale, le nouveau système de traitement des données est procédé comme ci-après :

1. Constitution de la base de données nationales

- Lois et Décrets sur les élections à Madagascar

2. Développement des applications



3. Utilisation, nécessité des données nationales

- impression des données électorales
- diverses statistiques
- publication dans le site web de la CENI



Concernant les efforts déployés pour la fiabilisation de la liste électorale, il y a lieu de mentionner particulièrement les réalisations suivantes :

- **paramétrage** : nombre d'électeurs, bureau de vote, circonscription électorale
- **champs** : noms, prénoms, filiation, CNI, adresse, profession
- **détection** électeurs ayant le même numéro CNI
- **détection des inscriptions multiples**
- **gestion** des électeurs par bureau de vote n'excédant pas « 700 »
- **date de l'enregistrement** dans la base de données des 119 CED

- **besoin de la statistique** : addition, retranchement, répartition par genre, répartition par tranche d'âge, répartition par Circonscription
- **constitution de la base de données nationale**
- **impression** : liste électorale, inscriptions multiples, additions, retranchements,
- **mise en ligne** des données électorales au site web de la CENI

3.3.1.3 Révision annuelle de la liste électorale (RALE) :

Cette opération qui s'étend du 1^{er} décembre de l'année en cours au 15 mai de l'année suivante est l'un des plus grands chantiers que la loi confie à la CENI, et à laquelle elle doit se consacrer annuellement. La liste électorale est issue de diverses opérations dont l'enrôlement, la saisie et le traitement des informations collectées sur les électeurs.

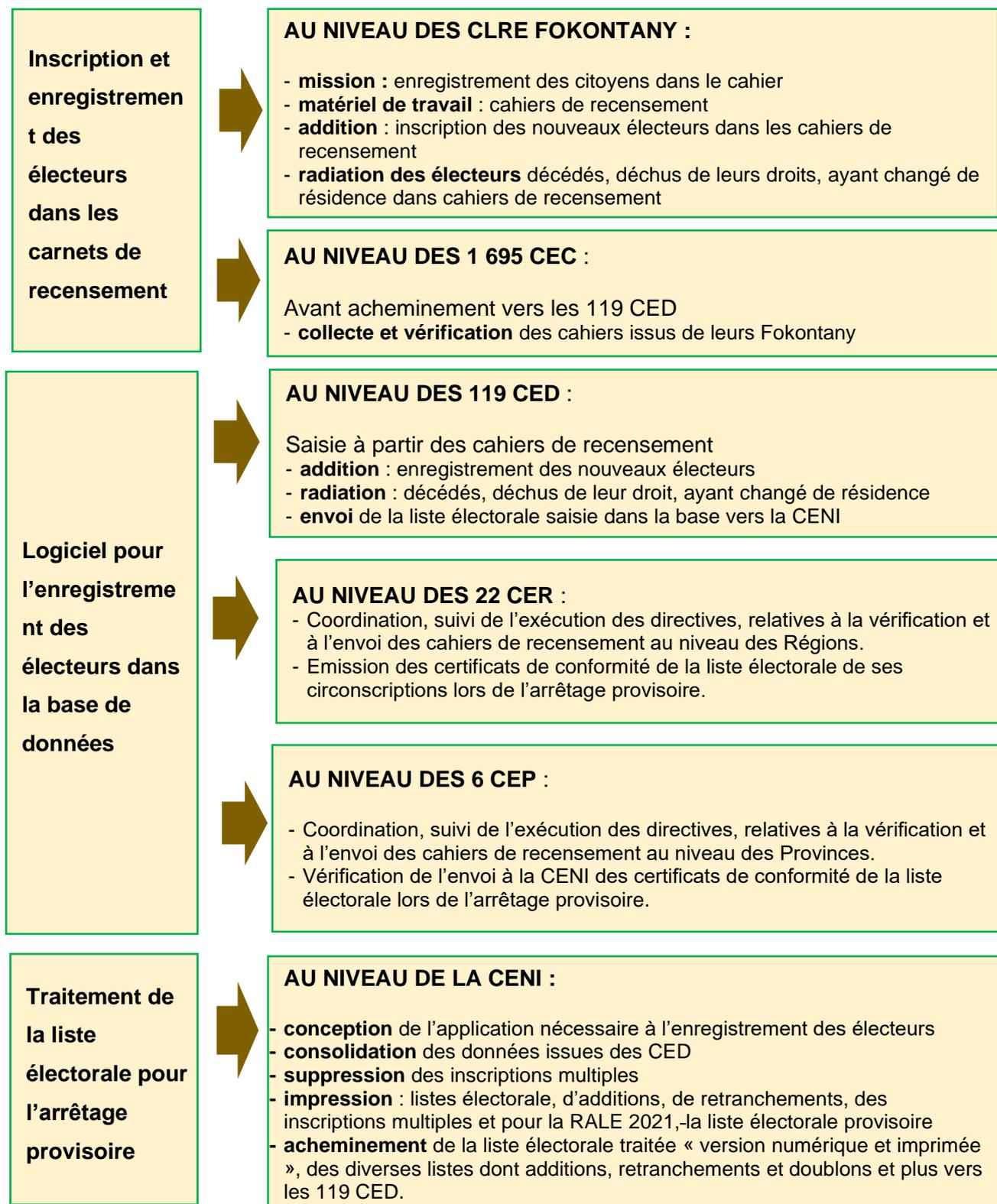
D'une manière générale, la RALE commence par l'enrôlement des électeurs au niveau du Fokontany. Il consiste à rajouter sur la liste les nouveaux électeurs et à radier ceux qui n'ont plus la qualité d'électeur au sein de chaque Fokontany. Ce travail est confié à la CLRE.

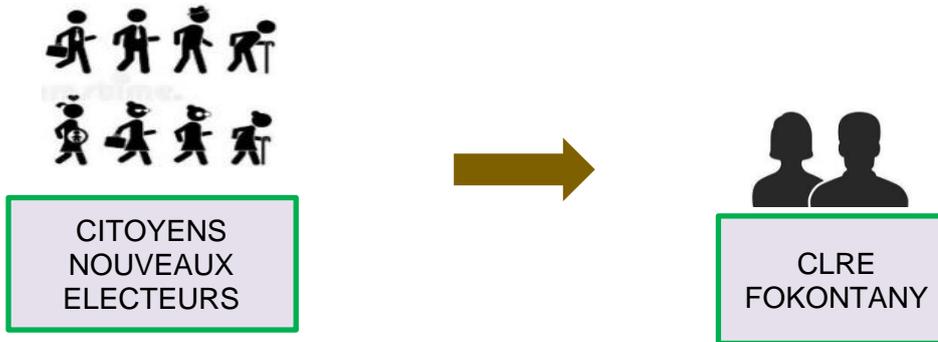
Il est à souligner que les additions et les retranchements opérés annuellement au niveau des Fokontany avaient initialement comme point de départ la liste électorale issue de la révision systématique de la liste électorale en 2012. Ainsi la mise en place du registre électoral national en 2018, conformément aux exigences de la Loi organique n°2018 - 008 du 11 Mai 2018 relative au régime général des élections et des référendums,

s'est faite ainsi sur la base des résultats de la RALE 2017-2018.

A noter que l'enrôlement se fait à l'aide des carnets d'additions (pour les nouveaux électeurs) et les carnets de retranchements (pour les électeurs à radier).

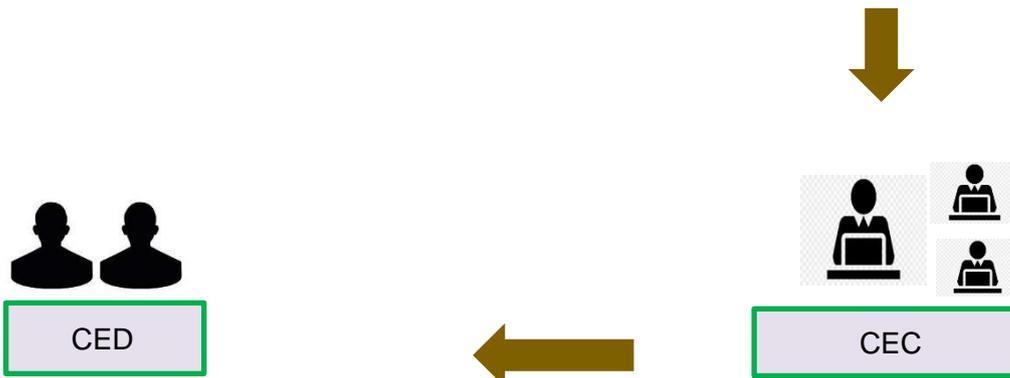
La RALE se résume dans les schémas ci-dessous :





Les citoyens rejoignent volontairement le Fokontany pour être enregistrés dans le cahier de recensement et devenir de nouveaux électeurs

La CLRE et/ou l'agent électoral inscrit les nouveaux électeurs et les enregistre dans le cahier de recensement.

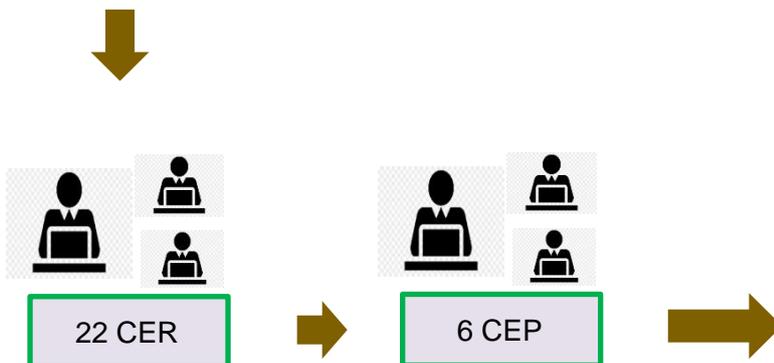


Contrôle des cahiers ;
Saisie et enregistrement des électeurs à partir des cahiers dans la liste électorale
Envoi de la base de données à la CENI pour arrêtage provisoire

Contrôle, collecte et envoi des cahiers vers les 119 CED



CENI



Coordination de des activités liées à la liste électorale de ses CED.

Suivi de l'exécution des Directives.

Consolidation des données issues des 119 CED,
Traitement des inscriptions multiples et impression
Renvoi de la liste électorale, des listes des additions, des retranchements et des doublons vers les 119 CED

ARRETAGE PROVISOIRE DE LA LISTE ELECTORALE LE 28 FEVRIER DE L'ANNEE

Schéma n° 1 : Enregistrement des électeurs, de la consolidation et du traitement de la liste électorale

CORRECTION ET ENREGISTREMENT DES RECLAMATIONS APRES ARRETAGE PROVISOIRE

Telles que synthétisées dans les schémas ci-dessous, des opérations de correction et d'assainissement sont entreprises après la

clôture provisoire de la liste électorale au 28 février, avant la clôture définitive du registre électoral national au 15 mai de l'année :

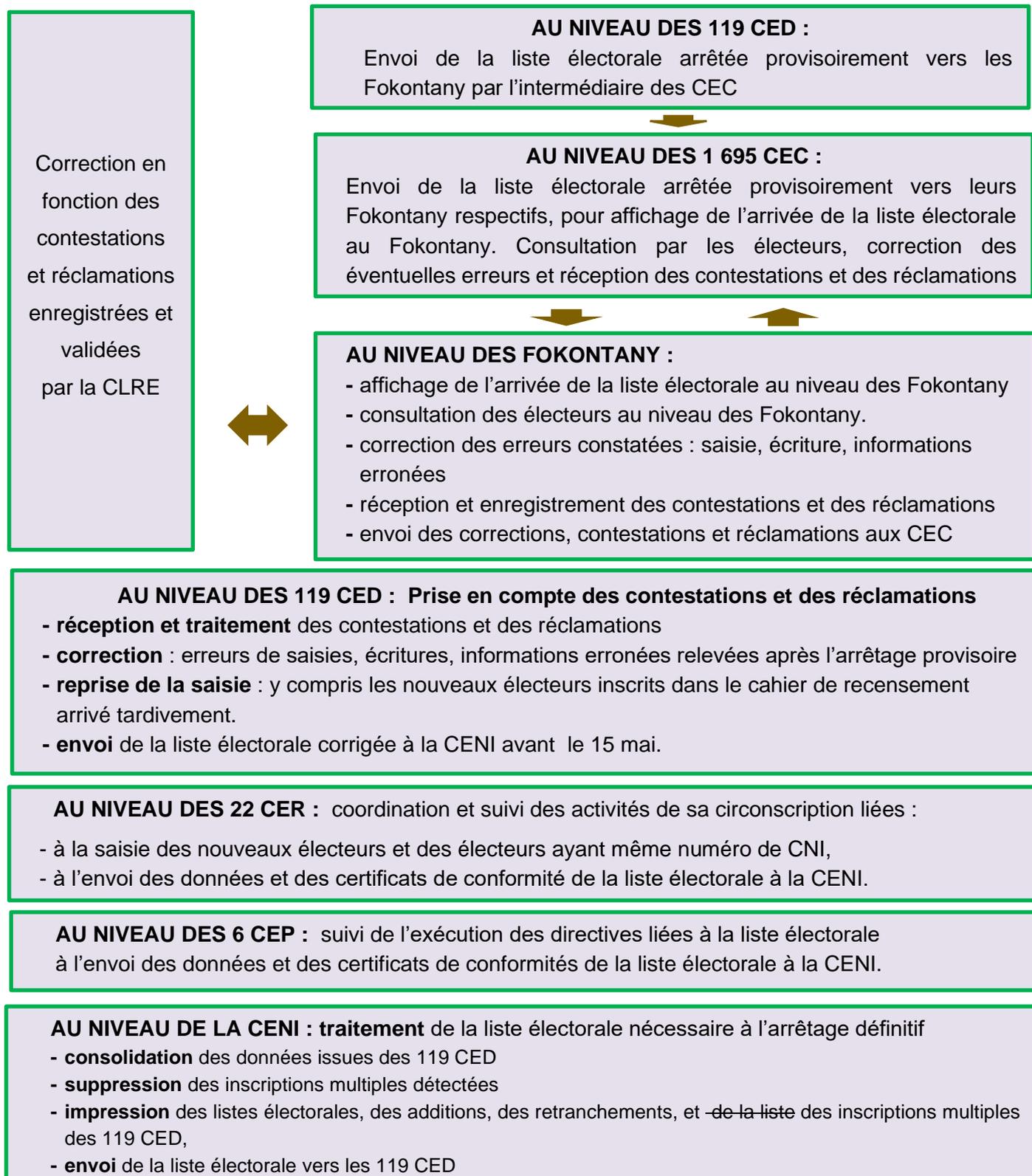
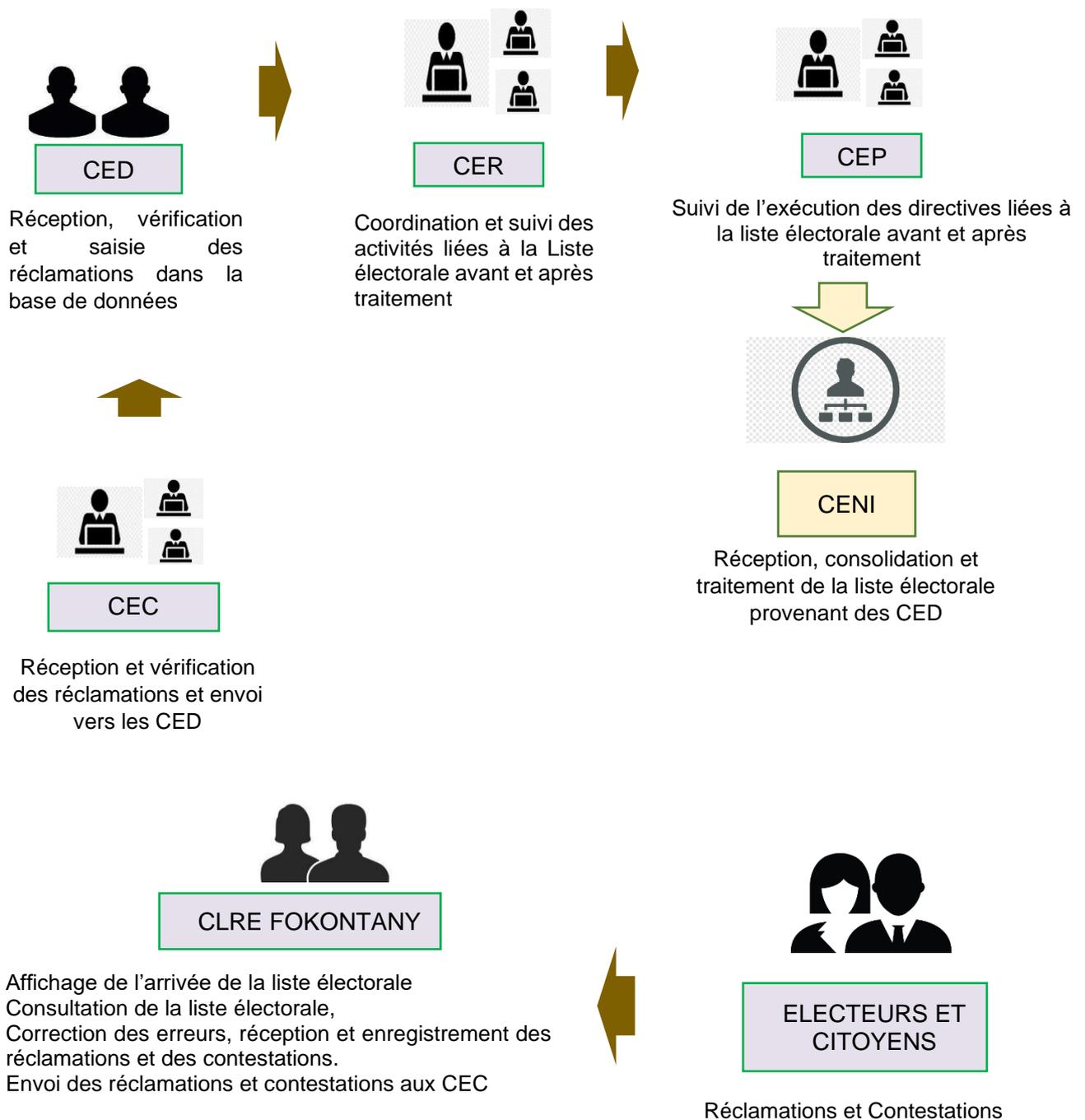


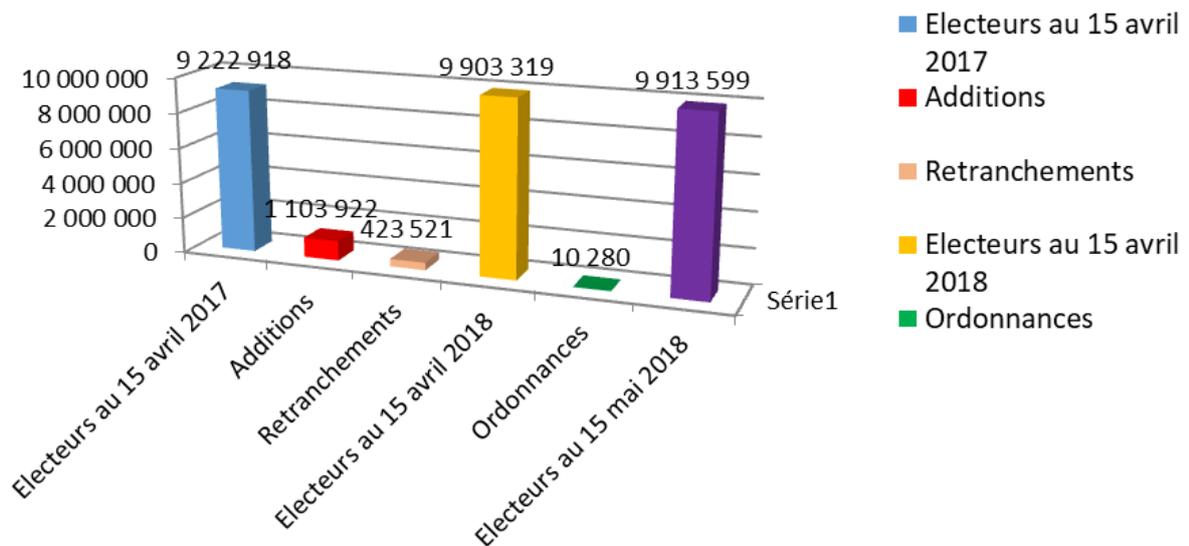
Schéma n° 2 : Circuit de correction de la liste électorale après l'arrêtage provisoire



ARRETAGE DEFINITIF DE LA LISTE ELECTORALE LE 15 MAI

- 1 - Mise à jour de la base de données des électeurs à tous les niveaux
- 2 - Mise en place du Registre Electoral National

Schéma n° 3 : Circuit arrêtage définitif de la liste électorale



Graphique n° 2 : RALE 2017-2018 et mise en place du fichier électoral national

Outre les opérations classiques de rajouts et de retranchements d'électeurs lors des RALE, d'autres activités ont largement contribué à la fiabilisation de la liste électorale et nécessitent le déploiement d'efforts considérables répondant aux divers besoins. Il s'agit plus précisément des activités suivantes :

3.3.1.4 Activités spécifiques pour la fiabilisation de la liste électorale

Ces activités ont trait, soit directement à la mise en œuvre de la RALE, soit indirectement aux nécessités conjoncturelles.

3.3.1.4.1 Renforcement des dispositifs de suivi de la RALE de la session 2016-2017 :

Cela concerne l'optimisation des structures intermédiaires telles que les CER et les CEP, et les structures d'appui technique (Chefs d'Antenne, SPP et SPR).

La CENI a enregistré une augmentation nette de 549.433 nouveaux électeurs inscrits lors de la RALE 2016-2017. Ce nombre représente un taux d'augmentation de 6,33%.

3.3.1.4.2 Mise en œuvre de la RALE 2017-2018 et l'établissement du Registre électoral national en 2018 :

La particularité de la RALE 2017-2018 est que la liste arrêtée définitivement au 15 avril 2018 a été réactualisée compte tenu de la promulgation de la Loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018, laquelle a apporté des innovations en matière de

recensement électoral et d'établissement des listes électorales.

Succinctement les résultats de la RALE 2017-2018 se résument dans le graphique ci-dessous :

Suite aux différentes opérations menées, il est enregistré un taux d'augmentation de 7,49%, un taux largement supérieur à la moyenne annuelle des dix dernières années (2 à 3%).

C'est cette liste électorale arrêtée au 15 mai 2018 qui a été utilisée lors de l'élection présidentielle 1^{er} et 2nd tours.

3.3.1.4.3 Collecte périodique des informations pour le besoin de la RALE 2017-2018 :

En vertu de l'ancienne Loi Organique n° 2012 – 005 du 22 Mars 2012 portant Code électoral, en son article 26, deuxième alinéa, l'administration électorale a eu l'obligation de recueillir toutes les informations susceptibles d'améliorer l'exactitude de la liste électorale en dehors de la période de révision. Cette tâche a été confiée aux structures permanentes des démembrements de la CENI (SPP, SPR, CA), lesquelles travaillaient en étroite collaboration avec les antennes du MID (Préfectures, District, Arrondissements Administratifs, Fokontany) d'où émanent lesdites informations.

3.3.1.4.4 Systématisation de l'enregistrement des nouvelles CNI faisant corps à l'opération Jugement supplétif d'acte de naissance dans l'opération carte nationale d'identité (JSAN) :

En application de la loi n° 2016-060 du 02 février 2017, relative à la délivrance des jugements supplétifs, habilitant les Chefs de District à tenir des audiences foraines pour servir à l'opération de délivrance de la Carte Nationale d'identité, la CENI a affiché sa volonté de s'engager davantage dans la fiabilisation de la liste électorale. Ladite loi met en relief son objectif essentiellement électoral dans son exposé des motifs.

3.3.1.4.5 Audit du fichier électoral en 2016-2017 :

Pour la première fois dans les annales de la gestion électorale à Madagascar un OGE, en l'occurrence la CENI, a pris l'initiative de procéder à l'audit du fichier électoral.

L'audit a été fait en deux étapes :

- d'abord en interne par les techniciens de la CNTDI, avec l'appui et l'assistance technique du projet SACEM ;
- puis par les experts de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), sur demande de la CENI.

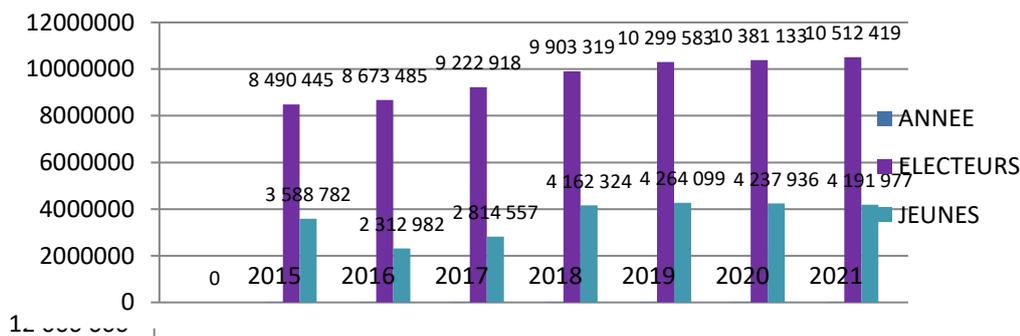
A l'issue de ces audits du fichier électoral, l'OIF par l'intermédiaire du Général Siaka SANGARE, Chef de la mission d'audit, a conclu que « c'est un fichier qui garantit l'égalité des chances pour tous les candidats et sur la base duquel on peut bel et bien tenir des élections crédibles en 2018. »

3.3.1.4.6 Traitement des électeurs ayant le même numéro de Carte Nationale d'Identité (CNI):

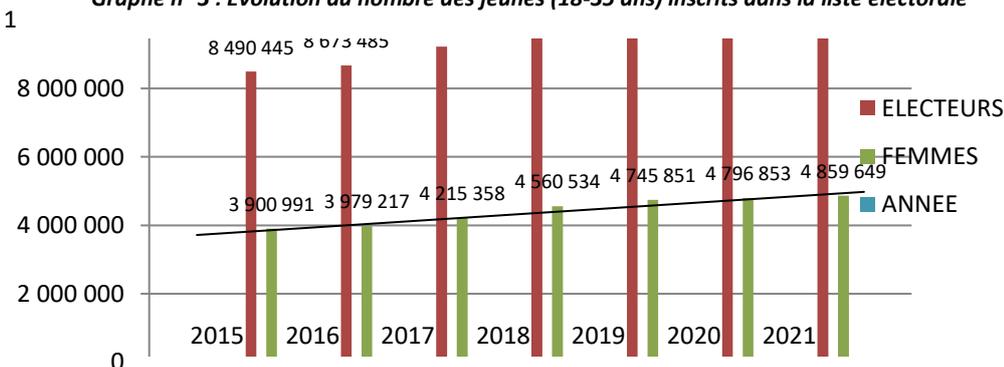
Cette initiative a été prise suite aux débats interminables sur la qualité de la liste électorale et aux résultats de l'audit du fichier électoral.

En 2020, la CENI a recensé 751.193 électeurs ayant le même numéro de CNI. Après vérification de visu des renseignements transcrits dans les CNI, les résultats des traitements au niveau des Districts et au niveau national n'ont donné que 312.293 électeurs ayant le même numéro de CNI. Il s'agit soit de personnes différentes ayant effectivement le même numéro de CNI, soit des cas que l'on ne pouvait pas traiter faute de preuves matérielles tangibles.

Pour terminer ce chapitre sur la fiabilisation de la liste électorale, il est à noter que l'approche genre et l'inscription des jeunes font également partie des préoccupations majeures de la CENI depuis 2015. Le résultat des travaux de sensibilisation des femmes et des jeunes à s'inscrire sur la liste



Graphe n° 3 : Evolution du nombre des jeunes (18-35 ans) inscrits dans la liste électorale

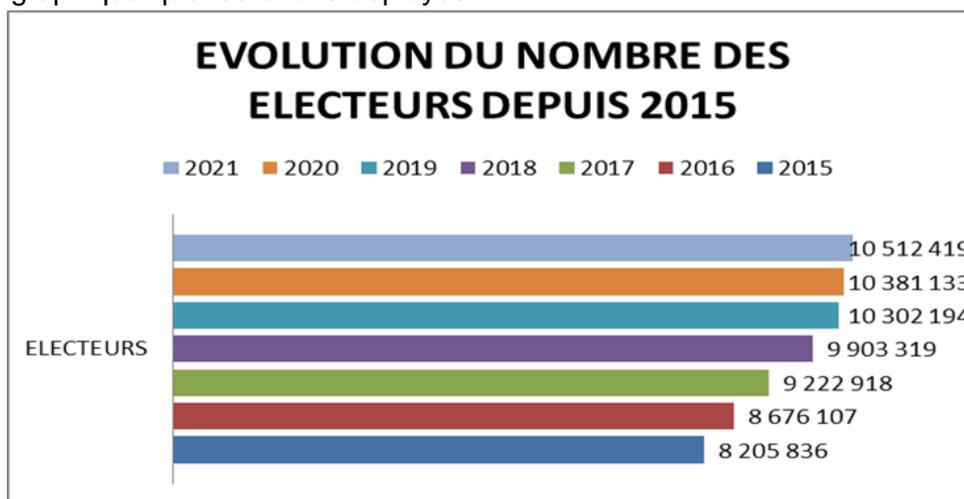


Graphe n° 4 : Evolution du nombre des femmes inscrites dans la liste électorale

électorale ont évolué suivant les deux graphiques ci-dessus :

significatif étant celui de 2017-2018 (7,43%), période durant laquelle la CENI a déjà anticipé la préparation des élections en 2018-2020. Et il y a

Il ressort de ce graphique que les efforts déployés



Graphes n° 5 : Evolution du nombre des électeurs dans la liste électorale de 2015 à 2021

ont permis non seulement de franchir le cap symbolique de 10.000.000 électeurs en 2019, mais également d'augmenter progressivement le nombre des femmes inscrites sur la liste électorale, pour atteindre les 46,23% du nombre total des électeurs inscrits en 2021.

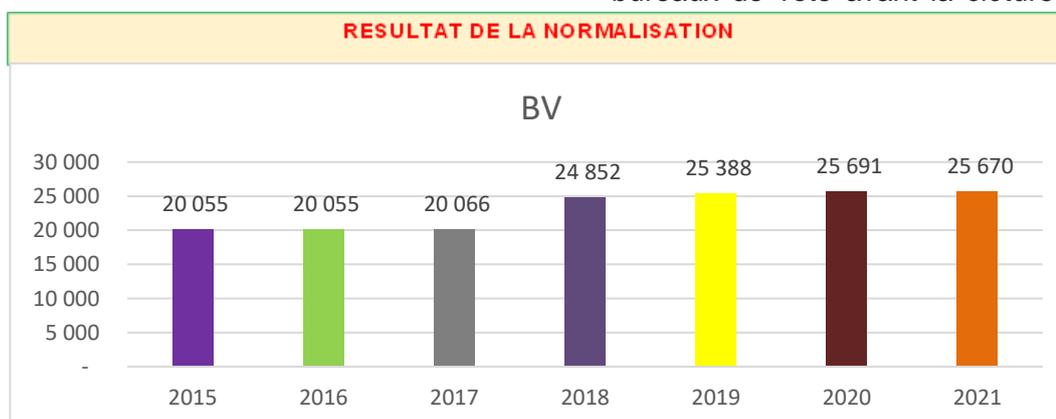
Malgré l'augmentation significative du nombre des jeunes inscrits depuis 2018, force est de reconnaître qu'en 2021, il faut noter une diminution notable qui s'explique par la pandémie COVID 19.

lieu de se référer au graphe ci-dessous pour une vue synoptique de l'évolution du nombre des électeurs depuis 2015 :

3.3.2 Normalisation des bureaux de vote

La normalisation des bureaux de vote répond au souci de facilitation de la participation au vote. Elle consiste à :

- harmoniser la base de données sur la liste électorale avec la liste et l'emplacement des bureaux de vote avant la clôture de la liste



Graphes n° 6 : Résultat de la normalisation

En résumé donc, pour ce qui est de la fiabilisation de la liste électorale depuis 2015, il faut reconnaître que la CENI a procédé à plus d'innovations aussi bien dans la mise en œuvre du recensement électoral que dans la stratégie d'approche. Et comme mentionné plus haut, il faut retenir du graphique suivant le dépassement du cap symbolique de 10.000.000 électeurs en 2019. Le taux d'augmentation du nombre d'électeurs le plus

électorale au 15 mai 2019 ;

- mettre à jour les données de base des bureaux de vote par rapport à la liste officielle des Fokontany ;
- mettre à jour la liste et l'emplacement des bureaux de vote suite à la promulgation de la Loi organique n° 2018-008 du 11 mai 2018 sur le régime général des élections limitant le

nombre maximum d'électeurs par bureau de vote à 700 ;

- fixer la liste et l'emplacement des bureaux de vote avant la tenue des scrutins pour l'élection des Députés.

Cette tâche était d'une difficulté particulière dans la mesure où la disponibilité de bâtiments pour abriter les nouveaux bureaux de vote issus de l'éclatement de ceux dont le nombre d'électeurs dépassait 700 n'était pas évidente. Par ailleurs, la CENI devait également répondre aux demandes de création de nouveaux bureaux de vote pour cause d'éloignement, insécurité et enclavement. Malgré cela et le temps trop court, elle a réussi la normalisation.

La normalisation des bureaux de vote était également une occasion pour la CENI de concevoir une cartographie baptisée **Atlas électoral** qui permettait de localiser par Commune, District et Région les bureaux de vote avec le nombre d'électeurs y rattachés.

Il ressort du graphique ci-dessus que la CENI a l'obligation d'ajuster le nombre des bureaux de vote au nombre des électeurs à l'issue de la RALE, qu'il y ait ou non élection en vue. En cas d'élection, ce sont les bureaux de vote après ajustement qui sont utilisés pour les élections de l'année en cours.

3.4 RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS

En vertu de l'article 38 de la Loi n°2015 – 020 du 19



Photo n° 28 : Atelier de formation des professionnels des médias et des Rédacteurs en chef en 2018.

Octobre 2015, pour une amélioration de la gouvernance électorale et pour plus de professionnalisme, la CENI a accordé beaucoup

d'importance aux activités de renforcement des capacités des acteurs. Malgré le peu de moyens (surtout financiers) mis à sa disposition, elle n'a pas ménagé ses efforts afin de donner à son personnel et à ses démembrements la possibilité de se développer et de se perfectionner professionnellement par des formations dans le cadre de son Plan de Travail Pluriannuel de 2016 à 2020.

En outre, conformément à l'article 38 de la Loi 2015-020 précitée, la CENI a aussi organisé des formations et des encadrements électoraux au bénéfice des parties prenantes aux élections, telles que les représentants des OSC, des journalistes et des délégués des candidats aux élections.

Selon les dispositions de l'article précité, elle a procédé à l'instauration de son premier « Centre de documentation et d'archivage » pour la centralisation de tous les documents et matériels électoraux, ainsi que la conservation et de l'archivage des documents électoraux.

Dans ce sens, les programmes de renforcement des capacités réalisés peuvent se diviser en deux parties :

- (i) Les programmes de formation réalisés pendant les périodes pré-électorales qui ciblent :

- le personnel de la CENI au niveau central,
- le personnel des démembrements, et
- les représentants des parties prenantes

aux élections

- (ii) Les programmes de formation réalisés pendant l'organisation des élections.



Figure n° 2 : Atelier de formation

La CENI, dans sa gestion, a essayé de démontrer qu'elle s'est appropriée des outils et des bonnes pratiques acquises suite aux différentes actions de renforcement des capacités. La promotion du genre a été respectée, mais les données exploitées ne permettent pas de définir le taux exact.

3.4.1 Programmes de formation réalisés pendant les périodes pré-électorales

A l'occasion de la mise en place des nouvelles structures de la CENI, tant au niveau central qu'au niveau de ses démembrements, des besoins en renforcement des capacités de tous les acteurs dans le processus électoral se sont imposés. A cet effet, la CENI a organisé des séries de formation, dans le but d'assurer son opérationnalité et son professionnalisme, qui est l'un de ses principaux objectifs. Ces activités ont été conçues pour se préparer aux échéances électorales de 2018 à 2020.

3.4.1.1 Formation pour le personnel de la CENI au niveau central

Des renforcements des capacités du personnel de la CENI Centrale ont été effectués :

- En 2016, un atelier de formation BRIDGE à l'intention des Commissaires Electoraux Nationaux, des membres du Secrétariat Exécutif (directeurs et chefs de service) et des six Présidents des CEP, organisé par l'IDEA soutenu techniquement et financièrement par l'Union Africaine ; le thème principal de cet atelier a été axé sur la « Planification stratégique et Relations avec les parties prenantes » (25 personnes formées),

- En 2016 toujours, une session de formation du personnel du Cabinet du Président de la CENI et du Secrétariat Exécutif National en matière de « Technique de secrétariat due à la rénovation de la structure et du statut de la Commission » (64 personnes formées),

- Une session de formation organisée par l'OIF en vue de la mise en place d'un pool de formateurs centraux en 2016, et ayant comme thème principal « *La gestion du processus électoral*

» (30 cadres du Secrétariat exécutif de la CENI dont des directeurs, des chefs de service et des assistants),

- Des sessions de formation en matière d'exécution budgétaire et de gestion financière, ainsi qu'en planification stratégique à l'intention des acteurs budgétaires de la CENI et du personnel du Contrôle Financier, organisées en 2016 et en 2017, à l'occasion de l'instauration de nouvelles procédures budgétaires dans la Loi des Finances et en collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, axées sur l'initiation au Système Intégré Informatisé de Gestion des Finances Publiques (SIIGFP) ;

- Formation sur les thèmes : « Cycle électoral, Système biométrique, et Vote électronique » organisée par l'ITEC en Janvier 2018 à New Dehli (Inde), où deux représentants de la CENI (1 Commissaire Electoral et 1 Directeur) y ont assisté ;

- Formation sur le processus électoral et le genre organisée par la SADC et l'Union Africaine en en Mars 2018 à Pretoria, Afrique du Sud ; où deux représentants de la CENI (1 Commissaire Electoral et le SEA) y ont assisté ;

- Formation sur le thème « Formation régionale pilote pour les observateurs électoraux à court et à long termes » organisée par la SADC en Mai 2018 à Prétoria, Afrique du Sud ; où deux représentants de la CENI (1 Commissaire Electoral et 1 Directeur) y ont assisté ;

- Formation sur la gestion des élections dans les processus électoraux en Corée du Sud en octobre 2018, trois représentants de la CENI y ont assisté ;

- L'impact de la COVID-19 étant réellement ressenti en matière de formation en 2020, la CENI n'a pu effectuer que la participation par visioconférence dans le cadre du renforcement des capacités, d'expertises en gouvernance électorale et de développement des compétences. Il s'agit à ce titre de :

- ✓ la réunion de validation du rapport effectué par ECES sur « le renforcement de la paix et stabilité au niveau de l'Océan Indien », sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères ;

- ✓ la réunion de travail des Hauts Fonctionnaires des pays membres de la SADC pour définir les lignes directrices relatives à l'observation électorale en période d'état d'urgence sanitaire et l'évaluation des risques liés à la COVID-19, particulièrement en République des Seychelles et en République Unie de Tanzanie ;

- ✓ la formation des hauts responsables de la CENI organisée par le RECEF sur la mise en place de la politique du genre au niveau des OGE.

3.4.1.2 Formation pour le personnel des démembrements

En ce qui concerne le personnel des démembrements, les formations réalisées sont :

- Un atelier de formation BRIDGE à l'intention de 22 présidents de CED représentant les 22 Régions de Madagascar et 4 cadres de la CENI, organisé par l'IDEA appuyé techniquement et financièrement par l'Union Africaine en 2016, et axé principalement sur cinq (05) thèmes dont : (i) l'administration électorale, (ii) le cadre légal par rapport aux normes internationales, (iii) le registre des votes, (iv) l'éducation électorale, et (v) la prévention des risques électoraux ;

- En 2017, des ateliers de formation de six jours chacun dans les six Chefs-lieux de Province, et appuyés par le PNUD, organisés à l'intention des démembrements de la CENI (CED, CER et CEP) et ayant pour thèmes (i) la connaissance du processus électoral, (ii) l'exécution budgétaire et la gestion financière, (iii) la planification stratégique, et (iv) la gestion du fichier électoral ;

- Avant le lancement de la RALE en 2017, une session de formation organisée par la CENI à Antananarivo à l'intention des 22 PCER et des 22 SPR, sur le leadership, la coordination et la supervision des activités relatives à la RALE ;

- En 2018, des formations en matière d'éducation civique électorale et de sensibilisation à l'endroit de :

- ✓ 119 chefs d'antenne et 119 animateurs sélectionnés parmi des jeunes dans les 119 Districts, en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports,
- ✓ 22 Secrétaires Permanents Régionaux (SPR) en partenariat avec l'Institut Electoral pour une Démocratie durable en Afrique (EISA).

3.4.1.3 Formations pour les représentants des parties prenantes aux élections

A l'endroit des parties prenantes aux élections, les formations dispensées sont :

- Trois ateliers de formation provinciaux soutenus par l'Union Africaine à l'intention des OSC et de tous les membres des CEP (environ 170 personnes) réalisés en 2016 (Fianarantsoa, Toliara, et Toamasina) où six thèmes majeurs ont été abordés : (i) l'enregistrement des électeurs, (ii)

l'éducation électorale, (iii) l'observation électorale, (iv) les contentieux électoraux, (v) la prévention des violences et conflits électoraux, et (vi) la charte Africaine des droits de l'homme ;

- En 2017, des ateliers de renforcement des capacités, tels que :

- ✓ Un atelier en matière de « Sensibilisation des jeunes et des femmes à leur devoir de citoyen et à l'inscription sur la liste électorale » organisé et financé par l'Association des Anciens de l'Ecole Nationale de l'Administration (AAENA) ayant vu la participation de 34 associations de femmes et de 35 associations de jeunes ;

- ✓ Un atelier de renforcement des capacités des autorités religieuses et coutumières en matière de sensibilisation et d'éducation électorale ;

- ✓ Un atelier d'information et de formation des jeunes Scouts malagasy sur le processus électoral ;

- En 2018, des formations en matière d'éducation civique électorale et de sensibilisation organisée en partenariat avec l'EISA, à l'intention des OSC et des agents de la CENI centrale en vue de donner aux OSC un corps de formateurs en la matière, qu'elles pourront mobiliser dans le cadre de leurs programmes respectifs ;

- Une formation des professionnels des médias des 6 provinces et des Rédacteurs en chef, sur la gestion de la communication en période électorale, organisée en 2018 avec l'appui du Projet SACEM ;

- Un atelier de renforcement des capacités des Tribunaux Administratifs et du Conseil d'Etat à Antananarivo, appuyé par le Projet SACEM à l'intention des juges administratifs pour, d'une part, préparer lesdites juridictions à la gestion du contentieux électoral et, d'autre part, promouvoir à travers un cadre de concertation une collaboration inter institutionnelle : CENI - Tribunal administratif - Juge électoral , dans le cadre de la préparation aux élections communales et municipales de 2019 ;

- En vue de l'organisation des élections communales de 2019, un atelier de formation des acteurs, au titre du partenariat avec l'ECES et en collaboration avec la société civile « Liberty 32 » sur les thèmes suivants :

- ✓ Le cycle électoral, et
- ✓ Les élections communales et municipales : les enjeux de la sécurisation et le rôle spécifique des Forces de Défense et de Sécurité (FDS)

3.4.2 Programmes de formation réalisés pendant l'organisation des élections

- **Des ateliers de formation des formateurs en matière de suivi et d'observation des scrutins** pour les représentants des partis politiques, des



Photo n° 29 : Ateliers de formation des professionnels des médias et des Rédacteurs en chef dans les Provinces

Suite à l'adoption des nouvelles lois électorales en 2018, et aux innovations apportées à la gestion des opérations électorales, la CENI a élaboré des outils correspondant à chaque type d'élections lors des formations organisées. En effet, à chaque catégorie d'élections, des textes spécifiques sont adoptés et nécessitent des séries de formations et d'informations adaptées à l'organisation du scrutin. Les programmes de formation ont été orientés vers : (i) le renforcement des capacités des acteurs qui a ciblé les Partis politiques, les Observateurs Electoraux, les professionnels des Médias, les OSC et les Forces de Défense et de Sécurité ; et (ii) les formations attribuées au personnel électoral, tels que les membres du Bureau Electoral (BE) au niveau des bureaux de vote, les membres des Sections de Recensement Matériel des Votes (SRMV), et les agents responsables de l'exploitation et du traitement des résultats selon chaque catégorie d'élection.

3.4.2.1 Formations organisées lors de l'élection présidentielle en 2018

Les programmes de formation ont été conçus proportionnellement aux nouveaux textes relatifs à l'élection Présidentielle de 2018. Ils ont été axés sur (i) le renforcement des capacités des acteurs, et (ii) les formations données au personnel électoral.

a) Renforcement des capacités des acteurs

Pour le renforcement des capacités des acteurs, les activités suivantes ont été organisées :

mandataires des candidats, et des observateurs électoraux, au niveau des 6 chefs-lieux de province en partenariat avec l'EISA

- **Un atelier national sur la régulation de la communication médiatisée** au profit des directeurs régionaux du Ministère chargé de la Communication et des PCER en partenariat avec le **Projet SACEM**

- **Six ateliers provinciaux de formation sur la sécurisation électorale** pour les membres des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) en vue d'une meilleure compréhension des règles de l'Etat de droit et du fonctionnement du processus électoral en conformité avec le cadre légal des élections, organisés en partenariat avec le **Projet SACEM**, où les formateurs sont issus de l'Organe Mixte de Conception (OMC) de chaque province et appuyés par les responsables nationaux du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), de la CENI, de l'Etat-Major Général des Armées Malagasy (EMGAM), du Commandement de la Gendarmerie Nationale (COMGEN) et du Ministère de la Sécurité Publique.

- **Six ateliers de formation des formateurs sur la gestion de la communication en période électorale** pour les professionnels des médias et des Rédacteurs en chef d'Antananarivo, en collaboration avec le Projet SACEM, le Système des Nations Unies (UNESCO, etc.), et l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM) pour qu'ils exercent efficacement leurs rôles et soient redevables pour une gouvernance apaisée et protectrice des droits humains.

b) Formations octroyées au personnel électoral

Compte tenu des contraintes liées au budget limité, à l'étendue du pays et au nombre élevé des membres du personnel électoral à former dans les Districts et les Communes, la CENI a opté pour le système de formation en cascade. Les stratégies étaient de concevoir des guides pratiques accompagnés d'un coaching à distance pour redresser les déperditions constatées concernant le système de cascade.

Les sessions de formation ont été organisées à l'intention (i) des membres des 24 852 bureaux électoraux et des 119 SRMV en matière de recensement matériels des votes et de gestion des bureaux de vote, et (ii) des agents d'exploitation des résultats et des opérateurs de saisie.

formations ont été appuyées par des supports tels que : (i) des Guides pour les membres des BE, et (ii) des instructions sur l'utilisation des différents imprimés électoraux à l'usage des membres des BE (modèles n°1, 2 et 3) et des membres des SRMV (modèles n°4 à 12). Pour des raisons budgétaires les formations de la cascade 1 ont été supprimées, tandis que celles de la cascade 2 ont été organisées au niveau des 22 Régions. Les organisations de chaque session de formation ont été financées conjointement par le Budget de la CENI, le Projet SACEM (avant le 1^{er} tour), et l'Union Africaine (avant le 2nd tour). Ainsi les formations ont été organisées selon le **tableau** ci-après :

Tableau n° 1 : Organisation des formations octroyées au personnel électoral lors de l'élection présidentielle de 2018

| ACTIVITES | FORMATEURS | CIBLES | MODULES DE FORMATION |
|--|---|--|--|
| <u>Cascade 1</u> : Formation des formateurs centraux et régionaux | *Commissaires Electoraux *Staffs du Secrétariat exécutif (SE, SEA, et Directeurs) | *Chefs de Service au niveau central *18 Membres des CEP et 6 SPP *48 Membres des CER et 22 SPR *119 Présidents des SRMV (PSRMV) | *Gestion des opérations électorales au niveau des bureaux de vote, *Organisation, rôles et attributions des membres des SRMV, *Déploiement des matériels de vote, et *Instructions sur la gestion financière des opérations liées au scrutin. |
| <u>Cascade 2</u> : Formation des formateurs au niveau des districts et des communes | *Commissaires électoraux *Staffs du Secrétariat exécutif *Formateurs centraux et régionaux | *952 Membres des SRMV *357 Membres des CED, et 119 CA *5.085 Membres des CEC | |
| <u>Cascade 3</u> : Formation au niveau des Communes | Formateurs au niveau des districts et des communes | *124.260 Membres des bureaux électoraux *Tous les Chefs de Fokontany | *Gestion des opérations électorales au niveau des bureaux de vote, |

Source : CENI

Avant les deux tours du scrutin présidentiel, et compte tenu des contraintes liées à l'étendue du pays et au nombre élevé des membres du personnel électoral à former dans les Districts et les communes, la stratégie de formation en cascade a été estimée être la mieux adaptée. De plus, les

- Des ateliers de formation ont été organisés en partenariat avec le projet SACEM à l'intention des responsables de l'exploitation des résultats, il s'agit de la formation des Chefs CID en matière de connexion VSAT, de scan des PV et de manipulation du



Photo n° 30 : Atelier de formation des formateurs des Forces de Défense et de Sécurité à IHOSY, 19 mars 2019.

logiciel de traitement des résultats, dans les 6 chefs-lieux de province,

- Des formations à l'intention des Agents d'exploitation des résultats et des opérateurs de saisie, au niveau de la CENI centrale, ont été organisées la veille des scrutins du 1^{er} et du 2nd tour.

3.4.2.2 Formations organisées lors des élections législatives en 2019

Les Députés sont élus au suffrage universel direct au scrutin uninominal majoritaire à un tour et le candidat qui a obtenu le plus grand nombre de voix est élu. Pour les Législatives, qualifiées « élections de proximité », la CENI s'est efforcée d'organiser des séries de formation en cascade malgré le peu de moyens, surtout financiers, en sa possession. Elle s'est également appropriée d'autres systèmes comme la conception de guides et le coaching à distance, pour appuyer ce système de cascade.

A noter que cette fois-ci les programmes de renforcement de capacités ont été réduits pour faire place à d'autres activités jugées plus importantes.

a) Renforcement des capacités des acteurs

- Avant les élections législatives de mai 2019, une série d'ateliers de formation des formateurs des délégués des partis/candidats dans les bureaux de vote organisée successivement dans les six chefs-lieux de provinces en collaboration avec l'EISA, et qui visait spécifiquement à :

- informer les partis/candidats du cadre légal régissant les élections législatives pour leur permettre d'identifier les droits et devoirs qui leur reviennent, y compris en matière de contentieux ;
- proposer aux partis/candidats un ensemble d'outils et de stratégies en matière de surveillance partisane des élections ;
- mieux préparer les partis/candidats sur la nécessité du déploiement, dans le cadre prévu par la loi, d'un mécanisme de suivi des élections pour renforcer l'intégrité, la transparence et la confiance dans le processus électoral.

Pour assurer la sécurisation des élections législatives de 2019, des ateliers de formation sous forme d'un recyclage à l'intention des responsables des forces de sécurité relevant des Districts au niveau des douze régions suivantes dans lesquelles ont été constatées des préoccupations sécuritaires : ATSIMO ANDREFANA, ANOSY, IHOROMBE, HAUTE MATSIATRA, AMORON' I MANIA, ATSIMO ATSIANANA, VATOVAVY FITOVINANY, ANALAMANGA, MELAKY, MENABE, BETSIBOKA et BONGOLAVA, en partenariat avec le Projet SACEM. Les contenus des formations ont été axés sur les thématiques suivantes :

- la candidature : les dossiers de candidature, l'OVEC, les contentieux de l'enregistrement,
- la campagne électorale : les moyens, le financement de la campagne électorale, le

contrôle de la campagne et la prévention de la corruption électorale,

- le traitement des résultats et le contentieux électoral,
- le rôle et les attributions de l'OMC dans la sécurisation du processus électoral,
- les acteurs impliqués dans la Sécurisation du processus électoral,
- l'analyse de la sécurité électorale à Madagascar, et
- les rapports de suivi du scrutin et les réactions des responsables étatiques

Un atelier réunissant les femmes candidates au scrutin législatif et des femmes leaders au niveau des secteurs public, privé, politique et de la société civile a été organisé au Carlton d'Antananarivo. Cette journée de dialogue et d'information avait pour objectif de mettre en lumière les nombreux obstacles que rencontrent les femmes en politique et dans les différentes sphères de la société, afin

COI, marquée par la présence de nombreuses hautes personnalités

b) Formations organisées pour le personnel électoral

Les sessions de formation ont été organisées à l'intention (i) des membres des OVEC étant donné que les candidatures étaient enregistrées au sein des Districts suivant les dispositions légales, (ii) des membres des SRMV et des bureaux électoraux en matière de recensement matériels des votes et de gestion des bureaux de vote, et (iii) des agents d'exploitation des résultats et des opérateurs de saisie.

➤ La CENI, appuyée par le Projet SACEM, a procédé à l'organisation d'une série de formations en cascade à l'intention des membres des OVEC, suivant le tableau ci-après :

Tableau n° 3 : Formations en cascade à l'intention des membres des OVEC lors de l'élection législative de 2019

| ACTIVITES | FORMATEURS | CIBLES | MODULES DE FORMATION |
|---|--------------------------------------|---|---|
| <u>Cascade 1</u> : Formation des formateurs centraux | *Bureau Permanent *DOE *DEPSEF | *Commissaires Electoraux *Staffs du Secrétariat exécutif (SE, SEA, et Directeurs) *5 Chefs de service | *Fonctionnement des OVEC et traitement des dossiers de candidature, et *Attributions spécifiques des différents intervenants selon les dispositions légales. |
| <u>Cascade 2</u> : Formation au niveau des régions | Formateurs centraux | *66 Membres des 22 CER *6 SPP *22 SPR *357 membres des OVEC à raison de 3 par CED (président, vice-président des CED et un magistrat ou un fonctionnaire de Cadre A) | |

d'identifier des solutions et des modes d'action pour dépasser les inégalités de genre et renforcer la participation des femmes dans les grands débats nationaux, pour le développement de Madagascar. Près de deux cent personnes ont participé à cette journée organisée par le Projet SACEM en association avec le FNUAP, la HCC, la CENI et la

➤ Pour assurer le bon déroulement de la gestion des bureaux de vote et des travaux de recensement des matériels des votes, la stratégie de formation en cascade a été adoptée ; et les sessions de formation ont été organisées selon le **tableau** ci-après :

Tableau n° 4 : Session de formation relative à la gestion des bureaux de vote et des travaux de recensement des matériels des votes lors de l'élection législative de 2019

| ACTIVITES | FORMATEURS | CIBLES | MODULES DE FORMATION |
|--|---|--|--|
| <u>Cascade 1</u> : Atelier d'harmonisation, de validation des modules et d'orientation pédagogique à Antananarivo | Application d'une méthodologie d'appropriation commune assurée par 2 modérateurs de séance | Les formateurs centraux constitués par : *Commissaires Electoraux, *Staffs du Secrétariat exécutif (SE, SEA, et Directeurs) *5 Chefs de service de la CENI, *Techniciens de la DSI, *11 PSRMV formateurs *8 membres du personnel du Projet SACEM | *Méthodologie de conduite des formations de formateurs électoraux *Fonctionnement des bureaux de vote et attributions des membres des bureaux électoraux (MBE) *Fonctionnement des SRMV et attributions des membres des SRMV *Remplissage des imprimés électoraux |
| <u>Cascade 2</u> : Formation des formateurs au niveau des régions, districts et communes | Les formateurs centraux | *18 Membres CEP + 6 SPP *48 Membres CER + 16 SPR *357 Membres CED + 119 CA + 119 Chefs CID *108 PSRMV | |
| <u>Cascade 3</u> : Formation au niveau des Communes | *Formateurs au niveau des régions et des districts *Membres des CEC *Membres des Structures d'appui | *126.940 membres des bureaux électoraux (25.388 BV X 5 MBE) *19.602 Chefs de Fokontany | *Fonctionnement des bureaux de vote et attributions MBE *Fonctionnement des SRMV et attributions des membres des SRMV *Briefing sur la gestion logistique du matériel et des imprimés électoraux sensibles |

Source : CENI

Les organisations de chaque session de formation ont été financées conjointement par le budget de la CENI et le Projet SACEM. Les formations étaient appuyées par des supports tels que : (i) des guides pour les MBE, (ii) des instructions sur l'utilisation des différents imprimés électoraux à l'usage des membres des BE (modèles n°1, 2 et 3) et des membres des SRMV (modèles n°4 à 12), et (iii) des exercices de simulation pendant les sessions de formation.

Dans le cadre de l'exploitation et du traitement des résultats des élections législatives, la CENI a procédé au recrutement et aux formations de quelques agents responsables de l'exploitation et du traitement des résultats pour renforcer l'effectif du personnel de la CENI ; dont les modules de formation sont axés sur :

- ✓ la réception des Procès-Verbaux (PV) scannés et des Fiches de Résultats (FDR) ;
- ✓ la vérification et la confrontation des PV avec les FDR et les données sur ordinateur ;
- ✓ le traitement des anomalies ;
- ✓ la pré-validation des résultats ;
- ✓ la réception des plis provenant des SRMV
- ✓ la réception des PV réels, des fiches de dépouillement (FDP) et des imprimés Modèles M6 et M12 ;
- ✓ la vérification et la confrontation des PV réels avec les PV scannés, les FDP, les FDR, les imprimés M6 et M12 ;
- ✓ la validation des résultats ;
- ✓ le classement par Commune des résultats validés ;
- ✓ la coordination des tâches avec les agents de la HCC (la réception et la transmission des plis); et
- ✓ les consignes de sécurité et la méthode de travail



Photo n° 31 : Atelier de renforcement des capacités du Conseil d'Etat et des Tribunaux en 2019

3.4.2.3 Formations organisées lors des élections communales et municipales en 2019

Les maires et les membres du Conseil communal ou municipal sont élus par des scrutins séparés mais simultanés. Ces élections sont complexes, mais cela n'a pas empêché la CENI de déployer plus d'efforts pour que celles-ci se déroulent normalement, en renforçant les capacités des parties prenantes et le personnel électoral, surtout en comptant sur les acquis lors des précédentes élections. Comme à l'accoutumée, la conception de guides et le coaching à distance étaient maintenus.

a) Renforcement des capacités des acteurs

- En collaboration avec la HCC et l'ENMG et avec l'appui financier du Projet SACEM, la CENI a organisé un atelier de renforcement des capacités à l'intention des magistrats membres du Conseil d'Etat et des Tribunaux administratifs, en tant que juridictions électorales en charge des contentieux et de la proclamation des résultats définitifs des dites élections, dont les objectifs spécifiques étaient de :
 - ✓ renforcer l'appropriation du nouveau cadre normatif régissant les élections municipales et communales, et promouvoir une lecture et une interprétation communes des dispositions législatives et réglementaires correspondantes, en vue de l'optimisation de la fonction juridictionnelle ;
 - ✓ renforcer la connaissance et la maîtrise, par les membres des juridictions électorales, des dimensions réelles des élections communales (les acteurs ; l'ensemble des dispositifs organisationnels, logistiques et

opérationnels ; les bulletins et les autres matériels sensibles ; les opérations de recensement matériel des votes ; les dispositifs de transmission des données ...);

- ✓ optimiser la gestion des contentieux électoraux et la proclamation des résultats des élections communales ;
- ✓ promouvoir la mutualisation des acquis et des investissements réalisés en matière électorale, dans le cadre du projet SACEM, par la concertation HCC-CENI-Juridictions électorales (CE-TA) ;
- La CENI a initié, sous l'appui technique et financier du Projet SACEM et en partenariat avec le KMF-CNOE, un projet intitulé : « Appui au renforcement de l'intégrité du processus électoral par la surveillance et par la collecte de données probantes dans les bureaux de vote de la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) et dans 119 Sections de Recensement Matériel des Votes (SRMV) » Ce projet consiste à :

- ✓ Mettre à la disposition du KMF-CNOE, des matériels de communication (Smartphone, chargeur et Power Bank) à utiliser dans la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) pendant les élections communales et municipales,
- ✓ Assurer le suivi et la remontée des données par le KMF-CNOE des faits saillants ou des irrégularités relevées au niveau des SRMV

b) Formations dispensées au personnel électoral

Compte tenu des contraintes liées au budget très limité, les stratégies étaient de concevoir des guides pratiques pour chaque membre du personnel électoral. Ainsi, des guides pratiques ont été conçus pour :

- ✓ les membres des Organes de Vérification et d'Enregistrement des Candidatures (OVEC),
- ✓ les membres des Sections de Recensement Matériel des Votes (SRMV), et
- ✓ les membres des Bureaux Electoraux (BE)

Par contre pour les MBE, un renforcement de leur capacité a été effectué pendant le déploiement des matériels électoraux au niveau de chaque Commune, mais le nombre des participants est réduit à trois (Le président, le vice-président et le Chef Fokontany).

➤ Le personnel de la DSI, les Chefs CID et les PSRMV ont pu bénéficier d'une formation sur : (i) l'utilisation et l'installation du logiciel destiné à l'enregistrement des candidatures, et (ii) l'utilisation et l'installation du logiciel d'application du traitement des résultats.

➤ Avant les opérations d'exploitation et de traitement des résultats des élections communales et municipales au niveau de chaque Province, la CENI a procédé aux formations des membres des structures ad'hoc avec leur secrétariat technique, comprenant les cadres de la CENI et de ses démembrements, les Agents d'exploitation, les Opérateurs de saisie et les Agents de réception recrutés localement

3.4.2.4 Formations organisées lors des élections sénatoriales en 2020

En vue d'assurer l'opérationnalité des acteurs intervenant directement au processus pendant les élections sénatoriales de 2020, et compte tenu des contraintes liées au budget et aux mesures sanitaires dues à la pandémie de COVID-19, la CENI n'a pu organiser que le renforcement des capacités du personnel électoral. Bien qu'il ait toujours été parmi les activités indispensables à l'organisation des élections, et vu le contexte, il a été réduit au strict minimum.

La CENI a regroupé en un seul et même atelier, la formation des membres des OVEC et des SRMV, qui s'est réalisée en deux phases :

- la première consacrée à une réunion d'appropriation commune et de validation des modules de formation à l'endroit des membres du Bureau Permanent, ceux du staff technique du Secrétariat Exécutif (SE, SEA, et directeurs), des cadres formateurs, et spécialement pour les membres de l'OVEC et de la SRMV de la Province d'Antananarivo, pour des raisons de proximité.
- la deuxième concernant la formation proprement dite organisée au niveau des six (6) chefs-lieux de Province à l'intention des 3

membres des CEP, des 6 SPP, de 6 magistrats, de 6 fonctionnaires de l'Administration Fiscale, des 6 PCED des chef-lieu de Province, des 6 suppléants SRMV et des 12 secrétaires techniques.

L'objectif de cette démarche est de renforcer les capacités des participants dans :

- la maîtrise des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'enregistrement des candidatures et au recensement matériel des votes ;
- la maîtrise de la pratique en matière de vérification et d'enregistrement des candidatures au niveau des OVEC, ainsi qu'en matière de recensement matériel des votes au niveau des SRMV ;
- l'uniformisation des démarches à suivre au niveau des OVEC et des SRMV ;
- l'amélioration du traitement informatique des résultats et des données électorales (RALE) ;
- l'application stricte de la déontologie de travail.

Concernant particulièrement les MBE, à part les guides pratiques mis à leur disposition, une version numérique dudit guide a été également distribuée dans l'objectif d'une meilleure appropriation au préalable. De plus des recueils des textes législatifs et réglementaires régissant les élections sénatoriales leur ont été fournis. Dans ce sens, il leur a été indiqué d'organiser des exercices de simulation portant principalement sur :

- ✓ l'application des mesures barrières contre la COVID-19, à l'entrée du bureau de vote, pendant le déroulement du scrutin et pendant les opérations de dépouillement,
- ✓ le circuit de vote,
- ✓ les rôles et attributions du bureau électoral, à partir de l'ouverture du vote jusqu'à sa fermeture,
- ✓ le dépouillement,
- ✓ le remplissage de la FDP,
- ✓ le remplissage du PV autocopiant, et
- ✓ la transmission du PV photographié.

Pour ce qui est des agents chargés de l'exploitation des résultats qui sont exclusivement issus du personnel de la CENI, une séance de renforcement des capacités leur a été organisée à la CENI. Il s'agissait de traiter les modules spécifiques aux élections sénatoriales, tant sur le plan informatique que sur le plan administratif, et ceux relatifs à la réception des plis. En outre, un nouveau dispositif plus simple a été mis en place, et ce en utilisant des smartphones, dotations du SACEM, pour lesquels des directives ont été données aux Chefs CID afin

qu'ils transmettent à la CENI les photos des PV par BV à l'issue du scrutin.

Enfin, pour limiter les déperditions et compléter les formations en cascade, la CENI a décidé de concevoir des outils supplémentaires pour les CED, formateurs et les membres du bureau électoral, cibles. Il s'agit de la conception des guides simplifiés sur la gestion des opérations et des aides mémoires en version malagasy pour les étapes importantes des activités pendant le jour « J », de la production des affiches sur le circuit de vote. Ces outils ont été inclus dans le « kit de vote » et sont à la disposition des MBE. Cependant, des spots sur le circuit de vote ont été mis à la disposition des CED soit pour la formation, soit pour la sensibilisation.

3.4.3 Centre de documentation et d'archivage

Selon les dispositions de l'article 38 de la loi n°2015-020 du 19 Octobre 2015, la CENI est chargée de la centralisation de tous les documents et matériels électoraux, ainsi que la conservation et de l'archivage des documents électoraux. Pour ce faire, elle a procédé à la construction d'un bâtiment pour servir de Centre de documentation et d'archivage, par ses propres moyens. Ce centre est une unité chargée de collecter, d'organiser, de traiter, de mettre à la disposition d'utilisateurs les outils de recherche et les documents apportant une réponse à leur demande d'informations.

Etant donné que ce centre est le premier de l'histoire de la CENI depuis sa création, il a été jugé nécessaire que tout le personnel du service chargé de le gérer doit bénéficier de programmes de formation. A cet effet en 2018, deux sessions de formation pour le personnel du Service de la Formation et de la Documentation à la DEPSEF ont été organisées. Ces formations se déroulaient (i) à la Direction des Archives Nationales avec le module « Technique d'archivage », et (ii) à la Direction de la Bibliothèque Nationale avec les modules suivants :

- 1) connaissances sur les sciences de l'information documentaire, la bibliothèque et la documentation,
- 2) les techniques et gestion documentaires, l'informatisation de la chaîne documentaire, la numérisation, la conservation et la gestion des documents administratifs.

D'après une visite sur les lieux effectuée par le Directeur de la Bibliothèque Nationale et ses collaborateurs, et pour de multiples raisons purement techniques, il a été constaté que le

bâtiment construit n'est pas adapté pour la conservation et l'archivage de documents. Sachant que la CENI ne dispose pas d'autres locaux adaptés aux normes d'archivage et de documentation tels que proposés par les experts de la Bibliothèque Nationale, finalement le bâtiment a été affecté à d'autres services pour usage de bureau.

Toutefois, ce problème n'a pas interrompu les activités en vue de l'opérationnalisation du Centre de Documentation de la CENI. Tous les documents et ouvrages ont été déjà codifiés et gérés suivant les normes. Les documents électoraux relatifs aux précédentes élections sont stockés dans un magasin récemment édifié, sous la responsabilité du Service de la Logistique Electorale (SLE), bien que ceux-ci devaient être tenus dans le Centre de documentation et d'archivage. Les différents guides, documents et ouvrages, seront bientôt consultables au niveau du Service chargé de la documentation (SFD).

3.5 SECURISATION ELECTORALE

Pour assurer une alternance démocratique en toute sûreté, la CENI et l'Etat ont toujours travaillé main dans la main afin de sécuriser le processus électoral. L'article 40-alinéa 1 de la Loi 2015-020 du 19 Octobre 2015 relative à la structure nationale indépendante chargée de l'organisation et de la gestion des opérations électorales dénommée « Commission Electorale Nationale Indépendante », démontre cette réalité.

Consciente de l'importance de la question de sécurisation, à part la main tendue par l'Etat, la CENI a aussi pris des mesures et des dispositifs sécuritaires tant au niveau éléments que matériels. Ainsi, en tant qu'institution stratégique, la sécurisation électorale s'est traduite en deux points :



Photo n° 32 : Séance de tirs à Langaina le 25 septembre 2020

- Sécurisation de l'OGÉ en tant qu'organe constitutionnel, et
- Sécurisation du processus électoral.

l'ordre pour assurer leur protection. Aussi, ceux qui assurent des travaux de nuit sont également escortés jusqu'à leurs domiciles.

3.5.1 Sécurisation de l'OGÉ en tant qu'organe constitutionnel

Etant donné que la CENI est une institution sensible, non seulement son site est sécurisé par les forces de l'ordre, mais les membres de son Bureau Permanent, le staff technique et l'ensemble du personnel sont également protégés ; pour assurer en toute sérénité les missions qui leurs sont attribuées.

3.5.1.1 Sécurisation des membres du Bureau Permanent et de tout le personnel de la CENI

En application des dispositions de l'article 27 de la Loi n°2015 – 020 du 19 octobre 2015 et celui de l'article 78 de la Délibération n° 001/CENI/D/2015 du 29 Octobre 2015 portant Règlement Intérieur de la CENI, des éléments de force de l'ordre sont affectés auprès de chaque membre du Bureau Permanent de la CENI afin d'assurer leur sécurité. En somme, à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, aussi bien au siège de la CENI que lors de leur mission dans toute l'étendue du territoire national, ils sont accompagnés par des éléments des forces de l'ordre.

➤ En ce qui concerne le personnel de la CENI, c'est-à-dire les membres du Secrétariat Exécutif, lors de leurs missions en dehors de la Capitale, ils sont également accompagnés par des forces de

3.5.1.2 Sécurisation du site de la CENI

Le site de la CENI est classé comme étant une zone rouge. Sa sécurisation consiste à protéger tous les locaux y compris les magasins de stockage et le CNTDI, les points sensibles, les bureaux ainsi que tous les biens et matériels (techniques, informatiques et roulants). Pour cela, les éléments de sécurité accomplissent les tâches suivantes :

- enregistrer l'identité de tous les visiteurs voulant entrer sur le site de la CENI Alarobia,
- contrôler systématiquement les véhicules du personnel et des visiteurs,
- veiller et rappeler les consignes de garde aux agents de sécurité,
- faire des comptes rendus à l'échelon supérieur à chaque événement ;

Des caméras de surveillance ont été installées dans l'enceinte de la CENI pour : (i) contrôler les va-et-vient des visiteurs, et (ii) prévenir les risques de vol ou autres types d'infractions.

3.5.1.3 Dispositif de sécurité mis en place

Dans l'objectif d'assurer une sécurisation optimale du Processus électoral, des éléments des forces de sécurité ont été mobilisés. Des dispositifs y afférents ont été ainsi mis en place, à savoir :

- la brigade d'intervention rapide agissant en cas de faits pouvant porter atteinte à la

- sécurité des sites et à la vie des membres de la CENI ;
- la sécurisation des différents évènements organisés par la CENI et occasionnant des rassemblements de personnes comme les ateliers, les publications de rapports, les cadres de concertation et les cérémonies officielles ;
- l'escorte de l'acheminement des matériels et des fournitures pour les RALE ;
- le maintien d'un contact permanent avec les postes de police et les brigades de la gendarmerie proches des domiciles des membres et du personnel ;
- l'amélioration des conditions physiques des éléments de sécurité par la réorganisation et les entretiens périodiques au sein de la Direction de la Sécurité ;
- la formation des gardes du corps rapprochés, des chauffeurs, des escortes des CEN et des exercices périodiques de tirs.

3.5.2 Sécurisation du processus électoral

La question de sécurité est à son summum lors de l'organisation des élections. En effet, à chaque catégorie d'élection, la CENI a essayé tant bien que mal de mettre en place des dispositifs de sécurité pour assurer tout le processus qui va de l'impression ou de la réception des documents sensibles en passant par le traitement des résultats jusqu'à la publication des résultats provisoires.

3.5.2.1 Sécurisation des documents sensibles

La CENI a mis en place toute une stratégie afin de sécuriser les documents électoraux sensibles. Des éléments des forces de l'ordre sont ainsi postés dans toutes les zones où sont imprimés, réceptionnés ou encore traités les documents

- lors de l'élection présidentielle de 2018 et des élections législatives de 2019, des forces de l'ordre ont été postées au niveau de l'aéroport international d'Ivato durant la réception de tous les imprimés sensibles. Elles ont également assuré la protection de ces derniers lors de leur acheminement vers le site de dépôt. De même, des forces de l'ordre ont été postées au niveau de l'Imprimerie Nationale lors des impressions des imprimés sensibles et des imprimés ordinaires pour toutes les élections.
- les forces de l'ordre ont, non seulement assuré la protection du site de dépôt des documents et des matériels électoraux mais également le colisage destiné pour chaque circonscription électorale.
- elles ont assuré la sécurité des convois transportant les fournitures et matériels électoraux, entre autres les urnes, les bulletins uniques, les imprimés ordinaires et les imprimés sensibles, vers les démembrements de la CENI avant leur déploiement au niveau des bureaux de vote. A souligner que, à chaque élection, la Direction de Sécurité augmente ses éléments jusqu'à 74% de son effectif à titre de renfort afin d'assurer l'acheminement des fournitures et matériels. C'est la CENI qui assure le ramassage des renforts auprès de leurs corps d'appartenance respectifs ainsi que leur réintégration après leur mission. Ces renforts ont été répartis en 35 axes dans toute l'île. A savoir ; 03 militaires ont été mobilisés pour chaque convoi dans les zones rouges et 02 dans les zones calmes.

3.5.2.2 Sécurisation du traitement des résultats

Le traitement des résultats a été le point d'orgue de toutes les catégories d'élections qui ont été



Photo n° 33 : Recyclage des Forces de l'ordre et de sécurité pour les élections législatives en 2019

nécessaires aux élections. De ce fait :

organisées. En ce sens, la CENI a pris des

initiatives sécuritaires afin de protéger la période du traitement des résultats, notamment :

- pour les élections présidentielle, législatives et sénatoriales, 06 agents des forces de Police ont été mobilisés pour procéder systématiquement à des fouilles obligatoires sans exception à l'entrée et à la sortie du CNTDI et également dans la salle de traitement des résultats. A noter que la sécurisation des élections communales et municipales a été assurée par les forces de l'ordre locales. La sécurisation au niveau des Fokontany et des bureaux de vote n'entre pas dans les attributions de la CENI.
- spécifiquement pour l'élection présidentielle, 10 éléments de renfort ont été appelés pour assurer l'alternance jour et nuit sur le site de



Bien que la CENI ait voulu un processus électoral sans encombre, des incidents ont été observés dans certaines circonscriptions électorales. Parmi eux figurent l'incendie du bureau de vote au niveau du CED de Toliara II lors des élections législatives, et l'incendie du bureau du CED à Morondava. Ces faits n'ont aucunement remis en cause la crédibilité du processus électoral.

3.6 DEVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES AUX ELECTIONS

La CENI n'a pas lésiné ses efforts pour réussir le processus électoral. Ainsi, convaincue de l'importance de l'implication active de toutes les entités concernées par le processus électoral, elle a opté pour une politique d'ouverture et de



Photo n° 34: Signatures de conventions de partenariat entre la CENI et ses partenaires.

la CENI.

3.5.2.3 Sécurisation pendant la publication des résultats provisoires

La publication des résultats provisoires des élections au siège de la CENI représente également une période sensible durant tout le processus afin de préserver l'ordre public. Ainsi, des mesures strictes ont été prises :

- contrôle de toutes les invitations et les badges des personnes invitées,
- contrôle de tous les véhicules voulant accéder au site de la CENI ;

A souligner que lors de l'élection présidentielle, si les forces de l'ordre de la CENI ont assuré la sécurisation à l'intérieur du site, des éléments de l'EMMOREG ont par ailleurs assuré celle de l'extérieur, une collaboration qui a abouti à une sécurisation maximale de la publication des résultats provisoires.

transparence. Pour cela, elle a érigé parmi ses grandes activités le développement des relations allant dans ce sens soit à travers des conventions de partenariat ou de protocoles d'accord, soit en application des dispositions de la Loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 en ses articles 39 alinéa 5 et 41.

Ainsi, la CENI a développé quatre grandes stratégies de développement des relations avec ses partenaires. Il s'agit notamment de :

- partenariat avec le Gouvernement ;
- partenariat avec les OSC ;
- organisation de cadres de concertation comme plateforme de participation des acteurs du processus électoral
- coopération et relations internationales

3.6.1 Partenariat avec le Gouvernement

Ce volet a été spécialement mené pour mobiliser tous les moyens et ressources disponibles dans le but de réussir le processus électoral. Les

départements ministériels ont collaboré avec la CENI :

- dans le cadre de la campagne de sensibilisation pendant la RALE et pendant les périodes électorales, et
- dans le cadre d'appui en termes de ressources humaines, financières et d'infrastructures.

3.6.2 Partenariat avec les OSC

La CENI a développé des partenariats avec des OSC en tant que relai en matière de sensibilisation



Photo n° 35 : Cadre de concertation multi-acteur sur les textes et lois régissant l'élection présidentielle et sur le calendrier électoral (Mai 2018)

électorale d'une part et d'autre part, dans le cadre de la veille informationnelle au niveau local pendant le jour « J ».

D'un côté, des conventions ou des protocoles d'accord ont été signés avec des OSC pour la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation afin de toucher le maximum de citoyens électeurs en termes de sensibilisation électorale. Il s'agit, entre autres de : Mouvement Rohy/Safidy, Justice et Paix, TAFITA, HOPE, KMF-CNOE, EISA et *Sampana Tily sy Mpanazava*.

De l'autre côté, la CENI a été associée à la mise en œuvre des deux « Situation Room » organisés respectivement par le projet PEV Madagascar/ECES et le Mouvement ROHY/SAFIDY lors des jours « J » des élections.

3.6.3 Organisation de cadres de concertation comme plateforme de participation des acteurs du processus électoral

Les cadres de concertation sont des plateformes pendant lesquelles les acteurs débattent sur des thèmes concernant le processus électoral et à l'issue desquelles des recommandations sont collectées et capitalisées. C'est aussi un dispositif d'information et de partage. Ainsi, pour promouvoir la transparence, l'inclusivité et la confiance des

acteurs au processus électoral en vue de la consolidation de la paix à l'issue des élections, la CENI a institué des cadres de concertation à trois niveaux : Central, Districts, et Communes selon les thèmes suivant :

- *Cadre de concertation multi-acteurs* regroupant les :
 - départements ministériels concernés
 - PTF ;
 - médias ;
 - OSC ;
 - partis politiques ;
 - candidats et/ou leurs représentants.
- *Cadre de concertation par acteur* : Comme il existe différentes parties prenantes aux élections qui travaillent avec la CENI, à savoir l'administration, les partis politiques, les médias, et les OSC, les thèmes spécifiques pour chacun d'eux ont nécessité des cadres de concertation qui leur sont propres.

➤ *Cadre de concertation spécifique aux :*

- femmes et jeunes
- personnes en Situation de Handicap (PSH) ;
- candidats et/ou leurs représentants ;
- partis politiques

3.6.4 Coopération et relations internationales

La conduite et la gestion d'un processus sensible comme l'élection dans un pays en sortie de crise ne sont pas faciles. Elles demandent beaucoup de

atteindre ses objectifs : respecter les normes et qualités requises, réussir à préserver la paix et à conduire le processus jusqu'à une passation de pouvoir par alternance démocratique. La disponibilité des documents de stratégie (PTP) a facilité l'appropriation et l'intervention des multiples partenaires.

Dans le cadre de la coopération multilatérale, il faut noter le dynamisme et la motivation des partenaires¹² qui ont décidé de poursuivre leurs appuis¹³ tels que : les Nations Unies à travers le Projet SACEM, l'Union Africaine (UA), l'Organisation Internationale de la Francophonie



Photo n° 36 : Réunion avec les PTF à New York, Etats-Unis en Octobre 2018

volonté et de moyens et impliquent un fort besoin d'assistance et d'appui surtout financier. Les ressources mobilisées ne proviennent pas uniquement de l'Etat malagasy mais également de la Communauté internationale. Pour ce faire, le Bureau Permanent de la CENI, dans sa politique d'ouverture et de transparence, a sollicité l'appui et l'aide des PTF. Il a exprimé ses besoins sur la base de documents stratégiques pour que les contributions de ces partenaires viennent implémenter les ressources internes. Conscients des enjeux et convaincus de la pertinence de ces besoins exprimés, ces derniers ont répondu favorablement et ont manifesté leurs soutiens.

3.6.4.1 Dispositif de coopération coordonné et harmonisé

Les soutiens financiers et les appuis techniques des partenaires relevant de la coopération bilatérale et surtout multilatérale sont non négligeables et indéfectibles. Ils ont aidé la CENI à

(OIF), le Southern African Development Community ou Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC), l'A-WEB, l'Electoral Commissions Forum of SADC Countries (ECF-SADC), le Réseau des Compétences Electorales Francophones (RECEF).

Une mention particulière est apportée quant à l'appui de la Communauté internationale à travers les Nations Unies, dans le cadre du projet de « Soutien et d'Appui du Cycle Electoral à Madagascar » connu sous le sigle SACEM¹⁴. S'inspirant des expériences positives du Projet PACEM¹⁵, ce nouveau projet est initié pour soutenir le nouveau cycle post-crise. Mais avant même le lancement de ce projet et pour aider la CENI, les Nations Unies via le PNUD ont décidé de financer les activités pré-électorales dans le cadre du projet dénommé « **Projet d'appui aux activités pré-électorales et aux acteurs politiques** ».

¹² Organisations internationales / régionales

¹³ Ont contribué à appuyer la CENI durant les précédentes élections à travers leur représentation à Madagascar.

¹⁴ Les contributions et des activités réalisées sont retracées dans les différents chapitres de ce rapport

¹⁵ Projet d'Appui aux cycles électorales à Madagascar (2009-2015).

Pour le pilotage du Projet SACEM, la mise en place d'un dispositif coordonné, une plate-forme d'orientation réunissant bénéficiaire et partenaires contributeurs dite « Comité de pilotage », a facilité les dialogues et les prises de décision durant son exécution. L'étude et la résolution des difficultés ou blocages rencontrés se sont également faites à ce niveau.

Le mécanisme de financement adopté sous forme de « basket fund » est efficace. Les contributeurs, composés de pays, d'organismes internationaux sont : l'Union Européenne, l'Allemagne, le Royaume Uni, la France, le Norvège, la Suisse, le PNUD/Pays, le PNUD/ FW, l'USAID, la RSA, la Corée du Sud et l'Australie¹⁶.

Dans le cadre de la coopération bilatérale, des pays ou organismes spécialisés, intervenant dans le domaine des élections, qui ont décidé de soutenir le processus sont aussi nombreux. Citons la France, le Japon, la Chine, l'Inde via la Commission Electorale Indépendante, le Centre Européen d'Appui Électoral (ECES), l'Electoral Institute for Sustainable Democracy in Africa (EISA), Friedrich-Ebert-Stiftung (FES).

Quel que soit le type de la coopération et la nature



Photo n° 37 : Production des imprimés sensibles en Afrique du Sud pour les législatives

des aides apportées, le fait que les besoins clairement exprimés par la CENI correspondaient aux domaines de concentration et d'intervention de ces différents partenaires techniques et financiers a abouti à une synergie d'action. La mise en place d'un mécanisme de planification conjointe a contribué largement à la réussite de la coopération. Dans cet environnement de coopération animé de franche collaboration, les relations sont au beau fixe. La confiance règne entre la partie malagasy, bénéficiaire et la communauté internationale. Le leadership de la partie malagasy et l'appropriation

des PTF de la politique malagasy vont aboutir à une intensification des soutiens et à la réussite des opérations. Conséquemment, quand bien même le soutien du SACEM et d'autres organismes internationaux, entre autres le RECEF, l'EISA, l'ECES le PNUD, se limite aux grandes élections telles que les présidentielles et les législatives, ces derniers ont élargi leur appui en finançant ou poursuivant certaines activités. La plus marquante est la production des imprimés sensibles et l'organisation de la « Situation Room » durant le jour « J » ainsi que la sensibilisation durant les communales.

3.6.4.2 Assistance électorale

L'assistance électorale consiste à :

- mettre à la disposition de la CENI l'expertise nécessaire pour l'accompagner dans la réalisation de ses activités ;
- financer les activités de la CENI arrêtées conjointement avec les partenaires.

En général, les activités portent surtout sur des aspects et des domaines décisifs permettant d'asseoir la crédibilité des élections dans le but de maintenir les acquis démocratiques, gage de la

confiance des acteurs surtout politiques.

Citons les domaines phares suivants : l'amélioration du cadre légal, la fiabilisation de la liste électorale, les activités de sensibilisation, d'éducation civique électorale et de communication, l'appui logistique électorale comme la production des imprimés sensibles et les collectes des résultats, le renforcement de capacités de l'OGÉ et des acteurs, la promotion du genre. Les détails de ces assistances sont

¹⁶ Pour les détails des contributions Cf. le titre 5

développés dans les chapitres se rapportant sur les volets opérationnels.

3.6.4.3 Renforcement de compétences en expertise et en gouvernance électorale

Le volet renforcement de compétences en expertise et en gouvernance électorale consiste,

matériels nécessaires à l'organisation des élections ; d'autre part, à mettre à la disposition des réseaux de compétences les expertises de ses agents en matière de gestion des opérations et d'observation électorale. Durant le mandat, la CENI a reçu des invitations des organisations régionales ou spécialisées aux responsables de la CENI



Photo n° 39 : Formation pour la gestion des élections dans les processus électoraux

d'une part, à doter la CENI des formations ou des (Commissaires, Directeurs et Chefs de service) à



Photo n° 38 : Membres du RECEF participant à la 6ème Assemblée Générale Antananarivo, Madagascar le 22/03/2018

participer à des ateliers de partage et de renforcement de capacités sur des domaines en lien avec la liste électorale, le genre, la sensibilisation, la nouvelle technologie d'informations, etc.;

- les pays et des OGE pairs à participer aux missions d'observation électorale et à mettre à la disposition des pays membres des Nations Unies les compétences de ses cadres.

A ce niveau, relevons le dynamisme de la CENI dans le RECEF. Le Président de la CENI est désigné Vice-Président. La seule femme Commissaire Electorale Nationale, membre du Bureau Permanent, est également sollicitée pour faire partie de la cellule de la promotion du genre au sein du réseau dénommé « Forum des femmes RECEF ». En mars 2018, Madagascar a reçu le 6^e séminaire international d'échanges du RECEF et Assemblée Générale des membres. Tous les pays membres ont répondu présents et se sont penchés sur le thème : « Un processus électoral inclusif favorisant la participation des femmes et des minorités¹⁷ ».

Enfin, notons, en matière d'expertise et de partage que l'équipe de la CENI, Commissaires et cadres, ont été sollicités par leurs pairs et divers

organismes internationaux (ateliers, observations électorales, etc.).

Les présentations graphiques ci-dessous résument la coopération et les relations internationales de la CENI :

- les deux premiers¹⁸ montrent, la cartographie des différents partenaires techniques et financiers¹⁹, qui sont des organismes internationaux et des pays, contributeurs ou bailleurs, agissant dans le cadre de la coopération bilatérale ou multilatérale, dans ou en dehors du basket fund du Projet SACEM ;
- le dernier²⁰, en chiffre, expose les différents types d'activités sur lesquelles la CENI a participé ou effectué ou a été sollicitée, soit dans le cadre du renforcement des capacités ou de partage et de développement de compétences, soit pour une mission en tant qu'expert et observateur international en opération électorale. Citons, à titre d'illustrations, la participation à des ateliers de formation et de partage, des missions préparatoires en Afrique du Sud pour le suivi de l'impression des bulletins de vote, des missions d'expertise sur invitations de ses pairs, des pays, des organismes internationaux.²¹

¹⁷ Cf. le rapport de synthèse de ce 6^e séminaire international d'échanges du RECEF organisé les 20-21-22 mars 2018 au Colbert, Antananarivo/ Madagascar est visible sur le site du RECEF <http://recef.org>

¹⁸ Cf. Figures 3 et 4.

¹⁹ Cf. Schémas de la Cartographie des PTF du processus électoral : bilatérale et multilatérale.

²⁰ Cf. Graphe 22 et 23.

²¹ Cf. tableau en ANNEXE VIII : MISSIONS DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN EXPERTISE ET EN GOUVERNANCE ELECTORALE_RELATIONS INTERNATIONALES.

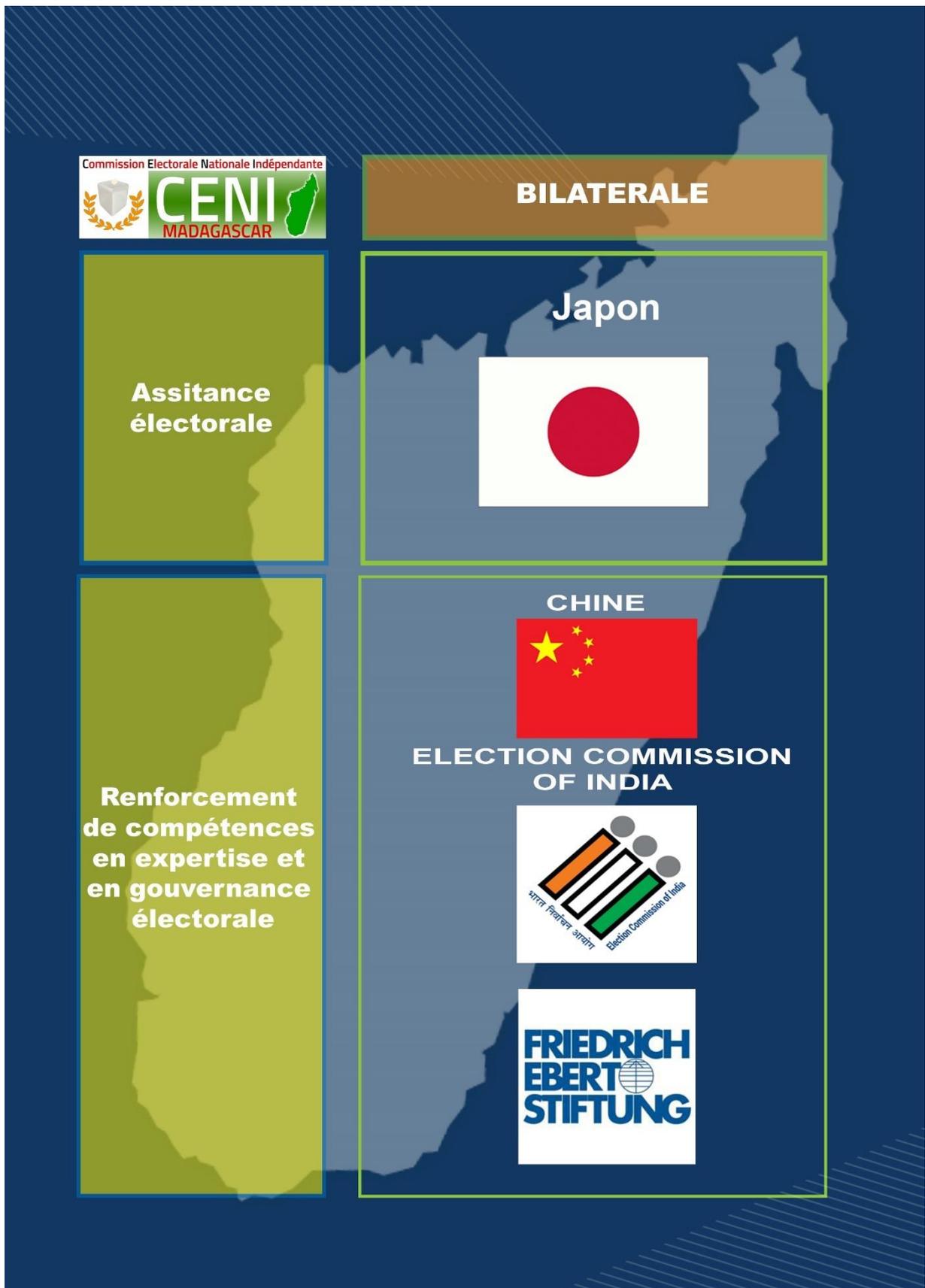


Figure n° 3 : Cartographie des PTF Bilatéraux



MULTILATERALE

Assistance
électorale



Renforcement
de compétences
en expertise et
en gouvernance
électorale

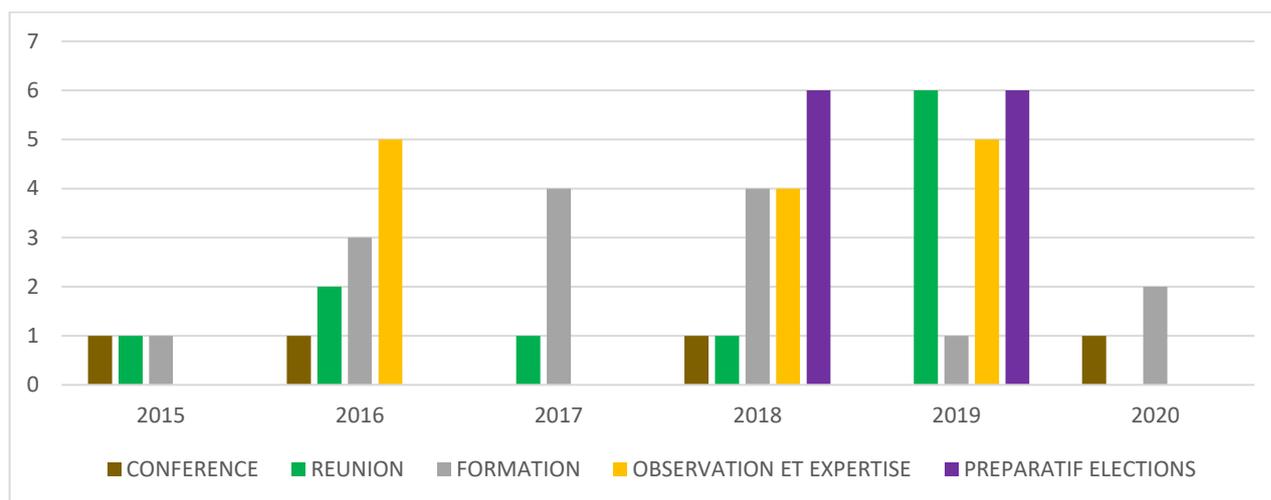


Figure n° 4 : Cartographie des PTF multilatéraux

Tableau n° 5 : Statistique des missions de renforcement des compétences, d'expertise en Gouvernance électorale à l'extérieur

| TYPE DE MISSIONS | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | TOTAL |
|--------------------------|----------|-----------|----------|-----------|-----------|----------|-----------|
| CONFERENCE | 1 | 1 | | 1 | | 1 | 4 |
| REUNION | 1 | 2 | 1 | 1 | 6 | | 11 |
| FORMATION | 1 | 3 | 4 | 4 | 1 | 2 | 15 |
| OBSERVATION ET EXPERTISE | | 5 | | 4 | 5 | | 13 |
| PREPARATIF ELECTIONS | | | | 6 | 6 | | 12 |
| ENSEMBLE | 3 | 10 | 5 | 16 | 18 | 3 | 55 |

Source : CENI/SEA



Graph 7 : Statistique des missions de renforcement des compétences, d'expertise en Gouvernance électorale à l'extérieur

En somme, les relations de la CENI avec la Communauté internationale et les partenaires – pays, organismes et agences internationales ou régionales – œuvrant dans le cadre de l'appui à la démocratie et particulièrement aux élections sont incontournables.

La CENI réitère que ces résultats positifs n'ont pu être obtenus sans l'aide et la mobilisation synergique de ces partenaires tout au long de son mandat.

3.7 EDUCATION CIVIQUE ELECTORALE, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

La Loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 en son article 38, alinéa 6 dispose que « la CENI définit la politique d'éducation électorale et coordonne les activités y afférentes ».

En application de cette disposition, la mise en place de la Direction de l'Education Electorale et de la Communication (DIREELCOM) a été

l'une des grandes innovations apportées par l'actuelle CENI. Cette décision s'est basée, d'une part, sur sa conviction qu'il faut accorder plus d'importance aux volets éducation électorale, sensibilisation et communication pour promouvoir la participation active et effective des citoyens électeurs dans le processus électoral et ce pour réussir une élection libre, crédible et acceptée par tous. Et d'autre part, sur sa volonté de contribuer à la consolidation de la paix dans la Grande Île surtout à l'issue de l'organisation d'élections.

Pour encadrer la mise en œuvre des activités, deux sous commissions ont été érigées sous le leadership des Commissaires électoraux nationaux. Il s'agit de la sous-commission éducation électorale et sensibilisation et de la sous-commission communication.

Afin de matérialiser cette volonté, et avec l'appui du PNUD, la CENI a élaboré une stratégie globale de communication

institutionnelle et une stratégie nationale d'éducation civique électorale et de sensibilisation. Ces dernières sont disponibles pour le public sur le site web de la CENI.

3.7.1 Mise en œuvre de la stratégie d'éducation électorale

Conformément aux dispositions de l'article 39, alinéa 5 de la loi 2015-020 du 19 octobre 2015, la CENI procède, avec le concours de



Photo n° 40 : Atelier de concertation sous plusieurs thèmes en 2016 / Panneau publicitaire RALE

Par ailleurs, consciente du caractère sensible du domaine électorale, elle a pris l'initiative d'optimiser tous les moyens disponibles pour professionnaliser la mise en œuvre de ces stratégies. Dans ce cadre, parmi les mesures prises y afférentes se trouve la création du Service du Monitoring des Médias dont la mission est la prise en compte du contexte informationnel en matière d'élection.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre de ces stratégies, diverses activités pertinentes ont été initiées soit directement par la CENI soit avec les autres acteurs entre 2016 et 2021. La CENI a agrandi son réseau de partenariat comme relai. Elle a de ce fait ouvert ses portes aux parties prenantes à travers les cadres de concertation, tissé des liens étroits avec les médias et les organisations de la société civile ainsi qu'avec les Institutions étatiques concernées par les élections. Par ailleurs, elle a privilégié la démarche de proximité pour mieux cibler les électeurs.

l'Etat, à la sensibilisation des électeurs à participer aux élections.

En ce sens, la CENI s'est donnée pour mission de mener une campagne de sensibilisation et d'éducation civique électorale planifiée et cadrée à portée nationale et ce à travers deux groupes d'activités tels que (i) Activités hors période électorale et (ii) Activités pendant les élections.

3.7.1.1 Activités hors période électorale

En dehors des périodes électorales, les activités en matière d'éducation civique électorale et de sensibilisation se rapportent à la RALE qui se déroule entre le 1^{er} décembre de l'année N et le 15 mai de l'année N+1²². Ces activités sont axées principalement sur l'importance de la participation active et massive des citoyens électeurs à l'inscription et à la vérification de la liste électorale.

²² Article 33 de la loi organique 2018-008 du 11/05/18

a. Lancement officiel de la RALE

A chaque 1^{er} décembre de l'année, la CENI ouvre officiellement la RALE afin d'attirer l'attention des électeurs sur les enjeux entourant la liste électorale. Dans un souci de couverture nationale, les chefs-lieux de Province ont été successivement hôtes de cet évènement marquant.

Généralement, les activités ci-après sont entreprises :

- diffusion de spots ;
- sensibilisation de proximité ;
- distribution de flyers ;
- apposition d'affiches et banderoles ;
- cadre de concertation ;
- conférence et/ou point de presse ;
- intervention sur les radios et télévisions locales ;
- SMS broadcasting ;
- caravane ;
- cérémonie officielle :
 - série de discours ;
 - spectacle ;
 - consultation en ligne de la liste électorale.

Consciente de l'importance d'une liste fiable, c'est à dire répondant aux critères d'exhaustivité et d'exactitude, la CENI a décidé de capitaliser toutes les ressources et moyens disponibles.

Entre autres, elle a sollicité les PTF pour leurs contributions à l'organisation de l'évènement. Le PNUD a répondu favorablement en contribuant au financement de certaines activités entrant dans le lancement officiel de la RALE en 2016-2017 à Toliara et en 2017-2018 à Mahajanga. La CENI a mobilisé ses ressources propres internes pour le financement du lancement de la RALE en 2019-2020 à Toamasina et en 2020-2021 à Fianarantsoa.

b. Campagne d'éducation et de sensibilisation propre à la CENI dans le cadre de la RALE.

Animée par sa volonté de tout mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs en matière d'éducation et de sensibilisation des électeurs, la CENI a mené des activités de sensibilisation spécifiques qui se résument comme suit :

b.1. Mise en place des chargés d'éducation

Pour assurer la coordination, le suivi et la supervision de toutes les activités de



Photo n° 41 : Support de sensibilisation pour l'inscription sur la liste électorale

campagne d'éducation civique électorale et de sensibilisation, la CENI a mis en place des **Chargés d'éducation** au niveau de chaque District. Ce rôle a été confié aux 119 Chefs d'Antennes de District. Le chargé d'éducation est le responsable local du suivi et de rapportage de l'effectivité de toutes les activités de mise en œuvre des dites campagnes. Il est également le premier responsable des cadres de concertation (organisation matérielle, secrétariat, rapport) sous la supervision des membres des CED respectives.

Par ailleurs, avec l'appui des partenaires, les chargés d'éducation ont reçu des formations afférentes à leurs attributions.

b.2. Campagne de sensibilisation de masse

Le 11 février 2019, dans le cadre de la RALE 2018-2019, la CENI a mené une activité de sensibilisation de masse à travers la ville d'Antananarivo. Ainsi, dix équipes de dix personnes, composées par des membres du personnel de la CENI et de quelques membres des démembrements d'Antananarivo, ont été constituées pour quatre axes. Chaque équipe a utilisé un mégaphone et a distribué des flyers contenant des messages sur l'importance de l'inscription sur la liste électorale et, également, sur l'importance de la participation active des citoyens électeurs dans le processus électoral. Au total, 100 agents et 10 véhicules de la CENI ont été mobilisés pour cette activité.



Photo n° 42 : Le TICBUS équipé d'ordinateurs et de connexion internet haut débit

c. Partenariat avec les parties prenantes

c.1. Partenariat avec le Ministère des Postes, de la Télécommunication et du développement Numérique (MPTDN) en 2018

Dans ce cadre de partenariat, le MPTDN a mis à la disposition de la CENI un TIC Bus équipé d'ordinateurs et de connexion internet²³. Avec la participation des démembrés de la localité de passage, la mission assignée à cette activité était la sensibilisation itinérante pour l'inscription sur la liste électorale et, parallèlement, une séance gratuite de consultation en ligne de l'inscription sur la liste électorale. Ainsi, deux opérations ont été réalisées notamment :

- d'une part, le long des deux axes suivants :
Axe 1: Tana – Ambatolampy – Antsirabe - Ambositra-Fianarantsoa – Ihosy-Toliara;
Axe 2 : Tana – Maevatanana - Mahajanga
- et d'autre part, localisée dans la Capitale au niveau du marché hebdomadaire de Mahamasina, du terminus de bus d'Ankatso et devant le portail du campus de l'université de Vontovorona.

c.2. Partenariat avec le PNUD à travers le projet SACEM.

Le Projet SACEM est le principal bailleur des activités de sensibilisation et d'éducation civique électorale. De nombreuses activités ont été réalisées, où les cibles ont été variées en fonction des besoins exprimés :

L'appui dans la mise en œuvre de campagnes d'éducation civique électorale, de sensibilisation par des OSC locales et d'activités de renforcement de capacités desdites OSC ;

- La production de kits de sensibilisation (T-shirt avec les inscriptions : Za tanora, Za vehivavy, Za anaty lisi-pifidianana²⁴) ;
- L'organisation entre Juillet et Août 2018 des ateliers de formation des chargés d'éducation et des animateurs inter- provinciaux au niveau des six chefs-lieux de Provinces ;
- L'envoi de SMS broadcasting en collaboration avec Orange Madagascar durant la RALE 2016-2017 à Toliara et à travers

²³ Ordinateurs et connexion internet fournis par le MPTDN. Habillage pris en charge par la CENI

²⁴ Jeune, Femme, Inscrit (e) sur la liste électorale

lesquels les électeurs dans 59 districts ayant des taux d'inscription plus faibles ont été ciblés.

c.3. Partenariat avec l'EISA

Le partenariat avec EISA a été très intense et fructueux à l'instar des activités citées ci-après qui ont ciblé des agents de la CENI au niveau du siège et de ses démembrements, ainsi que des membres de certaines OSC :

- Atelier de formation des SPR à l'Hôtel du Louvre à



Photo n° 43 : Atelier de formation de formateurs pour les OSC

Antaninarenina Antananarivo du 13 au 14 août 2018.

- Atelier de formation de formateurs pour les OSC au Motel Anosy. Antananarivo du 30 au 31 août 2018.
- Campagnes de sensibilisation menées par des OSC du 23 au 30 Mai 2019 dans 11 districts, auxquelles la CENI a été associée par la participation de certains agents. Des missions de suivi et de supervision de cette campagne de sensibilisation ont été organisées.

c.4. Partenariat avec l'ORTM

Des spots de sensibilisation ont été diffusés durant les périodes de RALE de 2016 - 2020 sur la RNM et la TVM et ce en vertu du

protocole d'accord signé le 03 mars 2016. entre la CENI et le Ministère en charge de la communication.

c.5. Partenariat avec UCTU et UCTS

En partenariat avec l'Union des Coopératives de Transport Urbain (UCTU) et Union des Coopératives de Transport Suburbain (UCTS), pendant la période de la RALE 2017-2018, des affiches et des flyers de sensibilisation ont été respectivement apposés et distribués dans les bus de transport urbain et suburbain à Antananarivo. Lors de cette activité, les chauffeurs et

receveurs ont été dotés de casquettes et ou de T-shirt

c.6. Collaboration avec des radios privées

Pendant la période de la RALE 2019-2020, la CENI a collaboré avec 21 radios privées et des radios locales (*radiom-paritra*) pour la diffusion gratuite de spots de sensibilisation.

3.7.1.2 Activités pendant la période électorale

a. Partenariat avec l'Union Africaine dans le cadre de l'élection présidentielle de 2018

L'Union Africaine a appuyé la CENI en matière d'éducation électorale et de sensibilisation. C'était dans le cadre du deuxième tour de l'élection présidentielle de 2018 et dans la mise en œuvre de la RALE 2018-2019. Il s'agit de :

- production et diffusion de pastilles radiophoniques de 15 minutes en collaboration avec l'association *Coalition des radios pour la consolidation de la paix à Madagascar*.
- diffusion de spots de sensibilisation, d'émissions radiophoniques, de publi-reportages sur les chaînes audio visuelles suivantes :
 - Radio Antsiva ;
 - Radio Don-Bosco ;
 - Radio et TV MBS ;
 - Radio et TV VIVA ;
 - Radio et TV plus ;
- prise en charge des missions des équipes de la CENI centrale et de ses démembrements pour :
 - la supervision de toutes les activités de sensibilisation réalisées au niveau des districts visités ;
 - la mobilisation des démembrements pour la supervision de la sensibilisation et des opérations de vote dont les bénéficiaires sont les membres des CER et des CED ;
 - l'inventaire des kits de vote 1^{er} tour ;
 - la formation de formateurs ciblant les PCED et les CA sur les activités relatives aux opérations de vote durant le jour du scrutin, la collecte et la transmission des résultats ;
 - le partage des résultats de l'évaluation de l'élection présidentielle 1^e tour ;

l'élection présidentielle ainsi que sur la RALE 2018-2019.

Y ont participé les démembrements à savoir : PCER, SPP, SPR, PCED et CA.

- production de kits de sensibilisation tels que des T-shirts et des casquettes sur la consolidation de la paix :

b. Partenariat avec le PNUD à travers le projet SACEM.

Grâce au financement de ce projet, de nombreuses activités de sensibilisation et d'éducation civique électorale ont pu être réalisées.

b.1. Dans le cadre de l'élection présidentielle

La CENI a toujours été appuyée par le Projet SACEM dans la préparation et l'organisation des élections du cycle électoral 2017-2019, en matière de campagne d'éducation civique électorale et de sensibilisation. Dans ce cadre, des ateliers de Formation de formateurs (FDF) à l'intention des démembrements de la CENI et des OSC ont été organisés au niveau des 6 provinces durant les mois de septembre et octobre 2018. Cette série d'ateliers a ciblé 298 participants composés des Chargés d'Education Civique Electorale et de Sensibilisation, des animateurs issus des OSC des 119 Districts de Madagascar, ainsi que de trois représentants des démembrements de la CENI au niveau de chaque chef-lieu de Province.

b.2. Dans le cadre des élections législatives

En complémentarité avec les activités



Photo n° 44 : Panneau publicitaire concernant l'incitation au vote pour les élections législatives de 2019

- des séances d'encadrement sur les préparatifs du 2nd tour de internes de la CENI et celles des autres partenaires (Médias, ECES, KMF CNOE, EISA), la production de banderoles d'affiches,

et de grands panneaux sur les thèmes « incitation au vote », « circuit de vote », ont été réalisées avec le Projet SACEM:

- production de banderoles et d'affiches dont une partie sur l'incitation au vote pour les 119 districts et une autre partie sur les contentieux pour les Tribunaux de Première Instance (TPI) des districts chefs-lieux de région.
- production et pose de grands panneaux publicitaires dans les six chefs-lieux de Province

b.3. Dans le cadre des élections communales

Dans le cadre des élections communales et municipales, ont été diffusés des spots de sensibilisation sur les thèmes :

- Incitation au vote ;
- Activités proscrites ;
- Appel au calme ;
- Contentieux électoraux.

La diffusion a été réalisée en partenariat avec les réseaux de radios tissés lors des précédentes élections et des lanceurs d'alerte dont les 65 stations publiques et privées réparties dans 21 sur 22 Régions de Madagascar à l'exception de la Région Melaky²⁵.

c. Partenariat avec l'Electoral Institute of Southern Africa (EISA)

EISA a organisé, en partenariat avec la CENI, des ateliers provinciaux de formation de formateurs des délégués des partis politiques et des candidats suivant les calendriers ci-après :

- Dans le cadre des élections présidentielles de 2018 :
 - Antananarivo : 19-21 septembre, Hôtel Carlton ;
 - Fianarantsoa : 1-2 octobre, Hôtel Zomatel
 - Mahajanga : 26-27 septembre, Hôtel Roches Rouges

- Toamasina : 1-2 octobre, Hôtel Sharon
- Toliara : 5-6 octobre, Hôtel Amazone
- Antsiranana : 5-6 octobre, Hôtel de la Poste
- Dans le cadre des élections législatives de 2019 :
 - Antananarivo : 9-10 mai, Hôtel Carlton ;
 - Fianarantsoa : 2-3 mai, Hôtel Zomatel;
 - Mahajanga : 9-10 mai, Hôtel Roches Rouges ;
 - Toamasina: 2-3 mai, Hôtel Miou-Miou;
 - Toliara : 2-3 mai, Hôtel les Palétuviers ;
 - Antsiranana : 6-7 mai, Hôtel de la Poste;

Ces initiatives ont été largement appréciées par les représentants des candidats et les OSC.

d. Partenariat avec les chaînes audiovisuelles privées

d.1. Partenariat avec des radios et télévisions locales.

A part les antennes locales de la TVM et RNM, la CENI a également travaillé étroitement avec des radios et télévisions privées de proximité. A titre d'exemple, Radio Faniry, MBS Radio pour la province d'Antsiranana, M3TV, Radiotélévision Nakay, Viva Radio pour Mahajanga, Radio Tsiry, Sofia, SAVA pour Fianarantsoa, et pour Toliara, TVPlus Toliara, Radio Fanambarana.

d.2. Partenariat avec l'association « Coalition des radios pour la consolidation de la paix à Madagascar »

Tenant compte des impacts et des résultats positifs des actions menées avec le groupe de radios privées dit « Coalition des radios pour la consolidation de la paix à Madagascar »²⁶ durant les présidentielles, et toujours dans un souci d'atteindre au plus près les cibles, les deux parties ont décidé de poursuivre les actions mais cette fois-ci dans

²⁵ L'agence de communication « RAM's Flare » recrutée à cet effet n'a pas pu conclure de contrat au niveau de la Région Melaky.

²⁶ Cf. Annexe XIX : Liste des radios membres de la coalition des radios partenaires de la CENI pendant les élections législatives, communales et sénatoriales

le cadre des élections législatives et communales. Conscient des enjeux et de son rôle dans le processus, ce groupe a accepté de diffuser gratuitement les spots et les messages ainsi que les informations sur les modalités et circuit de vote. L'avantage de travailler avec ce réseau est qu'il comprend 14 radios locales les plus écoutées et que leurs zones de couverture correspondent avec celles ciblées par la CENI situées dans les localités éloignées et enclavées. Cette collaboration fructueuse a contribué énormément à la sensibilisation des électeurs sur ce qu'est le VOTE RESPONSABLE et l'importance de leur droit. Le relai d'informations a été assuré durant les grandes phases des opérations des élections législatives et communales. Ce type de partenariat est un modèle qui a fait tache d'huile et a entraîné, bien que sporadiquement la prise de conscience de certains électeurs, surtout en milieu rural. D'où, l'appui et la dotation de financement de l'Union Africaine.

diffusions d'émissions, de spots de sensibilisation sur les élections présidentielles de 2018, législatives et communales de 2019, et sénatoriales de 2020 ont été faites, et ce en vertu du protocole d'accord signé le 03 mars 2016 entre la CENI et le Ministère en charge de la communication. Les diffusions sont au niveau national et aussi au niveau local en l'exemple, entre autres, de Radio et télévision Soatalily de Toliara, Radio Feon'i Boeny de Mahajanga, Radio Varatraza d'Antsiranana et de Radio Matsiatra de Fianarantsoa

Ce partenariat a beaucoup contribué à crédibiliser le processus et à sensibiliser la population.

3.7.2 Mise en œuvre de la stratégie globale de communication

La CENI a fait de la communication son cheval de bataille depuis la mise en place de sa version actuelle en 2015. En effet, soucieuse de son image, elle a élaboré, en



Photo n° 45 : Participants à l'élaboration de la stratégie globale de la Communication institutionnelle de la CENI (Fianarantsoa/Toliara)

e. Partenariat avec l'ORTM

Ce partenariat est au beau fixe et les activités se sont renforcées au fil des temps. Des

2016 une stratégie globale de communication institutionnelle. Une stratégie qui devient son fil d'Ariane durant les 6 années de son mandat pour aboutir à un processus électoral

juste, transparent et crédible. Son objectif étant non seulement d'assurer une bonne communication interne et externe mais surtout de renforcer sa crédibilité vis-à-vis des parties prenantes aux élections.

Pour atteindre cet objectif, la CENI a notamment fait appel non seulement à l'utilisation des médias classiques comme principaux outils de communication mais aussi à l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC). Une stratégie et des outils qui ont contribué à la bonne marche du processus électoral

Par ailleurs, nombreuses ont été les attentes de la population et des parties prenantes aux élections envers l'OGE malagasy. Elle se devait alors de gagner la confiance de tous les acteurs aux élections.

Pour ce faire, elle a entrepris des activités conformément aux dispositions de sa stratégie globale et qui se déclinent en deux grands volets. Il s'agit d'activités de communication au niveau interne et externe.

3.7.2.1 Mise en œuvre du plan de communication interne

Depuis la disponibilité de la stratégie suscitée, la CENI n'a cessé de trouver des moyens pour mettre en œuvre sa communication interne en réalisant deux sortes d'activités dites ponctuelles et courantes.

a. Activités ponctuelles

- Dans l'objectif d'assurer une circulation fluide des informations au sein et entre tous les niveaux de la CENI, des séances d'appropriation du plan de communication interne

ont été organisées non seulement pour le personnel du siège, mais aussi pour les démembrements. Ce qui a permis une harmonisation dans le flux des informations au sein de la CENI dans sa globalité.

- Organisation des « Team building » qui s'est traduite par des sorties et après-midis récréatives et/ou des campagnes de reboisement. Ces activités ont permis de renforcer la cohésion au sein de la CENI voire l'apparition d'un sentiment d'appartenir à une grande famille.
- La mise en place de bacs d'infos pour la lecture des journaux par les employés dans le but de promouvoir la culture générale d'un côté, et de l'autre côté, la mise sur le même niveau d'informations de toutes ses composantes tant au niveau central qu'au niveau des démembrements ;

b. Activités courantes

Toujours dans le cadre de la mise au même niveau d'informations, les activités de communication interne ci-dessous ont été entreprises afin de partager et d'échanger avec tous les niveaux hiérarchiques :

- L'envoi à tout le personnel tant au niveau central qu'au niveau des démembrements des résumés des informations qui sont partagés chaque lundi après la levée de drapeau au siège de la CENI.
- L'envoi en interne au niveau central des différentes correspondances téléphoniques et/ou électroniques (convocations en réunion, PV scannés des Assemblées générales, etc.). Depuis 2015, on recense en moyenne 175 SMS et 10 emails envoyés par semaine.

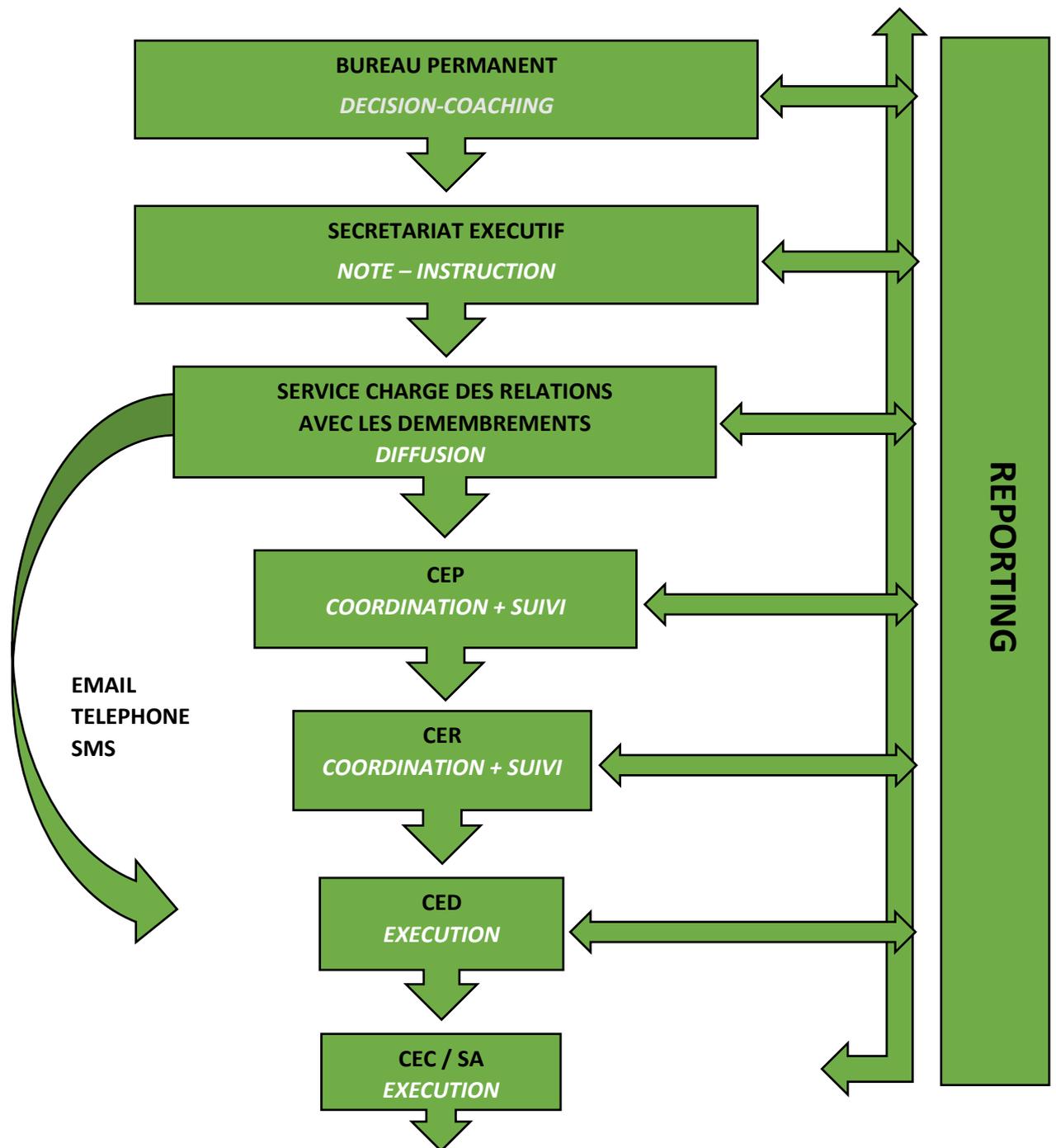


Figure n° 5 : Schéma du circuit de l'information au sein de la CENI

3.7.2.2 Mise en œuvre de la communication externe

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa communication externe et dans le but de gagner la confiance des parties prenantes et de renforcer sa crédibilité, diverses activités ont été réalisées. Il s'agit de :

a. Collaborer avec les médias

Compte tenu de l'influence des médias sur l'opinion publique, la CENI a décidé de travailler en étroite collaboration avec eux. Les activités ci-après ont été menées :

- durant les premières années de son mandat, elle a approché les responsables. En 2016, elle a convié des directeurs de publication et des rédacteurs en

chef des chaînes audiovisuelles et/ou presses écrites de la Capitale à un dîner professionnel afin de voir ensemble leurs attentes vis à vis de la CENI en matière de gestion d'informations

- Elle a organisé des conférences ou des points de presse. En outre, elle a procédé à l'envoi systématique de communiqués de presse par le biais d'une mailing liste des organes de presse ;



Photo n° 46 : Interview du Président de la CENI par les journalistes

sur le processus électoral.

- Par la suite, dans cette logique de collaboration, elle a pris une nouvelle initiative en faisant une descente dans les locaux de ces organes de presse. Lors de ces rencontres, il était question de partager la vision de la CENI et de transmettre des messages dans le cadre de l'uniformisation et de partage d'informations officielles.
- Des interventions des membres du Bureau Permanent dans les émissions phares audiovisuelles qui ont favorisé le renforcement de la crédibilité et de l'amélioration de l'image de la CENI auprès du public.
- La signature d'un protocole d'accord avec le Ministère en charge de la Communication qui consiste à diffuser à titre gratuit sur les antennes de la RNM et de la TVM



Photo n° 47 : Tournage de l'émission « Olom-pirenena Aho » lors du lancement de la RALE 2017-2018 à Mahajanga

toute émission et communication en matière électorale. De même, toujours à titre gratuit, la retransmission en direct ou en différé des événements organisés par la CENI tant national que territorial.

b. Acquérir des matériels de qualité

Par ses moyens propres et avec l'appui des PTF, elle a pu acquérir plusieurs matériels de

- de kits de visibilité destinés à l'ensemble du personnel de la CENI. ;
- de chansons et de clips avec l'appui du PNUD.

d. Informer les électeurs :

Dans le souci de répondre à la problématique de la méconnaissance du processus électoral en général et du désintéressement des



Photo n° 48 : Dispatch des kits de visibilité destiné au personnel des démembrements de la CENI

communication qui l'ont aidé à mener une campagne de communication satisfaisante. Fort de ces acquisitions, la CENI a pu améliorer la qualité du son et de l'image de toutes ses productions audiovisuelles. Elle a pu également réaliser des opérations de couverture photo et vidéo des événements électoraux.

c. Concevoir et produire des supports de communication

Des supports ont été conçus et produits soit par des ressources propres internes soit par le Projet SACEM/PNUD. Il s'agit :

- des différentes maquettes afférentes aux divers événements ;
- de spots relatifs à la RALE et aux élections ;
- de l'émission bihebdomadaire « Olom-pirenena Aho » diffusé sur TVM et RNM ;

citoyens électeurs sur les affaires électorales en particulier, la CENI a produit l'émission intitulée **Olom-pirenena aho**.

Diffusée deux fois par semaine sur les ondes de la RNM et de la TVM, elle a mis en exergue le droit et le devoir des électeurs ainsi que les étapes du processus électoral dans leurs généralités. L'émission a permis d'informer les citoyens malagasy sur le processus démocratique à Madagascar et de promouvoir en même temps la crédibilité et l'image de la CENI. Elle a été diffusée pour la première fois en 2016. Sa dénomination **Olom-pirenena aho** a été choisie pour que les citoyens s'identifient à l'émission et par ricochet au processus électoral.

e. S'approcher des internautes :

Pour plus de proximité avec les internautes et afin de suivre de près l'opinion publique sur la CENI, elle a créé en mai 2016 sa page et son



Photo n° 49 : Débat du premier tour de la présidentielle

compte Facebook ainsi que sa chaîne YouTube. Le public est ainsi continuellement informé du processus électoral à travers la publication de vidéos, d'animations ou de textes.

Le nombre des abonnés à la page CENI Madagascar avoisine les 145 000. Ces derniers, peuvent dorénavant poser directement leurs questions et/ou émettre leurs recommandations pour l'amélioration de la gestion des affaires électorales. C'est surtout un outil important pour éclairer l'opinion des internautes à travers les réponses données via messages privés.

3.7.2.3 Activités de communication propres aux différentes élections

La communication de la CENI durant les périodes électorales s'est fixée comme leitmotiv la crédibilisation du processus, la prévention des conflits et la transparence dans le traitement des résultats.

a. Crédibilisation du processus électoral :

- Exercice des attributions de l'ANRCM

A défaut de la mise en place de l'ANRCM, avec la collaboration du Ministère en charge de la Communication et de l'ORTM, la CENI a exercé à titre provisoire la plénitude des attributions de cet organe de régulation de la communication médiatisée en période électorale conformément aux dispositions de

l'article 240 de la Loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018.

Dans ce cadre, elle a assuré :

- l'information des candidats sur leurs droits et devoirs ;
- l'organisation des tirages au sort des numéros d'ordre de diffusion sur les chaînes publiques des prêts-à-diffuser (PAD). Le tirage est fait en présence des candidats et/ou de leurs mandataires ;
- la répartition des temps d'antenne gratuits accordés à chaque candidat sur les stations publiques nationales RNM et TVM ;
- la réception, le contrôle et la validation des PAD des candidats ;
- l'organisation de la diffusion des PAD dans les chaînes publiques ;
- l'organisation des débats entre les candidats à l'élection présidentielle ;
- l'organisation de concours sur Facebook en partenariat avec le Projet SACEM. Durant ces concours, les participants devaient publier des photos illustrant sa participation au vote et des lots ont été distribués ;
- compte tenu des flous voire des lacunes dans le cadre juridique sur les élections sur les droits et obligations des organes de presses privés dans le cadre de la communication médiatisée en

période électorale ; la CENI a tenu, à l'adresse de ces derniers, une séance d'information et de partage concernant les dispositions légales relatives à la campagne électorale notamment le respect du principe de l'équité.

- Information du public

Sur ce volet la CENI a mené les activités ci-après :

- enregistrement et diffusion des discours du PCENI ;
- mise à disposition du public et des journalistes des écrans géants pour afficher l'évolution des tendances des résultats ;
- publication des résultats provisoires sur le site web ;
- couverture photos et vidéos des opérations de vote, des séances de dépouillement et de confrontation des PV ;
- délivrance de badges aux

Généralement, lesdites solutions sont fournies sous deux formes :

- Réponse directe aux interlocuteurs par le numéro vert ;
- Interventions des membres du Bureau Permanent sur RNM et TVM pour le cas nécessitant une large diffusion.

De plus, parallèlement au numéro vert, la CENI a utilisé sa page Facebook pour le partage d'informations relative à l'évolution du processus électoral par le biais de publications diverses (vidéo, textes, photos) et pour des séances de discussion ou de questions-réponses par messages privés avec les citoyens.

c. Transparence dans le traitement des résultats

Dans ce cadre, la CENI a privilégié sa relation avec les médias. Ces derniers sont considérés comme des canaux essentiels pour informer les citoyens. Les activités



Photo n° 50 : Page d'accueil du compte Facebook de la CENI

journalistes à chaque type d'élection ;

- organisation des cérémonies de présentation des résultats provisoires en collaboration avec l'ORTM

b. Prévention des conflits

Pour assurer l'apaisement et la bonne conduite des opérations de vote, la CENI a mis en place un numéro vert afin d'être informée en temps réel des problèmes sur terrain pouvant engendrer des obstacles au bon déroulement du vote d'une part, et d'autre part, de pouvoir apporter des solutions adéquates y afférentes ;

suivantes ont été réalisées

- Intervention en direct des membres du Bureau Permanent sur la RNM et la TVM sur des questionnements relatifs au traitement des résultats ;
- L'organisation de conférences et/ou de points de presse avant, pendant et après le scrutin
- La projection des tendances des résultats sur des écrans géants et leurs publications toutes les heures sur la page Facebook et sur le site de la CENI

Lesdites tendances sont aussi remises directement entre les mains des journalistes et à toutes les personnes intéressées.



Photo n° 51 : La CENI a aménagé un espace particulier pour la RNM et la TVM pour l'interventions en direct

Par ailleurs, pendant le processus électoral, des campagnes d'éducation civique électorale et de communication ont été réalisées au niveau des démembrements, à savoir des diffusions de spots de sensibilisation, des conférences de presse et des collaborations avec les médias locaux (débats entre les candidats lors des élections législatives et communales).

3.7.3 Monitoring des médias

Le développement des outils de communication ainsi que la multiplication des moyens d'information ont entraîné un changement de paradigme en matière de relations publiques. En effet, outre la prise en compte des médias traditionnels, les réseaux sociaux représentent un nouveau défi pour avoir une communication publique proactive et réactive en rapport au contexte. Dans ce sens, un service dédié au monitoring des



Photo n° 52 : Equipe Service Monitoring des Médias

médias a été créé afin de répondre à ce changement de paradigme. En résumé, le monitoring des médias consiste à la veille des informations sur toutes les plateformes médiatiques et d'en sortir des outils d'aides à la décision dans le cadre de la communication publique de la CENI. Le Service Monitoring des médias est opérationnel depuis Avril 2019.

3.7.3.1 Objectif et méthodologie

Le service monitoring des médias s'est donné comme principal objectif de répertorier de manière exhaustive les informations liées à la

3.7.3.2 Réalisations internes

Comme outils de décision, des revues de presse quotidiennes, des fiches monitoring des informations télévisées ou émissions spéciales et des fiches techniques sur des publications sensibles afférentes aux élections ont été élaborées.

La CENI a participé aux deux *Situation Room* organisés respectivement dans le cadre du Projet PEV Madagascar/ECES et le Mouvement ROHY/Safidy lors des jours « J » des élections.



Photo n° 53 : Situation Room à Antsahavola lors de l'élection présidentielle

CENI et à l'organisation des élections. Les informations collectées sont ensuite analysées pour arriver à dégager des suggestions de communication adéquates. Ce procédé s'est avéré utile aux moments forts du processus électoral car le monitoring des médias a permis d'éclairer le Bureau Permanent sur l'environnement informationnel des élections successives et des RALE.

Pour atteindre son objectif, le service a adopté une nouvelle méthodologie de monitoring des médias, sur toutes les plateformes informationnelles, en deux points :

- Analyse des informations considérées à charges contre la CENI et à l'organisation des élections.
- Monitoring systématique des publications des groupes et des personnalités à vocation politique et à forte capacité de mobilisation.

L'objectif de cette activité est de transmettre en temps réel à la hiérarchie de la CENI les alertes émanant des points focaux de ces deux organismes présents sur terrain. Cette remontée d'information a permis à la CENI de résoudre rapidement des incidents, notamment dans certains bureaux de vote à travers l'île.

Les types d'incidents relevés concernent généralement des problèmes allant du manque d'informations aux tentatives de perturbations pouvant mettre en péril l'opération de vote.

Outre la CENI, plusieurs entités ont participé aux *Situation Room*. On peut citer les :

- forces de l'ordre
- CFM
- CNIDH
- Observatoire Safidy
- KMF-CNOE
- autres observateurs électoraux



Journaux quotidiens

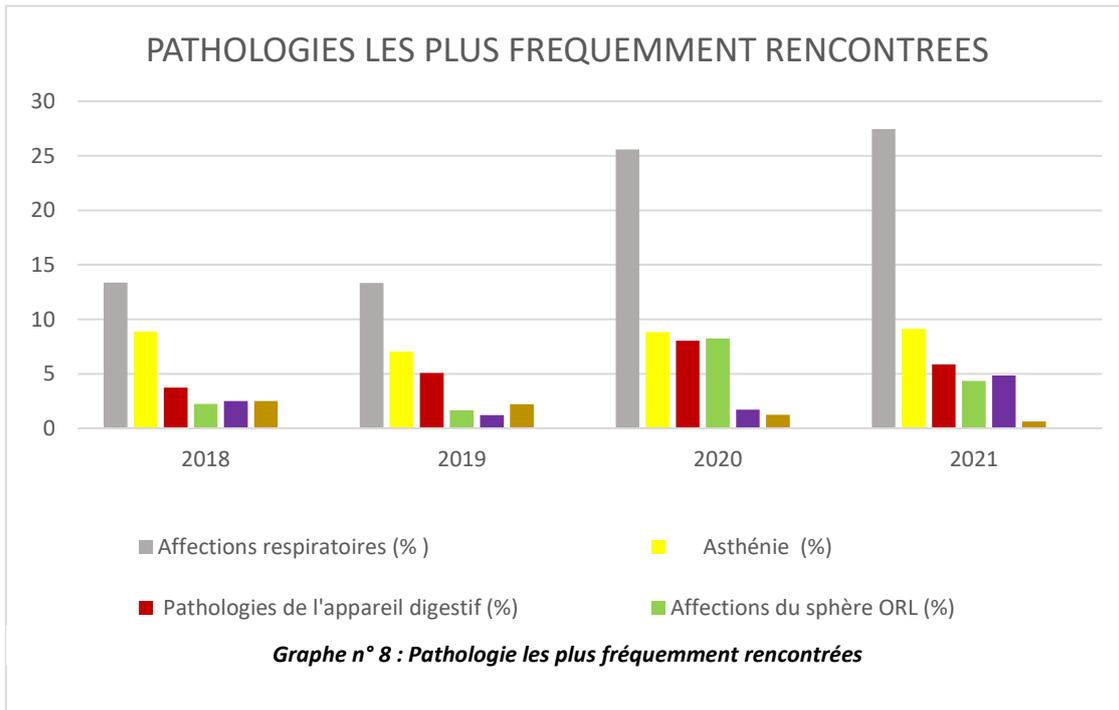
Publication fb sur la CENI

Photo n° 54 : Journaux quotidiens et publication fb sur la CENI

3.8 ACTIVITES MEDICO-SOCIALES AU SEIN DE LA CENI

En avril 2018, consciente des difficultés rencontrées lors des précédentes années par rapport aux effets de l'intensité du travail, la CENI a décidé de créer le Service Médico-Social (SMS) pour assurer l'effectivité et l'efficacité de son personnel pendant le processus électoral dans des conditions de bonne santé et de dynamisme. Il contribue à la bonne réalisation des activités, au bon déroulement des élections et des traitements des résultats. Des soins de proximité et des prises en charge sont offerts afin de faciliter ou d'alléger le problème de santé pour le personnel, surtout en période électorale vu qu'aucun déplacement n'est nécessaire pour une consultation.

Ainsi, la CENI a fourni tous les moyens nécessaires pour son bon fonctionnement. A son tour, le service a pu atteindre son objectif qui consiste à : (i) prendre en charge la santé du personnel et de leur famille pour un environnement sain, une vie meilleure et productive ; (ii) limiter les maladies au niveau de l'Institution en entreprenant des actions de prévention et d'accompagnement. Ayant débuté avec un faible effectif, son équipe médicale a été renforcée temporairement durant les périodes électorales et de façon permanente depuis la deuxième vague de la COVID-19. Durant son existence, le service a fonctionné de façon positive et efficace.



Il existe six pathologies auxquelles le service s'est fréquemment confronté en consultation de routine²⁷.

Le graphique ci-dessus représente la diminution significative du taux de maladies cardiovasculaires durant la période électorale, grâce aux dépistages et au suivi des patients en 2019. Mais la crise sanitaire et la période de confinement de 2020-2021 ont engendré du stress et de la sédentarité, d'où une légère hausse du taux des maladies cardiovasculaires.

L'équipe médicale a concentré ses efforts sur des activités qui ont fait bénéficier à la CENI des impacts positifs directs sur la santé. D'ailleurs les activités principales énumérées ci-après sont relatives à ces pathologies et répondent au rythme et à l'intensité du travail.

3.8.1 Activités des soins et de bien être

Le service a organisé deux journées de sensibilisation et de dépistage : la première, pour des maladies cardiovasculaires (hypertension artérielle, diabète, obésité, etc.) avec la participation active du PHARMADIFF et du laboratoire MICROLABS ; la deuxième, pour le planning

familial, cancer du sein, cancer du col avec l'équipe du MSI. En effet, des complications de Haute Tension Artérielle (HTA) ont pu être prévenues. De plus, quelques cas positifs de cancer du col ont pu être détectés et pris en charge à temps.

En début de l'année 2019, une campagne de vaccination anti-rougeole aussi bien pour les enfants à partir de 9 mois que pour les adultes, a été effectuée en étroite collaboration avec le Service de la Santé de District (SSD) d'Antananarivo Renivohitra et le CSBII d'Amboniloha. Ceci a permis de réduire le risque d'attraper l'épidémie de rougeole qui a sévi dans la capitale durant cette période.

Le service a également organisé une séance de cardio-fitness par semaine pour lutter contre le stress. Il a été constaté une baisse de l'indice masse corporelle et en conséquence l'amélioration des cas à problèmes cardiovasculaires. Mais cette activité a dû être arrêtée compte tenu de la situation d'urgence sanitaire qui prévaut depuis mars 2020.

A la même période, le service a collaboré avec la brigade anti rats, le service de la peste du Ministère de la Santé et l'IPM pour une

²⁷ Cf. Annexe IX : STATISTIQUE ET SCHEMA DES PATHOLOGIES FREQUEMMENT RENCONTREES

opération de désinsectisation suivie de dératisation dans l'enceinte du siège de la CENI. D'où, la diminution significative du nombre de rats envahissant les lieux.

3.8.2 Activités durant les élections de 2018-2020



Photo n° 55: Personnel médical de la CENI avec les représentants du MINSANP et de l'UNICEF

Le SMS a accompagné toutes les équipes (permanentes ou non) ayant participé aux activités électorales pour préserver leur santé durant le jour « J » de chaque scrutin et pendant la période du traitement des résultats (environ quinze jours d'affilée). Cette activité consiste à prévenir les différentes maladies que le personnel pourrait attraper, à les traiter immédiatement, à suivre sur place et les référer si besoin.

Etant donné que ces équipes ont travaillé 24 heures sur 24, le service a assuré la permanence pour prendre en charge les maladies engendrées par le travail continu et/ou de nuit (l'asthénie en l'occurrence). Parallèlement, des médicaments et des fortifiants ont été également disponibles. De plus, un suivi de la bonne qualité des repas des employés a aussi été mis en place pour prévenir les maladies afférentes pouvant impacter au déroulement des travaux.

Les maladies fréquemment rencontrées sont : l'asthénie avec ses complications, les affections respiratoires et ORL, les affections digestives surtout l'épigastralgie la diarrhée et l'hypertension artérielle.

3.8.3 Activités relatives à la COVID-19

A compter de mars 2020, la CENI a participé activement à la lutte contre le Coronavirus. Il est à noter que l'équipe ne cesse de se tenir prêt à tout éventuel cas. Au début de la première vague de COVID-19 s'est tenue une séance d'information et de sensibilisation de

tout le personnel de la CENI sur le Coronavirus dont le thème est : « *Hafatra fototra ho an'ny rehetra momba ny Coronavirus* » – sensibilisation via sms pour le changement de mode de vie. A cet effet, les bureaux et l'enceinte de la CENI sont désinfectés une fois par semaine ; des masques lavables et des moyens de prévention (CVO et vitamine C) sont distribués pendant les périodes dures ; plusieurs matériels pour les gestes barrières sont mis en place (dispositifs de lavage des mains, gel désinfectant, thermomètre frontal à l'entrée principale, tapis absorbants imbibés de produit désinfectant à chaque entrée de bureau).

Concernant les cas suspects, le service a effectué un dépistage par des tests TDR et/ou PCR fournis par la CENI elle-même. Pour les malades de COVID-19 ou présentant des symptômes similaires, des médicaments sont disponibles pour leur prise en charge immédiate sur place. Des patients présentant une forme grave et confirmée de COVID-19, même durant les périodes de confinement, sont immédiatement référés et suivis continuellement.

L'identification des personnes vulnérables présentant des maladies chroniques a permis d'éviter les risques éventuels d'attraper la COVID-19.

L'étroite collaboration avec les différentes entités concernées a beaucoup aidé le personnel médical à assurer sa mission dans de bonnes conditions de travail et de mieux

Enfin, pour lutter contre la sédentarité post confinement, entraînant parfois des problèmes de santé, en l'occurrence des affections cardio-vasculaires le SMS a initié une randonnée pédestre dans la zone d'Ankazobe à la fin du mois de juillet 2021.

3.8.4 Situation COVID-19 au sein de la CENI



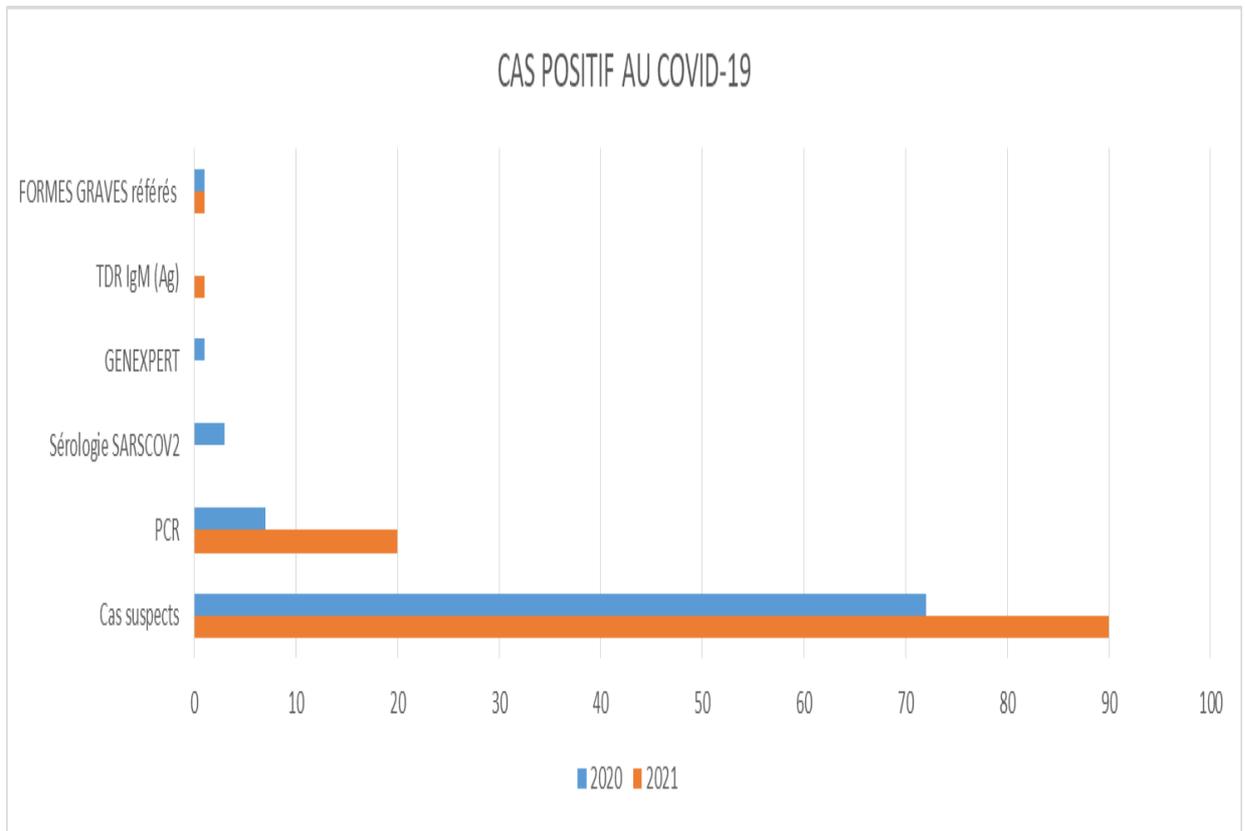
gérer la situation, surtout en période de crise sanitaire. Le Service Socio-Médical a été sélectionné parmi les cent établissements privés bénéficiaires de la dotation de matériels provenant de l'UNICEF, le CCO, l'Ordre National des Médecins (ONM) et le Ministère de la Santé publique : des EPI, des pulvérisateurs, du gel main hydro-alcoolique, des désinfectants HTH, un dispositif de lavage des mains (DLM).

Ensuite, la CENI a organisé pour le personnel et leur famille une séance de vaccination contre la COVID-19, (COVISHIELD première dose), dans l'enceinte de la CENI et a prévu déjà une autre séance pour la deuxième dose. Cette activité a été effectuée par une équipe du Ministère de la Santé le 11 juin 2021. Le taux du personnel vacciné est évalué à 15% en totalité, dont 10,15% sur place et 4,47% dans un autre vaccinodrome.

Etant donné que quelques employés et leur famille ont contracté le virus, les statistiques des patients et des cas suspects ont été élaborées comme indiqué sur le graphique²⁸ ci-après, montrant une augmentation du nombre de cas positifs au COVID-19 : 11 cas en 2020 et 21 cas en 2021. Mais la disponibilité des tests de dépistage et des médicaments a permis de mieux gérer la situation.

En somme, les soins de proximité et les activités visent à maintenir en bonne santé le personnel de la CENI qui s'adonne de façon permanente à des activités hautement stressantes et très chargées. Ils se poursuivent, en fonction des moyens disponibles

²⁸ Cf. ANNEXE X : TABLEAU de la situation COVID-19 au sein de la CENI..



Graphe n° 9 : Situation des cas du COVID-19

4 ORGANISATION DES ELECTIONS

Point n'est besoin de rappeler que la finalité de la mission de la CENI est l'organisation des élections libres, démocratiques dont les résultats sont acceptés par tous. La CENI n'a pas failli à sa mission dans l'organisation des élections sénatoriales de 2015, présidentielle de 2018, législatives et communales de 2019 et sénatoriales de 2020, dans la mesure où ces élections se sont déroulées globalement dans le calme, avec une gestion transparente et inclusive. En définitive, le pari de pérenniser les Institutions de la quatrième République est gagné

Succinctement, ce chapitre passe en revue les activités marquantes lors de ces échéances électorales. Mais d'ores et déjà, il faut retenir que ces activités ont trait à la logistique électorale et à l'informatique.

4.1 INNOVATIONS EN MATIERE DE LOGISTIQUE ELECTORALE ET INFORMATIQUE

4.1.1 Logistique électorale

En matière de logistique électorale, dans un souci d'anticipation, la CENI doit préalablement :

- étudier et déterminer ses besoins en équipements et fournitures nécessaires à l'exécution de ses missions d'organisation et de supervision des élections ;
- identifier les besoins électoraux en matériels, imprimés et fournitures nécessaires au bon fonctionnement des bureaux de vote ;
- établir le tableau de répartition desdits matériels, imprimés et fournitures électoraux pour les utilisateurs à tous les niveaux (Région, District, Commune, Centre de vote, Bureau de vote) ;
- faire des acquisitions (contrôle qualité et quantité), de la répartition et de l'acheminement desdits matériels, documents, imprimés et fournitures électoraux à tous les échelons, jusqu'aux bureaux de vote;

- gérer et mettre à jour la situation des stocks en matériels, imprimés et fournitures électoraux²⁹ ;
- prospector les sites de colisage et de conditionnement des imprimés sensibles et fournitures électoraux.

Par rapport à cette planification d'activités, les acquisitions des matériels, imprimés et fournitures nécessaires au bon fonctionnement des bureaux de vote ont été prises en charge par l'Etat malagasy d'une part, et par les PTF d'autre part³⁰. Les acquisitions des imprimés ordinaires pour la quasi-totalité des élections de 2018-2020, ainsi que des matériels et fournitures électoraux pour les sénatoriales de 2015 et de 2020 ont été prise en charge dans sa totalité par l'Etat malagasy. Les PTF, notamment le Projet SACEM ont pris part activement dans le financement des activités logistiques électorales pour l'élection présidentielle de 2018 et les législatives de 2019. Il s'agit notamment de la production des matériels sensibles, du transport et de la mise à disposition d'experts pour accompagner la CENI dans plusieurs domaines et plus particulièrement dans la mise en place d'un dispositif de proximité de déploiement direct (ou HUB) des matériels et imprimés sensibles provenant directement d'Afrique du Sud.

Dans le cadre de l'élection présidentielle de 2018, il faut mentionner les appuis techniques, matériels et financiers apportés par le Projet SACEM.

En tenant compte des réalités locales, notamment pour les zones éloignées et enclavées, et par rapport au nombre des communes à desservir, les mesures et les dispositifs suivants ont été mis en œuvre :

- élaboration par les CED des plans d'acheminement des matériels et de collecte des résultats ;
- mise en place de HUBs pour les matériels sensibles ;
- collaboration avec les Forces de Défenses et de Sécurité pour la sécurisation de l'acheminement des matériels électoraux ;

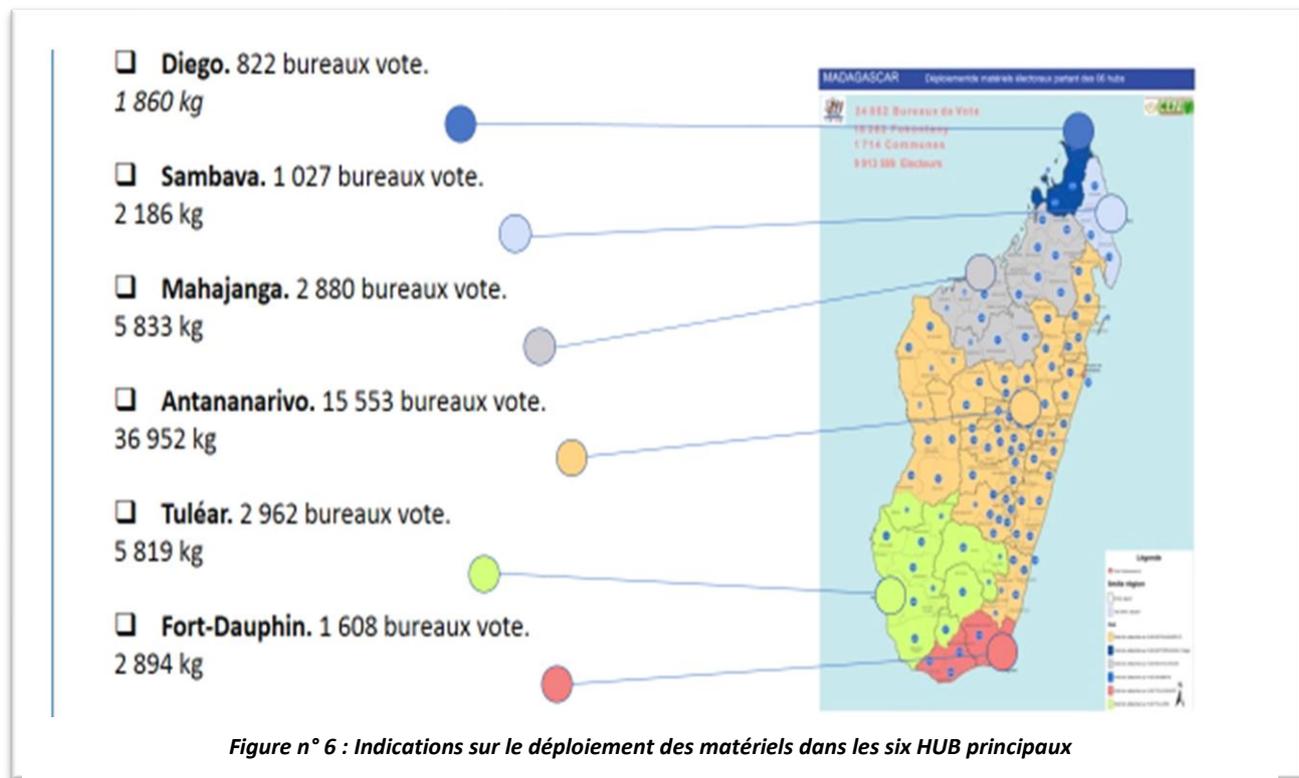
²⁹ A titre indicatif, la situation des stocks des fournitures et matériels électoraux au niveau des démembrements pour l'année 2021 est jointe en **ANNEXE XVI**

³⁰ Les listes des acquisitions par ressources propres internes et par l'appui des PTF sont jointes en **ANNEXE VI**.

- communication continue entre les différents responsables aux niveaux central et local.

La préparation des opérations logistiques électorales du premier tour du scrutin de l'élection présidentielle a été centralisée à Antananarivo. Le conditionnement et le colisage se sont faits sur

- et ANTANANARIVO, pour les Régions d'Alaotra Mangoro, Atsinanana, Analanjirifo, Analamanga, Bongolava, Itasy, Amoron'i Mania, Haute Mahatsiatra, Ihorombe, Atsimo Antsinana, Vatovavy Fito Vinany, Vakinankaratra, Melaky, et



deux sites différents sis à Tanjombato, Antananarivo Atsimondrano. La détermination des axes de transport a été faite suivant les possibilités d'accès des localités de destination. C'est ainsi que certains groupes de Communes constituaient des axes à part entière. Pour une meilleure coordination des activités, le déploiement proprement dit des matériels devait être programmé en fonction de la réception des imprimés sensibles en provenance de l'Afrique du Sud.

Au second tour, le déploiement des imprimés électoraux a été marqué par la délocalisation des sites de débarquement. Compte tenu du temps matériel relativement réduit, les imprimés sensibles ont directement été livrés dans cinq chefs-lieux de Région et à Antananarivo. Ils ont été par la suite redéployés à partir de ces HUB :

- SAMBAVA pour la région de Sava ;
- ANTSIRANANA pour la région de Diana ;
- TOLIARY pour la Région Atsimo Andrefana ;
- TAOLAGNARO pour les Régions d'Androy et Anosy ;
- MAHAJANGA pour les Régions de Boeny, Betsiboka et Sofia ;

Menabe.

Le principe directeur dans cette démarche consistait à faire en sorte que chaque HUB desserve tous les Districts composant la ou les Régions concernées et/ou d'autres Districts voisins.

Le redéploiement des matériels et des imprimés vers les Communes et les bureaux de vote a été confié aux démembrements concernés (CED, CEC et Bureaux électoraux). Le suivi de ces opérations, assuré aux niveaux central et régional, a fait ressortir que les différents jalons ont été respectés et qu'aucun retard n'a été déploré quant à l'arrivée des matériels et imprimés au niveau des bureaux de vote. La sécurisation des sites de stockage des fournitures et imprimés électoraux était également confiée aux démembrements en collaboration avec les forces de l'ordre. C'est pour mettre en exergue la nouvelle compétence des démembrements de la CENI en matière de logistique électorale.

Dans le même ordre d'idées, en ce qui concerne la production locale des imprimés ordinaires, cela s'inscrit dans le cadre de la valorisation des ressources. D'autant plus que c'est également une démarche de transfert de compétence et

d'appropriation du processus. Par ailleurs la production locale des imprimés ordinaires se faisait dans les normes, conformément aux spécifications techniques et directives de la CENI. Il en était ainsi des colisages et des acheminements, lesquels ne posaient aucun problème.

Pour terminer, il faut mettre en évidence que les mesures prises répondaient globalement au souci de mise en confiance des parties prenantes aux élections et en particulier, les candidats. Il s'agit notamment :

- du respect des procédures d'appel d'offres pour l'acquisition des fournitures et imprimés électoraux ;
- de l'utilisation d'un **code barre** pendant le colissage pour assurer la traçabilité des imprimés ;
- de la production des imprimés sensibles en nombre limité³¹ .

En conclusion pour la logistique électorale, il faut souligner l'importance de la contribution des PTF à travers le Projet SACEM. Dans ce cadre, la CENI a également été dotée de divers matériels informatiques (ordinateurs de bureau et portable, serveurs, onduleurs, scanners, vidéoprojecteurs, racks et clés USB).

Quoique peu visible dans le processus électoral, la logistique électorale est un des éléments clés de la réussite de l'organisation des élections de 2018-2020. Elle constitue un domaine complexe et revêt un caractère transversal. La réussite de tout processus électoral est fortement liée à la planification des opérations en relation directement ou indirectement à la logistique électorale, notamment la conception, la commande, la production, la livraison et le déploiement des équipements et imprimés nécessaires.

4.1.2 Innovations en matière informatique

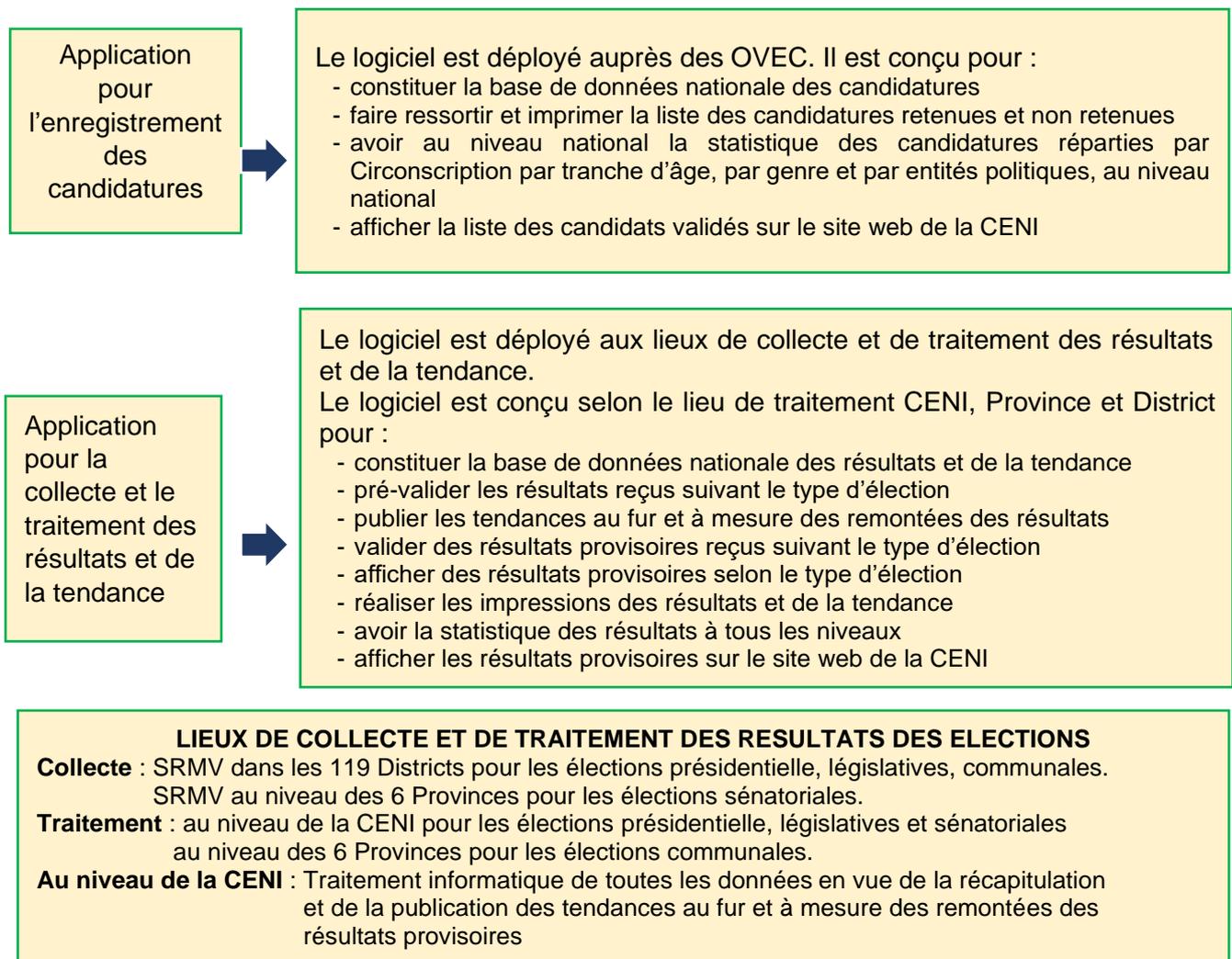
L'ère de la Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication (NTIC) a beaucoup innové le processus électoral. Compte tenu de l'augmentation du volume des données, l'application My SQL a des limites dans le traitement des données électorales. La CENI a décidé d'utiliser le Système de Gestion de Bases de Données (SGBD) ORACLE.

Sur le plan opérationnel, l'utilisation du SGBD ORACLE dans le cadre de l'organisation des élections a permis de :

- concevoir de nouvelles applications répondant aux exigences de l'encadrement juridique des élections. Une application est conçue pour chaque type d'élection ;
- développer des logiciels nécessaires au traitement des résultats ;
- développer une application propre à chaque type d'élection, nécessaire à l'enregistrement de candidatures ;
- concevoir et mettre en forme des bulletins uniques de vote selon les dispositions des textes régissant chaque type d'élection ;
- recevoir numériquement les procès-verbaux des résultats au niveau des centres de traitement des résultats (issus des applications intégrées dans les Smartphones ou scan) ;
- traiter convenablement les résultats ;
- valider les résultats provisoires des diverses élections ;
- mettre en ligne les textes, les informations utiles et les données électorales dans le site web de la CENI.

Le schéma ci-après démontre les performances du SGBD ORACLE :

³¹ Les bulletins de vote étaient édités au nombre des électeurs, majorés de la marge de sécurité, et les procès-verbaux et FDP au nombre des bureaux de vote.



A noter que dans un souci de transparence, la CENI a autorisé la confrontation des procès-verbaux durant le délai de traitement des résultats. Cette confrontation à la demande des intéressés se faisait au niveau des lieux de traitement des résultats : au niveau national, à la CENI pour l'élection présidentielle ; et au niveau local pour les autres élections. La confrontation des PV a contribué à l'acceptation des résultats par tous.

De plus, les candidats étaient invités à désigner leurs représentants pour observer toutes les étapes de traitement des résultats.

Ainsi, ces deux mesures ont contribué à crédibiliser et sécuriser tout le processus électoral.

4.2 ORGANISATION TECHNIQUE ET OPERATIONNELLE DES ELECTIONS

Compte tenu du fait que l'Autorité Nationale de Régulation de la Communication Médiatisée (ANRCM)³² n'était pas encore mise en place, et compte tenu des dispositions de l'article 240 de la loi n°2018-008 portant régime général des élections et des référendums, la CENI, outre ses attributions classiques, a également assuré la régulation des activités de communication médiatisée pendant la période électorale. Elle a joué ce rôle depuis l'élection présidentielle de 2018. D'une manière générale, c'est surtout des communications audiovisuelles pendant la campagne électorale dont il est question.

Dans le cadre de la gestion de la campagne électorale, la CENI a toujours préconisé le respect de la loi. C'est ainsi qu'elle a procédé systématiquement pour toutes les élections :

³² Organe prévu par les articles 51 à 53 de la loi n°2016- 029 portant code de la communication médiatisée.

- à la mise à disposition des candidats des panneaux d'affichage pour la campagne électorale ;
- au tirage au sort de l'ordre d'attribution des places sur les panneaux d'affichage mis à la disposition des candidats ;
- au tirage au sort de l'ordre de passage des candidats dans les stations audiovisuelles publiques ;
- au tirage au sort de l'ordre d'utilisation des lieux et places publics autorisés pour la propagande.

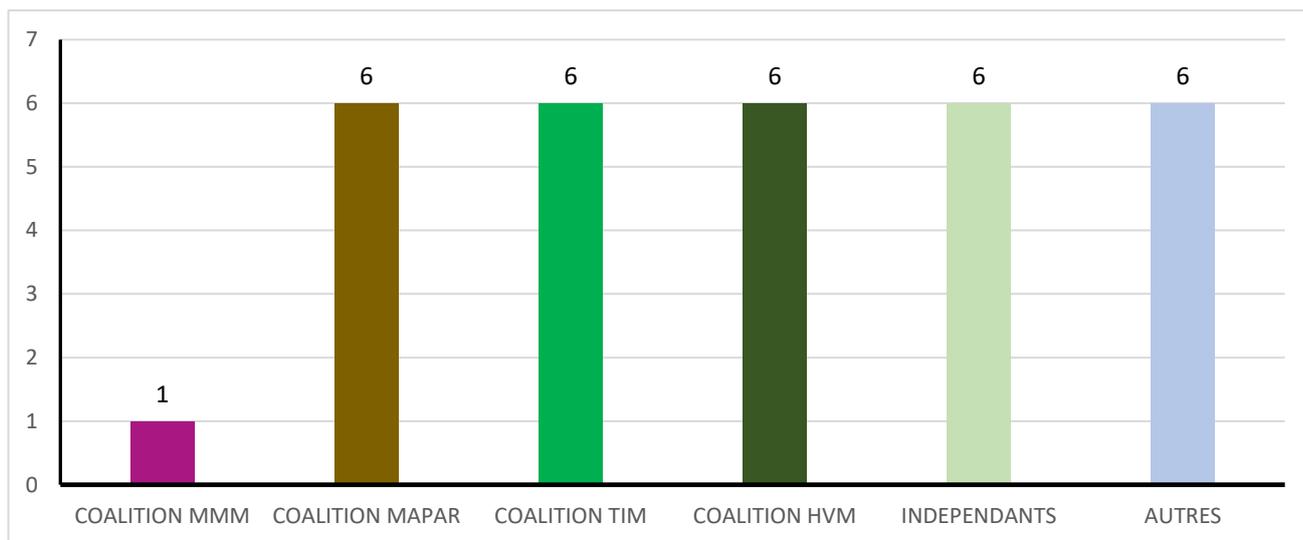
4.2.1 Élections sénatoriales de 2015 et de 2020

4.2.1.1 Elections sénatoriales de 2015

La CENI n'a eu que deux mois pour l'organisation des sénatoriales en 2015. En effet, elle a été mise en place le 29 octobre 2015 tandis que les sénatoriales dont elle avait la charge d'organiser a été prévue pour le 29 décembre 2015.

La Coalition MMM n'a déposé de candidature que pour la Province d'Antananarivo.

En ce qui concerne l'observation électorale, il faut



Graphe n° 10 : Nombre de Provinces couvertes par la liste de candidature

mentionner que la CENI a systématiquement organisé des séances d'information pour les observateurs nationaux et internationaux avant qu'ils aient commencé leurs missions d'observation.

De plus, il faut reconnaître que ces mesures sont autant de points forts pour l'organisation des élections dans la mesure où ils ont contribué à la mise en confiance des parties prenantes aux élections. C'est le respect de la légalité que l'OGE a adopté. Et dans son ensemble, la gestion de la campagne électorale était également une occasion de démontrer la transparence de la gestion des élections.

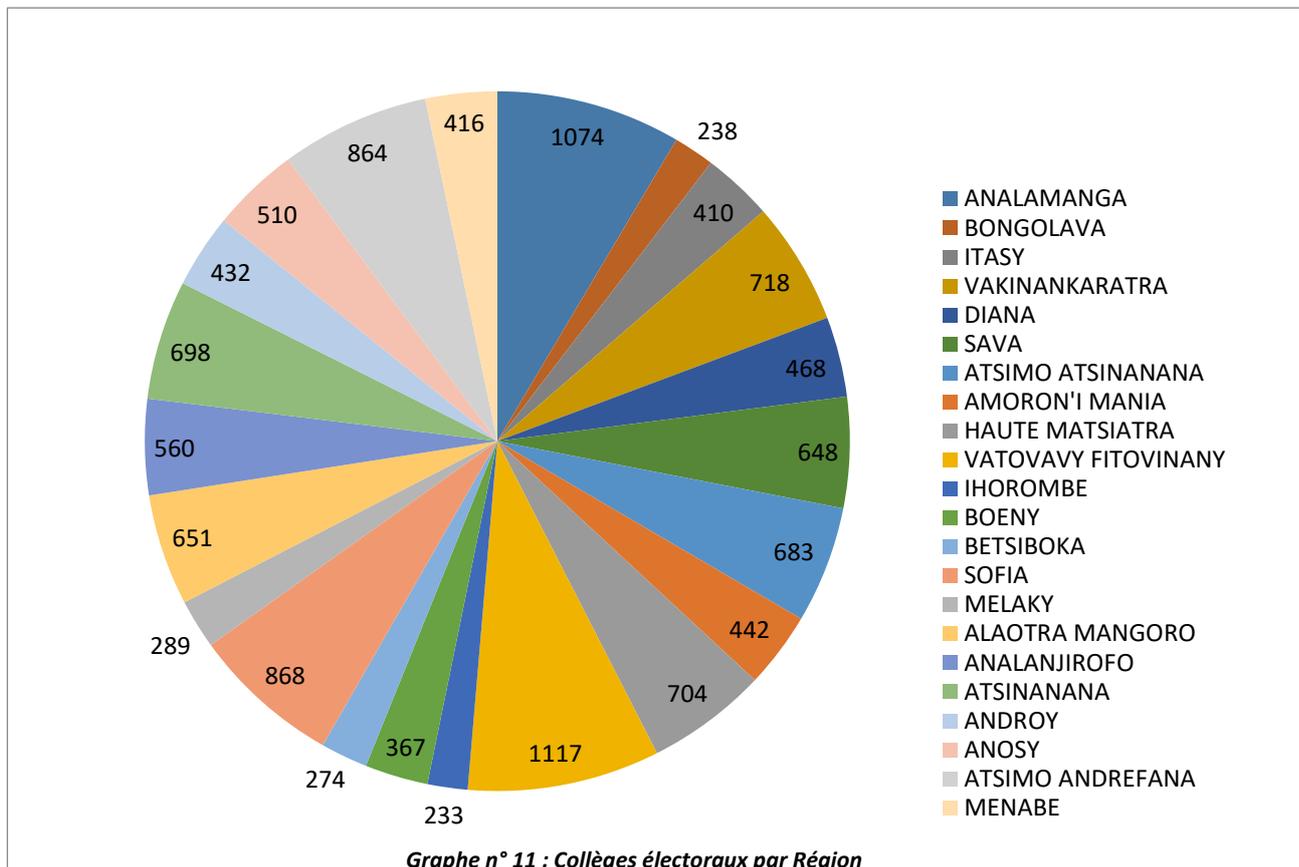
Collèges électoraux :

Bureaux de vote : les centres de vote sont implantés au niveau de chaque chef-lieu de District. A chaque Commune est associé un bureau de vote. Soit au total 114 centres de vote et 1693 bureaux de vote³³.

Analamanga est la Région ayant le plus grand nombre d'électeurs (1.074) et Ihorombe celle qui a le moins d'électeurs (233).

³³ Décision n° 198/CENI/2015 du 21 décembre 2015 modifiant certaines dispositions de la Décision n° 001/CENI/D/2015 du 29 octobre 2015 fixant la liste et l'emplacement des bureaux de vote pour les élections sénatoriales du 29 décembre 2015 en considération des Jugements n°73 et 017/15-

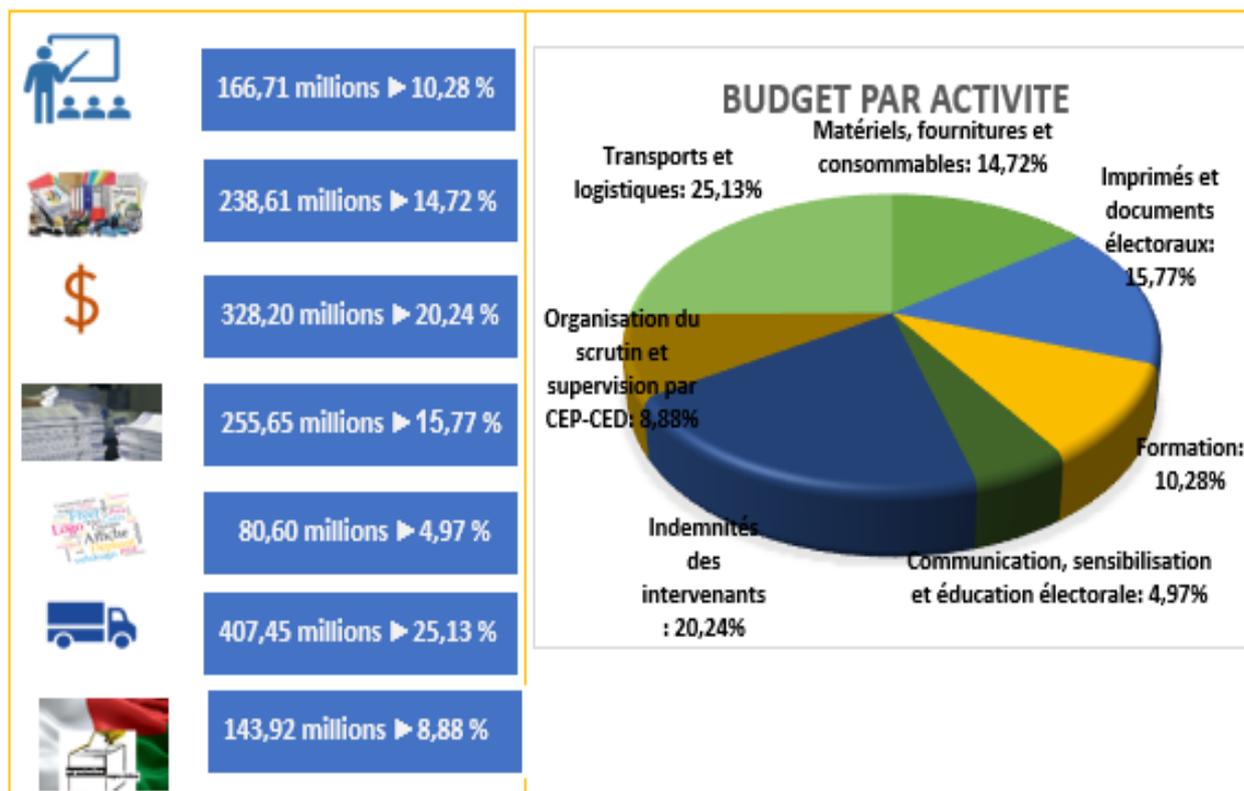
TA/F1/EL/COM du 28 octobre 2015 et du 06 novembre 2015 ordonnant l'organisation d'élections partielles dans les communes d'IFANIREA district d'IKONGO et d'ANKAZOTSARARAVINA, District d'AMBOSITRA



Budget alloué aux élections sénatoriales de 2015

charge intégralement sur les ressources internes de l'Etat. (cf. Graphique ci-dessous).

D'un montant total de **1,63 milliards Ariary** le budget des élections sénatoriales a été pris en



Graphique n° 12 : Répartition des Budgets par activité

4.2.1.2 Organisations des élections sénatoriales du 11 décembre 2020

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, par circonscription électorale, pour un mandat de cinq ans renouvelables, au scrutin de liste à un tour, selon la règle du quotient électoral et celle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel, ni liste incomplète.

Circonscription électorale : Province

Nombre de candidats dans la liste : 2 titulaires plus 3 remplaçants par Province

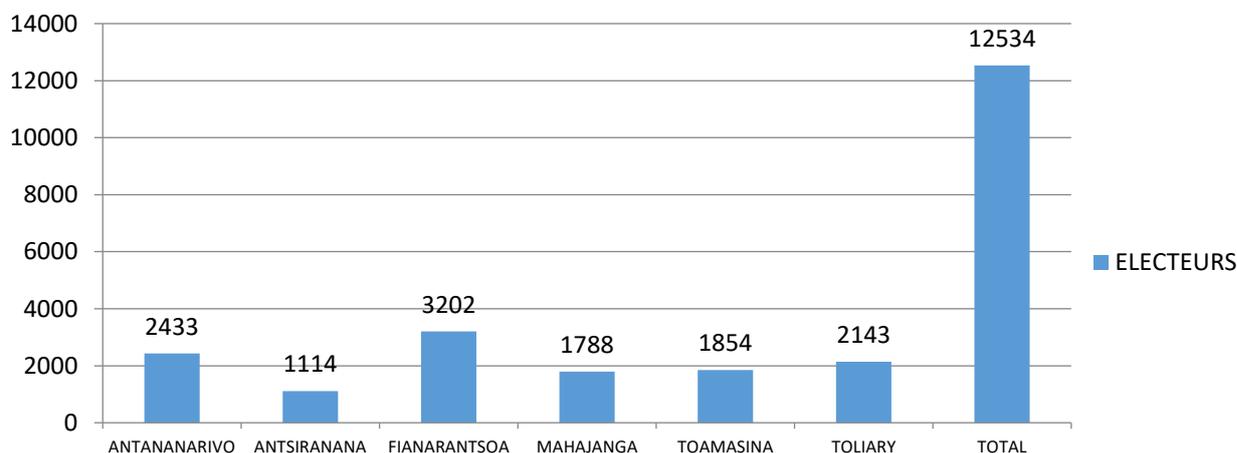
Bureau de vote : 114 bureaux (113 Districts et un BV pour la Commune Urbaine d'Antananarivo)

Seule la coalition de partis politiques Isika Rehetra Distrika miaraka amin'i Andry RAJOELINA a couvert les 6 Provinces

Collège électoral : par rapport au nombre des électeurs en 2015, une légère baisse est constatée (12.664 et 12534) voici la répartition par province :

Budget alloué aux élections sénatoriales de 2020

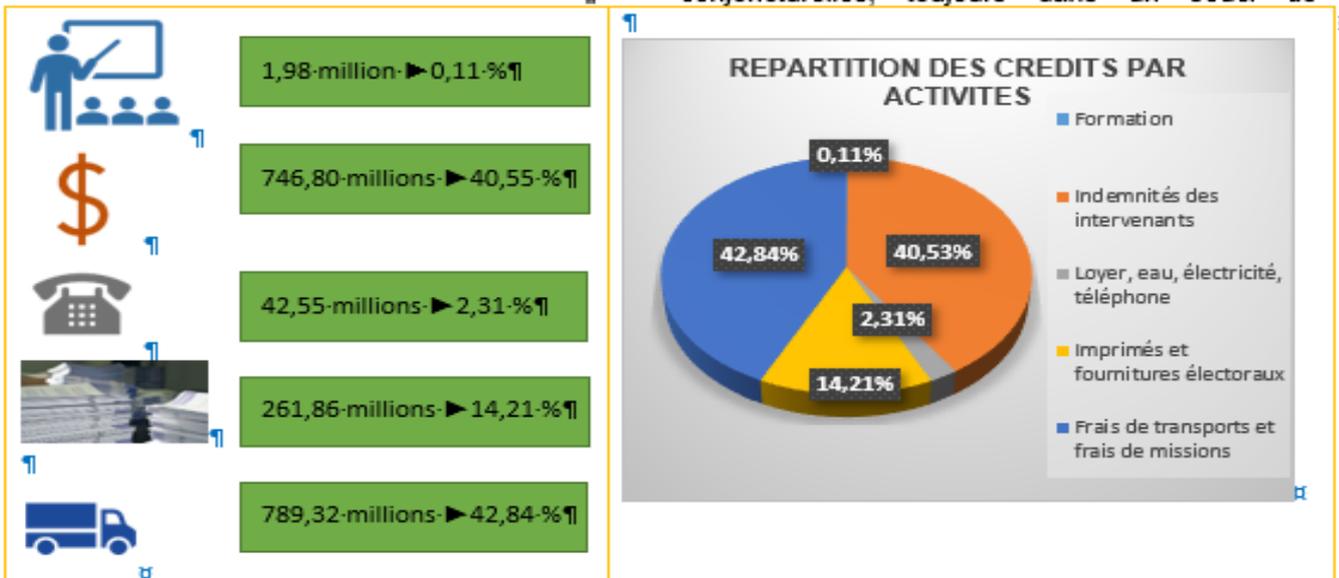
Le financement de **1,84 milliards d'Ariary** a été pris en charge intégralement sur les ressources propres (RPI) du Gouvernement malagasy



Grphe n° 13 : Nombre d'électeurs par Province

Tableau n° 6 : Nombre de Provinces couvertes par la liste de candidatures

| CANDIDATURES-ET-ENTITES ^α | NOMBRE-DE-PROVINCES- COUVERTES [¶] PAR-LISTE-DE-CANDIDATURES ^α |
|---|--|
| COALITION-MMM ^α | 2 ^α |
| COALITION-IRD ^α | 6 ^α |
| PARTI-POLITIQUE-FANOROLAHY ^α | 1 ^α |
| INDEPENDANTS ^α | 4 ^α |
| TOTAL-MADAGASCAR ^α | 13-Listes ^α |
| Source ^α : CENI/DOE ^α | α |



Graphique n° 14 : Financement des élections sénatoriales 2020

4.2.2 Organisation de l'élection présidentielle de 2018

La CENI a dû entreprendre des mesures conjoncturelles, toujours dans un souci de participation et d'adhésion de tous au processus électoral. Ainsi, pour l'organisation de l'élection présidentielle de 2018, elle a procédé à l'impression de nouvelles cartes électorales pour l'ensemble des électeurs inscrits (9.913.599) quoique la validité des anciennes cartes ne fût pas encore expirée.

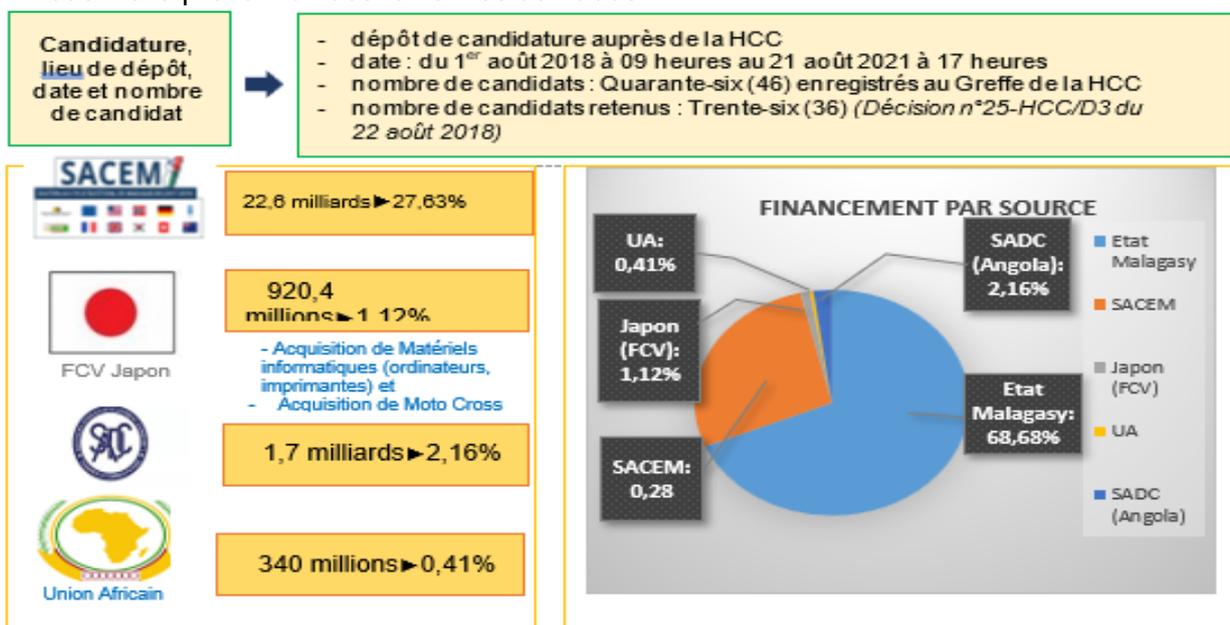
Par ailleurs, c'est le début de l'utilisation des PV et des FDP avec les noms pré-imprimés des candidats et leurs entités d'origine. Ces mesures contribuent à la prévention des tentatives de fraude

ou de manœuvre frauduleuse au niveau des bureaux de vote.

Budget alloué à l'élection (1^{er} et 2nd tours) en 2018

Le budget des deux tours de l'élection présidentielle s'est élevé à près de **82 milliards d'Ariary** dont :

- 56,3 milliards d'Ariary sur Ressources propres internes (RPI)
- 25,7 milliards d'Ariary proviennent des Partenaires techniques et financiers (PTF)



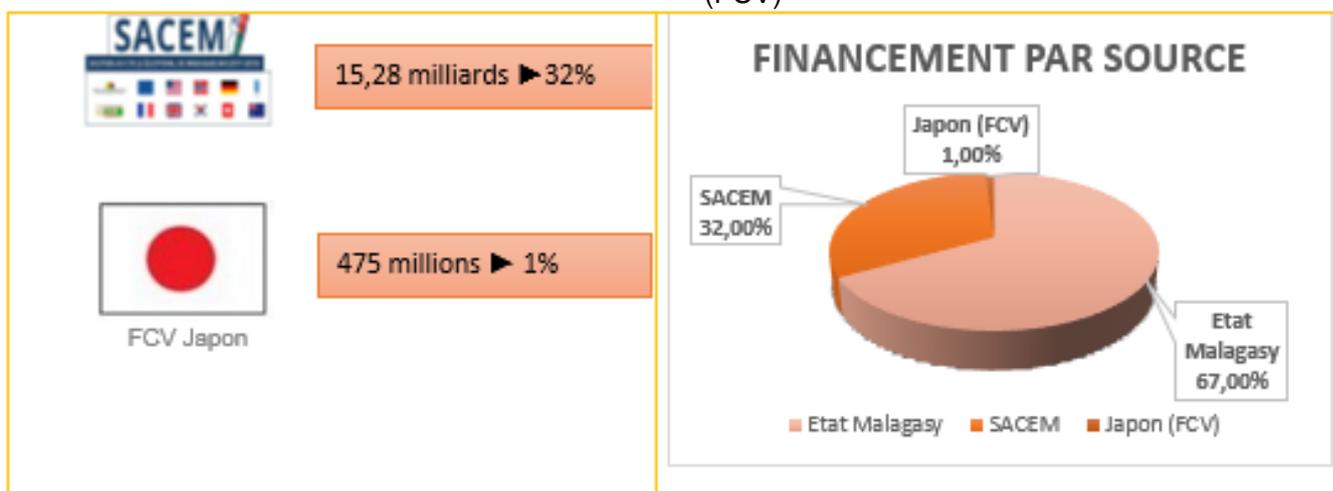
Graphique n° 15 : Financement de l'élection présidentielle de 2018

4.2.3 Organisation des élections législatives du 27 mai 2019

Les préparatifs des élections législatives étaient également une occasion pour améliorer, tout en les sécurisant, les imprimés électoraux. Les procès-verbaux autocopiants étaient simplifiés, notamment pour ce qui concerne les calculs à faire par les membres des bureaux de vote. Des fiches pré-imprimées ont été conçues pour les réclamations ou doléances des électeurs afin d'éviter toutes manœuvres frauduleuses des membres des bureaux de vote. En effet, lesdites réclamations ou doléances étaient auparavant consignées dans une feuille libre jointe au PV,

Mode de scrutin :

Selon le nombre de sièges à pourvoir (un ou deux sièges par District), les Députés sont élus au suffrage universel direct au scrutin uninominal



Graphie n° 16 : Financement des élections législatives de 2019 par source de financement

majoritaire à un tour. soit au scrutin de liste.

Circonscriptions électorales :

Les 119 Districts forment chacun une circonscription électorale.

Candidatures :

Dans les 87 circonscriptions électorales à un siège à pourvoir, les Organes de vérification et d'enregistrement des candidatures ont enregistré 509 candidatures

Pour les 32 circonscriptions électorales à deux sièges à pourvoir, il a été enregistré 301 listes de candidats

Sur le plan politique, les candidatures se répartissent comme suit pour l'ensemble du territoire national :

- Candidatures issues des partis politiques : 195

- Candidatures issues des coalitions politiques : 130
- Candidatures indépendantes : 485

A part les candidatures indépendantes, la seule entité qui a couvert les 119 circonscriptions électorales est la coalition « Isika rehetra miaraka amin'i Andry RAJOELINA ».

Budget alloué aux élections législatives en 2019

Au total, les élections législatives en 2019 ont été budgétisées à près de **47,7 milliards d'Ariary** dont :

- 31,9 milliards d'Ariary ont été financés sur les ressources nationales (Ressources Propres Internes), et 15,8 milliards d'Ariary proviennent du Projet SACEM et du Fonds de contrevalet japonais (FCV)

4.2.4 Organisation des élections communales du 27 novembre 2019

Circonscriptions électorales : 1695 Communes.

Mode de scrutin : Les maires et les conseillers sont élus suivant deux modes de scrutin différents. Selon l'article 2 alinéas 2, 3 et 4 du Décret n°2019-1541 du 14 août 2019 fixant les modalités d'organisation des élections communales et municipales : « ...au scrutin majoritaire uninominal à un tour... Les membres du Conseil communal ou municipal sont élus au suffrage universel direct au scrutin de liste à la présentation proportionnelle à un tour, sans panachage, ni vote préférentiel, ni liste incomplète », suivant la règle du plus fort reste. Le nombre de sièges à pourvoir par circonscription

électorale, pour les élections des membres du Conseil communal ou municipal demeure celui fixé lors des élections de 2015.

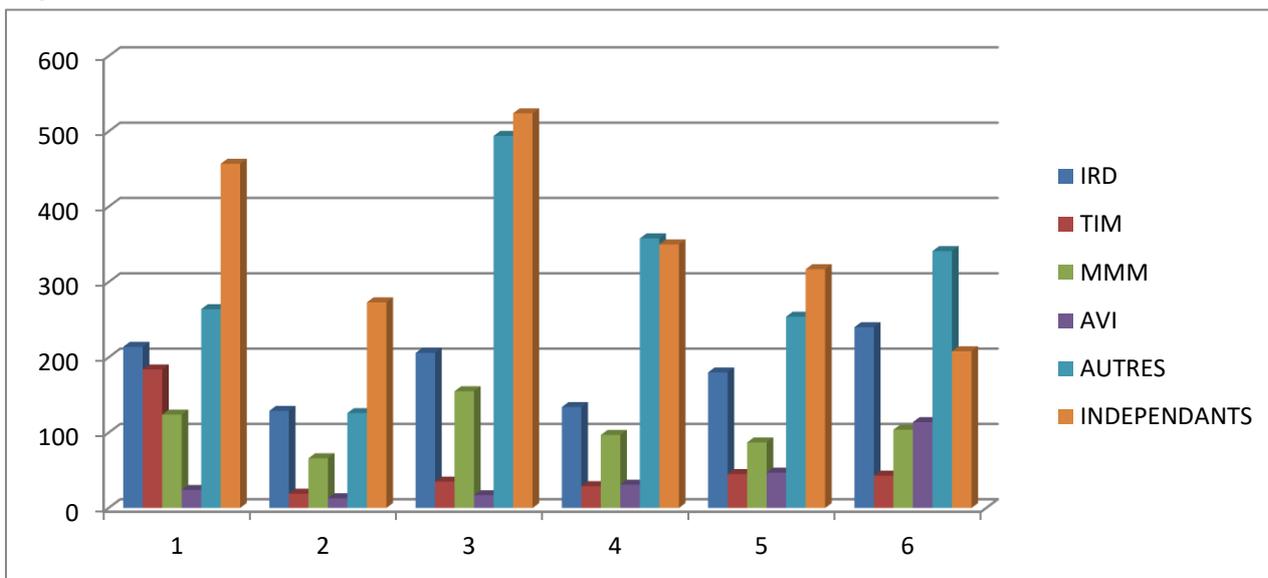
Candidatures : En application des dispositions de l'article 12 du Décret n° 2019-1541 précité, les dossiers de candidatures sont reçus auprès des OVEC institués au sein des 119 CED.

Pour les élections des maires : 6344 dossiers de candidatures ont été reçus au niveau des OVEC. Au niveau national, l'examen a abouti au refus de 41 dossiers de candidatures et 6303 dossiers enregistrés.

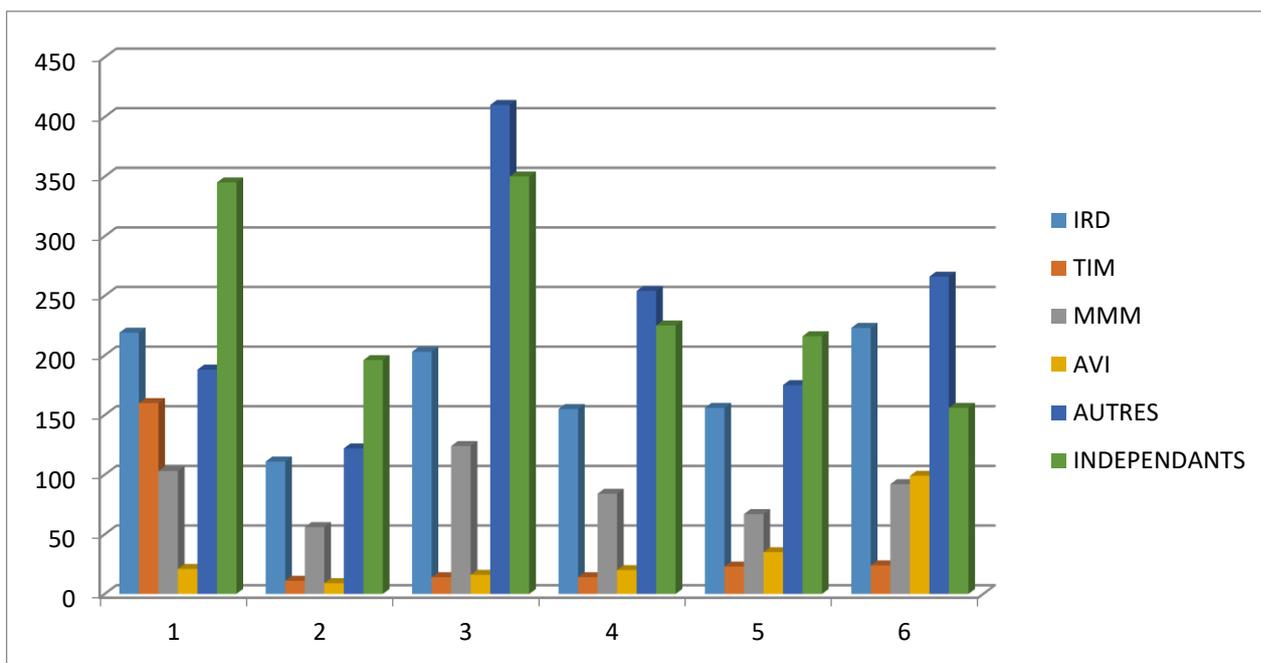
Pour les élections des membres des conseils communaux et municipaux : 4998 dossiers de candidatures ont été reçus au niveau des OVEC. Au niveau national, l'examen a abouti au refus de 56 dossiers de candidatures et 4942 enregistrements

IDENTIFICATION DES PROVINCES :

- 1- ANTANANARIVO
- 2- ANTSIRANANA
- 3- FIANARANTSOA
- 4- MAHAJANGA
- 5- TOAMASINA
- 6- TOLIARY



Grappe n° 17 : Candidats maires par entité dans les 6 Provinces



Grappe n° 18 : : Liste de candidats conseillers par entité dans les 6 Provinces

Huit (08) circonscriptions n'ont reçu aucune candidature aux élections des conseillers communaux et municipaux, dont la répartition se présente dans le tableau suivant :

DIFFICULTES RENCONTREES

Il s'agit principalement des difficultés relatives à

Tableau n° 7 : Liste des huit(08) circonscriptions n'ayant aucune candidature aux élections des conseillers communaux et municipaux

| PROVINCES | REGIONS | DISTRICTS | COMMUNES |
|--------------|-----------------|----------------|-------------------|
| Mahajanga | Melaky | Besalampy | Mahabe |
| Toamasina | Alaotra-mangoro | Ambatondrazaka | Amparihintsokatra |
| Toamasina | Alaotra-mangoro | Ambatondrazaka | Antsangasanga |
| Toamasina | Atsinanana | Marolambo | Ambatofisaka ii |
| Toamasina | Atsinanana | Marolambo | Ambodionoka |
| Toamasina | Atsinanana | Marolambo | Andonabe sud |
| Toamasina | Atsinanana | Marolambo | Lohavanana |
| Toamasina | Atsinanana | Marolambo | Sahakevo |
| Total | | | 8 |

Budget alloué aux élections communales de 2019

Le financement de l'organisation des élections communales d'un montant de près de **35,30 milliards Ariary**, dont la répartition est synthétisée dans le Graphe ci-dessous, proviennent des sources ci-après :

- 24,91 milliards Ariary sur les crédits budgétaires alloués à la CENI financés sur ressources propres internes
- 4,45 milliards Ariary pris en charge sur les lignes budgétaires du Ministère de l'Economie et des Finances et
- 5,93 milliards Ariary proviennent du Projet SACEM.

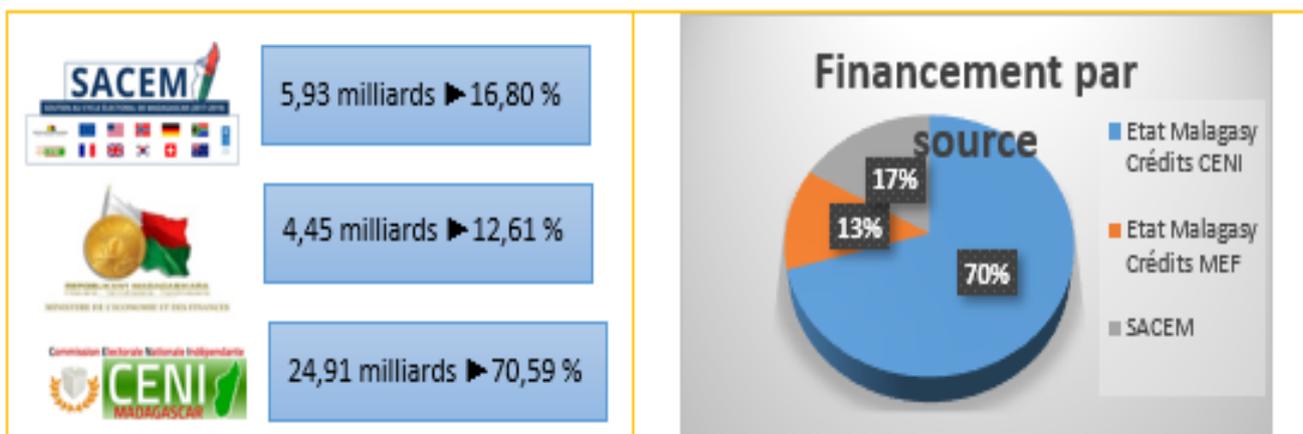
l'établissement de la liste électorale.

a. Au niveau des Fokontany

- La gestion du mouvement migratoire de la population d'un Fokontany à un autre reste médiocre ;
- La mise à jour du registre de recensement de la population au niveau des Fokontany n'est pas effectuée en temps réel.

b. Au niveau des CID

- Les informations sur les électeurs enregistrées dans certains cahiers de recensement sont erronées dues : soit à une erreur de saisie, soit à cause des écritures illisibles ;



Graphe n° 19 : Financement des élections communales de 2019 par source de financement

- La procédure de contrôle des données recensées au niveau des Fokontany par les démembrements est difficilement réalisable vu l'éloignement et le manque de moyen et de budget alloué ;
- La coupure électrique fréquente et de longue durée au niveau des Districts handicape énormément les démembrements dans l'accomplissement de leurs tâches surtout durant les préparatifs du processus électoral.

c. Au niveau de la CENI

Le crédit de connexion Internet alloué aux démembrements n'est pas suffisant. Ce qui nuit à la communication entre les CID et la CNTDI et empêche ou retarde la réception des directives, l'envoi de diverses correspondances, de l'acheminement et de la réception de la base de données, etc.

5 RESSOURCES FINANCIERES ET DEPENSES

En 2015 et 2016, les dépenses d'investissement, les frais de fonctionnement de la CENI et de ses démembrements territoriaux, la majeure partie des charges relatives à la révision annuelle de la liste électorale ainsi que l'apurement des impayés laissés par la CENI-T ont été financés sur fonds provenant du Gouvernement malagasy.

Les ressources ont été constituées par :

- le solde du compte de dépôt de la CENI-T après sa cessation d'activité
- les versements opérés par le Ministère des Finances et du Budget au compte de la CENI
- ainsi que de l'inscription d'un crédit de transfert (subvention) au titre de la CENI dans le Budget Général de l'Etat pour 2016 (Loi de Finances Rectificative pour 2016).

L'inscription de ligne budgétaire propre à la CENI, prévue par l'article 106 de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015, a été effective à partir de l'exercice 2017. La CENI dispose dorénavant dans la loi de finances d'un budget de fonctionnement annuel et des budgets spécifiques pour l'organisation des opérations électorales.

Inscrit dans le Budget général de l'Etat, le budget de la CENI s'articule autour des trois programmes ci-après :

- 060 « Organisation et administration » ;



- + Dépenses d'indemnité : 9,40 milliards Ariary dont :
 - ✓ 6,46 milliards Ariary pour les dépenses de salaires et indemnités mensuelles et les cotisations sociales
 - ✓ 2,94 milliards Ariary pour les indemnités des intervenants (Indemnités de session et primes de rendement des démembrements) dans la RALE
- + Dépenses de biens et services (fournitures et consommables, frais divers, prestations de services, etc...) : 1,71 milliards Ariary, dont :
 - ✓ 1,31 milliards pour le programme 060 : Administration et Coordination

- 126 « Mise en œuvre du processus électoral » ; et
- 825 « Education électorale et communication ».

La loi prévoit en outre que la CENI peut bénéficier d'autres sources de financement notamment d'aides bilatérales et/ou d'organisations internationales. Il en est ainsi des activités pré-électorales, en l'occurrence la RALE 2016-2017 appuyée par le PNUD dans le cadre du **Projet d'appui aux activités pré-électorales et aux acteurs politiques**.

Par la suite, la mise en place du Projet SACEM en 2017 en appui au processus électoral de 2018-2020 a mobilisé et réuni dans un basket fund les contributions de différents partenaires bilatéraux et multilatéraux.

La CENI a, en outre, bénéficié de financements provenant d'autres partenaires et d'une donation directe de matériel du Gouvernement chinois.

5.1 BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Destiné à supporter les frais et les charges permanentes pour le fonctionnement de l'ensemble de la structure, y compris ceux des démembrements territoriaux, le budget de la CENI est financé intégralement sur les ressources provenant de l'Etat malagasy.

Il prévoit notamment la prise en charge de ses dépenses permanentes telles que les salaires et les

Un budget de 11,3 milliards Ariary de dépenses de fonctionnement annuel (LFI) dont :

- ✓ 194,63 millions Ariary pour le programme 126 : Mise en Œuvre du Processus électoral
- ✓ 207,00 millions Ariary pour le programme 825 : Education Electorale et Communication
- + Dépenses de transferts de : 263,4 millions Ariary correspondant à :
 - ✓ Frais de traitement et de remboursement médicaux : 187,4 millions Ariary
 - ✓ Cotisation annuelle au RECEF : 6 millions Ariary
 - ✓ Quote-part des dépenses d'eau et d'électricité auprès de l'ININFRA : 70 millions Ariary

indemnités mensuelles du personnel, les achats courants de fournitures, de consommables et services divers ainsi que les dépenses dites de transfert.

Par ailleurs, dans le budget de fonctionnement de la CENI, au titre du programme 126 « Mise en

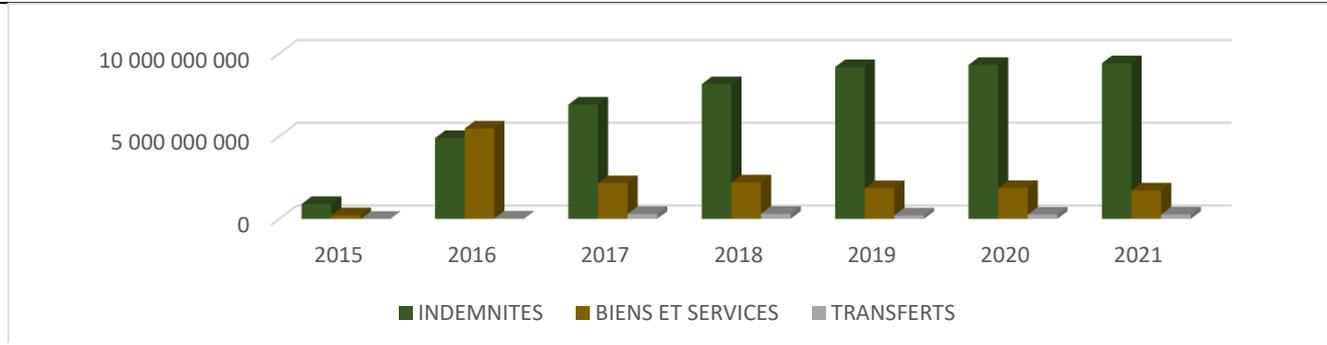
➤ Les ressources

Par grande rubrique de dépenses, l'évolution des ressources budgétaires annuelles définitives (après les modifications en cours d'exercice) allouées pour le fonctionnement de la CENI est retracée dans le tableau ci-après :

Tableau n° 8 : Enveloppes budgétaires allouées à la CENI (en millier Ariary)

| RUBRIQUES | ANNEE | 2015 | 2016* | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------------|-------|------------------|-------------------|------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| FONCTIONNEMENT : | | 1 112 611 | 10 357 614 | 9 358 110 | 10 644 268 | 11 240 313 | 11 429 705 | 11 383 150 |
| INDEMNITES | | 897 720 | 4 879 711 | 6 908 110 | 8 140 269 | 9 175 000 | 9 305 422 | 9 404 061 |
| BIENS ET SERVICES | | 214 891 | 5 457 269 | 2 153 000 | 2 201 999 | 1 855 167 | 1 862 669 | 1 715 681 |
| TRANSFERTS | | 0 | 20 634 | 297 000 | 302 000 | 210 146 | 261 614 | 263 408 |

**ressources disponibles provenant du reliquat du compte de dépôt de la CENI-T, du solde des transferts de 2015 ainsi que des transferts opérés en 2016 par le Ministère en charge des finances*



Graphique n° 20 : Ressources budgétaires allouées par grande rubrique 2015 à 2021- Financement Etat (RPI)

œuvre du processus électoral », sont inscrites les lignes de crédit prévues pour supporter les dépenses relatives à la RALE, notamment les indemnités de session des intervenants, les imprimés ainsi que les fournitures y afférentes.

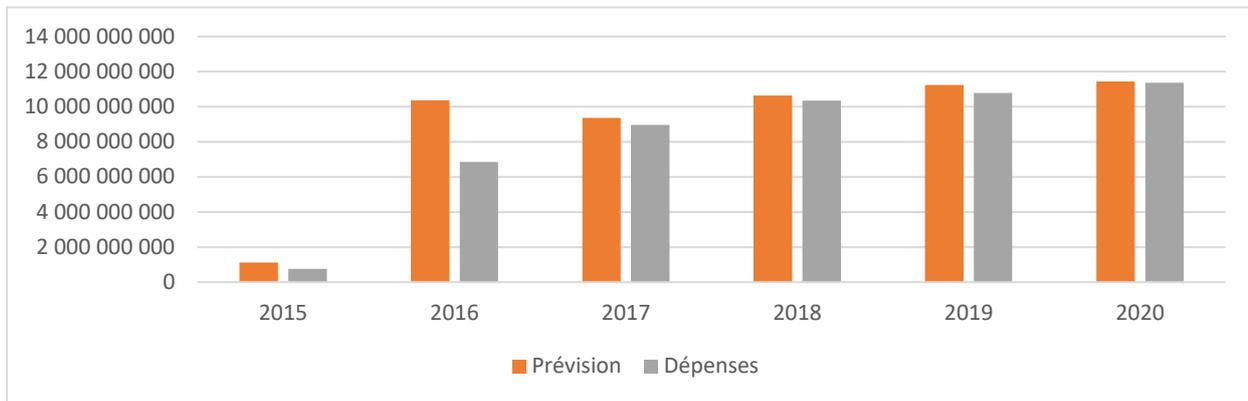
En revanche, faute de crédit suffisant, les frais d'impression des listes électorales (provisoire et définitive) ont toujours été pris en charge par le budget électoral (investissement)

Ces données mettent notamment en exergue les coupes progressives opérées par le Ministère en charge du budget sur les ressources allouées à la CENI en matière de « Biens et services », ne tenant compte ni de l'inflation ni des besoins supplémentaires de l'organe dans son fonctionnement

➤ Exécution des budgets annuels

Tableau n° 9 : Exécution des budgets annuels

| ANNEE | Dépenses réalisées (en millier Ariary) | | | | | | |
|-----------------------|--|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 Août 2021 |
| FONCTIONNEMENT | 750 134,50 | 6 842 929,59 | 8 961 492,68 | 10 343 749,96 | 10 789 525,08 | 11 365 593,66 | 7 644 843,25 |
| INDEMNITES | 561 500,00 | 4 500 542,80 | 6 783 255,16 | 8 098 111,84 | 8 848 730,08 | 9 299 639,77 | 7 785 291,98 |
| BIENS ET SERVICES | 188 634,50 | 2 321 753 | 2 089 527,56 | 2 093 018,44 | 1 730 651,27 | 1 804 345,84 | 683 333,17 |
| TRANSFERTS | 0 | 20 633,79 | 88 709,96 | 152 619,68 | 210 143,73 | 261 608,05 | 174 218,10 |



Graphique n° 21 : Histogrammes comparatifs des prévisions budgétaires et des dépenses sur ressources internes de 2015 à 2020

5.2 INVESTISSEMENTS REALISES

Les investissements ont été réalisés sur deux sources de financement :

- les crédits inscrits au titre de la CENI dans les lois de finances sur ressources internes
- les aides financières des partenaires extérieurs

Ils ont consisté en construction/réhabilitation d'infrastructures et en équipement divers mais surtout en réalisation de scrutins et d'activités pré et post-électorales.

5.2.1 Sur ressources internes

Sur les financements provenant de l'Etat malagasy, les budgets alloués à la CENI sont inscrits dans le Budget général de l'Etat dans le cadre de deux programmes d'investissement public (PIP) :

- sous l'intitulé « Construction-réhabilitation bâtiments et équipement de la CENI » dans les lois de finances de 2017 ; et
- au titre du programme « Gestion des opérations électorales » dans les lois de finances de 2018 à 2021. Ce dernier programme inclut les budgets spécifiques aux opérations électorales et post-électorales dans la période 2018-2021.

Suivant les besoins des opérations électorales, d'une part, ainsi que les contraintes budgétaires de l'Etat malagasy, d'autre part, les inscriptions allouées à la CENI dans les lois de finances initiales des années 2018 à 2021 ont fait l'objet de modifications.

Ainsi, en 2018 et 2019, les prévisions initiales dans les LFI du programme « Gestion des opérations électorales », destinées à l'organisation des scrutins des élections présidentielles, communales et législatives, ont été revues à la hausse dans les LFR.

Par contre, les allocations inscrites dans la Loi de finances initiale (LFI) de 2020, prévoyant la tenue d'un référendum constitutionnel et des travaux de construction de bureaux, ont été finalement révisées à la baisse dans la LFR, face notamment à la survenue de la pandémie de COVID-19 et la nécessité d'une re-priorisation des dépenses de l'Etat.

Seules les lignes de crédit affectées à l'organisation des élections sénatoriales y ont été maintenues.

PREVISIONS ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2015 A 2020 SUR RESSOURCES INTERNES (ETAT MALAGASY)

- **Enveloppes budgétaires définitives allouées à la CENI de 2015 à 2021 pour les investissements (en millier Ariary)**

Tableau n° 10 : Enveloppes budgétaires définitives allouées à la CENI dans les Lois de finances

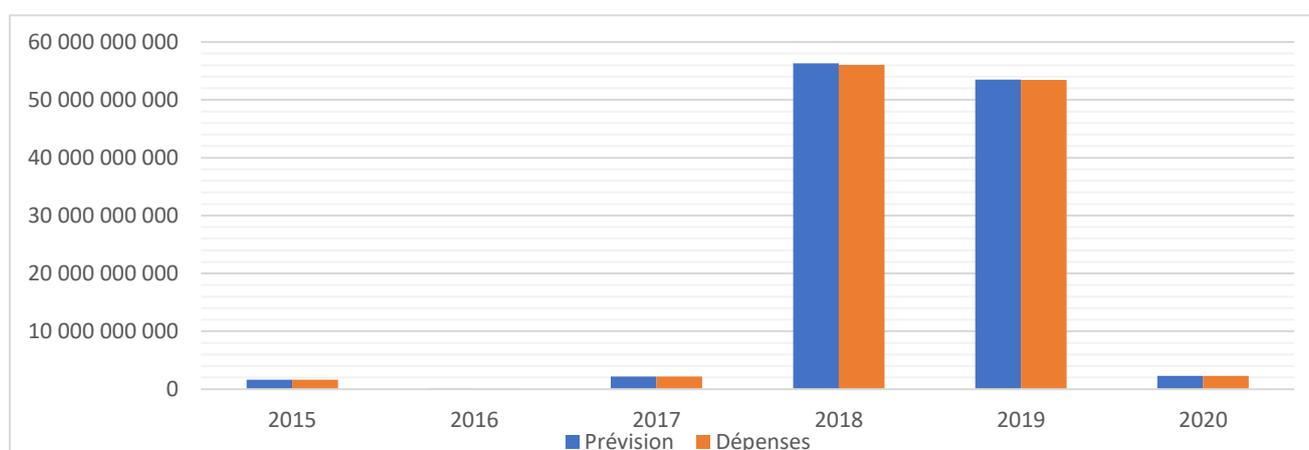
| ANNEE | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------------------|--------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|
| Programme PIP | | | | | | | |
| INVESTISSEMENT : | 1 637 365 | 8 569 | 2 205 683 | 56 316 724 | 53 523 188 | 2 328 057 | 3 644 462 |
| Construction/réhabilitation bâtiments et équipement de la CENI | | 8 569 | 2 205 683 | 8 500 791 | 2 563 732 | 0 | 0 |
| Gestion des opérations électorales | 1 637 365 | 0 | 0 | 47 815 933 | 50 959 456 | 2 328 057 | 3 644 462 |

➤ **Exécution des budgets annuels : Dépenses réalisées sur ressources internes (en millier Ariary) :**

- l'assistance du PNUD pour la réalisation d'activités pré-électorales et l'appui aux acteurs politiques

Tableau n° 11 : Dépenses d'investissement réalisées sur ressources internes (en millier Ariary)

| ANNEE | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 Août 2021 |
|--|------------------|--------------|------------------|-------------------|-------------------|------------------|-------------------|
| Programme PIP | | | | | | | |
| INVESTISSEMENT : | 1 621 154 | 7 969 | 2 196 557 | 56 050 299 | 53 470 888 | 2 328 055 | 217 684,50 |
| Construction/réhabilitation bâtiments et équipement de la CENI | | 7 969 | 2 196 557 | 8 482 695 | 2 555 684 | 0 | 0 |
| Gestion des opérations électorales | 1 621 154 | 0 | 0 | 47 567 604 | 50 915 204 | 2 328 055 | 217 684,50 |



Graph n° 22 : Exécution des budgets d'investissement de 2015 à 2020 sur ressources propres internes

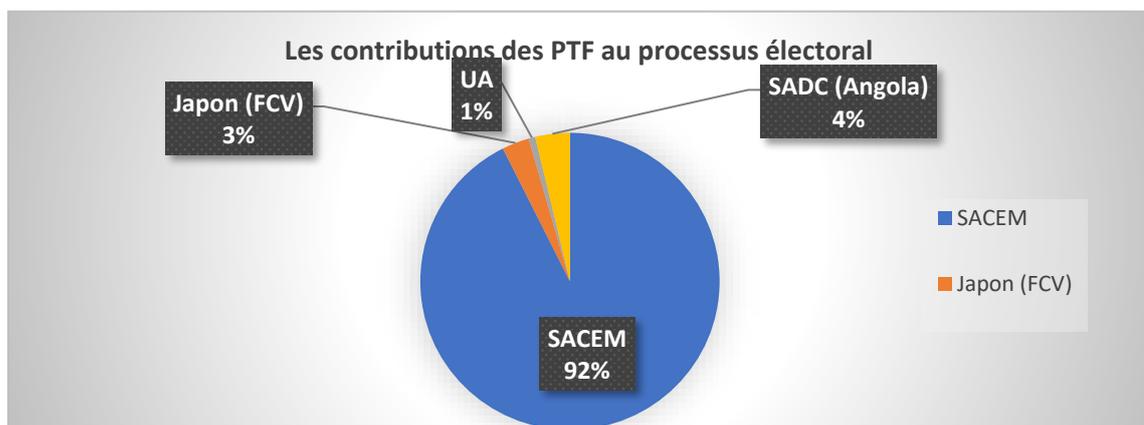
5.2.2 Sur ressources externes

Durant le mandat, près de 47,37 milliards Ariary de ressources financières externes, correspondant à l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au processus électoral de 2018-2019 ont été mobilisés. Elles étaient constituées par :

- les contributions de divers bailleurs au financement du Projet SACEM
- la prise en charge directe d'activités électorales par la représentation de l'Union Africaine à Madagascar
- la subvention de la SADC allouée à la CENI pour les opérations électorales
- les crédits budgétaires d'investissement (PIP) financés sur FCV japonais.

Tableau n° 12 : Exécution du budget électoral sur RPI par nature de dépenses (en milliers d'ariary)

| NATURE DES DEPENSES | ELECTIONS | | | | | | OBSERVATION |
|---|----------------------|--|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|--|
| | SENATORIALES 2015 | PRESIDENTIELLES (1 ^{er} et 2 ^{es}) 2018 | LEGISLATIVES 2019 | COMMUNALES 2019 | SENATORIALES 2020 | TOTAL | |
| Indemnités des intervenants | 328 200,00 | 15 262 628,00 | 8 225 372,00 | 11 026 737,00 | 746 855,00 | 35 589 792,00 | Indemnités des acteurs au processus électoral : personnel de la CENI et de ses membres des OVEC, SRMV, bureaux électoraux, comptables du trésor public, etc. |
| Loyer, eau, électricité, téléphone, redevance | | 458 558,00 | 187 019,00 | 0 | 42 557,00 | 688 134,00 | Location de hangar, abonnement internet haut débit et achat de crédit téléphonique |
| Achat de biens et services : imprimés, fournitures, consommables et services divers | 336 249,18 | 12 891 981,00 | 10 884 694,00 | 7 494 814,00 | 261 860,00 | 31 869 598,18 | Imprimés électoraux, fournitures de bureau, consommables informatiques et prestations de services |
| Immobilisations : acquisition de matériel et outillages | 238 611,59 | 7 802 438,00 | 444 689,00 | 397 377,00 | | 8 883 115,59 | Matériels informatique, mobiliers de bureau et matériel technique |
| Immobilisations : construction et réhabilitation de bâtiments | | 680 258,00 | 475 867,00 | 0 | | 1 156 125,00 | Construction et réhabilitation de bâtiments administratifs : bureaux, magasins de stockage, ... |
| Transports et déplacements | 551 378,5 | 12 636 572,00 | 3 632 178,60 | 5 914 594,00 | 789 328,00 | 23 524 051,10 | Frais de déploiement des matériels électoraux, de collecte des résultats, frais de déplacement de missionnaires (transport et indemnité de mission) |
| Entretien et réparation | | 362 423,00 | 439 984,00 | 39 035,00 | | 841 442,00 | Frais d'entretien de véhicules, de matériel informatique et de bureau de la CENI et de ses démembrés |
| Formation des intervenants | 166 715,00 | 5 936 340,00 | 3 023 240,00 | | 1 980,00 | 9 128 275,00 | Indemnités des formateurs et des participants aux formations du Siège jusqu'aux membres de bureau électoral |
| TOTAL | 1 821 164,27 | 68 031 193,00 | 27 313 043,80 | 24 872 657,00 | 1 842 680,00 | 111 600 533,07 | |



Graphique n° 23 : Contributions des PTF au processus électoral

5.2.2.1 Financement du PNUD en 2016 des activités pré-électorales



Outre les dépenses énumérées, dans son plan de travail annuel de 2016, la CENI a bénéficié d'un appui du PNUD pour un montant estimatif de 650.000 USD, soit près de 2.086.357.000 MGA (au taux de 1 USD = 3.209,78 MGA), pour la révision du cadre légal des élections, l'élaboration des documents de stratégie sur l'éducation électorale, la sensibilisation et la communication, la migration du fichier électoral sous ORACLE ainsi que pour les

activités de sensibilisation dans le cadre de la RALE 2016-2017.

Géré directement par le PNUD, ce financement était inscrit dans le cadre du Projet dit d'appui aux activités pré-électorales et aux acteurs politiques

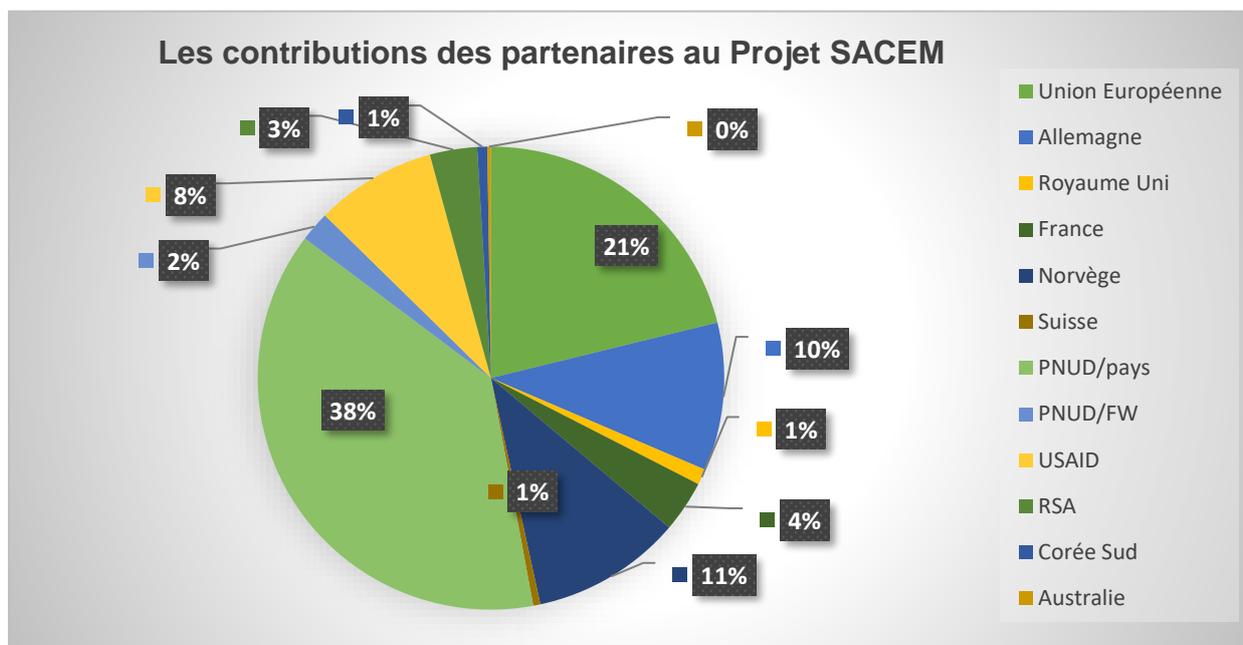
5.2.2.2 Financement du Projet SACEM



Démarré en 2017, le Projet SACEM est financé par les ressources propres du PNUD ainsi que par les contributions des autres partenaires internationaux suivant un mécanisme dit du fonds commun.

Tableau n° 13 : Evolution des contributions des partenaires au Projet SACEM

| Donateurs | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | TOTAL |
|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|
| Union Européenne | | 2 729 885 | 222 563 | 73 774 | 3 026 222 |
| Allemagne | | 923 660 | 556 174 | | 1 479 834 |
| Royaume Uni | | 156 250 | | | 156 250 |
| France | 348 432 | 98 864 | 66 667 | | 513 963 |
| Norvège | 237 192 | 686 251 | 570 303 | | 1 493 746 |
| Suisse | 59 242 | 11 561 | | | 70 803 |
| PNUD/pays | 1 057 321 | 2 940 324 | 1 438 319 | 32 526 | 5 468 490 |
| PNUD/FW | | | 300 000 | | 300 000 |
| USAID | | 1 199 439 | | | 1 199 439 |
| RSA | | | 469 006 | | 469 006 |
| Corée Sud | | 99 786 | | | 99 786 |
| Australie | | 35 597 | | | 35 597 |
| TOTAL | 1 702 187 | 8 881 617 | 3 623 032 | 106 300 | 14 313 136 |



Graphie n° 24 : Les contributions des partenaires au Projet SACEM

Il consiste à mettre ensemble, dans un « basket fund », les contributions financières des partenaires, lesquels donnent mandat au PNUD pour coordonner l'assistance électorale.

Le fonds commun est géré par une Unité de gestion du Projet qui fonctionne sous la houlette d'un Comité de pilotage incluant le Gouvernement (représenté par le MEF et le MID), la CENI, le PNUD et l'ensemble des partenaires extérieurs. Ce mécanisme a l'avantage de garantir une meilleure coordination des financements et de réduire les risques de duplication des appuis.

Si le PRODOC initial (2017) prévoyait un budget estimé à 12.834.865 USD pour couvrir les activités électorales de 2017-2019, sur décision du Comité de pilotage, deux réaménagements ont été opérés : le premier, en juin 2018, a porté le montant du budget à 14.576.086 USD afin de couvrir les

besoins complémentaires des législatives et le second, en juillet 2019, sans coût additionnel, en vue de l'accompagnement de la CENI pour les élections communales de 2019, les activités postélectorales et la clôture du Projet en 2020.

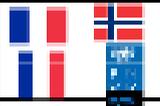
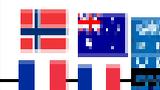
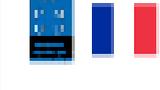
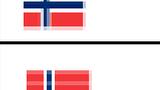
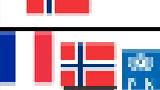
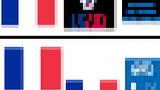
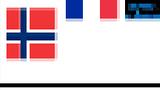
Au total, le montant des contributions des divers bailleurs et partenaires dans le cadre du projet SACEM s'est élevé à 14.313.136 USD, soit près de 43,87 milliards Ariary, à titre d'appui à l'ensemble du processus électoral de 2017-2019.

Les sources de financement du SACEM sont indiquées dans le tableau qui suit

Quant aux dépenses réalisées, d'un montant total de 14.115.893 USD, elles se répartissent sur les cinq composantes du Projet et suivant les activités telles que montrées dans le tableau ci-après

Tableau n° 14 : Détails de l'exécution financière par composante et activités 2017-2020 (en USD)

| Produits | Activités | Dépenses 2017 | Dépenses 2018 | Dépenses 2019 | Engagements 2019 (1) | Total exécution (2) | Source |
|---|---|---------------|----------------|----------------|----------------------|---------------------|----------------|
| Sous-produit 1 Appui à la mise à jour et à la fiabilisation du fichier électoral | Activités 1.1. Mise en œuvre des activités d'appoints pour accompagner la CENI dans la Révision annuelle de la liste électorale (RALE) 2017-2018 & 2018-2019 | 158 563 | | 21 701 | | 180 264 | |
| | Activités 1.2. Renforcement des outils et équipements techniques du CNTDI et des CID existants | 208 734 | 107 268 | | | 316 002 | |
| | Activités 1.3. Impression des documents pour l'élection présidentielle et les élections législatives | | 241 151 | | | 241 151 | |
| | Activités 1.4. Mise à disposition de l'expertise technique | | | | | 0 | |
| | Activités 1.5. Présentation du fichier électoral | 61 489 | 1 296 | | | 62 785 | |
| | Activités 1.6. RALE et Guichet Unique | | 4 850 | | | 4 850 | |
| | Activités 1.7. Cartographie et monographie électorales | | 132 620 | 6 845 | | 139 465 | |
| | TOTAL SOUS-PRODUIT 1 | | 428 786 | 487 185 | 28 546 | 0 | 944 517 |
| Sous-produit 2 Renforcement de la gouvernance et du cadre légal | Activité 2.1. Vulgarisation du cadre légal réaménagé en vue des élections législatives, communales et municipales | 11 993 | 114 641 | 47 711 | | 174 345 | |
| | Activité 2.2. Edition des textes, des manuels et outils divers pour les cadres de concertation | | 2 377 | | | 2 377 | |
| | Activité 2.3. Mise à disposition d'experts/consultants | 40 395 | 142 197 | 53 071 | 10 941 | 246 604 | |
| | Activité 2.4. Renforcement des capacités des Juges des Tribunaux administratifs (TA) et du conseil d'Etat sur le contentieux des résultats des élections communales | | | 59 146 | 2 186 | 61 332 | |
| | Activité 2.5. Suivi du contentieux des élections communales et municipales et du cadre de concertation CENI-TA-HCC | | | | 3 326 | 3 326 | |
| | TOTAL SOUS-PRODUIT 2 | | 52 388 | 259 215 | 159 928 | 16 453 | 487 984 |

| | | | | | | | |
|---|--|----------------|------------------|------------------|----------------|------------------|---|
| Sous-produit 3 Communication Institutionnelle, Education civique et Electorale | Activité 3.1. Appui à l'éducation civique et sensibilisation électorale | 298 253 | 372 577 | 122 517 | 31 139 | 824 486 |  |
| | Activité 3.2. Appui à la communication institutionnelle de la GENI et de la HCC | 1 202 | 186 694 | 79 588 | 34 349 | 301 833 |  |
| | Activité 3.3. Mise à disposition d'Experts/Consultants Sensibilisation, Education civique et électorale | 6 607 | 53 726 | 33 224 | | 93 557 |  |
| | TOTAL SOUS-PRODUIT 3 | 306 062 | 612 997 | 235 329 | 65 488 | 1 219 876 | |
| Sous-produit 4: Appui aux opérations préélectorales, électorales et postélectorales | Activité 4.1. Appui à l'amélioration du système de transmission des données | | 935 111 | 315 241 | 1 641 | 1 251 993 |  |
| | Activité 4.2. Appui à la formation et au renforcement des capacités du personnel de la GENI pour la bonne gestion des opérations électorales | 121 822 | 841 968 | 574 519 | 2 070 | 1 540 379 |  |
| | Activité 4.3. Traitement de l'équipe logistique du projet | | 320 828 | 318 809 | 5 900 | 645 537 |  |
| | Activité 4.4. Acquisition et déploiement du matériel électoral sensible pour Election présidentielle à deux tours | | 2 070 802 | 73 474 | | 2 144 276 |  |
| | Activité 4.5. Acquisition et déploiement du matériel électoral sensible pour Elections législatives | | | 1 036 312 | 13 149 | 1 049 461 |  |
| | Activité 4.6. Appui au déploiement du matériel électoral sensible pour les élections législatives | | 343 646 | 464 946 | | 808 592 |  |
| | Activité 4.7. Appui à la HCC | | 69 124 | 7 103 | | 76 227 |  |
| | Activité 4.8. Appui à la GENI pour l'entretien et l'animation des cadres de concertation | 4 100 | 179 | 10 019 | | 14 298 |  |
| | Activité 4.9. Appui aux activités post-scrutin et pérennisation des acquis | | | 8 571 | 215 924 | 224 495 |  |
| | Activité 4.10. Acquisition et déploiement du matériel électoral sensible pour élections communales et municipales | | | 711 925 | 4 986 | 716 911 |  |
| | Activité 4.11. Mise en place du dispositif d'appoint (Smartphones) dans le cadre d'un partenariat GENI avec le KMF/CNDE pour les élections communales et municipales | | | 14 512 | 6 782 | 21 294 |  |
| | Activité 4.12. Opération pilote Fibre optique | | | | 4 268 | 4 268 |  |
| | TOTAL SOUS-PRODUIT 4 | 125 922 | 4 581 658 | 3 535 431 | 254 720 | 8 497 731 | |

| | | | | | | | |
|--|---|----------------|------------------|----------------|----------------|-------------------|--|
| Sous-produit 5 La gestion du programme d'assistance technique électorale est effective | 5.1 Activité. Renforcement des capacités de la CENI | 60 421 | 410 992 | 417 442 | 143 600 | 1 032 455 | |
| | 5.2 Activité. Coordination du programme | | 25 572 | 13 297 | 1 000 | 39 869 | |
| | 5.3 Activité. Bons offices et appui à l'UGP | 2 054 | 25 025 | 8 246 | | 35 325 | |
| | 5.4 Activité. Gestion du programme | 43 157 | 813 150 | 517 998 | 183 248 | 1 557 553 | |
| | Actif immobilisé non-déprécié (Valeur nette comptable au 31 décembre 2019) ^(*) | | | | 300 583 | 300 583 | |
| | TOTAL SOUS-PRODUIT 5 | 105 632 | 1 274 739 | 956 983 | 628 431 | 2 965 785 | |
| TOTAL | | | | | | 14 115 888 | |

(*) : La valeur d'acquisition cumulée de l'actif immobilisé est de 355 067 USD.

(1) à liquider en 2020 et Budget 2020 en cours d'exécution

(2) cumulative + budget en cours d'exécution

5.2.2.3 Appui de l'Union Africaine



Un appui financier de la représentation de l'Union Africaine à Madagascar, de l'ordre de 340 millions Ariary, a permis la réalisation d'activités de communication, de formation et de sensibilisation dans le cadre de l'élection présidentielle de 2018.

destinée notamment au transport par hélicoptère de la collecte des résultats lors de l'élection présidentielle de 2018.

En raison du versement tardif des fonds, l'intégralité de la ressource obtenue n'a pu être utilisée pour sa destination initiale. Ainsi, le reliquat du fonds reçu a permis un rééquipement de la CENI et de ses démembrements en matériel informatique (en particulier la dotation d'imprimantes des CID lors des élections législatives et communales de 2019), en mobiliers de bureau et en motocyclettes.

5.2.2.4 Subvention de la SADC



Une subvention de l'ordre de 1,85 milliards Ariary provenant du Gouvernement angolais, au titre de l'appui de la SADC à la réalisation des élections, a été allouée à la CENI. Elle était

L'utilisation de la subvention reçue de la SADC est retracée dans le tableau ci-joint : Utilisation de la subvention reçue de la SADC ci-dessus.

Tableau n° 15 : Utilisation de la subvention reçue de la SADC

| ANNEE | 2018 | 2019 | 2021 | Total |
|---|----------------------|-------------------|--------------------|----------------------|
| Nature des dépenses | | | | |
| - Transport : affrètement d'hélicoptère | 1.162.879.200 | | | 1.162.879.200 |
| - Matériel informatique | | 41.040.000 | 297.960.000 | 339.000.000 |
| - Matériel et mobilier de bureau | | | 302.580.000 | 302.580.000 |
| - Matériel roulant (mozos cross) | | | 38.700.000 | 38.700.000 |
| TOTAL ... | 1.162.879.200 | 41.040.000 | 639.240.000 | 1.843.159.200 |

5.2.2.5 Fonds de contrevalet japonais



L'appui du Gouvernement japonais au processus électoral était constitué par les inscriptions budgétaires, au profit de la CENI, de lignes de crédit pour l'acquisition d'équipements, financées sur FCV japonais pour un montant total de 1,39 milliard Ariary dans le cadre des programmes d'investissement public dans les lois de finances de 2018 et 2019.

Exécution financière et prévisions budgétaires sur FCV Japon

Inscrits dans la LFI de 2018, les 1,395 milliards prévus pour l'équipement de la CENI n'ont pas été autorisés à être engagés intégralement sur l'exercice. Ainsi, les achats ont été répartis sur 2018 et 2019. Le solde non utilisé en 2018 de 0.475 milliard a été reporté dans la LFI de 2019 et exécuté durant cet exercice

Tableau n° 16 : Exécution financière et prévisions budgétaires sur FCV Japon : (en millier Ariary)

| LIBELLES | 2018-2019 | 2018 | 2019 | TOTAL | |
|-----------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| | PREVISION | DEPENSES | DEPENSES | PREVISION | DEPENSES |
| Matériel informatique | 1 311 000 | 838 325 | 487 160 | 1 311 000 | 1 305 485 |
| Matériel roulant | 84 000 | 81 900 | | 84 000 | 81 900 |
| Total | 1 395 000 | 920 225 | 467 160 | 1 395 000 | 1 387 385 |

6 ANALYSE DES RESSOURCES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

L'analyse des ressources et des moyens mis en œuvre pour la réalisation des activités de la CENI est effectuée sur deux points :

- le mode de fonctionnement de la CENI lié à son statut et à la réglementation à laquelle elle est soumise ;
- l'opérationnalité de la CENI et de ses démembrements eu égard au niveau des moyens : financier, matériel et infrastructurel, mis à sa disposition.

6.1 ANALYSE DES REGLES ET DES PROCEDURES EN VIGUEUR PAR RAPPORT AU STATUT DE LA CENI

Ce point consiste à analyser les problèmes liés aux modalités de fonctionnement de la CENI. En effet, il s'agit d'analyser les règles et procédures en vigueur par rapport à son statut.

6.1.1 Statut de la CENI et gestion financière

Suivant les dispositions de l'article 5 de la Constitution, la CENI est une structure indépendante dont les modalités de fonctionnement sont organisées par une loi. Le statut de la structure indépendante prête à confusion. Elle ne figure ni parmi les Institutions de la République objet de l'article 40 de la Constitution, ni parmi les départements ministériels et leurs organismes rattachés, et elle n'est pas non plus sous le régime de la Loi n°98-031 du 20 janvier 1998 portant définition des établissements publics et des règles concernant la création de catégorie d'établissements publics.

Les dispositions de la Loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 la définissent comme étant une structure dotée d'une personnalité juridique jouissant de l'autonomie administrative et financière. Son statut sui generis consacrée par la Loi suscitée fait de la CENI un organisme unique en son genre.

Cependant, l'application des règles et des principes de la comptabilité publique dans son fonctionnement, tel que prévu par les articles 110 et 111 de la Loi n°2015-020, entraîne des interprétations et des assimilations, parfois contradictoires, et qui ne sont pas toujours compatibles avec son statut. La pratique de la gestion budgétaire et comptable de la CENI depuis 2017 en fait une structure bâtarde plus proche d'un

organe de l'Etat que d'une structure autonome et indépendante.

6.1.2 Inscription d'une ligne budgétaire propre à la CENI dans la loi de finances

L'application de l'article 106 de la Loi n°2015-020, du 19 Octobre 2015 qui dispose que « La loi de finances prévoit annuellement une ligne budgétaire propre pour le fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante et le cas échéant, des crédits spécifiques pour l'organisation des opérations électorales », a l'avantage de donner la visibilité tant demandée, indispensable pour une meilleure gestion des ressources et pour le pilotage des activités de la CENI. Néanmoins, elle soulève plusieurs contraintes, corollaires du problème évoqué ci-dessus, et qui se résument par la confusion de la CENI avec une Institution de l'Etat, ou avec un département ministériel du Gouvernement qui, dans son fonctionnement, déroge à la législation et à la réglementation applicable.

Ainsi, en contradiction avec les dispositions de l'article 111 de la Loi n°2015-020, pour les budgets de fonctionnement et d'organisation des élections, inscrites dans le Budget général de l'Etat, qui sont exécutables suivant les mêmes règles et les mêmes procédures que pour les Institutions et départements ministériels, la comptabilité de la CENI est tenue par le Payeur général d'Antananarivo et non par un comptable public mis à sa disposition par le Ministère en charge des finances.

Il en est de même, dans sa gestion et dans l'exécution de ses opérations budgétaires, pour la prise de la plupart des actes en matière budgétaire et financière qui sont formalisés par des arrêtés ministériels ou interministériels (nomination des acteurs budgétaires, aménagement du budget, création de régie, etc.) que la CENI n'a pas la qualité de prendre. Ces difficultés ont été surmontées dans certains cas. D'une part, en suppléant les actes à prendre par la CENI par des arrêtés du MEF. Et d'autre part, dans d'autres cas, en acceptant les décisions de la CENI, faute de disposition adéquate et conforme à la réglementation en vigueur

6.1.3 Difficultés d'ordre procédural

Les difficultés liées aux procédures concernent surtout les démembrements de la CENI. Elles sont notamment source de non-exécution de leur budget de fonctionnement annuel et constituent parfois un facteur de lourdeur pour les dépenses électorales.

- Non maîtrise des règles et des procédures de la comptabilité publique

Malgré les années de pratique et les formations dispensées aussi bien par les responsables centraux de la CENI qu'à l'occasion des regroupements annuels des Services déconcentrés du Ministère de l'Economie et des Finances, force est de constater que les procédures et les règles de la comptabilité publique comportent des difficultés que de nombreux responsables des démembrements territoriaux de la CENI méconnaissent. Les instructions variables et parfois contradictoires données par les agents des Postes comptables du Trésor public ainsi que les rejets distillés par à coup sont autant de facteurs aggravant cette non-maîtrise des règles et procédures et qui sont source de découragement des acteurs locaux de la CENI.

Des cas de non-exécution de budget pour des raisons de procédure (méconnaissance, découragement des responsables face à la difficulté ressentie) sont recensés à chaque exercice. Le taux d'engagement des crédits alloués aux commissions locales pour leur fonctionnement a été ainsi de 78% en 2019 et de 85% en 2020.

- Problématique de la passation des marchés

La passation des marchés constitue aussi une pierre d'achoppement pour les démembrements territoriaux de la CENI en raison de la difficulté ressentie en matière de procédures. De plus, lorsque les responsables des Commissions régionales des marchés, les Services du Contrôle financier ou du Trésor public ne sont pas coopératifs, et n'encadrent pas les PRMP et les ordonnateurs encore hésitants desdites commissions, les procédures deviennent de véritables facteurs de blocage pour l'engagement des dépenses.

En outre, l'absence de prestataire et de fournisseur dans les districts éloignés oblige les responsables de la CENI à se déplacer vers le chef-lieu de région, lieu d'implantation des PRMP. L'éloignement, associé à la modicité de leur budget, sont des difficultés supplémentaires génératrices de frais et de temps perdu. Une situation qui favorise des pratiques non réglementaires telles que le paiement

en numéraire du gestionnaire au lieu et à la place de l'exécution du service.

- Lourdeur des procédures de mise à disposition des moyens financiers et budgétaires aux démembrements de la CENI

La mise à disposition des moyens budgétaires au profit des démembrements de la CENI, pour le règlement des indemnités de la RALE comme pour les dépenses des élections, par les délégations de crédit, est lourde et lente à l'exécution.

Cependant, pour les dépenses d'élections, les responsables centraux du Ministère de l'Economie et des Finances, en particulier les agents de la Direction générale du Trésor, ont fait montre de gros efforts dans leur appui et leur disponibilité pour solutionner les problèmes et accélérer dans la mesure du possible les procédures. Ces efforts méritent d'être spécialement soulignés.

- Autres facteurs de lenteur voire de blocage

Le manque d'intégrité de certains responsables locaux, tant du côté de la CENI que du côté des responsables des Services déconcentrés du MEF qui sont leurs interlocuteurs, est également un des motifs décourageants évoqués par les PRMP, les ordonnateurs et gestionnaires d'activités de la CENI. Y sont inclus les dessous de table pour accélérer les dossiers mais surtout les prétendus frais de déplacement de certains billeteurs qui sont déduits des indemnités des intervenants dans les contrées éloignées.

Enfin, deux difficultés majeures liées, sont relatives à l'éloignement du chef-lieu de région, lieu d'enregistrement des opérations budgétaires de dépenses dans le SIIGFP et à l'insuffisance de leur crédit de mission car les démarches à faire les obligent à payer de leur poche les frais conséquents à ces déplacements. C'est le cas notamment des CED de la région du Melaky qui, sur plusieurs exercices, ont renoncé à l'utilisation de leurs crédits de fonctionnement.

6.1.4 Inadéquation de la réglementation aux contraintes opérationnelles et aux réalités de terrain

- Utilisation de carte de carburant

L'application des règles et principes de la comptabilité publique oblige la CENI et ses démembrements à l'utilisation de la carte de carburant du Trésor public. Même si le système a connu beaucoup d'évolutions positives depuis sa

mise en place, force a été de constater que certaines localités sont dépourvues de station-service, ou dans certains cas encore existant où la gérance de ces fournisseurs de carburant refuse ce mode de paiement, le problème demeure.

➤ Justificatifs de dépenses non conformes aux règles

La loi demande à la CENI et à ses démembrements, utilisateurs de fonds publics, la production des justificatifs de dépense prescrits par la nomenclature des pièces justificatives de la comptabilité publique.

Le fait est cependant que, dans plusieurs cas, la réalité de terrain et le vécu opérationnel ne permettent pas de satisfaire cette exigence. C'est le cas dans le paiement de dépenses de transport et de location souvent incontournables dans l'organisation des élections. La location de moto, de vedette ou autres modes de transport auprès de prestataires ne disposant ni de facture ni de pièce règlementaire pour exercer l'activité est fréquente. Le recours à un prestataire « intermédiaire », en règle, établi généralement dans les grandes localités environnantes (chefs-lieux de région) a pour effet de multiplier le coût final du service.

Au total, sur cet aspect de l'application de la réglementation financière et comptable en vigueur, la nécessité de la concrétisation des propositions de la Commission consultative de réflexion et de proposition sur l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral malagasy préconisant, en 2017 est plus que jamais d'actualité. Et ce compte tenu du fait que le renforcement des garanties d'indépendance financière de la CENI dans le cadre d'une nouvelle législation visant ses ressources, son autonomie de gestion budgétaire, ses règles de gestion financières qui seraient cohérentes avec sa qualité de structure indépendante est restée sans suite jusqu'à ce jour,.

6.2 OPERATIONNALITE DANS LA GESTION DU PROCESSUS ELECTORAL

L'opérationnalité de la CENI et de ses démembrements dans la gestion du processus électoral est appréciée au regard des moyens mis à sa disposition pour la réalisation de ses activités.

6.2.1 Ressources financières insuffisantes

➤ Programmation et adaptation des moyens aux missions

Depuis 2017, le processus de négociation budgétaire a franchi un grand pas à travers la mise en place d'un cadre des dépenses à moyen terme pour le Budget de l'Etat et de la démarche de programmation pluriannuelle. Cela permet d'avoir une plus grande visibilité concernant l'intention de financement du Gouvernement. Néanmoins, la démarche et surtout le processus de décision et de détermination devraient être plus concertés car, malgré tout, les moyens budgétaires envisagés ne sont pas adaptés aux missions de la CENI.

➤ Insuffisance des moyens budgétaires alloués

L'insuffisance de l'enveloppe budgétaire allouée à la CENI est maintenant un fait récurrent. La diminution constante des enveloppes budgétaires en matière de « Biens et services » vécue depuis 2019 a accentué le gap et n'a fait qu'aggraver la situation déjà déficitaire.

La modicité des allocations de crédits pour le fonctionnement des démembrements de la CENI, aggravée par l'éloignement des chefs-lieux de Région, lieu d'implantation des structures requises du MEF (Contrôle Financier, Commission Régionale des Marchés, Trésor public, Garage administratif, etc.) pour l'exécution du Budget de l'Etat, expliquant parfois leur non utilisation et l'impossibilité de combler les postes de personnel technique au sein des secrétariats permanents de ces démembrements pour des raisons budgétaires, en est une des illustrations.

Des difficultés particulières sont aussi ressenties en matière de dépenses, suite à la limitation imposée par le Gouvernement dans la programmation budgétaire. En effet, en matière de dépenses de carburant et d'internet, les nécessités de mobilité et l'usage devenu impératif de connexion sont devenus incontournables. La conséquence est que les allocations consacrées à ces charges cruciales qui font fonctionner les activités au niveau du Siège et des démembrements ne suffisent pas à assurer le quotidien de la Commission.

De même, pour le cas du programme « sensibilisation, éducation civique électorale et communication », malgré l'importance et le rôle qu'il joue dans l'organisation des élections, il a été constaté que d'une manière générale, les activités relatives à ce volet, généralement très onéreuses, n'ont pas toujours l'importance voulue dans le budget électoral sur financement de l'Etat malagasy alors que dans tous les rapports et constats des acteurs des organisations politiques, de la société civile, et même des électeurs, la pérennisation et la mise en œuvre des activités de sensibilisation et d'information tout au long du processus sont fortement revendiquées.

Enfin, en matière d'investissement, le renouvellement et le renforcement progressif du parc de mobiliers et d'équipements de bureau ainsi que la construction et la réhabilitation de bureaux des démembrements de la CENI sont devenus une nécessité quasi permanente compte tenu de l'étendue des besoins. Ces programmes ont cependant été interrompus en 2020 et 2021.

6.2.2 Ressources humaines et démembrements territoriaux de la CENI

- Personnel des secrétariats permanents et des CEC : manque de personnel de l'Etat et insuffisance de budget

Les secrétaires permanents provinciaux, les secrétaires permanents régionaux et les chefs d'Antenne de District sont, selon les termes des articles 94, 97 et 100 de la loi n°2015-020, des fonctionnaires du cadre A ou B de la Fonction publique.

Les difficultés rencontrées dans ce domaine sont de plusieurs ordres : le manque d'agent qualifié sur place pour intégrer les structures territoriales de la CENI, les affectations imprévisibles des agents par les Ministères employeurs source et surtout l'indisponibilité à temps plein du personnel proposé et désigné.

En effet, l'agent qui exerce parallèlement d'autres charges au niveau des Services déconcentrés de l'Etat, notamment du Ministère chargé de l'Intérieur, a des difficultés pour assumer pleinement les fonctions de l'administration électorale et, dans certains cas, l'absence d'autonomie vis-à-vis de la

hiérarchie fonctionnelle d'origine de ces agents n'est pas favorable à l'exercice d'attribution au sein de la structure locale de la CENI.

A titre d'exemple, le Chef d'antenne de District étant le plus souvent l'un des adjoints du Chef de District, des cas de pression pour le paiement d'une dépense non prévue dans le budget de la CED ont ainsi été dénoncés. De telles situations mettent en exergue une dépendance gênante vis-à-vis de l'Administration pour certain personnel technique.

Enfin, le manque de ressource budgétaire pour la nomination d'agent technique au sein des SPP, SPR et antennes de District fait que les responsabilités sont cumulées par une seule et même personne. En période électorale, une telle situation est nuisible au bon déroulement des activités et à l'opérationnalité requise des démembrements de la CENI.

- Non permanence des démembrements territoriaux de la CENI et réalisation des activités

L'article 54 de la Loi n°2015-025 dispose que « Les démembrements territoriaux de la CENI sont des structures non permanentes ». Les membres des CEP, CER et CED sont donc des « sessionnaires » appelés en fonction des activités. Depuis 2017, année pré-électorale, il s'est avéré que pour l'efficacité des actions de ces démembrements et les responsabilités qu'ils assument pour le fonctionnement de la Commission locale, en particulier pour la gestion des crédits budgétaires et des matériels dont ils sont ordonnateurs et gestionnaire d'activités (GAC), ces responsables territoriaux sont sollicités pratiquement de manière permanente; ce qui soulève un problème d'indemnisation et donc de budget (insuffisance) pouvant être néfaste à l'atteinte des objectifs de l'ensemble de la CENI.

6.2.3 Problèmes d'infrastructures de la CENI et de ses démembrements territoriaux

Les locaux mis à la disposition de la CENI et de ses démembrements territoriaux par l'Administration sont généralement inappropriés eu égard à l'organisation et à la logistique que requiert sa mission. Ils sont inadaptés aussi bien en termes

d'aménagement et d'agencement que pour leur exigüité.

La CENI qui a son Siège dans une partie des installations de l'ININFRA à Alarobia a du mal à loger ses bureaux et à fonctionner correctement. En effet, les dispositions et les aménagements des locaux, prévus pour des formations dans les domaines de l'infrastructure et des travaux publics, ne sont pas réellement appropriés en raison de l'exigüité des lieux et de l'insuffisance de local de bureau, de magasin et de lieu de stockage, de l'inexistence d'espace de conditionnement des matériels... pourtant indispensable à un organe en charge d'une aussi importante et vaste organisation que celle des élections.

A relever, en particulier, la grande difficulté vécue par la CENI lors des dernières élections de l'année 2019 pour trouver des hangars, nécessairement spacieux, de conditionnement des matériels électoraux à louer pour une courte durée qui aurait pu perturber, voire bloquer, la préparation des scrutins sans l'intervention du Ministère de l'Economie et des Finances pour la location d'un entrepôt de la Société Nationale de Participation à Tanjombato et du Ministère de la Défense Nationale pour la mise à disposition de locaux du 1^{er} Régiment des Forces d'Intervention à Ivato.

La conservation des archives des élections est également un problème devenu récurrent. Après chaque scrutin, les bulletins de vote utilisés, les listes électorales émargées ainsi que les procès-verbaux émanant des près de 26.000 bureaux de vote de tout Madagascar sont remontés et stockés

à la CENI. La CENI, confrontée au manque de local, est dans l'incapacité de les préserver de manière correcte.

Les démembrements territoriaux de la CENI ne sont pas mieux lotis. Abrisés par les Services déconcentrés de l'Etat ou les Collectivités locales pour la plupart, les CEP, les CER et les CED travaillent dans la majorité des cas dans des conditions difficiles : locaux inadaptés, étroits et en mauvais état, manque de mobiliers, inexistence de local de stockage des matériels et fournitures électoraux, insécurité des lieux, etc. En outre, la cohabitation avec les services publics propriétaires des lieux est parfois source de divers problèmes préjudiciables à l'indépendance de la Commission.

Par ailleurs, les accords rarement définitifs de mise à disposition des locaux et la réticence des responsables territoriaux à délivrer un document officiel pour l'octroi des bureaux occupés mettent les Commissions électorales locales dans une situation encore plus précaire. En effet, elles ne sont pas à l'abri d'une reprise intempestive des locaux qui leur ont été accordés notamment à l'occasion des changements de responsables administratifs ou pour toute autre raison plus ou moins justifiée.

Les rapports successifs de la CENI n'ont eu de cesse de réitérer qu'étant des structures pérennes il serait également opportun d'envisager une indépendance de son Siège et de ses démembrements en matière d'infrastructures de travail et de locaux de bureau.

7 SYNTHÈSE DE TOUTES LES RECOMMANDATIONS

En application des dispositions de l'article 61 de la loi n°2015-020, une synthèse de toutes les recommandations a été transmise aux Institutions, autorités et entités : Présidence de la République, Gouvernement, Parlement, Partenaires. Ces recommandations sont réparties en dix thématiques et coïncident avec les principales opérations du processus électoral.

Les domaines sur lesquels ces recommandations ont été retenues signifient, soit l'existence des vides juridiques, soit la nécessité des améliorations, soit enfin la persistance des difficultés et des problèmes. Les difficultés persistantes malgré les mesures déjà prises par la CENI et le Gouvernement peuvent être groupées en quatre lots :

1°- Le **Système financier** applicable peut porter atteinte ou fait douter aux acteurs de l'indépendance de la CENI.

2°- Le **cadre légal** régissant le processus reste lacunaire et nécessite encore des améliorations.

3°- Le **système de traitement et d'établissement de la liste électorale** non performant (système alphanumérique, inscription volontaire, gel de la liste) a des impacts négatifs sur sa qualité, son exhaustivité et son exactitude.

4°- L'éducation **civique électorale, la sensibilisation et la communication** sont insuffisantes pour que les acteurs et surtout les électeurs se mobilisent de façon responsable : inscription volontaire sur la liste électorale, « Vote responsable³⁴ ».

Dans ce contexte, la Bureau Permanent de la CENI actuelle a formulé le souhait de transmettre au Bureau Permanent entrant des recommandations fortes pour le prochain cycle et plus précisément dans les quatre domaines ci-après :

- L'encadrement du processus électoral,
- Le fichier électoral,

- L'éducation, la sensibilisation et l'information électorale, et
- La gestion du budget électoral.

Ainsi, le Projet d'Appui au Développement et à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit à Madagascar (PADEM), financé par l'OIF et mis en œuvre par l'ECES, a facilité l'organisation d'un Atelier réunissant les membres de la CENI et son Staff afin d'approfondir les analyses sur ces questions. Cet atelier a permis de formuler des recommandations fortes pour le prochain cycle électoral et donc des outils stratégiques pour le nouveau Bureau Permanent.

La reprise des réflexions est conseillée, et ce, sur la base de ces recommandations avancées dans le document de synthèse déposé par la CENI aux différentes Institutions et acteurs principaux³⁵ :

Thématique 1 : La liste électorale et la carte d'électeur

- Amélioration de la gestion du mouvement migratoire de la population d'un Fokontany, des décès par la tenue régulière du Registre de recensement de la population ;
- Amélioration de la gestion de l'état civil et du système de délivrance de CNI ;
- Compte tenu de l'imminence de la refonte totale de la liste électorale en 2022 (Cf article 11 de la Loi Organique 2018 – 008 du 11 mai 2018), le basculement vers le système biométrique du Registre électoral national est à initier ;
- Réflexion pour la constitution de base de données unique pour l'état civil / CNI / registre électoral national, enregistrement systématique des nouveaux électeurs, détection systématique des inscriptions multiples, repérage en temps réel de la position géographique de l'électeur et de sa nouvelle résidence, ouverture permanente du registre ;
- Dotation d'antivirus et de nouveau matériel informatique au CNTDI et aux 119 CID, afin d'éviter les mauvaises surprises dues à

³⁴ « Mifidy fa tsy mandatsa-bato »

³⁵Cf. Document de synthèse des recommandations en Septembre 2020

l'encombrement des données infectées par les virus.

- Mise en place d'un intranet pour assurer des échanges en temps réel des informations entre la CENI et les Démembrements d'une part, et d'autre part permettre d'acheminer les directives et les différentes données électorales en temps réel.
- Dotation de crédits téléphoniques et de connexion internet pour les démembrements en fonction des activités programmées.
- Étude de faisabilité de mise en place de BV auprès des ambassades, des centres carcéraux et des hôpitaux ;
 - En cas de maintien de la liste alphanumérique :
 - Ouverture permanente de la liste électorale,
 - Renforcement de la supervision des opérations de collecte et de saisie des informations sur les électeurs,
 - Authentification et sécurisation des listes par les CED,
 - Suppression de la carte d'électeur,

Thématique 2 : Le calendrier électoral et la convocation des électeurs

- Sur la fixation du calendrier électoral :
- Extension du pouvoir de la CENI : pour les mandats arrivés à terme,
 - Maintien de la convocation des électeurs par Décret du Gouvernement,
 - Pouvoir du Gouvernement pour la détermination des dates des premiers scrutins, des référendums,
 - Détermination du calendrier avant la session budgétaire de l'année n-1 de la fin du mandat ;
- Sur le délai de convocation des électeurs : légiférer la bonne pratique pour étendre le délai à 120 jours avant le jour du scrutin ;
- Sur la tenue des élections durant la saison sèche : une préférence qui ne saurait devenir une obligation, notamment pour l'élection présidentielle et les élections suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale ;
- Réflexion inclusive à faire sur la tenue



Photo n° 56 : Rencontre avec les 36 candidats à l'élection présidentielle

- Autorisation légale pour le traitement continu des inscriptions multiples même après arrêlage définitif du registre le 15 mai jusqu'à son apurement,
- Appui à l'amélioration du logiciel de gestion du fichier électoral,
- Règlements de l'établissement de la liste des grands électeurs : CENI destinataire des jugements de constatation de vacance de poste, définition de la procédure, y compris les délais y afférents.

simultanée de l'élection présidentielle et les élections législatives :

Thématique 3 : La candidature et les conditions d'éligibilité

- Revue à la baisse du montant de la contribution;
- Revue à la baisse du seuil de remboursement de la contribution à 5 % ;

- Remboursement systématique de la contribution des candidatures rejetées et allègement des procédures ;
- Prorogation du délai imparti au dépôt de dossier de candidature ;
- Publication raisonnable des textes d'application ;
- Réorganisation de la délivrance de casier judiciaire : mise à jour et célérité de la délivrance ;
- Maintien du volet formation pour les OVEC ;
- Précision de la procédure pour le remplacement des candidats décédés après publication de la liste officielle des candidats : délai, organe de vérification des dossiers... ;
- Promotion de la participation de la femme (genre) : institution de quota ou utilisation de liste zébrée pour les scrutins de liste ;
- Reprise de la réflexion sur les candidatures indépendantes.

Thématique 4 : La campagne électorale

- Sur le financement de campagne :
 - Fixation d'un plafond pour le fonds de campagne,
 - Adoption d'acte réglementaire d'application des dispositions financières : modalité de tenue de compte, procédure de contrôle des comptes de campagne, fonctionnement CCFVP,
 - Renforcement de la collaboration de la CCFVP avec d'autres organismes, dotation de moyens adéquats et de ressources nécessaires,
 - Adoption de dispositions pénales en cas de manquement aux obligations ;
- Clarifier les cadres légaux sur les différentes périodes de la campagne :
 - Période 1 dite « période préliminaire de campagne » : 01 an avant le premier jour du mois d'élection jusqu'à la publication du Décret de convocation des électeurs,
 - Période 2 dite « campagne officielle » : de la publication de la liste officielle des candidats jusqu'à la veille du jour du silence avant élections ;
- Sur la réglementation des moyens de campagne et la neutralité de l'Administration :
 - Renforcement des dispositions sur : le contrôle des médias privés par l'ANRCM,
 - Elargissement du droit de saisine aux électeurs ayant participé au vote (ouverture de la procédure pénale à tous les électeurs, peines plus sévères pour les agents de l'Administration),
 - Reconduction des Codes de bonnes conduites

Thématique 5 : Le Bureau de vote et le Bureau électoral

- Sur les BV abrités dans les bâtiments appartenant à particulier : Renforcement de l'engagement du particulier dans la lettre d'autorisation de neutralité d'occupation ;
- Sur la modification de la liste et emplacement des BV :
 - Renforcement des mesures publicitaires : cartographie, ampliations des décisions,
 - Règlementation des déplacements des BV pour cas de force majeure après l'expiration des 48h, notamment, durant le jour J ;
- Sur le fonctionnement des BV :
 - Interdiction de nomination des BE même ceux qui désistent en tant que délégués de candidat,
 - Tenue de base de données BE/Délégués des candidats par la CED,
 - Instauration de sanction pour BE qui désistent 7 jours avant le scrutin,
 - Prévoir la nomination de suppléants des BE,
 - Mise en cohérence des articles 129 et 131 de la LO 2018-008 sur la lettre d'engagement des BE.

Thématique 6 : Les opérations électorales et le déroulement du scrutin

- Sur le bulletin unique :
- Clarification des dispositions de l'article 120 (numérotation BU) ;
- Sur la sincérité et le caractère personnel du vote :
 - prise de conscience et de responsabilité de tous les acteurs pour le respect des dispositions légales,
 - déchéance du droit civil et politique de l'électeur et/ou du candidat en cas de fraude, en sus des dispositions pénales ;
- Sur la logistique électorale et la sécurisation des opérations électorales :
 - respect du calendrier et chronogramme proposé par la CENI,
 - renforcement de la coordination des actions de l'Administration et de la CENI,
 - renforcement de la coordination de la sécurisation du processus,
 - dotation des moyens et ressources adéquats aux FDS.

Thématique 7 : Le traitement des résultats

- Uniformisation des dispositions légales sur les modalités d'arrêtage et de publication des résultats provisoires : BV par BV ;
- Interprétation plus large des dispositions sur le marquage des BU plus adaptée à l'environnement électoral malagasy ;
- Renforcement de capacité des BE pour garantir l'authenticité des documents et plis électoraux ;
- Renforcement de l'implication des délégués des candidats ;
- Promotion et capitalisation de l'utilisation de la technologie (smartphone, V-sat) ;
- Poursuite de l'audit effectué par la Communauté internationale sur le logiciel de traitement des résultats ;
- Précision de la portée de confrontation des documents électoraux aux seuls PV des opérations ;
- Renforcement de la politique et des activités de sensibilisation et de communication.

Thématique 8 : Le contentieux électoral



Photo n° 57 : Signature de la charte de bonne conduite et d'intégrité des candidats

- Amélioration des outils et renforcement de la vulgarisation des procédures contentieuses et capitalisation des acquis (modèles de pièces pour les plaintes, guide pour le processus, ...) ;
- Prorogation raisonnable des délais de recours et des délais de traitement des résultats définitifs pour les élections législatives et présidentielle ;
- Précision des délais francs dans la loi ;
- Renforcer la passerelle procédurale ;

- Encourager les citoyens victimes d'infractions électorales à saisir directement la juridiction répressive ;
- Précision du délai pour la procédure de disqualification ;

Thématique 9 : L'Administration électorale

- Mesures déjà mises en œuvre :
 - Maintien et démultiplication des cadres de concertation jusqu' au niveau territorial,
 - Adoption de mesures de facilitation de mise en place des fonds au niveau des démembrements ;
- Sur l'indépendance, la neutralité et l'impartialité de la CENI :
 - Maintien du choix de la neutralité négative par rapport à la composition de la CENI,
 - Révision des dispositions légales sur la formation non permanente durant les élections : au niveau des CED et CEC pour les élections législatives et communales, au niveau des CEP/CER et CED pour les élections sénatoriales, provinciales et régionales,

- Révision du statut du personnel permanent des démembrements de la CENI : soit fonctionnaire mis à disposition pour emploi « exclusif » de la CENI, soit agent contractuel ;
- Réflexion sur le statut des membres des démembrements ;
- Insertion des actes de la CENI dans l'ordonnement juridique interne ;
- Sur l'autonomie financière de la CENI :

- Mise en cohérence des dispositions légales et réglementaires financières avec le statut de la CENI,
- Indépendance de la CENI par rapport aux infrastructures : sièges, bureaux, entrepôts...,
- Renforcement de la structure de veille particulière en matière d'exécution budgétaire ;
- Sur la mission de formation et l'encadrement du personnel électoral :

Renforcement permanent de capacité et professionnalisation du personnel de la CENI et du personnel électoral : système de formation continue, formation de pool de citoyen (constitution d'un pool servant de réserve de personnel électoral), renforcement de l'éthique et déontologie ;

- Etoffer quantitativement et qualitativement le personnel permanent à chaque niveau pour pouvoir assurer pleinement leur mission ;
- Une ligne de crédit devrait figurer systématiquement dans le budget de fonctionnement de la CENI pour permettre le renforcement de capacités adéquates des personnels et/ ou des membres du Bureau Electoral par rapport à chaque catégorie et spécificités de chaque type d'élection.
- Sur l'optimisation de l'utilisation du Service Médico-Social : renforcer le Service en le dotant des moyens adéquats.
- Doter la CENI des entrepôts et locaux adéquats pour l'archivage et la documentation (archiver pendant 10 ans les plis électoraux : obligation légale) ;
- Mise en place d'un programme de formation continue pour le personnel et les agents des démembrements recrutés par l'OGE ;

- Promotion de constitution de création d'un pool ou réservoir de membres de bureau électoral.

Thématique 10 : Education civique électorale, sensibilisation et communication

- Rendre pérenne ses activités en dotant la CENI des ressources nécessaires (financiers, humains et matériels) pour la réalisation des activités d'éducation, de sensibilisation et de communication ;
- Introduire le volet éducation électorale dans le programme scolaire,
- Multiplication de l'éducation sur la procédure de vote,
- Appuyer les OSC pour l'élaboration des outils d'éducation et de sensibilisation,
- Développer les mesures incitatives à l'endroit des partis politiques pour leur implication dans l'éducation et sensibilisation électorale.
- Appuyer et encourager le renforcement de la collaboration avec les médias privés pour assurer le relai, augmenter la couverture et atteindre les cibles ;
- Rendre opérationnel l'ANRCM.

En somme, malgré ces difficultés persistantes, les effets positifs de la réussite du processus électoral 2015-2021 gagnent à être pérennisés. Conséquemment, les acquis des élections réalisées doivent être capitalisés en vue des prochaines échéances électorales si nous voulons consolider et préserver la paix, seule gage d'un développement durable

CONCLUSION

Ayant eu à organiser les différentes élections tenues durant son mandat et ce, à l'issue des scrutins précédents qualifiés « *de sortie de crise* », la CENI s'est acquittée de sa mission dans un contexte de normalité constitutionnelle retrouvée. C'est ce qui lui a permis de bénéficier d'un environnement favorable à la mise en œuvre de mécanismes démocratiques « *normaux* ».

Toutefois, le contexte politique ambiant marqué par une tension quasi permanente entre les protagonistes dans l'arène politique nationale, durant les six années du mandat de la CENI, dictait à l'OGE une posture vigilante consistant à ne jamais dévier de ses principes basés sur le respect de la légalité, la transparence, et l'inclusivité. Elle a joué à fond la transparence et a initié des innovations, dans la limite des dispositions légales en vigueur, aussi bien au niveau de son organisation que dans la conduite des opérations électorales. De ce fait, sur la mise en œuvre, elle s'est assurée à ce que les normes et les qualités soient respectées, quels que soient le contexte et les moyens mis à sa disposition. Elle a encaissé, sans broncher, les opinions, favorables ou non, formulées à son endroit ainsi que les invectives proférées par les détracteurs de tout bord, en maintenant le cap vers son objectif qui est la réussite des processus électoraux.

Aussi, la CENI se félicite-t-elle d'avoir pu mener à leur terme les processus électoraux qu'elle a eus à conduire, quelle que fût la catégorie d'élection à organiser (présidentielle ; législatives ; sénatoriales ; communales) et le mode de scrutin adopté (universel direct ou indirect). In fine, les élections tenues, indépendamment de quelques contestations portées devant les juridictions compétentes, n'ont pas abouti à des violences post électorales. En tout état de cause et heureusement, la mise en place des Institutions par le biais des élections organisées par la CENI s'est déroulée dans un contexte apaisé, et c'était tout à l'honneur des électeurs malagasy qui ont pu s'acquitter de leur devoir de citoyen, dans la sérénité, les jours de scrutin.

Pour l'avenir, les membres du Bureau Permanent sortants formulent le vœu que leurs successeurs, à qui ils vont passer le flambeau puissent capitaliser tous les acquis techniques et démocratiques obtenus pour l'effectivité et le renforcement d'une « *gouvernance électorale crédible et démocratique* ». Qu'ils puissent surtout exercer leur mission en toute indépendance dans un environnement en phase avec la modernité par le biais de moyens adéquats mis à leur disposition.

ANNEXES

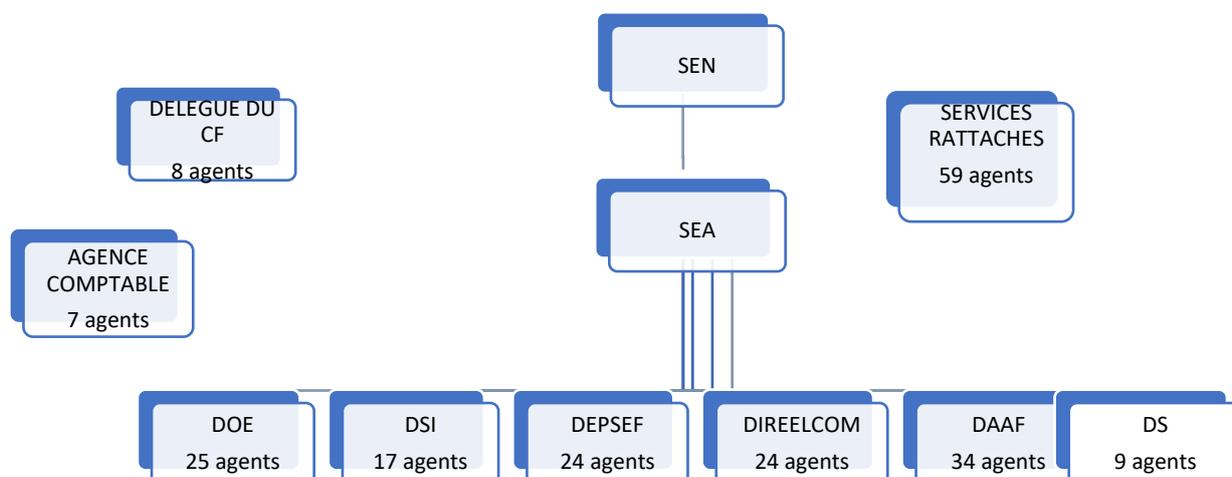
ANNEXE I. ATTRIBUTIONS DE CHAQUE DIRECTION DE LA CENI

| STRUCTURE | ATTRIBUTIONS |
|---|--|
| Secrétaire Exécutif National | <ul style="list-style-type: none"> - Coordination et animation de toutes les activités du Secrétariat Exécutif National ; - Suivi de l'exécution des délibérations et des décisions de l'Assemblée Générale et du Bureau Permanent de la CENI ; - Mise en œuvre de toutes les opérations se rapportant aux processus électoraux ; - Evaluation permanente de l'efficacité et de l'efficience de tous les organes de la CENI. - Relation du siège de la CENI avec ses démembrements |
| Le Secrétaire Exécutif National Adjoint est chargé | <ul style="list-style-type: none"> - Assistance du Secrétaire Exécutif National dans la réalisation de ses missions. - Gestion des relations de partenariat de la CENI avec les éventuels partenaires financiers et techniques ; - Coordination des activités des directions sous son autorité |
| Direction des Opérations Electorales | <ul style="list-style-type: none"> - Etablissement du chronogramme de toutes les opérations électorales (avant, pendant et après le scrutin); - Appui à l'informatisation et conservation du fichier électoral national en collaboration avec la Direction du Système Informatique ; - Coordination des déploiements des matériels électoraux jusqu'aux bureaux de vote ainsi que des acheminements des documents électoraux en vue de la centralisation des résultats et des archives ; - Supervision des opérations de traitement des documents électoraux en vue de la proclamation des résultats provisoires des scrutins ; - Conception et de l'élaboration des imprimés électoraux. |
| Direction des Affaires Administratives et Financières | <ul style="list-style-type: none"> - Préparation des projets du budget annuel de la CENI et les projets de budget pour la tenue des élections ; - Exécution du budget mis à la disposition de la CENI; - Supervision de la tenue de comptabilité et de la gestion de trésorerie au sein de la CENI ; - Coordination des relations de travail avec les établissements financiers et les autres départements et partenaires financiers de la CENI; - Production des rapports financiers relatifs à la gestion financière au sein de la CENI; - Gestion de la logistique et du patrimoine de la CENI ; - Suivi de l'exécution budgétaire des démembrements de la CENI. |
| Direction du Système d'Information | <ul style="list-style-type: none"> - Gestion des bases de données se rapportant aux activités de la CENI ; - Développement, installation et maintenance des infrastructures informatiques nécessaires au fonctionnement de la CENI et de ses démembrements territoriaux (réseau, serveurs et services associés, gestion informatisée) ; - Intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans toutes les activités de la CENI, pour l'organisation des opérations électorales et du traitement des résultats provisoires des scrutins ; - Sécurisation des réseaux et des ressources informatiques et des services internet utilisés par la CENI ; - Informatisation des opérations électorales (la liste électorale, cartes d'électeurs, résultats des élections...) en collaboration avec la Direction des Opérations Electorales ; |

| STRUCTURE | ATTRIBUTIONS |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Maintenance et mise à jour du site web de la CENI en collaboration avec la Direction de l'Education Electorale et de la Communication. - Consolidation des bases de données de chaque Centre Informatique des démembrements et de la CENI ; - Supervision du fonctionnement et de l'appui technique à tous les centres informatiques au niveau des démembrements ; |
| Direction des Etudes, de la Planification et du Suivi-évaluation | <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et consolidation des plans de travail pluriannuel et annuel de la CENI, en collaboration avec les autres directions et services ; - Reporting de toutes les activités de la CENI conformément aux dispositions légales; - Mise en place d'un système de suivi-évaluation systématique relative à la réalisation des activités de la CENI suivant le plan d'action prédéfini ; - Gestion de toutes les affaires juridiques et des études confiées à la direction ; - Défense des intérêts de la CENI en matière de contentieux ; - Gestion des archives et des documentations de la CENI ; - Conception et mise en œuvre du programme et du plan de formation continue du personnel de la CENI et de ses démembrements, et du plan de formation spéciale relative aux élections. |
| Directeur de l'Education Electorale et de la Communication | <ul style="list-style-type: none"> - Collecte et traitement de toutes informations pouvant intéresser la CENI dans la poursuite de sa mission; - Conception, production, publication et diffusion de tous documents d'information et rapports relatifs aux activités de la CENI; - Coordination des communications interne et externe de la CENI ; - Gestion et mise à jour du site internet de la CENI en collaboration avec la Direction du Système Informatique. - Conception et coordination des activités d'éducation et de sensibilisation électorale dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la CENI en la matière ; - Dynamisation et modération de la page Facebook de la CENI ; - Gestion des matériels de communication de la CENI ; - Planification et Organisation des évènements de la CENI ; - Gestion des relations avec les médias et tout autre partenaire de la CENI dans la mise en œuvre des opérations d'éducation et de sensibilisation électorale. - Gestion et coordination des activités se rapportant au monitoring des multimédias pouvant intéresser la Commission Electorale Nationale Indépendante. |
| Direction de la Sécurité | <ul style="list-style-type: none"> - Coordination des actions d'escorte et du dispositif de sécurité du Président et de tous les membres de la CENI en toutes circonstances; - Recherche de tous les renseignements touchant les événements socio-politiques utiles aux membres de la CENI dans l'exercice de leurs fonctions; - Sécurisation du site et des dépendances de la CENI ; - Coordination de la sécurisation du processus électoral. |

Tableau n° 17 : Attribution de chaque Direction de la CENI

RECAPITULATIF PAR DIRECTION DU PERSONNEL AU SEIN DU SECRETARIAT EXECUTIF NATIONAL



Grappe n° 25 : Répartition du personnel par direction au sein du Secrétariat Exécutif National

ANNEXE II. REPARTITION PAR DIRECTION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DU SIEGE DE LA CENI

| POSTE | EFFECTIF théorique | EFFECTIF réalisé | DETACHE | CONTRACTUEL | Autres | H | % | F | % |
|--|--------------------|------------------|-----------|-------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| BUREAU PERMANENT/CABINET | | | | | | | | | |
| Membre Bureau Permanent | 9 | 9 | | 0 | 9 | 8 | 89 | 1 | 11 |
| Membre Cabinet | 41 | 41 | 0 | 0 | 41 | 17 | 41 | 24 | 59 |
| Chauffeur | 15 | 15 | 2 | 13 | | 15 | 100 | | |
| Sous total BP/CABINET | 65 | 65 | 2 | 13 | 50 | 40 | 62 | 25 | 38 |
| SECRETARIAT EXECUTIF NATIONAL et SERVICES RATTACHES | | | | | | | | | |
| SE | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | |
| Chauffeur | 1 | 1 | 0 | 1 | | 1 | 100 | | |
| SEA | 1 | 1 | 1 | 0 | | | | 1 | 100 |
| Assistant SEA | 2 | 2 | 0 | 2 | | 1 | | 1 | |
| Chauffeur | 1 | 1 | 0 | 1 | | 1 | 100 | | |
| SECRETARIAT | | | | | | | | | |
| Chef de Service | 1 | 1 | 0 | 1 | | | | 1 | 100 |
| Assistant | 6 | 5 | 0 | 5 | | 0 | 0 | 5 | 100 |
| Secrétaire | 3 | 3 | 0 | 3 | | | | 3 | 100 |
| Femme de ménage | 6 | 6 | 0 | 6 | | | | 6 | 100 |
| Coursier | 5 | 5 | 0 | 5 | | 5 | 100 | | |
| Chauffeur de service | 8 | 7 | 2 | 5 | | 7 | 100 | | |
| PROTOCOLE | | | | | | | | | |
| Chef de Service | 1 | 1 | 1 | 0 | | | | 1 | 100 |
| Secrétaire | 3 | 3 | 0 | 3 | | 1 | | 2 | |
| SRD | | | | | | | | | |
| Chef de Service | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | |
| Assistant | 2 | 2 | 0 | 2 | | | | 2 | 100 |
| Secrétaire | 2 | 2 | 0 | 2 | | | 0 | 2 | 100 |
| SMS | | | | | | | | | |
| Chef de Service | 1 | 1 | 1 | 0 | | | | 1 | 100 |
| Assistant | 1 | 1 | 1 | 0 | | | | 1 | 100 |
| Sous total SEN | 46 | 44 | 8 | 36 | | 18 | 40 | 26 | 59 |
| DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES | | | | | | | | | |
| Directeur | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | |
| Chef de Service | 4 | 4 | 0 | 4 | | 3 | 75 | 1 | 25 |
| Dépositaire comptable matière | 1 | 1 | 0 | 1 | | | | 1 | 100 |
| Assistant | 16 | 16 | 5 | 11 | | 9 | 56 | 7 | 4 |
| Secrétaire | 9 | 7 | 0 | 7 | | 3 | 43 | 4 | 57 |
| Chauffeur | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | |
| Mécanicien | 4 | 4 | 0 | 4 | | 4 | 100 | | |
| Sous total DAAF | 36 | 34 | 7 | 27 | | 21 | 62 | 13 | 8 |
| AGENCE COMPTABLE | | | | | | | | | |
| Agent comptable | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | |
| Fondé de pouvoir | 1 | 1 | 1 | 0 | | | | 1 | 100 |
| Assistant AC | 4 | 4 | 1 | 3 | | 3 | 75 | 1 | 25 |
| Secrétaire | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | |
| Sous total AC | 7 | 7 | 4 | 3 | | 5 | 71 | 2 | 29 |
| DIRECTION DES OPERATIONS ELECTORALES | | | | | | | | | |
| Directeur | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | |
| Chef de Service | 3 | 2 | 1 | 1 | | 2 | 100 | | |
| Assistant | 11 | 11 | 5 | 6 | | 8 | 73 | 3 | 27 |
| Secrétaire | 11 | 10 | 3 | 7 | | 5 | 50 | 5 | 50 |
| Chauffeur | 1 | 1 | 0 | 1 | | 1 | 100 | | |
| Sous total DOE | 27 | 25 | 10 | 15 | | 17 | 68 | 8 | 32 |
| DIRECTION DES ETUDES, DE LA PLANIFICATION, DU SUIVI EVALUATION ET DE LA FORMATION | | | | | | | | | |
| Directeur | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | |
| Chef de Service | 4 | 3 | 2 | 1 | | 2 | 67 | 1 | 33 |
| Assistant | 12 | 12 | 5 | 7 | | 5 | 42 | 7 | 58 |

| | | | | | | | | | |
|---|------------|------------|-----------|------------|-----------|------------|------------|------------|-----------|
| Secrétaire | 7 | 7 | 1 | 6 | | 2 | 29 | 5 | 71 |
| Chauffeur | 1 | 1 | 0 | 1 | | 1 | 100 | | |
| Sous total DEPSEF | 25 | 24 | 9 | 15 | | 11 | 46 | 13 | 54 |
| DIRECTION DE L'EDUCATION ELECTORALE ET DE LA COMMUNICATION | | | | | | | | | |
| Directeur | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | |
| Chef de Service | 3 | 3 | 0 | 3 | | 2 | 67 | 1 | 33 |
| Assistant | 16 | 15 | 0 | 15 | | 8 | 53 | 7 | 47 |
| Secrétaire | 4 | 4 | 0 | 4 | | 1 | 25 | 3 | 75 |
| Chauffeur | 1 | 1 | 0 | 1 | | 1 | 100 | | |
| Sous total DIRELCOM | 25 | 24 | 1 | 23 | | 13 | 54 | 11 | 46 |
| DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION | | | | | | | | | |
| Directeur | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | |
| Adjoint Directeur | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | |
| Chef de Service | 3 | 3 | 1 | 2 | | 1 | 33 | 2 | 67 |
| Assistant | 10 | 10 | 0 | 10 | | 10 | 100 | | |
| Secrétaire | 1 | 1 | 0 | 1 | | 0 | 0 | 1 | 100 |
| Chauffeur | 1 | 1 | 0 | 1 | | 1 | 100 | | |
| Sous total DSI | 17 | 17 | 3 | 14 | | 14 | 82 | 3 | 18 |
| DIRECTION DE LA SECURITE | | | | | | | | | |
| Directeur | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | |
| Chef de Service | 2 | 2 | 2 | 0 | | 2 | 100 | | |
| Assistant | 3 | 3 | 2 | 1 | | 3 | 100 | | |
| Secrétaire | 2 | 2 | 1 | 1 | | 2 | 100 | | |
| Chauffeur | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | |
| Sous total DS | 09 | 09 | 7 | 2 | | 9 | 100 | | |
| DELEGATION DU CONTROLE FINANCIER | | | | | | | | | |
| Délégué | 1 | 1 | 1 | 0 | | 1 | 100 | | - |
| Chef de Service | 2 | 2 | 2 | 0 | | 1 | 50 | 1 | 50 |
| Assistant | 4 | 4 | 3 | 1 | | 2 | 50 | 2 | 50 |
| Chauffeur | 1 | 1 | 0 | 1 | | 1 | 100 | | - |
| Sous total DCF | 8 | 8 | 6 | 2 | | 5 | 62 | 3 | 38 |
| TOTAL GENERAL | 265 | 257 | 57 | 150 | 50 | 153 | 60 | 104 | 40 |

*délibération n°119/CENI/D/2020 du 05 novembre 2020 modifiant les dispositions de la délibération modifiée n°004/CENI/D/2016 du 26 janvier 2016

| Démembrements | Attributions hors session électorale | Attributions spécifiques durant les périodes électorales | Attributions durant la RALE |
|---------------|---|---|--|
| CEP | <ul style="list-style-type: none"> - Représentation de la CENI au niveau de la Province - Réalisation et suivi des activités de reporting | <ul style="list-style-type: none"> - Délivrance de badge des observateurs et des représentants des partis politiques au niveau des provinces - Mise en œuvre des opérations électorales au niveau de la CEP - Relation avec les juridictions électorales compétentes | <ul style="list-style-type: none"> - Supervision des activités relatives à la RALE |
| CER | <ul style="list-style-type: none"> - Représentation de la CENI au niveau de la Région - Suivi de l'opérationnalité des démembrements - Exécution budgétaire | <ul style="list-style-type: none"> - Délivrance de badge des observateurs et des représentants des partis politiques au niveau des régions - Mise en œuvre des opérations électorales au niveau de la CER - Proposition des listes et emplacement des bureaux de vote | <ul style="list-style-type: none"> - Impression des listes électorales provisoires et des listes électorales arrêtées définitivement - Suivi des activités relatives à la RALE |
| CED | <ul style="list-style-type: none"> - Représentation de la CENI au niveau du district - Proposition des CEC - Relai des programmes d'éducation et de sensibilisation électorale - Exécution budgétaire | <ul style="list-style-type: none"> - Délivrance de badge des observateurs et des représentants des partis politiques au niveau des bureaux de vote - Délivrance de badges aux journalistes pour l'accès aux lieux sensibles lors des élections - Nomination des membres des BV - Mise en œuvre des opérations électorales au niveau de la CED | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des activités relatives à la RALE. - Arrêtage provisoire et définitif des listes électorales des fokontany |
| CEC | <ul style="list-style-type: none"> - Nomination des Agents électoraux | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des opérations électorales au niveau des bureaux de vote | <ul style="list-style-type: none"> - Relais entre la CED et les CLRE pour la transmission des documents nécessaires pour la RALE - Suivi de la mise en œuvre de la RALE |

ANNEXE IV. REPARTION DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DES DEMEMBREMENTS DE LA CENI (2016-2021)

| CATEGORIE | Effectif théoriques | Effectifs réalisés | | | | | |
|--|---------------------|--------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
| DEMEMBREMENTS TERRITORIAUX DE LA CENI | | | | | | | |
| PERSONNEL NON PERMANENT | | | | | | | |
| CEP | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 | 18 |
| CER | 66 | 0 | 48 | 48 | 48 | 48 | 47 |
| CED | 357 | 357 | 357 | 357 | 357 | 357 | 356 |
| CEC | 5055 | 1695 | 1695 | 5055 | 5055 | 5055 | 5045 |
| Agents Electoraux | 19002 | 18474 | 18474 | 19578 | 18990 | 18990 | 19002 |
| S/Total... | 24 498 | 20 544 | 20 592 | 25 056 | 24 468 | 24 468 | 24 468 |
| PERSONNEL PERMANENT | | | | | | | |
| SPP | 36 | 5 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| SPR | 88 | 0 | 22 | 22 | 22 | 22 | 20 |
| AD | 476 | 208 | 238 | 238 | 238 | 238 | 237 |
| S/Total... | 600 | 213 | 266 | 266 | 266 | 266 | 263 |
| Total général... | 25 098 | 20 757 | 20 858 | 25 322 | 24 734 | 24 734 | 24 731 |

Tableau n°18 : Personnel des démembrements de la CENI (2016-2021)

Personnel des **démembrements** de la CENI : répartition suivant le genre

| N° | Structure démembrement | Effectifs théoriques | Effectifs réalisés 2021 | Genre | |
|--|------------------------|----------------------|-------------------------|------------|------------|
| | | | | Masculin | Féminin |
| Commissions Electorales Provinciales | | 24 | 24 | 16 | 8 |
| 1 | PCEP | 6 | 6 | 5 | 1 |
| 2 | VPCEP | 6 | 6 | 4 | 2 |
| 3 | Rapporteur | 6 | 6 | 3 | 3 |
| 4 | SPP | 6 | 6 | 4 | 2 |
| Commissions Electorales Régionales | | 70 | 68 | 55 | 13 |
| 1 | PCER | 16 | 16 | 15 | 1 |
| 2 | VP CER | 16 | 15 | 12 | 3 |
| 3 | Rapporteur | 16 | 16 | 12 | 4 |
| 4 | SPR | 22 | 20 | 15 | 5 |
| Commissions Electorales des Districts | | 595 | 595 | 463 | 132 |
| 1 | PCED | 119 | 118 | 94 | 24 |
| 2 | VP CED | 119 | 119 | 94 | 25 |
| 3 | Rapporteur | 119 | 119 | 84 | 34 |
| 4 | Chef d'Antenne | 119 | 118 | 88 | 30 |
| 5 | Chef de CID | 119 | 119 | 105 | 14 |
| | | | | | |

ANNEXE V. Photo des membres de démembrement de la CENI par Province



Photo n°58 : Démembrements de la Province d'Antananarivo lors de l'Atelier d'élaboration du rapport de fin de mandat



Photo n°59 : Démembrements de la Province d'Antsiranana lors de l'Atelier d'élaboration du rapport de fin de mandat



Photo n°60 : Démembrements de la Province de Fianarantsoa lors de l'Atelier d'élaboration du rapport de fin de mandat



Photo n°61 : Démembrements de la Province de Mahajanga lors de l'Atelier d'élaboration du rapport de fin de mandat



Photo n°62 : Démembrements de la Province de Toamasina lors de l'Atelier d'élaboration du rapport de fin de mandat



Photo n°63 : Démembrements de la Province de Toliara lors de l'Atelier d'élaboration du rapport de fin de mandat

ANNEXE VI. ACQUISITIONS DE MATERIEL ET DONS RECUS PAR LA CENI DURANT LE MANDAT :

LISTE DES ACQUISITIONS DE MATERIEL EN 2017

| Désignation des articles | Nombre | Destination / Usage |
|---|--------|--|
| a) Matériel roulant : | | |
| Véhicule 4x4 MITSUBISHI PAJERO SPORT GLX | 8 | A l'usage des membres du Bureau Permanent |
| Véhicule berline MAZDA 6 | 1 | |
| Véhicule 4x4 Station wagon MITSUBISHI PAJERO V96 | 1 | |
| b) Matériel et mobilier de bureau : | | |
| Salon de bureau en cuir avec accoudoir en bois massif 3-2-1, 7 places de couleur marron | 2 | Matériel et mobiliers de bureau au service du Siège de la CENI et de ses démembrements |
| Bibliothèque à 4 portes en mélamine semi-vitré avec 4 tiroirs, démontable, de couleur marron acajou | 1 | |
| Table basse vitrée en verre trempé 1,30x0,70x0,45 m noir et blanc | 2 | |
| Tapis aéro top 200x290 cm, de couleur beige | 2 | |
| Table de bureau type ministre avec retour et 2 caissons fixes, plateau mélamine et cuir de 2000x1000x700 cm de couleur marron | 1 | |
| Table de bureau type directeur avec caisson fixe et un caisson mobile à 3 tiroirs fermés à clé de couleur acajou 1600x750 x750 | 1 | |
| Table type secrétaire avec un caisson fixe à 3 tiroirs fermés à clé de couleur marron 1,60x0,75x0,75m | 2 | |
| Table de bureau avec un caisson fixe à 3 tiroirs fermés à clé de couleur marron 1600x750x750 | 5 | |
| Table de bureau de couleur marron en mélamine de 1550x790x700 mm | 8 | |
| Rallonge de table de couleur marron en mélamine de 1500x750x750mm | 2 | |
| Table de réunion ronde en mélamine de couleur marron de diamètre 1000 | 2 | |
| Table ordinateur avec porte clavier et souris avec emplacement unité centrale et onduleur de 1200x460x750 mm en mélamine de couleur grise | 2 | |
| Fauteuil type ministre en simili cuir noir tournante avec roulette, avec accoudoir en bois capitonné, réglable en hauteur | 1 | |
| Fauteuil type directeur en simili cuir avec roulette, tournante avec accoudoir, réglable en hauteur | 7 | |
| Fauteuil visiteur en simili cuir noir avec accoudoir, dossier haut | 2 | |
| Chaise visiteur en simili cuir noir sans accoudoir, de piètement en chromé | 14 | |
| Fauteuil pour table de réunion en simili cuir de pied chromé | 30 | |
| Chaise pour table de réunion en simili cuir de pied chromé | 4 | |
| Chaise pliante avec housse en simili cuir noir, de piètement métallique | 100 | |
| Caisson mobile à 3 tiroirs 390x470x530 en mélamine gris | 2 | |
| Ventilateur à pied de marque VISTA | 2 | |
| Armoire métallique à 2 portes battantes fermées à clé avec 4 étagères 1800x800x560 de couleur grise | 9 | |
| c) Matériel technique : | | |
| Appareil photo numérique CANON EOS 7D LARK II | 1 | Matériel utilisé par le Service Communication du Siège de la CENI |
| Objectif APN 18-135mm | 1 | |
| Flash CANON 270 EX11 | 1 | |
| Ordinateur de montage de marque PROLINK 21,5" LCD Core i7-677HQ | 1 | |
| d) Matériel informatique, téléphonique et de communication | | |
| Ordinateur portable de 15" de marque DELL Core i3-6100 | 7 | |

| | | |
|--|----|-----------------------------------|
| Ordinateur de bureau de 21,5" LCD de marque PROLINK Core i3 complet (écran, unité centrale, souris, clavier) | 21 | Renforcement du parc informatique |
| Imprimante multifonction à jet d'encre de marque CANON PIXMA MX924 | 3 | |
| Imprimante de marque HP LASERJET PRO M 12a | 8 | |
| Imprimante multifonction de marque CANON Image Runner 2204n | 1 | |
| Onduleur 650 VA de marque POWERTEC à 3 prises | 11 | |
| Disque dur externe de marque MAXTOR 1To | 8 | |

Tableau n°19 : Acquisition de la CENI en 2017

LES DONNS

Dons du PNUD : Matériel informatique et de communication

| | | |
|--|----|-----------------------------------|
| Appareil photo de marque CANON EOS 7D (mark II) S/N 9128B128/333055000797 | 1 | Renforcement du parc Informatique |
| Micro pour caméra de marque SENNHAISER EW 122P G3PRO + MKE2 | 1 | |
| Objectif appareil photo de marque CANON EF 24mm f/1,4L USM S/N 2750B005 | 1 | |
| Disque dur externe de marque THUNDERBOLT, 2To, interface USB | 12 | |
| Disque dur externe de marque TOSHIBA ORIGINAL 2,5", 1To, interface USB | 2 | |
| Imprimante matricielle de marque TALLY GENICOM modèle 6820 | 3 | |
| Ordinateur de marque HP Elitedesk 800 G3 de processeur intel core i7-7700K complet (écran LCD 19", unité centrale, clavier, souris) | 49 | |
| Ordinateur de montage de marque HP Prodesk 400 G4 MT PC de processeur Intel 7700 7 Gen Core i7-4C complet (écran, unité centrale, clavier, souris) | 1 | |
| Ordinateur de bureau de marque HP Prodesk 400G4 MTPC de processeur intel 7500 7Gen core i5-4C complet (écran, unité centrale, clavier, souris) | 3 | |
| Rallonge/Prise multiple de 50 mètres de 4 ports | 5 | |
| Subwoofer de marque DOSS Touch wireless bluetooth V, 4,0 portable S/N X000HU7509 | 1 | |
| Casque de montage audio de marque JBL Everest 300 sans fil, arceau de tête, bande passante de 10 à 22 Khz | 2 | |

Tableau n°20 : Dons de matériel en 2017

LISTE DES ACQUISITIONS DE MATERIEL DE 2018

| Désignation des articles | Nombre | Destination / Usage |
|---|--------|---|
| a) Matériel roulant : | | |
| Véhicule 4X4 type pickup MAZDA BT 50 | 7 | Matériel roulant en service au Siège et pour les Démembrements de la CENI |
| Camion type fourgon 8t de marque ISUZU | 1 | |
| Véhicule type minibus de 15 places de marque FOTON | 1 | |
| Véhicule type minibus de 8 places de marque FOTON | 1 | |
| Moto type Cross LIFAN 125 GY PA 50 003 | 154 | |
| b) Matériel et mobilier de bureau : | | |
| Fauteuil de direction en simili cuir avec roulettes | 10 | Matériel et mobilier de bureau en service au Siège de la CENI et de ses démembrements |
| Fauteuil en tissu noir à accoudoir plastique avec roulettes | 38 | |
| Chaise visiteur en tissu noir sans accoudoir et de pied métallique | 810 | |
| Armoire métallique à deux portes battantes pleines fermées à clé à 4 étages 1850x900x450 mm | 158 | |
| Table en mélamine 1400x800x750 avec caisson fixe à 3 tiroirs | 286 | |
| Table de bureau sans tiroir en mélamine de couleur marron de 1600x800x750 | 6 | |
| Table d'examen médical en simili cuir noir de pied métallique 1,72x0,50x0,75 m | 2 | |
| c) Matériel technique : | | |
| Panneau solaire de marque JA SOLAR de 270 W avec accessoires (convertisseur, régulateur, batterie) | 76 | Matériel en service au Siège de la CENI et de ses démembrements |
| Extincteur SICLI 6 kg | 10 | |
| Micro avec pied pour pupitre de marque FUGUE | 4 | |
| Station micro sans fil de marque KVG H8 | 4 | |
| Mixeur ampli de marque P SONO K120D-USB | 4 | |
| Enceinte (baffe) de marque P SONO | 4 | |
| d) Matériel informatique, téléphonique et de communication | | |
| Imprimante multifonctions A3 de marque SHARP AR6023N | 12 | Equipement du Siège de la CENI et de ses démembrements, notamment le renouvellement partiel du parc informatique existant, le renforcement des moyens de travail du Service en charge de la communication |
| Imprimante matricielle de marque TALLY GENICOM 6820 | 6 | |
| Téléphone portable de marque ITEL smartphone IT5070 | 310 | |
| Serveur de marque HP PROLIANT ML 350 GEN 10 | 4 | |
| Ordinateur de bureau de marque HP et DELL avec accessoires (écran, unité centrale, clavier, souris) | 165 | |
| Onduleur de marque UPS/ APC de 650 VA | 176 | |
| Adapteur HP 200W | 6 | |
| Scanner A3 de marque UNISCAN M2120 | 124 | |
| Ordinateur portable de marque FUJITSU LIFEBOOK A357 HD | 20 | |
| Ordinateur portable de marque LENOVO IDEAPAD 330 | 20 | |
| Capteur WIFI | 60 | |
| Massicot A3 | 25 | |
| Dictaphone de marque DIGITAL VOICE RECORDER | 10 | |
| Radio talkie walkie de marque BAOFENG BF-8885 | 2 | |
| Lot de matériel de vidéo de surveillance complet composé de câble, 4 caméras, 01 DVD, 01 télécommande, 01 adaptateur, 01 alimentation | 2 | |
| Détecteur de métaux de marque GARRETT | 2 | |
| e) Matériel électoral | | |
| Cartes administratives par région | 26 | |
| Carte des 22 Régions | 1 | |

| | | |
|----------------------------------|---------|---|
| Carte routière de Madagascar | 6 | Utilisés pendant les élections présidentielles 1er et 2ème tour |
| Livret de carte géographique | 10 | |
| Carte de Madagascar | 4 | |
| Carte du monde | 1 | |
| Carte des 22 Régions | 4 | |
| Urne transparente couvercle bleu | 5 430 | |
| Isoloir | 42 150 | |
| Encre indélébile pour élection | 55 421 | |
| Scellé pour urne électorale | 309 000 | |
| Lampe avec pile de recharge | 26 000 | |
| Machine à calculer | 25 200 | |

LES DONS

a) - Matériel roulant :

| | | |
|---|----|--|
| Dons du Gouvernement Japonais : Moto de type cross de marque MAK 125 DT | 7 | Matériel roulant pour le Siège et les démembrements de la CENI |
| Dons du Gouvernement Chinois : Motos type cross de marque YAMALO | 10 | |

b) Matériel informatique, téléphonique et de communication

| | | |
|---|----|---|
| Dons du Gouvernement Chinois : | | Renforcement du parc informatique au Siège de la CENI et de ses démembrements |
| Ordinateur de bureau de marque LENOVO complet (écran, unité centrale, clavier et souris) | 10 | |
| Imprimantes de marque HP PRO 400 | 5 | |
| Dons du PNUD : | | |
| Ordinateur de bureau de marque HP avec accessoires (écran, unité centrale, clavier, souris) | 40 | |
| Onduleur de marque EATON 3S 700 VA UPS de 8 ports | 70 | |

Tableau n°21 : Acquisitions et dons reçus en 2018

LISTE DES ACQUISITIONS DE MATERIEL EN 2019

| Désignation des articles | Nombre | Destination/Usage |
|---|--------|--|
| a) Matériel roulant | | |
| Motocyclettes de marque HONDA ACE TUF 125 | 9 | Matériel roulant affecté au Siège de la CENI |
| Véhicule type 4x4 pickup double cabine de marque WINGLES UPGRADE DIESEL 6MT DIGNITY | 1 | Véhicule d'escorte |
| b) Matériel et mobilier de bureau | | |
| Fauteuil de direction en simili cuir noir avec accoudoir et roulettes | 2 | Matériels et mobiliers de bureau en service au Siège de la CENI et de ses démembrements |
| Fauteuil à accoudoir plastique avec roulette en tissu noir | 70 | |
| Chaises visiteur en tissu noir sans accoudoir de pied métallique | 140 | |
| Chaise visiteur type ministre de couleur noire avec accoudoir en bois | 02 | |
| Chaise visiteur type ministre en simili cuir de couleur noire avec accoudoir et roulettes | 15 | |
| Salon 2+2+1 en simili cuir de couleur beige | 01 | |
| Salon canapé lit 2+2+1 en tissu velours de couleur grise | 01 | |
| Table basse design moderne ovale de pied en bois et de couleur blanche 090x055x047 m | 1 | |
| Armoire métallique à deux portes battantes pleines fermées à clé à 4 étages 1850x900x450 mm | 70 | |
| Table de bureau en mélamine couleur marron de 1400x800x750 mm avec caisson fixe à 3 tiroirs | 70 | |
| Table de bureau en mélamine de 1600x800x750mm sans caisson | 8 | |
| c) Matériel informatique | | |
| Imprimante multifonction CANON IR 2520 noir | 22 | Matériel destiné à l'impression des listes électorales et des cartes d'électeurs |
| d) Matériel technique | | |
| 1- Matériel de communication | | |
| Caméra HD de marque PANASONIC HC X 1000/4K | 1 | Matériel destiné au Service Communication du Siège de la CENI |
| Micro pour caméra | 2 | |
| Subwoofer de marque JEYOO | 2 | |
| Casque de montage audio de marque AKG K 52 | 5 | |
| Dictaphone de marque SONY ICD-PX 720 | 5 | |
| Poste téléviseur LED de marque LG de 32" | 3 | |
| Pied monopode pour studio | 1 | |
| Equipement pour voix off (Studio) | 1 | |
| Cartable pour appareil photo | 2 | |
| 2-Matériel de sécurisation | | |
| Radio talkie walkie de marque WENLUN | 4 | Destiné à la sécurisation du Siège et des alentours de la CENI pendant le traitement des résultats des élections |
| Détecteur de métaux de marque GARRETT model : 1165180 | 2 | |
| 3- Matériel électoral | | |

| | | |
|------------------------------------|---|---|
| Machine pour cerclage de feuillard | 6 | Destiné au SLE pour le colisage des imprimés, fournitures et matériels électoraux |
|------------------------------------|---|---|

4- Matériel médical

| | | |
|---|---|--|
| Tensiomètre anéroïde 300 mm avec jeu de brassard SPENGLER | 1 | Equipement du Service Médico-social de la CENI |
| Stéthoscope SPENGLER | 1 | |
| Thermomètre médical électronique | 1 | |
| Pèse personne mécanique DT605/DT605E | 1 | |
| Pèse bébé 10kg lecture directe | 1 | |
| Toise enrouleur classique 200 cm | 1 | |
| Otoscope fibre optique frangy | 1 | |
| Speculum vaginal de CUSCO inox GM | 1 | |
| Speculum vaginal de CUSCO inox PM | 1 | |
| Speculum nasal | 3 | |
| Potence | 1 | |
| Marteau à reflexe | 1 | |
| Haricot inox 20 cm DURRANI | 1 | |
| Boîte inox 20x10x3 cm | 1 | |
| Tambour inox 150x190mm | 1 | |
| Pince hémostatique Halshed course SG 14 cm | 1 | |
| Pince de Kocher AG 14 cm courbe | 1 | |
| Pince de Kocher SG 14 cm courbe | 1 | |
| Escabeau à 2 marches | 1 | |

5- Autre matériel technique

| | | |
|--|---|------------------------------------|
| Compteur de billet (bill counter) model 2188 UV/MG | 3 | pour l'Agence comptable de la CENI |
|--|---|------------------------------------|

e) Fournitures de bureau, kit de votes, fournitures électoraux

| | | |
|-----------------------|---------|--|
| Agrafeuses 23/13 | 30 | pour l'impression des listes électorales |
| Ramette de papiers A4 | 11 016 | |
| Ramette de papiers A3 | 300 | |
| Scellés | 104 599 | pour les élections communales |
| Encres indélébiles | 27 600 | |
| Isoloirs | 23 420 | |

LES DONS

a) Matériels Informatiques

Dons du Gouvernement japonais :

| | | |
|--|-----|---|
| Imprimantes multifonctions A3 de marque SHARP DX2000 couleur | 2 | Renforcement du parc informatique au Siège de la CENI et de ses Démembrements pour le traitement des résultats des élections communales |
| Imprimantes multifonctions A3 de marque SHARP noir et blanc | 2 | |
| Imprimantes HP Laserjet Pro M102A | 171 | |

Acquisitions sur fonds de la SADC :

| | | |
|---|----|---|
| Imprimantes multifonction HP deskjet 2130 | 50 | Renforcement du parc informatique au Siège de la CENI et de ses Démembrements pour le traitement des résultats des élections communales |
| Imprimantes multifonction HP deskjet 2132 | 50 | |

b) Matériels électoraux

Dons de la Présidence de la République Malagasy:

| | | |
|----------------------------------|-------|--|
| Urne transparente couvercle gris | 24900 | Complément d'urnes lors des élections communales |
|----------------------------------|-------|--|

Tableau n°22 : Acquisitions de matériel 2019

LISTE DES ACQUISITIONS DE MATERIEL EN 2021

| Désignation des articles | Nombre | Destination/Usage |
|--|--------|----------------------|
| a) - Matériel roulant : | | |
| Motocyclettes de marque France RIDER | 4 | Matériel non réparti |
| b) Matériel et mobilier de Bureau : | | |
| Table de bureau avec 3 tiroirs fixes | 60 | Matériel non réparti |
| Chaise de bureau de couleur noire et de pied chromé | 200 | |
| Armoire de rangement à portes pleines en mélamine 178x41x13,5cm | 20 | |
| Etagère de rangement en mélamine 12 cases | 20 | |
| Armoire de rangement à portes semi vitrées 178x41x13,5cm | 10 | |
| Table de bureau avec 6 tiroirs fixes | 15 | |
| Table de direction avec caisson mobile et retour info | 5 | |
| c) Matériel informatique | | |
| Photocopieur DEVELOP imeo +227 | 1 | Matériel non réparti |
| Ordinateur portable LENOVO thinkbook V15ADA | 10 | |
| Imprimante SHARP AR 6023NV | 4 | |
| Ordinateur de bureau FUJITSU complet écran, unité centrale, clavier, souris) | 20 | |

Tableau n°23 : Acquisitions de matériels 2021

ANNEXE VII. EVOLUTION ET RECOMMANDATIONS POUR LA CONTINUTE DE L'AMELIORATION DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES ELECTIONS

| THEMATIQUE | SITUATION ANTERIEURE loi organique n°2012-005 du 22 mars 2012 portant code électoral | Propositions de la Commission consultative de réflexion et de proposition pour l'amélioration de l'encadrement juridique du processus électoral | Dispositions actuelles (loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018) | Synthèse des recommandations pour l'amélioration du processus électoral au lendemain des élections de 2018-2019 | OBSERVATIONS |
|---|--|---|--|---|---|
| <p>LA STABILITE DU CADRE JURIDIQUE</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Code électoral constitué par un seul texte : la loi organique n°2012-005 dont le contenu se limitait aux aspects organisationnels généraux des élections et renvoyait à des textes spécifiques pour chaque catégorie d'élection et des actes réglementaires notamment pour la liste des fonctionnaires d'autorité ; - De nouvelles lois électorales sont adoptées suivant le contexte politique pour chaque élection dite de sortie de crise. | <ul style="list-style-type: none"> - Etablir une législation électorale de qualité : <ul style="list-style-type: none"> o dispositions accessibles et intelligibles ; o dans le respect de la hiérarchie des normes ; o assurant le respect de la répartition des domaines de la loi et des domaines du règlement ; o garantissant la cohérence des textes. - Préserver la permanence et la prévisibilité du cadre légal de manière à garantir : <ul style="list-style-type: none"> o Le gel des dispositions légales avant les élections ; o L'adoption de tous les textes réglementaires relatifs aux élections dès la convocation des électeurs ; - Etablir une authentique codification du droit électoral : codification de droit constant assorti de l'actualisation de tous les textes obsolètes et incohérents, après l'adoption de tous les textes devant le constituer (objectif à moyen terme). | <ul style="list-style-type: none"> - Grande campagne de vulgarisation des textes électoraux dans les 6 provinces de Madagascar ; - Dispositions légales plus intelligibles notamment en matière d'opération électorale et de contentieux ; - Adoption de tous les textes réglementaires relatifs à l'organisation des élections dès la convocation des électeurs ; - Fixation de la liste des fonctionnaires d'autorités en annexe de la loi électorale ; - Adoption de procédure contentieuse électorale limitant les renvois aux dispositions légales relatives aux juridictions compétentes pour l'accessibilité et la lisibilité de la loi. | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre des activités relatives à l'amélioration de l'encadrement juridique des élections : amendement de certaines dispositions lacunaires ; - Réaliser les activités relatives à la codification des textes électoraux. | <ul style="list-style-type: none"> - La loi organique n°2018-008 du 11 mai 2018 a déjà fait l'objet d'une modification par la loi organique n°2019-002 en ce qui concerne les campagnes référendaires. |

| | | | | | |
|--|--|---|---|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Respecter la publication régulière des textes législatifs et réglementaires. | | | |
| RENFORCEMENT DE L'INDEPENDANCE DE LA CENI | <p>Mise en place de la CENI par la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 ;</p> <p>Ineffectivité de l'autonomie financière de la CENI du fait des procédures budgétaires similaires à celles des ministères, qui lui sont imposées ;</p> <p>Doute sur l'indépendance de la CENI par rapport à l'appareil administratif du fait du nombre accru de fonctionnaires au sein de ses démembrements territoriaux : dépendance en matière de ressources humaines ;</p> <p>Hésitation sur la nomination de la formation non permanente par les candidats au niveau des démembrements de la CENI ;</p> <p>Polémique sur la fixation des calendriers électoraux notamment pour les mandats arrivés à terme.</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la constitution de la formation non permanente dès la publication de la liste officielle des candidats ; - Préciser le niveau de constitution de la formation non permanente au niveau des Commissions Electorales Provinciales et des Commissions Electorales Régionales pour les élections sénatoriales, et au niveau des Commissions Electorales de District et des Commissions Electorales Communales pour les élections législatives ; - Donner à la CENI un pouvoir de proposition de calendrier électoral au Gouvernement pour le cas des mandats électifs arrivant à terme, et pour le cas des mandats électifs territoriaux interrompus. Ce pouvoir est assorti de pouvoir d'interpellation dans le cas où le Gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires y afférentes ; - Pour le cas de la dissolution de l'Assemblée Nationale, la détermination du calendrier est du pouvoir exclusif du Gouvernement ; - Renforcer les dispositions du titre VII de la loi n°2015-020 du 19 octobre 2015 ; | <ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir de proposition de calendrier électoral accordé à la CENI pour tout mandat arrivé à terme (article 51 LO 2018-008) | <p>Réviser les niveaux de mise en place des formations permanentes suivant les élections pour plus d'efficacité, de pertinence d'action et de transparence :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Pour les élections sénatoriales, provinciales et régionales : constitution des formations permanentes au niveau des CER et des CEP ; o Pour les élections communales et législatives : constitution des formations permanentes au niveau des CED ; <p>Affiner la procédure de proposition de calendrier électoral par la CENI : avant les conférences budgétaires, pour une année électorale entière ;</p> <p>Laisser au gouvernement la compétence pour la convocation des électeurs toutefois, proroger le délai de 120 jours minimum avant la date du scrutin ;</p> | <p>La mise en place d'un organe indépendant pour l'organisation et la gestion des élections est un grand avancé démocratique. Cependant, le renforcement de cette indépendance, ainsi que des outils de travail dudit organe devrait faire l'objet d'effort et de réforme perpétuels.</p> |

| | | | | | |
|--|--|--|--|---|--|
| | | <p>- Elaborer une loi instituant une procédure d'exécution budgétaire en cohérence avec l'indépendance financière de la CENI précisant, entre autres, le contrôle à posteriori auquel sont soumis ses comptes, la nomenclature budgétaire spécifique à la nature et condition d'exécution de ses dépenses.</p> | | <p>Institutionnaliser les outils pour le renforcement des relations de la CENI avec ses partenaires : cadre de concertation, cellule de veille en matière budgétaire ;</p> <p>Renforcer l'indépendance de la CENI par rapport aux entités qui désignent les membres du bureau permanent de manière à éliminer toutes forme de subordination ou notion de délégation vis-à-vis des Commissaires électoraux ;</p> <p>Assurer une autonomie effective de l'OGÉ en matière de ressources humaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Par l'effectivité des mises à dispositions pour emploi des agents des structures permanentes au niveau des démembrements ou la possibilité de recrutement de contractuel ; o La constitution de personnel électoral de réserve par l'institution de système de formation permanente ; <p>Adopter des textes législatifs et</p> | |
|--|--|--|--|---|--|

| | | | | | |
|------------------------------|---|---|--|---|--|
| | | | | <p>règlementaires définissant une procédure budgétaire qui répond au statut de la CENI en tant que personne publique sui generis, jouissant d'une autonomie financière, et aux contraintes opérationnelles des élections ;</p> <p>Renforcer les dispositions sur les devoirs de sensibilisation et d'éducation électorale des OSC et des partis politiques avec un appui financier de l'Etat.</p> | |
| LA QUALITE D'ELECTEUR | <p>Existence de situation de discrimination quant au droit de vote des femmes ayant acquis la nationalité malagasy par mariage ainsi que celui des étrangers naturalisés Malagasy fixés par le Code de Nationalité (article 3) ;</p> <p>Privation de droit de vote pour les condamnés pour crime ou délit (article 4)</p> | <p>Donner à la CENI un pouvoir de proposition de calendrier électoral au Gouvernement pour le cas des mandats électifs arrivant à terme, et pour le cas des mandats électifs territoriaux interrompus. Ce pouvoir est assorti de pouvoir d'interpellation dans le cas où le Gouvernement ne prend pas les mesures nécessaires y afférentes ;</p> <p>Pour le cas de la dissolution de l'Assemblée Nationale, la détermination du calendrier est du pouvoir exclusif du Gouvernement.</p> | <p>Les dispositions renvoyant le régime du droit de vote des femmes ayant acquis la nationalité malagasy par le mariage et des étrangers naturalisés aux dispositions du Code de la nationalité n'ont pas été reprises</p> <p>Privation de droit de vote pour les personnes condamnées à la dégradation civique, lorsque la décision de justice est devenue définitive (article 9)</p> | <p>Poursuivre les réflexions sur la facilitation de l'exercice du droit de vote des détenus, des malagasy à l'étranger et des malades hospitalisés.</p> | |

| | | | | | |
|---|--|---|--|--|---|
| <p>LES CONDITIONS D'ELIGIBILITE ET D'INELIGIBILITE</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Liberté de candidature ; - Régime discriminatoire à l'endroit des candidats naturalisés (éligibles à l'expiration d'un délai de 10 ans après la date du décret de naturalisation) ; - la liste des fonctionnaires d'autorité et des autorités politiques fixée par décret pris en Conseil de Gouvernement (article 7 al 5) | <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer comme condition de recevabilité de dossier de candidature, l'investiture du candidat par un parti politique ou le parrainage par un certain nombre d'élus ou de citoyens suivant la nature du scrutin - Mettre en conformité avec la Constitution et les pactes internationaux ratifiés par Madagascar, les dispositions relatives aux conditions d'éligibilités et d'inéligibilités afin de redresser cette mesure discriminatoire - Fixer en annexe du code électoral la liste des fonctionnaires d'autorité pour en assurer sa stabilité | <ul style="list-style-type: none"> - Art 7 Loi organique n° 2018-009 du 11 mai 2018 relative à l'élection du Président de la République : investiture du candidat par un parti politique ou le parrainage des élus au bénéfice d'un candidat indépendant suivant la nature du scrutin - Les dispositions renvoyant le régime du droit de vote des femmes ayant acquis la nationalité malagasy par le mariage et des étrangers naturalisés aux dispositions du Code de la nationalité n'ont pas été reprises ; - Liste des fonctionnaires d'autorité fixée en annexe à la présente Loi organique | <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la réflexion sur la candidature des citoyens ayant une double nationalité de fait ; - Révision à la baisse du montant de la contribution aux frais d'impression des BU et du seuil de remboursement de la contribution, et remboursement sans condition en cas de refus d'enregistrement de la candidature ; - Elargissement du délai de dépôt de candidature : fixer le délai à compter de la date de publication effective des dispositions réglementaires y afférentes suivant le cas de chaque localité ; - Précision des délais et des organes compétents en matière de remplacement de candidat décédé ; - Promotion de la candidature féminine par | <p>Malgré la suppression du renvoi au code de la nationalité en matière d'éligibilité des citoyens malagasy naturalisés, les dispositions du code de la nationalité y afférentes sont toujours en vigueur, instaurant ainsi une hésitation des juridictions sur cette éligibilité, dont également celle de la femme ayant acquis la nationalité par le mariage.</p> |
|---|--|---|--|--|---|

| | | | | | |
|---------------------|--|---|---|---|--|
| | | | | <p>l'instauration de système de quota ou de parité en matière de candidature ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réflexion plus approfondie sur la conciliation de liberté de candidature et le mandat impératif au niveau du parlement | |
| LA LISTE ELECTORALE | <p>Liste arrêtée définitivement le 15 avril de l'année, seule liste valide pour toutes les opérations électorales de l'année en cours, reste valide jusqu'au 15 avril de l'année suivante (art 34)</p> <p>Période de la révision : 1er décembre au 31 janvier (art 26)</p> | <p>Maintenir le principe de gel de la liste électorale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Envisager une prolongation de la période de la révision annuelle de la liste électorale tout en tenant compte de la synchronisation de celle-ci avec la période ouverte pour la tenue du scrutin. | <p>Période de la révision : 1er décembre au 15 mai (art 33)</p> <ul style="list-style-type: none"> o Période de recensement : 1er décembre au 15 février ; o Arrêtage provisoire de la liste électorale par fokontany : 28 février ; o Dépôt pour vérification et réclamation auprès du fokontany (20jours) o décision CLRE dans 7jours o cas du rejet de la CLRE : 15 jours après notification du rejet, contestation devant le TPI du ressort par simple lettre ou déclaration o décision du TPI au plus tard dans les 10 jours ; | <p>Biométrisation du registre électoral national :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Fusion du registre électoral avec le registre d'état civil et de la CNI ; o Inscription systématique sur la liste électorale ; o Suppression de l'utilisation de la carte d'électeur ; <p>- En cas de maintien du registre alphanumérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Ouverture permanente de la liste électorale : arrêtage définitif à un délai opérationnel du scrutin ; o Renforcement de la sécurisation et de l'authenticité des listes utilisées au niveau des BV par la | |

| | | | | | |
|--------------------------------------|---|---|--|--|--|
| | | | <ul style="list-style-type: none"> ○ Arrêtage définitif : 15 mai | <ul style="list-style-type: none"> - responsabilisation des BE ; - Précision des dispositions légales sur l'établissement de la liste des grands électeurs, notamment la date d'arrêtage définitif de celle-ci. | |
| LA GESTION DE LA CAMPAGNE ELECTORALE | <p>Période de campagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de la période officielle de campagne uniquement (article 44) | <p>Période de campagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des régimes différenciés de la campagne électorale en définissant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Une phase préliminaire : un an avant le jour J. Durant cette période, les dépenses engagées par les candidats sont réputées être effectuées dans le cadre de campagne pour leur élection et par conséquent, prises en compte dans la limite du plafond des dépenses de campagne ; ○ Une phase intermédiaire : entre la publication de la liste officielle des candidats et le | <p>Période de campagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconnaissance implicite d'une phase préliminaire de campagne 6 mois avant le jour J (article 67 al 3) ; - Règlementation de l'accès aux médias durant une phase dite phase intermédiaire (article 110) ; - Définition de la période de campagne électorale officielle notamment pour l'élection présidentielle et les référendums. <p>Neutralité de l'Administration et de ses agents (articles 60-63) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption de mesure limitant la participation des agents de l'Administration aux activités de campagne ; | <p>Période de campagne :</p> <p>Adoption de deux périodes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une première période dite « période préliminaire de campagne », un(01) an avant le premier jour du mois de la date du scrutin jusqu'à la publication du décret de convocation des électeurs : une période consacrée pour les préparatifs de la | |

| | | | | | |
|--|--|---|--|---|--|
| | <p>Neutralité de l'Administration et de ses agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdiction d'inauguration officielle durant la période de campagne ; - Interdiction d'utilisation des biens publics ; - Dispositions pénales (art 151-158) : <ul style="list-style-type: none"> o Outrage aux autorités ou offenses aux institutions de la république ; o Détournement de fonds et de biens publics à | <p>début de la campagne électorale officielle. La répartition de temps d'antenne sur les médias tant publics que privés est règlementée de manière à favoriser le principe de pluralisme et de l'équité ;</p> <ul style="list-style-type: none"> o <i>Une phase de la campagne électorale officielle</i> telle que prévue par les dispositions du code électoral. Pour cette phase, la durée de la campagne électorale pour le deuxième tour de l'élection présidentielle est à consigner dans le code électoral. <p>Neutralité de l'Administration et de ses agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdire à tout agent de l'Administration sans distinction, de participer | <ul style="list-style-type: none"> - Adoption de sanction électorale et pénale en cas d'utilisation de biens et de fonds publics à des fins de campagne ; - Liste des fonctionnaires d'autorité annexée à la loi LORGER <p>les moyens de propagandes (articles 92 et suivants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institution de l'ANRCM comme autorité de régulation des interventions médiatiques durant la campagne électorale ; - Elargissement du pouvoir de la CENI et de ses démembrements en tant qu'agent verbalisateur ; - Institution de procédure de poursuite pénale des infractions durant la campagne par la CENI, les juridictions électorale, l'Administration et le ministère public. | <p>campagne officielle</p> <ul style="list-style-type: none"> - la deuxième période dite « campagne officielle », allant de la date de publication de la liste officielle des candidats à la veille du jour des élections . <p>les moyens de propagandes (articles 92 et suivants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du contrôle de l'équité d'accès aux médias privés par l'ANRCM ; - Autorisation de sondage durant la période électorale, sous condition de mise en place d'un organe de contrôle adéquat, afin de garantir la liberté d'expression ; - Institutionnalisation des Codes de | |
|--|--|---|--|---|--|

| | | | | | |
|--|---|--|--|---|--|
| | <p>des fins de propagandes ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Lacération d'affichages ; ○ Trouble à l'ordre public... <p>es moyens de propagandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réglementation des temps d'antenne, des affichages et des réunions publiques ; | <p>aux activités de campagne électorale durant les heures de services (obligation de neutralité et d'assiduité de plein emploi). Cette interdiction est assortie de peines pénales dissuasives en sus des sanctions disciplinaires ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Interdire l'affectation des agents de l'Administration durant la période de six mois avant et après les élections ; - Geler le recrutement d'agent de l'Administration durant cette même période ; <p>Ces deux dernières mesures ne doivent souffrir d'aucune exception ;</p> <p>Etendre la notion de ressources administratives prévue aux articles 45 et 46 du code électoral.</p> <p>les moyens de propagandes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'encadrement juridique des moyens de propagandes par son actualisation notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ la définition des conditions de mise en œuvre des sondages | <p>la réglementation du financement de campagne (article 64 et suivants) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institution de dispositions relatives aux fonds de campagnes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Nomination de trésorier de campagne ; ○ Tenue de compte de campagne ; ○ Définition des dépenses de campagne et restriction des origines des recettes de campagne ○ Remise de compte de campagne - Institution d'organe de contrôle de compte de campagne | <p>bonne conduite³⁶ durant les périodes électorales en guise de garant moral du processus ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de la procédure pénale à tout électeur ayant intérêt pour agir pour la poursuite des infractions relatives à la campagne électorale ; - Institution de peine plus sévère pour les infractions relatives aux dispositions garantissant la neutralité de l'Administration. <p>la réglementation du financement de campagne</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition préalable du plafonnement des dépenses garantirait l'égalité de chance et le | |
|--|---|--|--|---|--|

³⁶ En application de la *Charte africaine de la démocratie, de l'élection et de la gouvernance*.

| | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|
| | <p>la réglementation du financement de campagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renvoi aux dispositions sur les partis politiques. | <p>d'opinion, l'utilisation d'internet et médias en ligne, les contenus mobiles...</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instituer des autorités de régulations de moyens de propagande : <ul style="list-style-type: none"> o l'ANRCM pour les supports médiatiques (accessibilité, répartition de temps d'antenne), qui pourra être suppléée par la CENI en cas de non érection effective ; o la CENI et ses démembrements pour les autres supports (égalité d'accès aux services publics, respect des règles d'affichages...) ; <p>Doter ces autorités de régulation de pouvoir de saisine des juridictions compétentes en cas d'infraction des dispositions les concernant.</p> <p>la réglementation du financement de campagne :</p> | | <p>traitement équitable des candidats.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Institution de plafonnement des dépenses de toutes natures relatives à la campagne électorale pour chaque catégorie d'élection ; - Adoption d'acte réglementaire d'application des dispositions financières de la campagne électorale détaillant les modalités de tenues de compte, les modalités de contrôle de compte effectuées par la CCFVP, le fonctionnement et l'organisation de la CCFVP ; - Affinement des dispositions pénales en cas de manquement aux obligations et formalités relatives au financement de campagne électorale ; | |
|--|---|---|--|--|--|

| | | | | | |
|--------------------------|---|--|--|--|---|
| | | <ul style="list-style-type: none"> - Définir un seuil de plafonnement des dépenses de campagne pour chaque catégorie d'élection ; - Limiter les ressources de financement de campagne aux seules contributions des personnes physiques et personnes morales de droit privé malgache ; - Astreindre les candidats à ouvrir un compte de campagne dont la tenue est de la responsabilité d'un mandataire par lui désigné. Ledit compte est à certifier par un expert-comptable et à déposer auprès de l'organe de contrôle qui est le même que celui du compte des partis politiques ; - Instaurer un système de contrôle de la tenue de compte de campagne à l'issue duquel, en cas d'infractions constatées, des sanctions administratives et pénales seront prononcées par les autorités et juridictions compétentes. | | <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration de la CCFVP avec d'autres organismes chargés du contrôle des flux financiers tels que le SAMIFIN, etc. | |
| LE CONTENTIEUX ELECTORAL | <ul style="list-style-type: none"> - - Compétences et attributions des juridictions électorales focalisées essentiellement sur | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les obligations et initiatives visant à l'appropriation des textes par le justiciable ; - Mettre en cohérence les textes spécifiques à | <ul style="list-style-type: none"> - - Définition des compétences et attributions des juridictions administratives sur les actes pris par | <ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la lisibilité des procédures contentieuses afin de les rendre plus | <ul style="list-style-type: none"> - |

| | | | | | |
|--|---|---|--|---|---|
| | <p>les contentieux de résultats.</p> <ul style="list-style-type: none"> - | <p>chaque juridiction compétente avec les dispositions légales relatives au contentieux électoral ; les dispositions du code électoral en la matière et les dispositions légales spécifiques à chaque catégorie d'élection, notamment en matière de délai : production de mémoire en défense, proclamation définitive des résultats ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - | <p>les démembrements de la CENI.</p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses dispositions prescrivent : <ul style="list-style-type: none"> - les procédures à suivre devant chaque juridiction électorale compétente pour chaque catégorie d'élection ; - les formes et délai à respecter pour le dépôt des requêtes, conclusions ou mémoires ; - le délai légal pour la contestation de la régularité de vote ; | <p>compréhensives aux acteurs ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insertion de la procédure contentieuse dans les programmes de formation et d'éducation au même niveau que le cadre légal des élections ; - | |
| | <ul style="list-style-type: none"> - | <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer des dispositions légales permettant la systématisation de la transmission des dossiers du juge électoral au juge pénal (passerelles procédurales). | <ul style="list-style-type: none"> - Saisine immédiate de la juridiction pénale par la juridiction électorale en cas d'infraction (article 207) | <ul style="list-style-type: none"> - | <ul style="list-style-type: none"> - |
| | <ul style="list-style-type: none"> - Le terme « omis » n'est pas bien défini (art 17) - Recours juridictionnel en cas d'omission (art 31) - - - - | <ul style="list-style-type: none"> - Différencier et spécifier la procédure contentieuse pour chaque étape du processus électoral : - Pour le contentieux relatif à l'inscription sur la liste électorale : - Préciser la notion d'omis dans le code électoral ; | <ul style="list-style-type: none"> - Le terme « omis » est clairement défini (art 22) - possibilité pour les omis de faire un recours gracieux auprès de la CLRE, dans les 20 jours qui suivent l'arrêtage | <ul style="list-style-type: none"> - Amendement des dispositions légales sur : - la reconnaissance du droit de l'électeur ayant ou pas participé au vote à accéder à la juridiction électorale ; | <ul style="list-style-type: none"> - |

| | | | | | |
|--|---|---|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - - - - - - - La saisine du Ministère Public dépend du rapport de la CENI en cas d'infraction | <p>financement de campagne (disqualification par la juridiction compétente en cas de blanchiment d'argent, détournement de denier public, corruption).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le contentieux relatif aux résultats : - Proroger de 10 jours après la réception du dernier pli au niveau du SRMV le délai de recours en matière de contentieux relatif aux résultats. | <ul style="list-style-type: none"> - * le blanchiment de capitaux et violation de règles relatives au financement de campagne - - - sanction pour les fonctionnaires candidats mais non démissionnaires, avec possibilité de se pourvoir en cassation - - - le délai de recours court après la publication des résultats provisoires par la CENI et est fixé par des textes spécifiques à chaque catégorie d'élection(art 202) - - - Possibilité d'auto-saisine du Ministère Public sans attendre le rapport de la CENI en cas d'infraction | | |
|--|---|---|--|--|--|

-
-

ANNEXE VIII. MISSIONS DE RENFORCEMENT DES COMPETENCES EN EXPERTISE ET EN GOUVERNANCE ELECTORALE_RELATIONS INTERNATIONALES

| ANNEE | DATE | LIEU/PAYS | ORGANISATEUR | PARTICIPANT(S) | PARTICIPANT(S) DE LA CENI | OBJET DE LA MISSION |
|-------|---------------------|---------------------------|-----------------------------|--|---|--|
| 2015 | 30 nov.- 04 déc. | Addis Abeba, ETHIOPIE | UA et IDEA International | ANDRIAMANANTSOA Philibert Hervé | Vice-Président | Conférence sur la gestion des risques électoraux |
| 2015 | 08 déc.- 11 déc. | Dakar, SENEGAL | IDEA et PNUD | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | Réunion stratégique sur la gestion des risques électoraux en Afrique de l'Ouest |
| 2015 | 27 nov.- 05 déc. | Incheon, REP. DE COREE | A-WEB | RAZAFINDRAIBE Ernest | Rapporteur Général | Formation sur « Election TIC Programme de renforcement des capacités » |
| 2016 | 17-24 févr. | Comores | OIF | RAMAHADISON Solofoniaina Olivier | Vice-président | Mission francophone d'information et de contact à l'occasion de l'élection du Président de l'Union des Comores (1er tour) |
| 2016 | Avril | MADAGASCAR | ECF-SADC | Délégation de l'ECF-SADC dirigée par le Président du Comité Exécutif, Son Honorable Juge Mahapela LEHOLA | Tous les membres du Bureau Permanent et tout le staff du Secrétariat Exécutif | Passage de la délégation de l'ECF-SADC à Madagascar, invitant la CENI Malagasy à rejoindre le Forum, suivi de l'adoption de l'adhésion de cette dernière par l'Assemblée générale le 24 août 2016 à Botswana. Deux personnalités de la CENI ont assisté à cette Assemblée Générale de l'ECF-SADC. Le voyage a été pris en charge par le PNUD |
| 2016 | 07-12 avr. | Comores | OIF | RAMAHADISON Solofoniaina Olivier | Vice-président | Mission francophone d'information et de contact à l'occasion de l'élection du Président de l'Union des Comores |
| 2016 | 23 avr.- | Addis Abeba, ETHIOPIE | UA | ANDRIAMANANTSOA Philibert Hervé | Vice-Président | Séminaire de formation des observateurs |

| ANNEE | DATE | LIEU/PAYS | ORGANISATEUR | PARTICIPANT(S) | PARTICIPANT(S) DE LA CENI | OBJET DE LA MISSION |
|-------|----------------------|------------------------------|---------------|--|---|--|
| | 04 mai | | | | | |
| 2016 | 21-28 mai | Tunis, TUNISIE | RECEF | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | Séminaire Electoral et la 4 ^e Assemblée Générale |
| 2016 | 21-26 août | Gaborone, BOTSWANA | SADC | RAKOTONDRAZAKA Fanomezana Espéré RAVELOSON Jean de Dieu | Rapporteur Général Directeur de Cabinet | 18e conférence générale du Forum des Commissions Electorales des Pays membres de la SADC : « Institutionnaliser le contrôle de la performance électorale en vue de renforcer l'intégrité » |
| 2016 | 22-29 août | Libreville, GABON | OIF | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | Dans le cadre d'information et de contact à l'occasion de « l'Élection présidentielle du 27 Août 2016 » au Gabon |
| 2016 | 06-11 sept. | SEYCHELLES | OIF- IDEA | RAKOTOMANANA Yves | Président | Mission d'informations et de contact à l'occasion des élections législatives |
| 2016 | 23 sept.- 02 oct. | Addis Abeba, ETHIOPIE | IDEA, OIF, UA | ANDRIAMANANTSOA Philbert Hervé | Vice-Président | Atelier sur le thème « Registre d'état civil et élections législatives en Afrique » et à la Formation sur « Le fichier électoral » organisés par l'IDEA, l'OIF et l'Union Africaine |
| 2016 | 19-26 oct. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | EISA | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | Symposium du 20 ^{ème} anniversaire de l'EISA - Réunion avec le Staff dirigeant de l'EISA pour étudier les collaborations possibles entre la CENI Madagascar et l'EISA - Mission de contact avec la CENI de l'Afrique du Sud |
| 2016 | 19-26 oct. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | EISA | RAKOTONARIVO Manantsoa Thierry RAKOTONIRINA Fanomezantsoa | Vice-président Conseiller Electoral National | Réunion de travail avec le département politique de l'UNISA (Département des Sciences politiques de l'Afrique du Sud) |

| ANNEE | DATE | LIEU/PAYS | ORGANISATEUR | PARTICIPANT(S) | PARTICIPANT(S) DE LA CENI | OBJET DE LA MISSION |
|-------|------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------|--|---|---|
| 2016 | 08-13 déc. | Bucarest, ROUMANIE | RECEF | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | « Programme International d'Observation des Elections Parlementaires de la Roumanie » dans le cadre de l'observation des élections législatives en Roumanie |
| 2017 | 25 au 29 mars 2018. | Pretoria, AFRIQUE DU SUD | SADC - UA | RAHARINARIVONIRINA Maria Sylvie RAVAOHARINIRINA Hanitriniaina Liliane | Commissaire Electoral National (Conseiller) Secrétaire Exécutif Adjoint | Participation à l'atelier sur le « Genre et Elections » |
| 2017 | 05-17 nov. | New Delhi, INDE | Ambassade de l'Inde | RANDRIARIMANANA Charles ANDRIATSIFERANA Abdon | Commissaire Electoral National (Conseiller) Directeur des Opérations Electorales | Formation « Capacity Development for Election Management ». |
| 2017 | 08-11 nov. | Kigali, RWANDA | UNION AFRICAINNE | RAMAHADISON Solofoniaina Olivier | Vice-président | Participation au 4e Forum annuel des Organes de Gestion des Elections |
| 2017 | 08-11 nov. | La Rochelle, France | SCAC de l'Ambassade de France | RAVELOSON Jean de Dieu | Directeur de Cabinet | Cycle de formation F128 à l'Institut FORHOM à la Rochelle |
| 2017 | 27 Août- 01 sept. | Pretoria, AFRIQUE DU SUD | MDEA | RAVAOHARINIRINA Hanitriniaina Liliane | Secrétaire Exécutif Adjoint | Atelier de renforcement de capacité sur le Management of democratic election in Africa |
| | | | | RANDRIANARIMANANA Jemima Vatosoa | Chef du Service de la Communication et des Relations Publiques | |
| 2018 | 5-10 mars | New Delhi, INDE | Ambassade de l'Inde | RAKOTOMANANA Yves Herinirina RAKOTONDRAZAKA Fanomezana Espéré RAZAFINDRAZARA Noelison Jenia | Président Rapporteur Général Chef de Service du Monitoring des Média | Invitation de l'Ambassade de l'Inde pour une visite officielle de la commission électorale Indienne |

| ANNEE | DATE | LIEU/PAYS | ORGANISATEUR | PARTICIPANT(S) | PARTICIPANT(S) DE LA CENI | OBJET DE LA MISSION |
|-------|------------------|------------------------------|-----------------------|---|---|--|
| 2018 | 01-09 mars | EL SALVADOR | A-WEB | RAZAFINDRAIBE Ernest | Rapporteur Général | Observation aux l' Election Législative et Municipale |
| 2018 | 25-29 mars | Pretoria, AFRIQUE DU SUD | SADC | RAHARINARIVONIRINA Maria Sylvie RAVAOHARINIRINA Hanitriniaina Liliane | Commissaire Electoral National Secrétaire Exécutif Adjoint | Invitation à participer à l'atelier de formation des organismes de Gestion des Elections dans la Région SADC |
| 2018 | 28 mars-01 avr. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | CENI/SACEM | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | Mission de prospection des imprimeurs et des documents électoraux |
| | | | | RAMANGALAHY Zo Nandimbiniaina Tsiry | Chef du Service de la Logistique électorale | |
| 2018 | 07-14 avr. | Abuja, NIGERIA | SADC | RAKOTOMANANA Yves Herinirina Col. RAOILIJON RAKOTONIAINA François d'Assise Marie | Président Adjoint au Directeur du Système d'Information | Conférence des Organes de Gestion Electoraux en Afrique du Sud |
| 2018 | 30 avr.-13 mai | Pretoria, AFRIQUE DU SUD | SADC - EISA | RAHARINARIVONIRINA Maria Sylvie BOTO André Juckely | Commissaire Electoral National Directeur des Etudes, de la Planification, du Suivi-Evaluation et de la Formation | Formation régionale pilote pour les observateurs Electoraux à court et long terme |
| 2018 | 17-22 juin | Paris, France | Gouvernement français | RAMAHADISON Solofoniaina Olivier RAVAOHARINIRINA Hanitriniaina Liliane | Vice-Président Secrétaire Exécutif Adjoint | Visite de travail pour partage d'expériences avec les autorités Française en matière de dispositif et liste électorale |
| 2018 | 28 août-03 sept. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | CENI/SACEM | ANDRIATSIFERANA Abdon | Directeur des Opérations Electorales | Mission de supervision de l'impression des imprimés électoraux |

| ANNEE | DATE | LIEU/PAYS | ORGANISATEUR | PARTICIPANT(S) | PARTICIPANT(S) DE LA CENI | OBJET DE LA MISSION |
|-------|------------------|---------------------------------|--------------|--|---|--|
| 2018 | 02-06 sept. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | CENI/SACEM | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | Mission de supervision de l'impression des imprimés électoraux |
| 2018 | 10-20 sept. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | CENI/SACEM | RAMANGALAHY Zo Nandimbiniaina Tsiry | Chef du Service de la Logistique électorale | Mission de supervision de l'impression des imprimés électoraux |
| 2018 | 26 sept.-01 oct. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | CENI/SACEM | ANDRIATSIFERANA Abdon | Directeur des Opérations Electorales | Mission de supervision de l'impression des imprimés électoraux |
| 2018 | 28 sept.-06 oct. | Quebec, CANADA | RECEF | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | Etudes et Echanges à l'occasion des élections générales du Québec |
| 2018 | début oct. | New York, ETATS-UNIS D'AMERIQUE | ONU | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | Réunion avec les partenaires financiers pour partager les bonnes pratiques malgaches en matière de gestion des élections |
| 2018 | 14-27 oct. | Incheon, COREE DU SUD | A-WEB | RAKOTONDRAZAKA Fanomezana Espéré ANDRIANJAKARIVELO Solofonirina RANDRIANARIMANANA Jemima Vatosoa | Rapporteur Général Attaché de presse PCENI Chef du Service de la Communication et des Relations Publiques | Formation pour la gestion des élections durant le processus électoral Programme de renforcement des capacités de gestion des élections sur les rôles des médias dans les processus électoraux |
| 2018 | 29 nov.-06 déc. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | CENI/SACEM | ANDRIAMANANTSOA Philbert Hervé RAMANGALAHY Zo Nandimbiniaina Tsiry | Vice-Président Chef du Service de la Logistique électorale DOE | Mission d'impression des bulletins de vote du second tour élection Présidentielle |
| 2018 | 29 nov.-06 déc. | Abidjan, COTE D'IVOIRE | UA/AAEA | RAVELOSON Jean de Dieu | Directeur de Cabinet | Invitation à l'AG de l'AAEA et 5e Forum Continental Annuel des organes de gestion des élections en Afrique : « Vers des processus électoraux exempts de corruption : Renforcer l'intégrité électorale en Afrique » |

| ANNEE | DATE | LIEU/PAYS | ORGANISATEUR | PARTICIPANT(S) | PARTICIPANT(S) DE LA CENI | OBJET DE LA MISSION |
|-------|-------------|---|--------------|---|--|---|
| 2019 | 20-26 févr. | Dakar, SENEGAL | RECEF | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | Visite de travail et de partage lors de l'Élection Présidentielle du Sénégal |
| 2019 | 21-26 mars | Moroni, COMORES | PNUD/SACEM | RAZAFINDRAIBE Ernest BOTO André Juckely | Rapporteur Général Directeur des Etudes de la Planification du Suivi-Evaluation et de la Formation | Participation à une mission d'observation des échéances électorales - scrutin présidentiel |
| 2019 | 25-29 mars | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | CENI/SACEM | ANDRIAMANANTSOA Philbert Hervé RAMANGALAHY Zo Nandimbiniaina Tsiry | Vice-Président Chef du Service de la Logistique électorale | Mission de lancement de la production des imprimés sensibles et des bulletins de vote pour les élections législatives |
| 2019 | 01-05 avr. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | CENI/SACEM | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | Mission de suivi de la production des imprimés sensibles et des bulletins de vote pour les élections législatives |
| 2019 | 10-14 avr. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | CENI/SACEM | ANDRIATSIFERANA Abdon | Directeur des Opérations Electorales | Mission de suivi du colisage et de dploiement des imprimés aux scrutins |
| 2019 | 09-18 avr. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | CENI/SACEM | ZAKARISON Rakotondrainibe IMBARA Solonjanahary RAKOTONARIVO Hasin'Ny Aina Thierra | Chef du Service des Opérations de Scrutin et Post Electorales Assistant du Directeur des Opérations Electorales Assistant au Chef du Service de la Logistique électorale | Mission de suivi du colisage et de dploiement des imprimés aux scrutins des élections législatives |
| 2019 | 04-12 mai | Johannesburg & Pretoria, AFRIQUE DU SUD | IEC | RAMAHADISON Solofoniaina Olivier RAZAFINDRABE Sarindra Velosoa | Vice-Président Assistante au Chef du Service de la | Mission d'observations à l'occasion des 6es élections nationales et provinciales sud-africaines |

| ANNEE | DATE | LIEU/PAYS | ORGANISATEUR | PARTICIPANT(S) | PARTICIPANT(S) DE LA CENI | OBJET DE LA MISSION |
|-------|----------------|---------------------------------|-----------------|---|---|--|
| | | | | | Communication et des Relations Publiques | |
| 2019 | 03-09 juin | Bucarest, ROUMANIE | RECEF | RAKOTOMANANA Yves Herinirina RAHARINARIVONIRINA Maria Sylvie | Président Conseiller Electoral National | Participation au 7e Séminaire international sur la participation électorale et l'éducation à la démocratie & à la 7e Assemblée Générale du RECEF |
| 2019 | 16-19 juin | Ile Maurice | BCE Ile Maurice | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président de la CENI | Visite Officielle |
| 2019 | 23-28 juin | RWANDA | YALI | RANDRIANARIMANANA Jemima Vatosoa | Chef du Service de la Communication et des Relations Publiques | Réunion régionale des jeunes leaders du MANDELA Washington |
| 2019 | 07-21 sept. | France | CIFOPE | RAKOTONARIVO Manantsoa Thierry | Vice-président | Séminaire organisé par CIFOPE du 09 au 20 septembre 2019 |
| 2019 | 25-26 sept. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | EISA | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | Invitation à participer au 14e Symposium annuel de l'EISA |
| 2019 | 01-06 oct. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | CENI/SACEM | RASOLONJATOVO Jean Victor Nirina ZAKARISON Rakotondrainibe | Secrétaire Exécutif National Chef du Service des Opérations de Scrutin et Post-électorales | Mission de suivi de la production des imprimés sensibles pour les élections communales et municipales |
| 2019 | 14-20 oct. | Johannesburg, AFRIQUE DU SUD | CENI/SACEM | RAMANGALAHY Zo Nandimbiniaina Tsiry | Chef du Service de la Logistique électorale | Mission de suivi de la production des imprimés sensibles pour les élections communales et municipales |
| 2019 | 17-25 oct. | Ottawa, CANADA | RECEF | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | Mission d'observation de la 43e Election fédérale du Canada |
| 2019 | 06-09 nov. | Ile Maurice | OIF | RAKOTOMANANA Yves Herinirina | Président | Mission d'information et de contact à l'occasion des élections Législatives à Maurice |

| ANNEE | DATE | LIEU/PAYS | ORGANISATEUR | PARTICIPANT(S) | PARTICIPANT(S) DE LA CENI | OBJET DE LA MISSION |
|-------|------------|---------------------------|--------------|--|--|--|
| 2019 | 11-16 nov. | Kigali, RWANDA | RECEF | RAHARINARIVONIRINA Maria Sylvie | Commissaire Electoral National (Conseiller) | Participation au Forum des Femmes à l'occasion d'une activité intitulée « Genre et élections : atelier de réflexions sur le Forum des femmes du RECEF» |
| 2019 | 26-29 nov. | Nairobi, KENYA | UA | RAVELOSON Jean de Dieu | Directeur de Cabinet | Participation à la 9e Assemblée Générale de l'Association des Autorités Electorales Africaines (27 nov.); 6e forum continental Annuel des organes de gestion des élections en Afrique: «Renforcer la participation aux élections des personnes déplacées internes et des réfugiés : vers des processus électoraux plus inclusifs en Afrique» |
| 2020 | 01-05 mars | Cape Town, AFRIQUE DU SUD | OEG | RAKOTONIRAINY Louis de Gonzague | Directeur de l'Education Electorale et de la Communication | Conférence sur l'impact des médias sociaux sur l'intégrité électorale en Afrique |
| 2020 | 15 sept. | VISIOCONFERENCE | SADC | RAZAFINDRAIBE Ernest RAKOTONDRAZAKA Fanomezana RAVAOHARINIRINA Hanitriniaina Liliane | Rapporteur Général Rapporteur Général Secrétaire Exécutif Adjoint | Définir les lignes directrices relatives à l'observation électorale en période d'état d'urgence sanitaire et l'évaluation des risques liés à la COVID-19 |
| 2020 | 03 déc. | VISIOCONFERENCE | RECEF | RAHARINARIVONIRINA Maria Sylvie RAVAOHARINIRINA Hanitriniaina Liliane Toutes les femmes Chefs de service | Commissaire Electoral National (Conseiller) Secrétaire Exécutif Adjoint Toutes les femmes Chefs de service | Formation sur la mise en place de la politique du genre au niveau des OGE |

Tableau n°24 : mission de renforcement des compétences

ANNEXE IX. **STATISTIQUE** et schéma des pathologies fréquemment rencontrées :

| PATHOLOGIES LES PLUS FREQUEMMENT RENCONTREES | | | | | | |
|--|------------------------------|--------------|--|---------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|
| ANNEE | Affections respiratoires (%) | Asthénie (%) | Pathologies de l'appareil digestif (%) | Affections de la sphère ORL (%) | Maladies cardio-vasculaires (%) | Affections bucco dentaire (%) |
| 2018 | 13,37 | 8,9 | 3,74 | 2,25 | 2,5 | 2,5 |
| 2019 | 13,34 | 7,03 | 5,07 | 1,65 | 1,22 | 2,2 |
| 2020 | 25,58 | 8,83 | 8,04 | 8,24 | 1,70 | 1,24 |
| 2021 | 27,46 | 9,11 | 5,86 | 4,36 | 4,84 | 0,62 |

Tableau n°25 : Pathologies fréquentes rencontrées

- affections respiratoires : Syndrome grippal, virose, toux, rhume, infections respiratoires aiguës, asthme, allergie respiratoire, etc.
- asthénie ;
- pathologies de l'appareil digestif : gastrite, épigastralgie, ulcère, flatulence, etc.
- affections de la sphère ORL : sinusite, otite, angine, pharyngite, etc.
- affections cardio-vasculaires : surpoids, obésité, hypertension artérielle, diabète, précordialgie, etc.;
- affection bucco-dentaires : carie, abcès, gengivite, aphte, etc.

ANNEXE X. **TABLEAU de la situation COVID-19 au sein de la CENI**

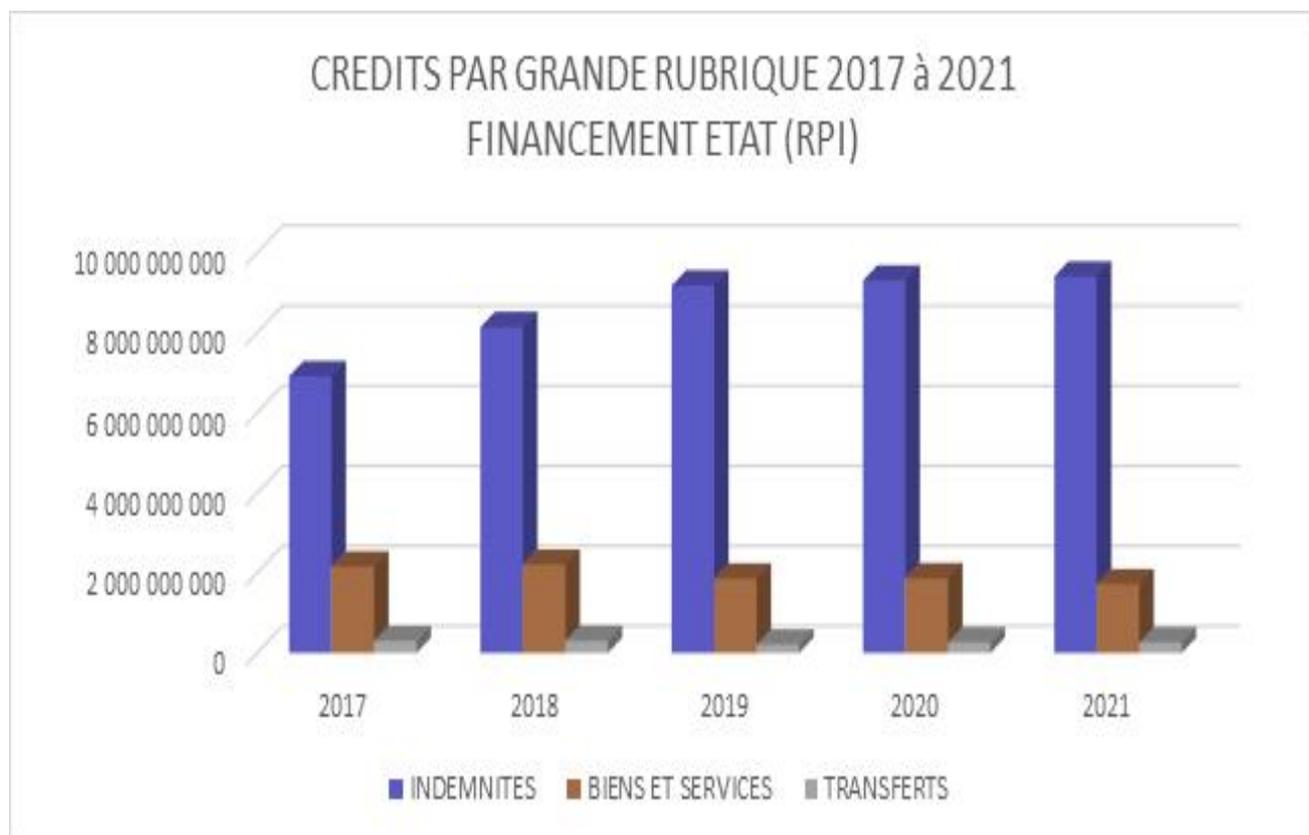
| CAS COVID-19 | 1re vague | 2e vague |
|--|---|---|
| | 21/03/2020 au 18/10/2020 | 15/01/2021 au 30/06/2021 |
| Cas suspects | 72 | 90 |
| Testés PCR | 33 | 51 |
| Cas confirmés positifs PCR | 7 | 20 |
| Testés Sérologie SARSCOV2 | 9 | 0 |
| Cas confirmés positifs Sérologie SARSCOV2 | 3 | 0 |
| Cas confirmés positifs GENEXPERT | 1 | 0 |
| Traités COVID / Cas similaires | 72 | 90 |
| Testés TDR | 0 | 25 |
| Cas confirmés TDR IgG positifs (Ac) | 0 | 9 |
| Cas confirmés TDR IgM positifs (Ag) | 0 | 1 |
| Référés au Centre de traitement Covid-19 (FORMES GRAVES) | 1 | 1 |
| Total cas positifs au Covid-19 | 11 | 21 |
| Guéris | 11 | 21 |
| Décès | 0 | 0 |

Tableau n°26 : situation COVID-19 au sein de la CENI

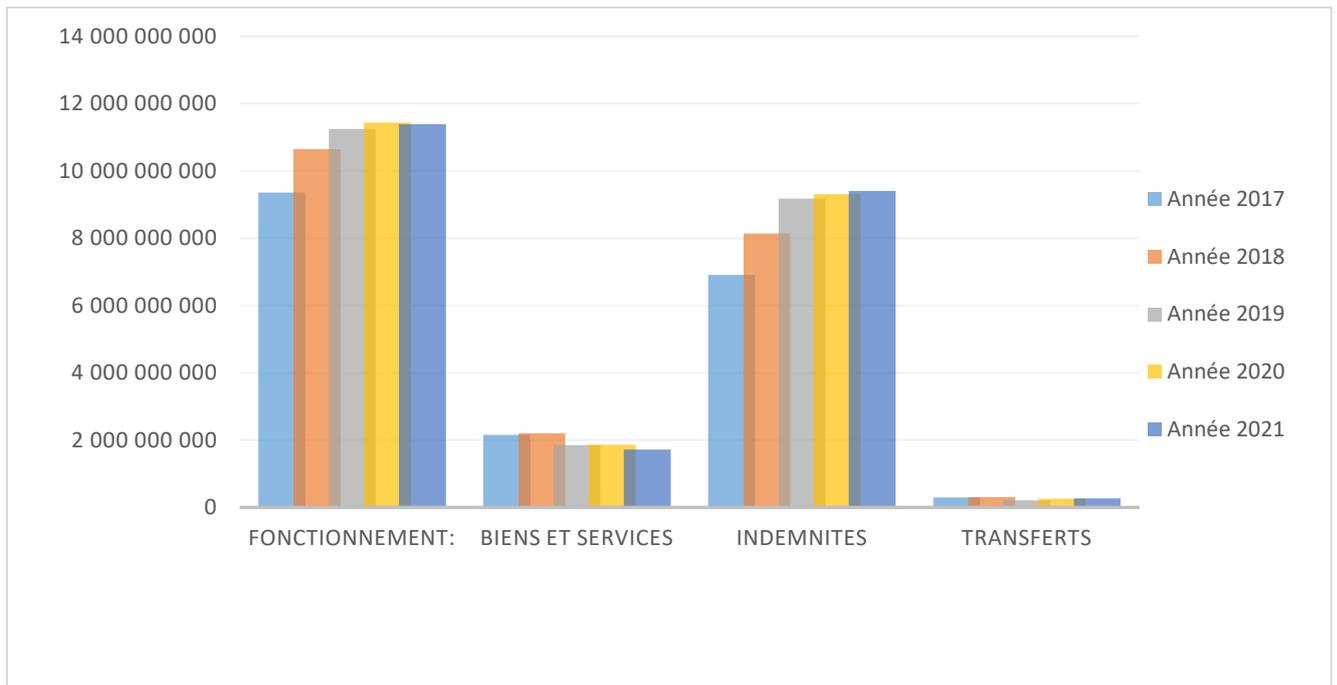
ANNEXE XI. RECAPITULATIF DES CREDITS ALLOUES A LA CENI PAR GRANDE RUBRIQUE DE DEPENSE - FINANCEMENT ETAT (RPI)

| RUBRIQUES | ANNEE | CREDIT FINAL | | | | |
|---------------------------|-------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 (en cours) |
| FONCTIONNEMENT : | | 9 358 110 000 | 10 644 268 000 | 11 240 313 000 | 11 429 705 000 | 11 383 150 000 |
| INDEMNITES | | 6 908 110 000 | 8 140 269 000 | 9 175 000 000 | 9 305 422 000 | 9 404 061 000 |
| BIENS ET SERVICES | | 2 153 000 000 | 2 201 999 000 | 1 855 167 000 | 1 862 669 000 | 1 715 681 000 |
| TRANSFERTS | | 297 000 000 | 302 000 000 | 210 146 000 | 261 614 000 | 263 408 000 |
| INVESTISSEMENT : | | 2 205 683 000 | 56 316 724 000 | 53 523 188 000 | 2 328 057 000 | 3 644 462 000 |
| PIP/FINANCEMENT INTERNE | | 2 205 683 000 | 56 316 724 000 | 53 523 188 000 | 2 328 057 000 | 3 644 462 000 |
| TOTAL BUDGET (RPI) | | 11 563 793 000 | 66 960 992 000 | 64 763 501 000 | 13 757 762 000 | 15 027 612 000 |

Tableau n°27 : crédits alloués à la CENI



Graphe n°26 : Crédits alloués à la CENI par grande rubrique de 2017 à 2021



Grphe n°27 : Evolution annuelle des crédits alloués a la CENI par grande rubrique

ANNEXE XII. EXECUTION DU BUDGET ELECTORAL SUR RPI (Par nature de dépenses)

(en millier d'Ariary)

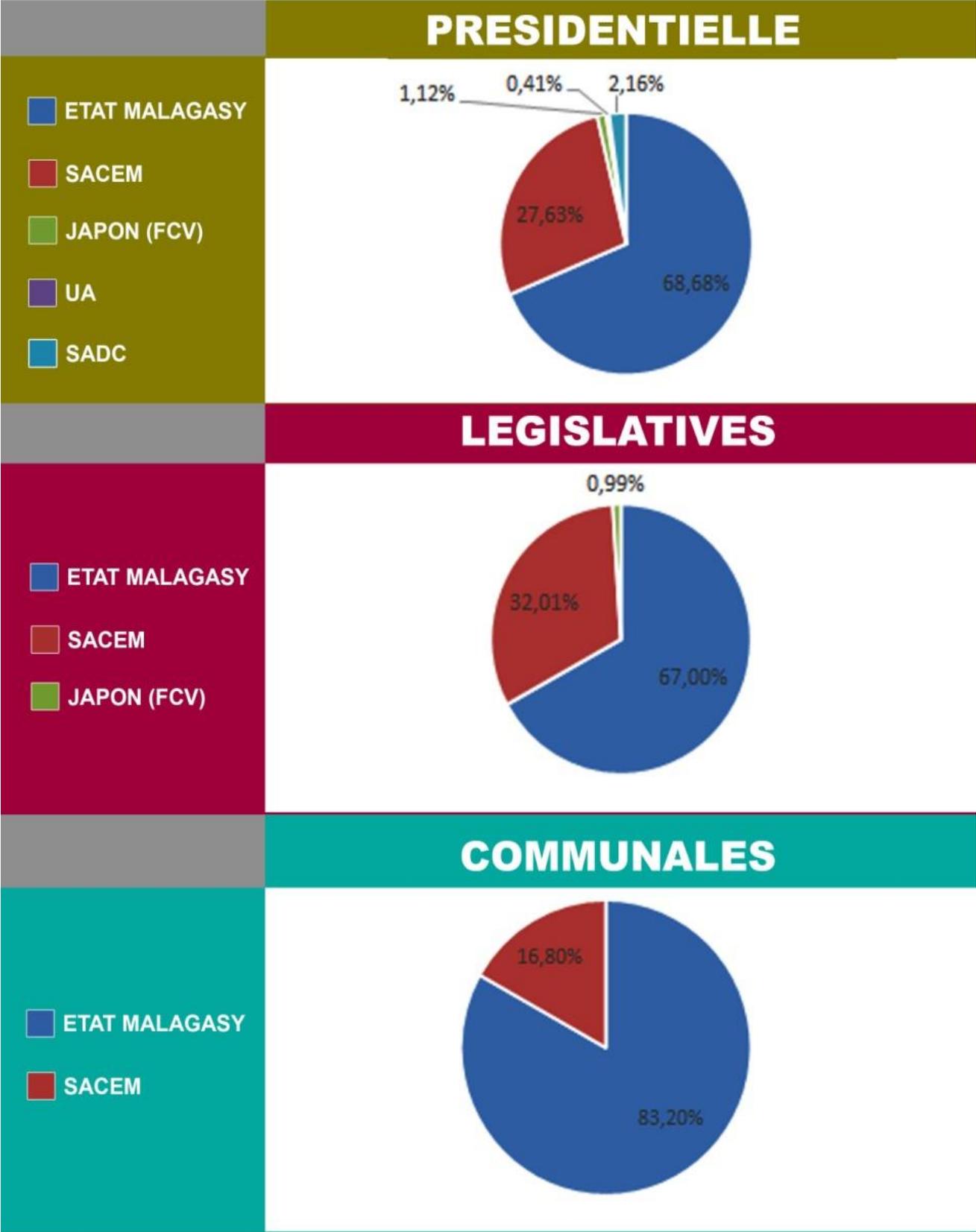
| NATURE DES DEPENSES | ELECTIONS | | | | | |
|---|---------------------|------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Sénatoriales 2015 | Présidentielles (1° T et 2°T) 2018 | Législatives 2019 | Communales 2019 | Sénatoriales 2020 | TOTAL |
| Indemnités des Intervenants | 328 200,00 | 15 262 628,00 | 8 225 372,00 | 11 026 737,00 | 746 855,00 | 35 589 792,00 |
| Loyer, eau, électricité, téléphone, redevance | | | 187 019,00 | 0 | 42 557,00 | 229 576,00 |
| Achat de biens et services : imprimés, fournitures, consommables et services divers | 336 249,18 | 13 712 960,00 | 10 884 694,00 | 7 494 814,00 | 261 860,00 | 32 690 577,18 |
| Immobilisations : acquisition de matériels et outillages | 238 611,59 | 7 802 438,00 | 444 689,00 | 397 377,00 | | 8 883 115,59 |
| Immobilisations : construction et réhabilitation de bâtiments | | 680 258,00 | 475 867,00 | 0 | | 1 156 125,00 |
| Transports et déplacements | 551 378,50 | 12 636 572,00 | 3 632 178,60 | 5 914 594,00 | 789 328,00 | 23 524 051,10 |
| Entretien et réparation | | | 439 984,00 | | | 439 984,00 |
| Formation des Intervenants | 166 715,00 | 5 936 340,00 | 3 023 240,00 | 39 035,00 | 1 980,00 | 9 167 310,00 |
| TOTAL | 1 621 154,27 | 56 031 196,00 | 27 313 043,60 | 24 872 557,00 | 1 842 580,00 | 111 680 530,87 |

Tableau n°28 : Dépenses électorales sur RPI

ANNEXE XIII. FINANCEMENTS EXTERIEURS DES ELECTIONS (2015-2021)

| ELECTIONS | | 2017-2018 | | 2019 | | | |
|--------------|-------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|-------------------|----------------|
| | | PRESIDENTIELLES | | LEGISLATIVES | | COMMUNALES | |
| FINANCEMENT | | | | | | | |
| Bilatéral | JAPON (FCV) | 920 436 | 1,12% | 475 000 | 0,99% | | |
| Multilatéral | SACEM | 22 655 513 | 27,63% | 15 285 921 | 32,01% | 5 931 936 | 16,80% |
| | UA | 340 000 | 0,41% | | | | |
| | SADC | 1 768 000 | 2,16% | | | | |
| Total | | 82 000 673 | 100,00% | 47 759 921 | 100,00% | 35 300 414 | 100,00% |

Tableau n°29 : Financements extérieurs des élections



Grphe n°28 : Pourcentage Financements obtenus

ANNEXE XIV. **Budget réaménagé du projet SACEM par composante (en USD)**

| Produit | Descriptions | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total | % |
|----------------|---|------------------|------------------|------------------|----------------|-------------------|----------|
| 1 | Appui à la mise à jour et à la fiabilisation du fichier électoral | 510 184 | 536 178 | 28 546 | 0 | 1 074 908 | 7,37% |
| 2 | Renforcement de la gouvernance et du cadre légal | 52 388 | 285 998 | 177 394 | 3 326 | 519 106 | 3,56% |
| 3 | Communication institutionnelle, Education civique et électorale | 306 062 | 634 568 | 287 453 | 49 139 | 1 277 222 | 8,76% |
| 4 | Appui aux opérations préélectorales, électorales et postélectorales | 367 486 | 4 692 776 | 3 830 088 | 63 748 | 8 954 098 | 61,43% |
| 5 | La Gestion du programme d'assistance technique électorale est effective | 105 631 | 1 321 502 | 978 505 | 300 103 | 2 705 741 | 18,56% |
| | Contingence | 40 253 | | | 4 759 | 45 012 | 0,31% |
| | Total général | 1 382 004 | 7 471 022 | 5 301 986 | 421 075 | 14 576 087 | |

Tableau n°30 : Budget réaménagé du projet SACEM

ANNEXE XV. Contributions financières par donateur au projet SACEM et leur utilisation par année (en USD)

| Donateur | Contributions | | | | Utilisation des contributions | | | | | | | Disponibles (**) (6)=(3)- (4) |
|--|-------------------|----------------------|-------------------|---------------|-------------------------------|------------------|------------------|----------------|--|-------------------|-------------------------|-------------------------------------|
| | Reçues (1) | À recevoir (2) | Total (3) | % | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 (*) | Actif immobilisé non déprécié | TOTAL (4) | Delivery (5)=(4)/(3) | |
|  Allemagne | 1 479 834 | 0 | 1 479 834 | 10,34 | 0 | 749 152 | 727 537 | 0 | 0 | 1 476 689 | 99,79% | 3 145 |
|  Australie | 35 597 | 0 | 35 597 | 0,25 | 0 | 26 252 | 9 345 | | | 35 597 | 100% | 0 |
|  France | 513 963 | 0 | 513 963 | 3,59 | 50 011 | 293 269 | 58 390 | 92 793 | 0 | 494 463 | 96,21% | 19 500 |
|  Corée Sud | 99 786 | 0 | 99 786 | 0,70 | 0 | 99 751 | 36 | 0 | 0 | 99 787 | 100% | 0 |
|  Norvege | 1 493 746 | 0 | 1 493 746 | 10,44 | 189 885 | 456 003 | 780 496 | 42 612 | 0 | 1 468 996 | 98,34% | 24 750 |
|  PNUD | 5 768 490 | 0 | 5 768 490 | 40,30 | 778 894 | 2 806 493 | 1 753 191 | 32 525 | 300 583 | 5 671 686 | 98,32% | 96 804 |
|  RSA | 469 006 | 0 | 469 006 | 3,28 | 0 | 0 | 469 006 | 0 | 0 | 469 006 | 100% | 0 |
|  Suisse | 70 802 | 0 | 70 802 | 0,49 | 0 | 69 760 | 1 042 | 0 | 0 | 70 802 | 100% | 0 |
|  UE | 2 952 448 | 73 774 | 3 026 222 | 21,14 | 0 | 1 780 029 | 960 446 | 253 145 | 0 | 2 993 620 | 98,92% | 32 602 |
|  UK | 156 250 | 0 | 156 250 | 1,09 | 0 | 0 | 156 250 | 0 | 0 | 156 250 | 100% | 0 |
| USAID | 1 199 439 | 0 | 1 199 439 | 8,38 | 0 | 935 085 | 248 672 | 0 | 0 | 1 183 757 | 98,69% | 15 682 |
| TOTAL | 14 239 361 | 73 774 | 14 313 135 | 100,00 | 1 018 790 | 7 215 794 | 5 164 411 | 421 075 | 300 583 | 14 120 653 | 98,66% | 192 482 |

Tableau n°31 : Contributions financières par donateur au projet SACEM

(*) : Coûts estimés des activités du projet SACEM en cours d'exécution en 2020.

(**) : Non inclus le GMS à collecter sur les engagements (PO Atlas) de 2019 payables en 2020.

ANNEXE XVI. LISTE DES IMPRIMES ACQUIS SUR FINANCEMENT DU PROJET « SACEM »

Pour les élections présidentielles et législative

➤ **Au cours de l'année 2018 :**

Dans le cadre de l'élection présidentielle du premier tour du 19 décembre 2018 :

| | |
|---|------------|
| - <u>Imprimés pour formation :</u> | |
| Bulletins uniques de vote : | 7.491 |
| Procès-verbaux : | 85.431 |
| Feuilles de pointage et de dépouillement : | 85.431 |
| Fiche d'inventaire des documents électoraux : | 2.000 |
| Tableau de concordance : | 2.000 |
| Enveloppes inviolables : | 15.177 |
| ○ Sensibilisation des électeurs : bulletins de vote : | 59.500 |
| ○ Campagne électorale : bulletins de vote : | 30.000 |
| - <u>Imprimés sensibles.</u> | |
| Bulletins uniques de vote : | 10.300.000 |
| Procès-verbaux : | 25.918 |
| Feuilles de pointage et de dépouillement : | 647.947 |
| Fiche d'inventaire des documents électoraux : | 0 |
| Tableau de concordance : | 25.918 |
| Enveloppes inviolables : | 181.425 |
| Fiche d'inventaire des documents électoraux : | 51.836 |

Dans le cadre de l'élection présidentielle du 2nd tour du 19 décembre 2018 :

| | |
|--|------------|
| Bulletins uniques de vote : | 10.300.000 |
| Procès-verbal autocopiant format A2 carnets de 18 : | 25.918 |
| Feuille de pointage et de dépouillement format A4 : | 258.520 |
| Fiche d'inventaire des documents électoraux et de recensement de matériels de vote : | 51.836 |
| Enveloppe inviolables et étiquette autocollants pour le scrutin : | 181.425 |
| Memos pour les membres du bureau électoral : | 130.246 |

➤ **Au cours de l'année 2019**

Dans le cadre des élections législatives du 27 mai 2019, les appuis se résument comme suit :

| | |
|---|------------|
| - Imprimés pour formation : | |
| Bulletins uniques de vote : | 7.500 |
| Procès-verbaux : | 58.934 |
| Feuilles de pointage et de dépouillement : | 85.431 |
| Fiche d'inventaire des documents électoraux : | 2.000 |
| Enveloppes inviolables : | 15.177 |
| Memos des membres des bureaux électoraux : | 130.246 |
| ○ Sensibilisation des électeurs : bulletins de vote : | 59.500 |
| ○ Campagne électorale : bulletins de vote : | 101.250 |
| - Imprimés sensibles | |
| Bulletins uniques de vote : | 10.699.675 |
| Procès-verbaux : | 25.918 |
| Feuilles de pointage et de dépouillement : | 647.947 |
| Fiche d'inventaire des documents électoraux : | 0 |
| Enveloppes inviolables : | 181.425 |
| Fiche d'inventaire des documents électoraux : | 51.836 |

ANNEXE XVII. FICHE TECHNIQUE DU SYSTEME DE GESTION DE BASE DE DONNEES

« ORACLE »

- Système de Gestion de Base de Données Relationnelles (SGBDR) édité par Oracle Corporation
- Fonctionne sur une grande variété de plateformes : Unix, Windows, Linux, AIX, ...
- Il existe des versions gratuites (Opensource) et payantes
- Leader des SGBD multi-dimensionnels (OLAP)
- Langage de requête procédurale plus complexe, mais plus efficace et plus puissant
- Le stockage des données est théoriquement illimité mais en pratique peut stocker des données allant jusqu'à 16To
- Le système de sauvegarde est complet, incrémentiel et différentiel
- Il offre un support pour la configuration en cluster
- La flexibilité et le contrôle des erreurs se trouvent accrus du fait que les changements liés aux requêtes et aux commandes se déroulent en mémoire en attendant l'exécution de la commande COMMIT qui valide ces dits changements.
- Haute disponibilité
- La réplication des données est multi-source c'est-à-dire ne dépend pas de la version
- Il utilise le système d'index de clé inversée et d'index basé sur des fonctions
- L'exécution des commandes INSERT, UPDATE, DELETE, MERGE se fait en parallèle
- Il utilise l'optimisation des requêtes de type « star »
- Il offre une richesse fonctionnelle et une fonction d'audit évolué
- Les objets tels que table, vue et autre sont regroupés en schémas. Ces objets sont partagés parmi les schémas et les utilisateurs.

ANNEXE XVIII. INVENTAIRE DES MATERIELS ELECTORAUX

| ANTANANARIVO | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------|------------------|---------|----------------------|----------------------|-----------------------|--|---------------------|---------------------|--------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|--------------|---------------------------|--|------------|----------------------------|---|------------------------|-------|----------------|--------|--------------------|
| REGION | DISTRICT | Arrivée | Urnes | | | | | | | Tissus isoairs | | | | | | | Hors d'Usage | | | | | |
| | | | Plexiglace min inter | Avec couvercle verts | Avec couvercle rouges | Avec couvercle rouge et verts confondu | Avec couvercle Bleu | Avec couvercle Gris | Avec couvercle Bleu et Gris confondu | Présidentiel 1er Tour | Présidentiel 2 ^{ème} Tour | Législatives | Communales et Municipales | Législatives et Communales et Municipales confondu | Lampes LED | Machine à Calculer KK-800A | Enveloppe Inviolable "réserve" élections communales | Urnes en petite taille | Urnes | Tissus isoairs | Lampes | Machine à Calculer |
| ANALAMANGA | AMBOHIDRATRIMO | 1 | 245 | 247 | 249 | 251 | 253 | 255 | 256 | 257 | 258 | 260 | 262 | 263 | 266 | 269 | 270 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | ANDRAMASINA | 1 | 39 | 123 | 33 | 0 | 0 | 185 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | ANJOZOROBE | 1 | 6 | 140 | 25 | 0 | 58 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 160 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 65 | 275 | 235 |
| | ANKAZOBE | 1 | 0 | 0 | 0 | 310 | 97 | 90 | 339 | 0 | 0 | 0 | 0 | 678 | 0 | 339 | 0 | 339 | 33 | 0 | 0 | 0 |
| | ANTANANARIVO I | 1 | 0 | 85 | 55 | 0 | 73 | 210 | 0 | 0 | 0 | 155 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | ANTANANARIVO II | 1 | 0 | 68 | 67 | 0 | 56 | 191 | 0 | 140 | 0 | 134 | 213 | 0 | 106 | 111 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | ANTANANARIVO III | 1 | 41 | 77 | 70 | 0 | 78 | 178 | 0 | 100 | 0 | 0 | 129 | 0 | 47 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------|-------------------------------|-----------|-------------|-------------|-------------|------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | ANTANANARIVO IV | 1 | 0 | 196 | 110 | 0 | 17 | 128 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 132 | 0 | 0 | 0 | 0 | 15 | 0 | 0 | 0 |
| | ANTANANARIVO V | 1 | 133 | 106 | 101 | 0 | 50 | 256 | 0 | 203 | 0 | 3 | 234 | 0 | 68 | 174 | 0 | 0 | 11 | 0 | 0 | 0 |
| | ANTANANARIVO VI | 1 | 0 | 81 | 80 | 0 | 10 | 145 | 0 | 0 | 0 | 35 | 0 | 0 | 25 | 56 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | ANTANANARIVO- ATSIMONDRANO | 1 | 136 | 217 | 182 | 0 | 245 | 462 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 859 | 187 | 197 | 0 | 0 | 64 | 50 | 53 | 80 |
| | ANTANANARIVO- AVARADRANO | 1 | 145 | 257 | 129 | 0 | 55 | 437 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | MANJAKANDRIANA | 1 | 339 | 0 | 0 | 310 | 339 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 678 | 0 | 339 | 0 | 0 | 33 | 0 | 0 | 0 |
| | TOTAL | 13 | 1084 | 1597 | 1101 | 871 | 1331 | 2537 | 595 | 700 | 258 | 587 | 838 | 2770 | 699 | 1485 | 270 | 339 | 164 | 115 | 328 | 315 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| BONGOLAVA | FENOARIVOBÉ | 1 | 96 | 104 | 12 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 151 | 18 | 0 | 0 | 0 |
| | TSIROANOMANDIDY | 1 | 124 | 225 | 52 | 0 | 43 | 356 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 484 | 88 | 146 | 0 | | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | TOTAL | 2 | 220 | 329 | 64 | 0 | 43 | 356 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 484 | 88 | 146 | 0 | 151 | 18 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----------------------|----------------|----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|------------|------------|----------|-----------|-----------|
| ITASY | ARIVONIMAMO | 1 | 157 | 269 | 29 | 0 | 15 | 368 | 0 | 368 | 368 | 368 | 574 | 0 | 241 | 230 | 0 | 205 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | MIARINARIVO | 1 | 121 | 170 | 36 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 240 | 240 | 240 | 0 | 199 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | SOAVINANDRIANA | 1 | 99 | 147 | 32 | 0 | 0 | 212 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 16 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 3 | 377 | 586 | 97 | 0 | 15 | 580 | 0 | 368 | 368 | 368 | 574 | 240 | 481 | 470 | 0 | 404 | 16 | 0 | 0 | 0 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| VAKINANKARATRA | AMBATOLAMPY | 1 | 0 | 169 | 50 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 256 | 331 | 302 | 0 | 220 | 162 | 0 | 99 | 16 |
| | ANTANIFOTSY | 1 | 0 | 0 | 0 | 316 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 400 | 100 | 150 | 0 | 0 | 80 | 0 | 0 | 16 |
| | ANTSIRABE I | 1 | 0 | 0 | 0 | 253 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 479 | 35 | 97 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | ANTSIRABE II | 1 | 116 | 149 | 54 | 0 | 24 | 357 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 358 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | BETAFO | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 24 | 203 | 0 | 141 | 0 | 0 | 193 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | FARATSIHO | 1 | 107 | 0 | 0 | 130 | 20 | 181 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 140 | 120 | 105 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | MANDOTO | 1 | 43 | 87 | 21 | 0 | 53 | 130 | 0 | 79 | 0 | 0 | 100 | 0 | 11 | 32 | 12 | 0 | 102 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 7 | 266 | 405 | 125 | 699 | 121 | 871 | 0 | 220 | 0 | 0 | 293 | 1633 | 597 | 686 | 12 | 220 | 344 | 0 | 99 | 32 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------------|----|------|------|------|------|------|------|-----|------|-----|-----|------|------|------|------|-----|------|-----|-----|-----|-----|
| TOTAL ANTANANARIVO | 25 | 1947 | 2917 | 1387 | 1570 | 1510 | 4344 | 595 | 1288 | 626 | 955 | 1705 | 5127 | 1865 | 2787 | 282 | 1114 | 542 | 115 | 427 | 347 |
|-------------------------------|----|------|------|------|------|------|------|-----|------|-----|-----|------|------|------|------|-----|------|-----|-----|-----|-----|

| ANTSIRANANA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|----------------|----------|----------------------|----------------------|-----------------------|--|---------------------|---------------------|--------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|--------------|---------------------------|--|------------|----------------------------|---|------------------------|------------|----------------|------------|--------------------|
| | | | Urnes | | | | | | | Tissus isoairs | | | | | | Hors d'Usage | | | | | | |
| REGION | DISTRICT | Arrivée | Plexiglace min inter | Avec couvercle verts | Avec couvercle rouges | Avec couvercle rouge et verts confondu | Avec couvercle Bleu | Avec couvercle Gris | Avec couvercle Bleu et Gris confondu | Présidentiel 1er Tour | Présidentiel 2 ^{ème} Tour | Législatives | Communales et Municipales | Législatives et Communales et Municipales confondu | Lampes LED | Machine à Calculer KK-800A | Enveloppe Inviolable "réserve" élections communales | Urnes en petite taille | Urnes | Tissus isoairs | Lampes | Machine à Calculer |
| DIANA | AMBANJA | 1 | 0 | 105 | 3 | 0 | 25 | 200 | 0 | 10 | 5 | 32 | 0 | 63 | 0 | 0 | 0 | 0 | 82 | 28 | 0 | 0 |
| | AMBILOBE | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 150 | 0 | 0 | 0 | 0 | 100 | 0 | 0 | 0 | 0 | 84 | 0 | 0 | 0 |
| | ANTSIRANANA I | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 107 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | ANTSIRANANA II | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 82 | 166 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | NOSY-BE | 1 | 0 | 0 | 0 | 66 | 0 | 0 | 78 | 0 | 0 | 0 | 0 | 179 | 69 | 57 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 5 | 0 | 105 | 3 | 66 | 214 | 366 | 228 | 10 | 5 | 32 | 0 | 342 | 69 | 67 | 0 | 0 | 166 | 28 | 0 | 0 |
| SAVA | ANDAPA | 1 | 29 | 97 | 50 | 0 | 56 | 129 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 209 | 26 | 22 | 0 | 14 | 48 | 207 | 180 | 184 |
| | ANTALAHA | 1 | 10 | 26 | 10 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 219 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 |
| | SAMBAVA | 1 | 85 | 0 | 0 | 309 | 0 | 397 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 397 | 397 | 397 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | VOHEMAR | 1 | 0 | 75 | 72 | | 100 | 125 | 0 | 0 | 0 | 0 | 257 | 0 | 178 | 201 | 0 | 0 | 7 | 42 | 178 | 201 |
| TOTAL | | 4 | 124 | 198 | 132 | 309 | 156 | 651 | 0 | 0 | 0 | 0 | 257 | 825 | 601 | 620 | 0 | 14 | 65 | 249 | 358 | 385 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------|----------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|-----------|----------|-----------|------------|-------------|------------|------------|----------|-----------|------------|------------|------------|------------|
| TOTAL ANTSIRANANA | 9 | 124 | 303 | 135 | 375 | 370 | 1017 | 228 | 10 | 5 | 32 | 257 | 1167 | 670 | 687 | 0 | 14 | 231 | 277 | 358 | 385 |
|--------------------------|----------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|-----------|----------|-----------|------------|-------------|------------|------------|----------|-----------|------------|------------|------------|------------|

FIANARANTSOA

| | | Urnes | | | | | | | | Tissus isoloirs | | | | | | Hors d'Usage | | | | | | |
|-------------------------|--------------------|----------|----------------------|----------------------|-----------------------|--|---------------------|---------------------|--------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|--------------|---------------------------|--|------------|----------------------------|---|------------------------|------------|-----------------|------------|--------------------|
| REGION | DISTRICT | Arrivée | Plexiglace min inter | Avec couvercle verts | Avec couvercle rouges | Avec couvercle rouge et verts confondu | Avec couvercle Bleu | Avec couvercle Gris | Avec couvercle Bleu et Gris confondu | Présidentiel 1er Tour | Présidentiel 2 ^{ème} Tour | Législatives | Communales et Municipales | Législatives et Communales et Municipales confondu | Lampes LED | Machine à Calculer KK-800A | Enveloppe Inviolable "réserve" élections communales | Urnes en petite taille | Urnes | Tissus isoloirs | Lampes | Machine à Calculer |
| AMORON'I MANIA | AMBATOFINANDRAHANA | 1 | 96 | 89 | 12 | 0 | 0 | 119 | 0 | 0 | 92 | 208 | 0 | 0 | 123 | 111 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | AMBOSITRA | 1 | 99 | 264 | 21 | 0 | 48 | 206 | 0 | 76 | 101 | 144 | 259 | 0 | 134 | 105 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | FANDRIANA | 1 | 269 | 262 | 1 | 0 | 0 | 123 | 0 | 178 | 302 | 0 | 0 | 0 | 109 | 139 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | MANANDRIANA | 1 | 96 | 102 | 7 | 0 | 20 | 0 | 0 | 110 | 0 | 81 | 0 | 0 | 100 | 108 | 0 | 0 | 18 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 4 | 560 | 717 | 41 | 0 | 68 | 448 | 0 | 364 | 495 | 433 | 259 | 0 | 466 | 463 | 0 | 0 | 18 | 0 | 0 | 0 |
| ATSIMO ATSIANANA | BEFOTAKA SUD | 1 | 36 | 35 | 1 | 0 | 0 | 60 | 0 | 57 | 0 | 0 | 57 | 0 | 57 | 13 | 115 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | FARAFANGANA | 1 | 0 | 270 | 12 | 0 | 299 | 0 | 343 | 0 | 0 | 0 | 343 | 343 | 0 | 0 | 20 | 0 | 52 | 0 | 343 | 343 |
| | MIDONGY SUD | 1 | 145 | 125 | 85 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 144 | 0 | 0 | 0 | 0 | 89 | 22 | 0 | 0 |
| | VANGAINDRANO | 1 | 245 | 257 | 13 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 310 | 270 | 257 | 0 | 310 | 0 | 1 | 1 | 1 |
| | VONDROZO | 1 | 130 | 132 | 3 | 0 | 36 | 0 | 148 | 132 | 132 | 146 | 148 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 95 | 10 | 148 | 156 |
| TOTAL | | 5 | 556 | 819 | 114 | 0 | 335 | 60 | 491 | 189 | 132 | 146 | 548 | 797 | 327 | 270 | 135 | 310 | 236 | 33 | 492 | 500 |
| HAUTE MATSIATRA | AMBALAVAO | 1 | 4 | 19 | 12 | 0 | 1 | 34 | 0 | 24 | 0 | 0 | 0 | 34 | 30 | 23 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | AMBOHIMAHASOA | 1 | 20 | 151 | 6 | 0 | 0 | 204 | 0 | 0 | 0 | 202 | 208 | 0 | 173 | 150 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | FIANARANTSOA | 1 | 35 | 90 | 55 | 0 | 5 | 162 | 0 | 143 | 143 | 143 | 462 | 0 | 99 | 127 | 144 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | ISANDRA | 1 | 59 | 66 | 3 | 0 | 34 | 99 | 0 | 73 | 45 | 16 | 72 | 0 | 62 | 48 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | LALANGINA | 1 | 76 | 95 | 10 | 0 | 43 | 137 | 0 | 124 | 75 | 90 | 117 | 0 | 122 | 0 | 115 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------------------------|--------------|----------|------------|------------|------------|-------------|------------|------------|----------|------------|------------|------------|------------|-------------|------------|------------|------------|----------|------------|------------|------------|------------|
| | VOHIBATO | 1 | 0 | 11 | 2 | 0 | 12 | 0 | 0 | 179 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | IKALAMAVONY | 1 | 0 | 66 | 18 | 0 | 45 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 87 | 60 | 87 | 0 | 0 | 48 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | TOTAL | 7 | 194 | 498 | 106 | 0 | 140 | 636 | 0 | 543 | 263 | 451 | 859 | 121 | 546 | 435 | 263 | 0 | 48 | 0 | 0 | 0 |
| IHOROMBE | IAKORA | 1 | 0 | 44 | 0 | 0 | 0 | 48 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 42 | 50 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | IHOSY | 1 | 138 | 180 | 10 | 0 | 12 | 285 | 0 | 29 | 0 | 141 | 285 | 0 | 60 | 90 | 0 | 0 | 38 | 29 | 0 | 0 |
| | IVOHIBE | 1 | 19 | 43 | 2 | 0 | 25 | 64 | 0 | 60 | 0 | 2 | 64 | 0 | 37 | 44 | 0 | 0 | 19 | 0 | 0 | 0 |
| | TOTAL | 3 | 157 | 267 | 12 | 0 | 37 | 397 | 0 | 89 | 0 | 143 | 349 | 0 | 139 | 184 | 0 | 0 | 57 | 29 | 0 | 0 |
| VATOVAVY FITOVINANY | IFANADIANA | 1 | 20 | 95 | 0 | 306 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 213 | 150 | 0 | 50 | 0 | 0 | 35 | 60 | 210 | 160 |
| | IKONGO | 1 | 175 | 168 | 7 | 0 | 10 | 197 | 0 | 0 | 0 | 0 | 195 | 176 | 240 | 305 | 0 | 0 | 105 | 14 | 225 | 100 |
| | VOHIPENO | 1 | 0 | 114 | 2 | 0 | 20 | 149 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 149 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | MANAKARA | 1 | 0 | 0 | 0 | 527 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 520 | 10 | 4 | 0 | 0 | 243 | 250 | 375 | 381 |
| | MANANJARY | 1 | 69 | 180 | 3 | 0 | 17 | 218 | 0 | 188 | 0 | 0 | 190 | 0 | 144 | 161 | 0 | 0 | 0 | 0 | 151 | 134 |
| | NOSY VARIKA | 1 | 0 | 0 | 0 | 656 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 558 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | TOTAL | 6 | 264 | 557 | 12 | 1489 | 47 | 564 | 0 | 188 | 0 | 0 | 598 | 1553 | 394 | 520 | 0 | 0 | 383 | 324 | 961 | 775 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------------|----|------|------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|------|------|------|------|-----|-----|-----|-----|------|------|
| TOTAL FIANARANTSOA | 25 | 1731 | 2858 | 285 | 1489 | 627 | 2105 | 491 | 1373 | 890 | 1173 | 2613 | 2471 | 1872 | 1872 | 398 | 310 | 742 | 386 | 1453 | 1275 |
|---------------------------|----|------|------|-----|------|-----|------|-----|------|-----|------|------|------|------|------|-----|-----|-----|-----|------|------|

| MAHAJANGA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|------------------|--------------|----------|----------------------|----------------------|-----------------------|--|---------------------|---------------------|--------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|--------------|---------------------------|--|------------|----------------------------|---|------------------------|------------|----------------|------------|--------------------|
| | | | Urnes | | | | | | | Tissus isoairs | | | | | | | Hors d'Usage | | | | | |
| REGION | DISTRICT | Arrivée | Plexiglace min inter | Avec couvercle verts | Avec couvercle rouges | Avec couvercle rouge et verts confondu | Avec couvercle Bleu | Avec couvercle Gris | Avec couvercle Bleu et Gris confondu | Présidentiel 1er Tour | Présidentiel 2 ^{ème} Tour | Législatives | Communales et Municipales | Législatives et Communales et Municipales confondu | Lampes LED | Machine à Calculer KK-800A | Enveloppe Inviolable "réserve" élections communales | Urnes en petite taille | Urnes | Tissus isoairs | Lampes | Machine à Calculer |
| BETSIBOKA | KANDREHO | 1 | 26 | 27 | 0 | 0 | 0 | 18 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | MAEVATANANA | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 85 | 134 | 0 | 121 | 25 | 26 | 93 | 0 | 95 | 95 | 0 | 0 | 155 | 0 | 95 | 95 |
| | TSARATANANA | 1 | 187 | 187 | 187 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 187 | 187 | 187 | 0 | 187 | 374 | 187 | 187 | 187 |
| TOTAL | | 3 | 213 | 214 | 187 | 0 | 85 | 152 | 0 | 121 | 25 | 26 | 93 | 191 | 282 | 282 | 0 | 187 | 529 | 187 | 282 | 282 |
| BOENY | AMBATOBONY | 1 | 48 | 143 | 41 | 0 | 67 | 164 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 81 | 45 | 40 | 0 | 0 | 72 | 10 | 35 | 33 |
| | MAHAJANGA I | 1 | 12 | 65 | 90 | 0 | 11 | 164 | 0 | 140 | 0 | 20 | 160 | 0 | 71 | 155 | 0 | 0 | 0 | 0 | 40 | 0 |
| | MAHAJANGA II | 1 | 19 | 64 | 16 | 0 | 0 | 95 | 0 | 95 | 0 | 0 | 95 | 0 | 190 | 95 | 0 | 0 | 15 | 35 | 2 | 1 |
| | MAROVOAY | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 261 | 196 | 0 | 3 | 200 | 0 | 392 | 292 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | MITSIJNO | 1 | 0 | 5 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 20 | 0 | 5 | 0 | 6 | 6 |
| | SOALALA | 1 | 54 | 0 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 | 29 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | | 6 | 133 | 277 | 147 | 4 | 78 | 423 | 261 | 437 | 0 | 23 | 456 | 91 | 698 | 582 | 20 | 29 | 92 | 45 | 83 | 40 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------|--------------|---|-----|-----|----|---|----|-----|---|----|----|----|-----|-----|-----|-----|---|----|----|-----|-----|-----|
| MELAKY | ANTSALOVA | 1 | 0 | 0 | 50 | 0 | 49 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 31 | 0 | 0 | 0 |
| | BESALAMPY | 1 | 38 | 81 | 3 | 0 | 0 | 113 | 0 | 47 | 37 | 89 | 162 | 0 | 84 | 114 | 0 | 54 | 20 | 0 | 51 | 49 |
| | MAINTIRANO | 1 | 136 | 115 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 158 | 158 | 158 | 0 | 0 | 94 | 146 | 158 | 158 |
| | AMBATOMAINTY | 1 | 35 | 35 | 7 | 0 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 26 | 0 | 42 | 42 | 0 | 0 | 3 | 0 | 0 | 0 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|-------------------------|----------|------------|------------|-----------|----------|------------|-------------|----------|------------|-----------|-----------|------------|-------------|------------|------------|----------|------------|------------|------------|------------|------------|---|
| | MORAFENOBE | 1 | 59 | 38 | 1 | 0 | 26 | 55 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 99 | 15 | 31 | 0 | 0 | 62 | 0 | 15 | 0 | |
| TOTAL | | 5 | 268 | 269 | 63 | 0 | 79 | 168 | 0 | 47 | 37 | 89 | 188 | 257 | 299 | 345 | 0 | 54 | 210 | 146 | 224 | 207 | |
| SOPIA | ANALALAVA | 1 | 52 | 148 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 185 | 169 | 136 | 0 | 0 | 60 | 0 | 16 | 49 | |
| | ANTSOHIHY | 1 | 66 | 123 | 0 | 0 | 20 | 197 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 | |
| | BEALANANA | 1 | 95 | 80 | 0 | 0 | 26 | 211 | 0 | 211 | 0 | 0 | 0 | 211 | 211 | 211 | 0 | 0 | 0 | 0 | 211 | 211 | |
| | BEFANDRIANA AVARATRA | 1 | 38 | 0 | 0 | 0 | 42 | 306 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 306 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | MAMPIKONY | 1 | 75 | 97 | 6 | 0 | 31 | 248 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 187 | 0 | 5 | 0 | 14 | 33 | 181 | 346 | 341 | |
| | MANDRITSARA | 1 | 35 | 0 | 0 | 0 | 18 | 303 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 310 | 0 | 209 | 209 | |
| | PORT-BERGE | 1 | 212 | 236 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 242 | 242 | 242 | 0 | 212 | 20 | 50 | 145 | 105 | |
| TOTAL | | 7 | 573 | 684 | 12 | 0 | 137 | 1265 | 0 | 211 | 0 | 0 | 0 | 1131 | 622 | 594 | 0 | 226 | 433 | 231 | 927 | 915 | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------------|-----------|-------------|-------------|------------|----------|------------|-------------|------------|------------|-----------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-----------|------------|-------------|------------|-------------|-------------|
| TOTAL MAHAJANGA | 21 | 1187 | 1444 | 409 | 4 | 379 | 2008 | 261 | 816 | 62 | 138 | 737 | 1670 | 1901 | 1803 | 20 | 496 | 1264 | 609 | 1516 | 1444 |
|----------------------------|-----------|-------------|-------------|------------|----------|------------|-------------|------------|------------|-----------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-----------|------------|-------------|------------|-------------|-------------|

TOAMASINA

| REGION | DISTRICT | Arrivée | Urnes | | | | | | | Tissus isoliers | | | | | Lampes LED | Machine à Calculer KK-800A | Enveloppe Inviolable "réserve" élections communales | Urnes en petite taille | Hors d'Usage | | | |
|-------------------------|----------------|----------|----------------------|----------------------|-----------------------|--|---------------------|---------------------|--------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|--------------|---------------------------|--|------------|----------------------------|---|------------------------|--------------|-----------------|------------|--------------------|
| | | | Plexiglace min inter | Avec couvercle verts | Avec couvercle rouges | Avec couvercle rouge et verts confondu | Avec couvercle Bleu | Avec couvercle Gris | Avec couvercle Bleu et Gris confondu | Présidentiel 1er Tour | Présidentiel 2 ^{ème} Tour | Législatives | Communales et Municipales | Législatives et Communales et Municipales confondu | | | | | Urnes | Tissus isoliers | Lampes | Machine à Calculer |
| ALAO TRA MANGORO | AMBATONDRAZAKA | 1 | 50 | 202 | 60 | 0 | 84 | 280 | 0 | 0 | 0 | 300 | 285 | 0 | 0 | 0 | 140 | 0 | 100 | 0 | 304 | 88 |
| | AMPARAFARAVOLA | 1 | 105 | 162 | 43 | 0 | 20 | 283 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 192 | 10 | 9 | 0 | 0 | 60 | 230 | 266 | 202 |
| | ANDILAMENA | 1 | 0 | 60 | 7 | 0 | 39 | 103 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 206 | 20 | 40 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | ANOSIBE AN'ALA | 1 | 35 | 70 | 4 | 0 | 0 | 133 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 266 | 130 | 131 | 0 | 0 | 27 | 0 | 0 | 0 |
| | MORAMANGA | 1 | 20 | 200 | 30 | 0 | 45 | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 292 | 292 | 292 | 0 | 0 | 20 | 0 | 100 | 0 |
| TOTAL | | 5 | 210 | 694 | 144 | 0 | 188 | 859 | 0 | 0 | 0 | 300 | 285 | 956 | 452 | 472 | 140 | 0 | 207 | 230 | 670 | 290 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------------|-------------------|---|-----|-----|----|---|----|-----|---|-----|----|-----|-----|----|----|-----|-----|---|----|---|-----|-----|
| ANALANJIROFO | FENERIVE EST | 1 | 38 | 194 | 11 | 0 | 47 | 278 | 0 | 157 | 0 | 0 | 278 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 38 | 0 | 130 | 146 |
| | SAINTE MARIE | 1 | 15 | 17 | 1 | 0 | 5 | 31 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 28 | 0 | 0 | 0 | 0 | 19 | 0 | 17 | 16 |
| | SOANIERANA IVONGO | 1 | 100 | 183 | 13 | 0 | 20 | 149 | 0 | 149 | 15 | 105 | 105 | 0 | 99 | 100 | 33 | 0 | 66 | 0 | 0 | 0 |
| | VAVATENINA | 1 | 83 | 101 | 5 | 0 | 8 | 15 | 0 | 0 | 0 | 6 | 0 | 0 | 10 | 4 | 126 | 0 | 80 | 0 | 0 | 0 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------|--------------------------|----------|------------|------------|------------|----------|------------|-------------|----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|----------|------------|------------|------------|------------|-----|
| | MANANARA NORD | 1 | 205 | 232 | 23 | 0 | 23 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 237 | 237 | 287 | 0 | 0 | 97 | 0 | 120 | 191 | |
| | MAROANTSETRA | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 60 | 223 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 223 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 150 | 60 | |
| TOTAL | | 6 | 441 | 727 | 53 | 0 | 163 | 696 | 0 | 306 | 15 | 111 | 383 | 488 | 346 | 391 | 159 | 0 | 300 | 0 | 417 | 413 | |
| ATSINANANA | ANTANAMBAO MANAMPOTSY | 1 | 69 | 73 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 148 | 52 | 74 | 0 | 0 | 8 | 0 | 26 | 0 | |
| | VATOMANDRY | 1 | 13 | 78 | 9 | 0 | 96 | 199 | 0 | 0 | 0 | 199 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 13 | 0 | 199 | 199 |
| | MAHANORO | 1 | 278 | 171 | 9 | 0 | 20 | 256 | 0 | 249 | 0 | 122 | 238 | 0 | 163 | 158 | 0 | 0 | 20 | 11 | 163 | 151 | |
| | MAROLAMBO | 1 | 175 | 178 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 192 | 0 | 0 | 0 | 158 | 0 | 140 | 0 | |
| | TOAMASINA I | 1 | 92 | 122 | 57 | 0 | 146 | 245 | 0 | 304 | 308 | 314 | 285 | 0 | 308 | 219 | 0 | 0 | 26 | 25 | 308 | 299 | |
| | TOAMASINA II | 1 | 52 | 168 | 48 | 0 | 25 | 187 | 0 | 217 | 217 | 236 | 236 | 0 | 83 | 65 | 0 | 0 | 7 | 0 | 0 | 0 | |
| | BRICKAVILLE | 1 | 107 | 120 | 6 | 0 | 0 | 213 | 0 | 165 | 0 | 0 | 212 | 0 | 135 | 138 | 0 | 0 | 50 | 91 | 124 | 118 | |
| TOTAL | | 7 | 786 | 910 | 133 | 0 | 287 | 1100 | 0 | 935 | 525 | 871 | 971 | 148 | 933 | 654 | 0 | 0 | 282 | 127 | 960 | 767 | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------------|-----------|-------------|-------------|------------|----------|------------|-------------|----------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|----------|------------|------------|-------------|-------------|
| TOTAL TOAMASINA | 18 | 1437 | 2331 | 330 | 0 | 638 | 2655 | 0 | 1241 | 540 | 1282 | 1639 | 1592 | 1731 | 1517 | 299 | 0 | 789 | 357 | 2047 | 1470 |
|----------------------------|-----------|-------------|-------------|------------|----------|------------|-------------|----------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|----------|------------|------------|-------------|-------------|

TOLIARY

| | | | Urnes | | | | | | | Tissus isoieurs | | | | | | | Hors d'Usage | | | | | |
|-------------------------|----------------|----------|----------------------|----------------------|-----------------------|--|---------------------|---------------------|--------------------------------------|-----------------------|------------------------------------|--------------|---------------------------|--|------------|----------------------------|---|------------------------|------------|-----------------|------------|--------------------|
| REGION | DISTRICT | Arrivée | Plexiglace min inter | Avec couvercle verts | Avec couvercle rouges | Avec couvercle rouge et verts confondu | Avec couvercle Bleu | Avec couvercle Gris | Avec couvercle Bleu et Gris confondu | Présidentiel 1er Tour | Présidentiel 2 ^{ème} Tour | Législatives | Communales et Municipales | Législatives et Communales et Municipales confondu | Lampes LED | Machine à Calculer KK-800A | Enveloppe Inviolable "réserve" élections communales | Urnes en petite taille | Urnes | Tissus isoieurs | Lampes | Machine à Calculer |
| ATSIMO ANDREFANA | AMPANIHY OUEST | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 423 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 336 | 0 | 20 | 50 |
| | ANKAZOABO SUD | 1 | 40 | 70 | 3 | 0 | 15 | 102 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | BENENITRA | 1 | 37 | 60 | 0 | 0 | 0 | 0 | 77 | 0 | 0 | 0 | 0 | 33 | 0 | 0 | 0 | 35 | 176 | 24 | 0 | 0 |
| | BEROROHA | 1 | 45 | 65 | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 73 | 0 | 0 | 0 | 0 | 20 | 0 | 0 | 0 |
| | BETIOKY SUD | 1 | 183 | 193 | 41 | 0 | 95 | 659 | 0 | 224 | 188 | 181 | 0 | 0 | 245 | 202 | 0 | 0 | 183 | 245 | 202 | 0 |
| | MOROMBE | 1 | 26 | 54 | 10 | 0 | 150 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 77 | 58 | 80 | 0 | 0 | 231 | 0 | 0 | 0 |
| | SAKARAHHA | 1 | 0 | 60 | 0 | 0 | 44 | 15 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 130 | 50 | 80 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | TOLIARY I | 1 | 2 | 59 | 50 | 0 | 28 | 134 | 0 | 82 | 0 | 11 | 137 | 0 | 53 | 112 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOLIARY II | 1 | 53 | 175 | 5 | 0 | 143 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 | |
| TOTAL | | 9 | 386 | 736 | 111 | 0 | 477 | 1333 | 77 | 306 | 188 | 192 | 137 | 313 | 406 | 474 | 0 | 43 | 946 | 269 | 222 | 50 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---------------|----------------------|------------|------------|-----------|----------|------------|------------|----------|-----------|-----------|------------|------------|-------------|------------|------------|-----------|----------|------------|----------|------------|------------|-----|
| MENABE | BELO SUR TSIRIBIHINA | 1 | 0 | 116 | 6 | 0 | 12 | 183 | 0 | 0 | 0 | 0 | 168 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 | 168 | 168 | |
| | MAHABO | 1 | 12 | 21 | 0 | 0 | 164 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 150 | 52 | 66 | 0 | 0 | 124 | 1 | 0 | 66 |
| | MIANDRIVAZO | 1 | 57 | 111 | 12 | 0 | 20 | 152 | 0 | 49 | 31 | 28 | 35 | 0 | 17 | 15 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | MANJA | 1 | 85 | 73 | 3 | 0 | 0 | 84 | 0 | 11 | 0 | 20 | 61 | 0 | 7 | 7 | 32 | 0 | 61 | 0 | 0 | 7 |
| | MORONDAVA | 1 | 30 | 89 | 6 | 0 | 22 | 171 | 0 | 0 | 0 | 140 | 81 | 0 | 96 | 67 | 0 | 0 | 19 | 0 | 96 | 67 |
| TOTAL | 5 | | 410 | 27 | 0 | 218 | 590 | 0 | 60 | 31 | 188 | 345 | 150 | 172 | 155 | 32 | 0 | 214 | 1 | 264 | 308 | |
| ANDROY | AMBOVOMBE ANDROY | 1 | 169 | 281 | 0 | 0 | 160 | 526 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 524 | 524 | 524 | 0 | 0 | 0 | 0 | 524 | 524 |
| | BEKILY | 1 | 290 | 360 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 710 | 0 | 291 | 0 | 0 | 0 | 0 | 306 | 0 |
| | BELOHA ANDROY | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 163 | 236 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 10 | 0 | 0 | 0 |
| | TSIHOMBE | 1 | 20 | 140 | 20 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 80 | 0 | 30 | 0 | 0 | 65 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 4 | 479 | 781 | 22 | 0 | 323 | 762 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1314 | 524 | 845 | 0 | 0 | 75 | 0 | 830 | 524 | |
| ANOSY | AMBOASARY SUD | 1 | 249 | 242 | 7 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 312 | 273 | 312 | 0 | 0 | 220 | 105 | 273 | 312 |
| | BETROKA | 1 | 0 | 248 | 0 | 0 | 0 | 248 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| | TAOLANARO | 1 | 0 | 140 | 14 | 0 | 0 | 301 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 23 | 0 | 0 | 0 | 0 | 62 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------|-----------|------------|-------------|------------|----------|-------------|-------------|-----------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-----------|-----------|-------------|------------|-------------|------------|
| TOTAL TOLIARA | 21 | 865 | 1927 | 160 | 0 | 1018 | 2685 | 77 | 366 | 219 | 380 | 482 | 1777 | 1102 | 1474 | 32 | 43 | 1235 | 270 | 1316 | 882 |
|----------------------|-----------|------------|-------------|------------|----------|-------------|-------------|-----------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-----------|-----------|-------------|------------|-------------|------------|

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-------------------------|------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| TOTAL MADAGASCAR | 119 | 7291 | 11780 | 2706 | 3438 | 4542 | 14814 | 1652 | 5094 | 2342 | 3960 | 7433 | 13804 | 9141 | #### | 1031 | 1977 | 4803 | 2014 | 7117 | 5803 |
|-------------------------|------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|

Observations : 12/08/2021

Nombre de District ayant fait parvenir les résultats d'inventaire mois de Juin 2021:

119 Districts

Nombre de District n'ayant pas encore fait parvenir les résultats d'inventaire :

0 Districts

Résumé:

TOTAL Urnes : **46223**

TOTAL Urnes hors d'usage : **4 803**

TOTAL Isoloirs : **32633**

TOTAL Isoloirs hors d'usage : **2 014**

TOTAL Lampes: **9141**

TOTAL Lampes hors d'usage : **7 117**

TOTAL Machine à Calculer: **10140**

TOTAL Machine à Calculer hors d'usage : **5 803**

ANNEXE XIX. Liste des radios membres de la coalition des radios partenaires de la CENI pendant les élections législatives, communales et sénatoriales.

| N° | STATIONS RADIO | LOCALITES |
|-----------|------------------------|------------------|
| 1 | RADIO NY ANTSIKA | TOAMASINA |
| 2 | RADIO FORUM | ANALANJIROFO |
| 3 | RADIO MAMPITA | FIANARANTSOA |
| 4 | RAT | AMBALAVAO |
| 5 | RADIO HAJA | ANTSIRABE |
| 6 | RADIO FAFI | TSIROANOMANDIDY |
| 7 | RADIO JOSVAH | ANOSY |
| 8 | RADIO ANTSIVABE | MORONDAVA |
| 9 | RTA | MAHAJANGA |
| 10 | RADIO EKAR FANANTENANA | AMBANJA |
| 11 | RADIO UNIVERSITE | TOLIARA |
| 12 | RTA | ANALAMANGA |
| 13 | RADIO FANIRY | ANTSIRANANA |
| 14 | RADIO FIVE | MOROMBE |

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-----------|
| SOMMAIRE | I |
| LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES | II |
| LISTE DES PHOTOS | V |
| LISTE DES GRAPHES | VII |
| LISTE DES FIGURES..... | VII |
| LISTE DES TABLEAUX..... | VIII |
| LISTE DES ANNEXES | VIII |
| INTRODUCTION | 1 |
| 1 EVOLUTION DU CONTEXTE..... | 3 |
| 1.1 HISTORIQUE DE L’OGE | 3 |
| 1.2 MISSION ET VISION DE LA CENI | 5 |
| 1.3 PRESENTATION DE LA CENI | 7 |
| 1.3.1 Statut | 7 |
| 1.3.2 Organisation générale | 7 |
| 2 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ET OPERATIONNELLE AU SEIN DE LA CENI | 9 |
| 2.1 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE | 9 |
| 2.1.1 L’Assemblée Générale | 9 |
| 2.1.2 Le Bureau Permanent..... | 9 |
| 2.1.3 Le Secrétariat Exécutif National..... | 12 |
| 2.1.4 Les démembrements territoriaux..... | 12 |
| 2.2 STRUCTURES OPERATIONNELLES DU NIVEAU CENTRAL | 13 |
| 2.2.1 Organigramme du Secrétariat Exécutif National de la CENI..... | 14 |
| 2.2.2 Ressources humaines | 16 |
| 2.3 STRUCTURES OPERATIONNELLES DES DEMEMBREMENTS TERRITORIAUX..... | 17 |
| 2.3.1 Démembrements à cinq niveaux..... | 17 |
| 2.3.2 Attributions et fonctionnement | 19 |
| 2.3.3 Démembrements en statistiques | 19 |
| 2.4 INFRASTRUCTURES ET MATERIELS | 21 |
| 2.4.1 Situation en matière d’infrastructures..... | 21 |
| 2.4.1.1 Situation au niveau du Siège..... | 22 |
| 2.4.1.2 Situation au niveau des démembrements | 22 |
| 2.4.2 Situation des matériels au niveau du Siège et des démembrements..... | 25 |
| 2.4.2.1 Matériel de communication et de télécommunication | 26 |
| 2.4.2.2 Matériel informatique | 26 |
| 2.4.2.3 Matériel roulant..... | 27 |
| 2.4.2.4 Matériel technique | 28 |
| 2.4.2.5 Matériel et mobilier de bureau..... | 28 |
| 3 REALISATIONS RELATIVES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS ELECTORAL | 30 |
| 3.1 SYSTEME DE PILOTAGE DES ACTIVITES DANS LE PROCESSUS ELECTORAL..... | 30 |
| 3.1.1 Elaboration des « documents de planification stratégique »..... | 32 |
| 3.1.2 Mise en œuvre des « documents de planification stratégique »..... | 32 |
| 3.1.3 Mise en œuvre d’un système de suivi/évaluation | 33 |
| 3.2 ENCADREMENT JURIDIQUE DU PROCESSUS ELECTORAL | 34 |
| 3.2.1 Processus de réforme des textes législatifs..... | 34 |
| 3.2.1.1 Etapes du processus et produits | 36 |
| 3.2.1.2 Inputs du processus | 36 |

| | | |
|---------|--|----|
| 3.2.1.3 | Bilan de fond du processus | 37 |
| 3.2.2 | <i>Mise en œuvre des compétences légales de la CENI en matière d'encadrement juridique du processus électoral</i> 38 | |
| 3.2.3 | <i>Gestion des précontentieux électoraux et collaboration avec les juridictions compétentes.....</i> | 39 |
| 3.3 | FIABILISATION DE LA LISTE ELECTORALE | 41 |
| 3.3.1 | <i>Liste électorale exacte, inclusive et exhaustive</i> | 41 |
| 3.3.1.1 | Généralités sur l'établissement de la liste électorale | 41 |
| 3.3.1.2 | Nouveaux systèmes de traitement informatique des données sur les électeurs | 41 |
| 3.3.1.3 | Révision annuelle de la liste électorale (RALE) :..... | 42 |
| 3.3.1.4 | Activités spécifiques pour la fiabilisation de la liste électorale..... | 47 |
| 3.3.2 | <i>Normalisation des bureaux de vote</i> | 49 |
| 3.4 | RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ACTEURS | 50 |
| 3.4.1 | <i>Programmes de formation réalisés pendant les périodes pré-électorales.....</i> | 51 |
| 3.4.1.1 | Formation pour le personnel de la CENI au niveau central | 51 |
| 3.4.1.2 | Formation pour le personnel des démembrements | 52 |
| 3.4.1.3 | Formations pour les représentants des parties prenantes aux élections | 52 |
| 3.4.2 | <i>Programmes de formation réalisés pendant l'organisation des élections</i> | 53 |
| 3.4.2.1 | Formations organisées lors de l'élection présidentielle en 2018..... | 53 |
| 3.4.2.2 | Formations organisées lors des élections législatives en 2019..... | 55 |
| 3.4.2.3 | Formations organisées lors des élections communales et municipales en 2019..... | 58 |
| 3.4.2.4 | Formations organisées lors des élections sénatoriales en 2020 | 59 |
| 3.4.3 | <i>Centre de documentation et d'archivage.....</i> | 60 |
| 3.5 | SECURISATION ELECTORALE | 60 |
| 3.5.1 | <i>Sécurisation de l'OGE en tant qu'organe constitutionnel</i> | 61 |
| 3.5.1.1 | Sécurisation des membres du Bureau Permanent et de tout le personnel de la CENI | 61 |
| 3.5.1.2 | Sécurisation du site de la CENI..... | 61 |
| 3.5.1.3 | Dispositif de sécurité mis en place..... | 61 |
| 3.5.2 | <i>Sécurisation du processus électoral</i> | 62 |
| 3.5.2.1 | Sécurisation des documents sensibles..... | 62 |
| 3.5.2.2 | Sécurisation du traitement des résultats..... | 62 |
| 3.5.2.3 | Sécurisation pendant la publication des résultats provisoires..... | 63 |
| 3.6 | DEVELOPPEMENT DES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES AUX ELECTIONS..... | 63 |
| 3.6.1 | <i>Partenariat avec le Gouvernement</i> | 63 |
| 3.6.2 | <i>Partenariat avec les OSC.....</i> | 64 |
| 3.6.3 | <i>Organisation de cadres de concertation comme plateforme de participation des acteurs du processus électoral</i> 64 | |
| 3.6.4 | <i>Coopération et relations internationales</i> | 65 |
| 3.6.4.1 | Dispositif de coopération coordonné et harmonisé | 65 |
| 3.6.4.2 | Assistance électorale | 66 |
| 3.6.4.3 | Renforcement de compétences en expertise et en gouvernance électorale | 67 |
| 3.7 | EDUCATION CIVIQUE ELECTORALE, SENSIBILISATION ET COMMUNICATION | 71 |
| 3.7.1 | <i>Mise en œuvre de la stratégie d'éducation électorale</i> | 72 |
| 3.7.1.1 | Activités hors période électorale | 72 |
| 3.7.1.2 | Activités pendant la période électorale | 75 |
| 3.7.2 | <i>Mise en œuvre de la stratégie globale de communication</i> | 78 |
| 3.7.2.1 | Mise en œuvre du plan de communication interne | 79 |
| 3.7.2.2 | Mise en œuvre de la communication externe | 80 |
| 3.7.2.3 | Activités de communication propres aux différentes élections..... | 83 |
| 3.7.3 | <i>Monitoring des médias</i> | 85 |
| 3.7.3.1 | Objectif et méthodologie..... | 86 |
| 3.7.3.2 | Réalisations internes..... | 86 |
| 3.8 | ACTIVITES MEDICO-SOCIALES AU SEIN DE LA CENI | 87 |
| 3.8.1 | <i>Activités des soins et de bien être</i> | 88 |
| 3.8.2 | <i>Activités durant les élections de 2018-2020</i> | 89 |
| 3.8.3 | <i>Activités relatives à la COVID-19.....</i> | 89 |

| | | |
|----------|---|------------|
| 3.8.4 | <i>Situation COVID-19 au sein de la CENI</i> | 90 |
| 4 | ORGANISATION DES ELECTIONS | 92 |
| 4.1 | INNOVATIONS EN MATIERE DE LOGISTIQUE ELECTORALE ET INFORMATIQUE..... | 92 |
| 4.1.1 | <i>Logistique électorale</i> | 92 |
| 4.1.2 | <i>Innovations en matière informatique</i> | 94 |
| 4.2 | ORGANISATION TECHNIQUE ET OPERATIONNELLE DES ELECTIONS | 95 |
| 4.2.1 | <i>Élections sénatoriales de 2015 et de 2020</i> | 96 |
| 4.2.1.1 | Elections sénatoriales de 2015 | 96 |
| 4.2.1.2 | Organisations des élections sénatoriales du 11 décembre 2020..... | 98 |
| 4.2.2 | <i>Organisation de l'élection présidentielle de 2018</i> | 99 |
| 4.2.3 | <i>Organisation des élections législatives du 27 mai 2019</i> | 100 |
| 4.2.4 | <i>Organisation des élections communales du 27 novembre 2019</i> | 100 |
| 5 | RESSOURCES FINANCIERES ET DEPENSES | 104 |
| 5.1 | BUDGET DE FONCTIONNEMENT | 104 |
| 5.2 | INVESTISSEMENTS REALISES | 106 |
| 5.2.1 | <i>Sur ressources internes</i> | 106 |
| 5.2.2 | <i>Sur ressources externes</i> | 107 |
| 5.2.2.1 | Financement du PNUD en 2016 des activités pré-électorales | 109 |
| 5.2.2.2 | Financement du Projet SACEM | 109 |
| 5.2.2.3 | Appui de l'Union Africaine | 113 |
| 5.2.2.4 | Subvention de la SADC..... | 113 |
| 5.2.2.5 | Fonds de contrevaletur japonais..... | 114 |
| 6 | ANALYSE DES RESSOURCES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE | 115 |
| 6.1 | ANALYSE DES REGLES ET DES PROCEDURES EN VIGUEUR PAR RAPPORT AU STATUT DE LA CENI | 115 |
| 6.1.1 | <i>Statut de la CENI et gestion financière</i> | 115 |
| 6.1.2 | <i>Inscription d'une ligne budgétaire propre à la CENI dans la loi de finances</i> | 115 |
| 6.1.3 | <i>Difficultés d'ordre procédural</i> | 116 |
| 6.1.4 | <i>Inadéquation de la réglementation aux contraintes opérationnelles et aux réalités de terrain</i> | 116 |
| 6.2 | OPERATIONNALITE DANS LA GESTION DU PROCESSUS ELECTORAL..... | 117 |
| 6.2.1 | <i>Ressources financières insuffisantes</i> | 117 |
| 6.2.2 | <i>Ressources humaines et démembrements territoriaux de la CENI</i> | 118 |
| 6.2.3 | <i>Problèmes d'infrastructures de la CENI et de ses démembrements territoriaux</i> | 118 |
| 7 | SYNTHESE DE TOUTES LES RECOMMANDATIONS | 120 |
| | CONCLUSION | 125 |
| | ANNEXES | 126 |
| | TABLE DES MATIERES | 191 |



**'ZAH ANATY
LISI-PIFIDIANANA
ARY IANAO ?**



OCTOBRE 2021

Commission Electorale Nationale Indépendante
Enceinte ININFRA, en face du Lycée Technique Alarobia ANTANANARIVO
Site Web : www.ceni-madagascar.mg e-mail : communicationceni@gmail.com